

---

**2022-2024**

**PROJET DE DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION**

---



# Table of Contents

<b>1.1</b>	<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Vision de la FRA</b> .....	<b>4</b>
<b>1.3</b>	<b>Mandat de la FRA</b> .....	<b>4</b>
	<b>CONTEXTE GÉNÉRAL</b> .....	<b>7</b>
	<b>PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2024</b> .....	<b>11</b>
	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022</b> .....	<b>43</b>
	<b>Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination</b> .....	<b>49</b>
	<b>Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms</b> .....	<b>59</b>
	<b>Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée</b> .....	<b>63</b>
	<b>Domaine d'activité : Droits de l'enfant</b> .....	<b>72</b>
	<b>Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b> .....	<b>77</b>
	<b>Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b> .....	<b>83</b>
	<b>Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice</b> .....	<b>90</b>
	<b>Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</b> .....	<b>99</b>
	<b>Domaine d'activité : soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel</b> .....	<b>107</b>
	<b>Domaine d'activité: communication au sujet des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel</b> .	<b>122</b>
	<b>AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – TITRE III</b> .....	<b>130</b>
	<b>AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – TITRE IV</b> .....	<b>132</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>140</b>
	<b>ANNEXE I : Organigramme</b> .....	<b>141</b>
	<b>ANNEXE II : Affectation des ressources par activité 2022</b> .....	<b>142</b>
	<b>ANNEXE III Perspectives des ressources financières 2022-2024</b> .....	<b>146</b>
	<b>ANNEXE IV : Ressources humaines – Quantitatives</b> .....	<b>153</b>
	<b>ANNEXE V : Ressources humaines – qualitatives</b> .....	<b>169</b>
	<b>ANNEXE VI : Gestion de l'environnement</b> .....	<b>181</b>
	<b>ANNEXE VII : Politique immobilière</b> .....	<b>183</b>
	<b>ANNEXE VIII : Privilèges et immunités</b> .....	<b>184</b>
	<b>ANNEXE IX : Évaluation de la FRA</b> .....	<b>185</b>
	<b>ANNEXE X : Stratégie pour les systèmes de gestion organisationnelle et de contrôle interne, y compris leur stratégie antifraude, telle que modifiée en dernier lieu</b> .....	<b>186</b>
	<b>ANNEXE XI : Plan pour la subvention, la contribution ou les accords de niveau de service</b> .....	<b>189</b>
	<b>ANNEXE XII : Risques pour l'exercice 2022</b> .....	<b>191</b>
	<b>ANNEXE XIII : Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales</b> .....	<b>193</b>
	<b>ANNEXE XIV : Cadre de mesure des performances</b> .....	<b>196</b>
	<b>Indicateurs de réalisation</b> .....	<b>197</b>
	<b>Indicateurs d'utilisation</b> .....	<b>198</b>

<b>Indicateurs de résultats .....</b>	<b>199</b>
<b>ANNEXE XV : Marchés publics programmés pour 2022 (décisions de financement).....</b>	<b>221</b>
<b>ANNEXE XVI Activités de soutien.....</b>	<b>234</b>

## 1.1 Liste des abréviations

**AELE** Association européenne de libre-échange

**ALN** Agents de liaison nationaux

**BIDDH** Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

**CdE** Conseil de l'Europe

**CDPH** Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

**CdR** Comité européen des régions

**CEDH (telle que modifiée par le Protocole 14)** Convention européenne des droits de l'homme (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)

**CEPD** Contrôleur européen de la protection des données

**CEPOL** Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

**CESE** Comité économique et social européen

**CJUE** Cour de justice de l'Union européenne

**Convention d'Istanbul** Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

**Convention 108** Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

**CouEDH** Cour européenne des droits de l'homme

**CRC** Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

**CSE (1996)** Charte sociale européenne (révisée en 1996)

**EASO** Bureau européen d'appui en matière d'asile

**ECDC** Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

**ECRI** Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

**EEE** Espace économique européen

**EIGE** Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

**EIO** Décision d'enquête européenne

**ELI** Institut européen du droit

**ENISA** Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information

**ENO** Réseau européen des Médiateurs

**EQUINET** Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité

**ESIF** Fonds structurels et d'investissement européens

**eu-LISA** Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

**EUROJUST** Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

**EUROPOL** Office européen de police

**FGI** Forum sur la gouvernance de l'internet

**FMO** Bureau du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège

**FRA** Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

**FRANET** Réseau de recherche de la FRA

**Frontex** Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

**HCDH** Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**INDH** Institutions nationales des droits de l'homme

**INED** Institut national d'études démographiques

**IOI** Institut international du médiateur

**JAI** Justice et affaires intérieures

**LIBE** Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques

**ODD** Objectifs de développement durable

**OIT** Organisation internationale du travail

**ONG** Organisation non gouvernementale

**ONU** Organisation des Nations Unies

**OSCE** Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

**PE** Parlement européen

**PIDCP** Pacte international relatif aux droits civils et politiques

**PNR** Dossier passager

**REFJ** Réseau européen de formation judiciaire

**REINDH** Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme

**RGPD** Règlement général sur la protection des données

**RJEC** Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité

**RPT** Ressortissants de pays tiers

**TFUE** Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

**TUE** Traité sur l'Union européenne

**UE** Union européenne

## Déclaration de mission

### 1.2 Vision de la FRA

« La FRA exerce sa responsabilité en tant que centre de référence et d'excellence pleinement reconnu, unique et indépendant pour la promotion et la protection des droits de l'homme de tous les citoyens des États membres de l'Union européenne. »

### 1.3 Mandat de la FRA

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir une assistance et une expertise indépendantes fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux, dans le domaine du droit de l'Union. Elle accompagne les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE) ainsi que les États membres (dans la mesure où ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union). De cette façon, l'agence remplit son principal objectif, qui consiste à aider l'Union européenne et ses États membres à « respecter pleinement les droits fondamentaux » « lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions ». Pour atteindre cet objectif, la FRA collecte et analyse des informations et des données comparables, objectives et fiables. Son action s'inscrit dans le cadre plus large de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui est devenue, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, une charte contraignante pour l'Union européenne, lorsque celle-ci met en œuvre le droit de l'Union.

Les activités de la FRA sont organisées autour de trois tâches principales :

- 1 la collecte, la recherche et l'analyse de données
  - 2 la fourniture de conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve à l'intention des décideurs, la coopération et l'établissement de réseaux
  - 3 avec les parties prenantes
- la communication des résultats de ses travaux et la sensibilisation aux droits fondamentaux

La FRA a la capacité de réaliser des recherches scientifiques et des analyses comparatives, d'effectuer un suivi des tendances transversales, de sensibiliser l'opinion publique et de fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux législateurs au niveau de l'UE. L'agence dispose de différents réseaux d'agents de liaison nationaux, de parlementaires, d'organisations de la société civile, d'organismes de défense des droits de l'homme et d'instituts de recherche, ce qui lui permet d'établir des contacts dans les différents contextes pertinents. Elle est ainsi devenue un centre d'excellence indépendant dans tous les domaines de ses travaux et soutient les travaux du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, d'autres organismes de l'UE et des États membres de l'UE. Elle réalise ses missions en totale indépendance.

Le conseil d'administration de la FRA est composé de personnes indépendantes qui sont nommées par chacun des 27 États membres de l'UE et le Conseil de l'Europe, et de deux représentants de la Commission européenne. Chaque

membre peut être assisté d'un suppléant désigné selon la même procédure. Le comité scientifique, qui joue un rôle statutaire, garantit la qualité et la rigueur scientifiques des travaux de l'agence.

Les domaines thématiques de travail de la FRA sont définis par le cadre pluriannuel quinquennal, qui est adopté par le Conseil de l'Union européenne après consultation du Parlement européen. Compte tenu des objectifs qui ont présidé à sa création et de ses ressources financières, l'agence accomplit ses tâches dans les domaines thématiques suivants [conformément à la décision (UE) 2017/2269 du Conseil du 7 décembre 2017 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018–2022] :

- a) les victimes de la criminalité et l'accès à la justice ;
- b) l'égalité et la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité ;
- c) la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- d) la coopération judiciaire, à l'exception des affaires pénales ;
- e) la migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants ;
- f) le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée ;
- g) les droits de l'enfant ;
- h) l'intégration et l'inclusion sociale des Roms.

Lorsqu'une institution de l'Union européenne lui en fait la demande, l'agence peut également travailler en dehors de ces domaines thématiques. En complément des domaines cités ci-dessus, conformément à son règlement fondateur, l'agence met en place des activités dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux et du renforcement des capacités.

À la suite d'une proposition de la Commission européenne, le règlement de l'agence est en passe d'être modifié. En 2021, le Conseil est convenu d'une approche générale concernant le règlement modificatif et le Parlement européen a donné son consentement. Le règlement modifié devrait entrer en vigueur en 2022, après l'achèvement des procédures parlementaires dans deux États membres de l'UE. Dès lors, la FRA ne fonctionnera plus en se basant sur un cadre pluriannuel, comme cela était le cas jusqu'alors. Le règlement dans sa version modifiée précise que « l'agence traite des questions relatives aux droits fondamentaux dans l'Union et les États membres lorsqu'elle applique le droit de l'Union, sauf dans le contexte des agissements ou activités de l'Union ou des États membres qui ont trait à la politique étrangère et de sécurité commune ou qui interviennent dans le cadre de cette dernière ». Le règlement modifié s'accompagne d'une nouveauté essentielle : la FRA est désormais en mesure d'entreprendre, de sa propre initiative, des travaux sur la coopération policière et la coopération judiciaire en matière pénale, deux domaines qui sont particulièrement sensibles au regard des droits fondamentaux. Qui plus est, certaines modifications techniques ciblées du règlement de la FRA ont été convenues afin que l'agence soit régie et fonctionne conformément aux principes de l'approche commune annexée à la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'UE et de la Commission européenne sur les agences décentralisées du 19 juillet 2012 (l'« approche commune »). L'alignement du règlement de la FRA sur les principes énoncés dans l'approche commune est adapté aux travaux et à la nature spécifiques de l'agence et vise à apporter au fonctionnement de l'agence simplification, gouvernance améliorée et gains d'efficacité.

Le règlement tel que modifié précise également que l'agence peut répondre aux demandes du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission en dehors des domaines définis par les programmes de travail annuels et pluriannuels, à la condition que ses ressources financières et humaines le permettent.



SECTION 1

# CONTEXTE GÉNÉRAL



## CONTEXTE GÉNÉRAL

En 2020, la pandémie de COVID-19 a profondément affecté l'Union européenne et ses États membres, et a redistribué les priorités de l'Union. Le document de programmation 2022-2024 de l'agence traduit ces changements dans l'environnement politique. Grâce à ses ressources humaines et financières actuelles, l'agence peut s'engager sur les priorités suivantes de la Commission européenne pour la période 2019-2024, lesquelles reposent sur le programme stratégique de l'UE pour 2019-2024 approuvé par le Conseil européen :

- une Europe adaptée à l'ère du numérique, notamment en ce qui concerne l'intégration des droits fondamentaux dans la transformation numérique ;
- une économie au service des personnes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et de la garantie pour l'enfance ;
- protéger notre mode de vie européen, notamment en ce qui concerne le pacte sur la migration et l'asile, l'union de la sécurité et la lutte contre l'antisémitisme ;
- un nouvel élan pour la démocratie européenne, en particulier en ce qui concerne la construction d'une Union de l'égalité.

Ce document de programmation est conforme au cadre pluriannuel 2018-2022 de l'agence, et a été élaboré à la suite de consultations avec les parties prenantes institutionnelles de la FRA aux niveaux national, européen et international, notamment le Conseil de l'Europe et la plate-forme des droits fondamentaux, qui est le canal de l'agence pour la coopération et l'échange d'informations avec les organisations de la société civile œuvrant pour les droits fondamentaux.

Le document de programmation inclut les activités menées par l'agence afin de répondre à des demandes de données et d'éléments de preuve émanant des institutions européennes, ainsi qu'en réponse à des besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités au sein des États membres de l'UE. À l'horizon 2022 et au-delà, le règlement fondateur modifié de l'agence, une fois adopté, lui permettra de réaliser des recherches dans certains domaines alors qu'elle était auparavant limitée aux domaines thématiques spécifiés dans le cadre pluriannuel. Cela signifie que la FRA pourra, à l'avenir, entreprendre des recherches sur la coopération policière et judiciaire en matière pénale même si les institutions européennes n'ont pas formulé de demande spécifique en ce sens.

Le succès des enquêtes quantitatives à grande échelle de l'agence - lesquelles permettent d'obtenir des données uniques sur des questions clés en matière de droits fondamentaux qui, autrement, ne sont pas collectées au niveau des États membres et de l'UE et portent directement sur des éléments essentiels des priorités de la Commission - a entraîné des demandes de collecte de données plus approfondies et de réitération des enquêtes. En 2022, l'agence (dans l'attente des éventuelles conséquences de la COVID-19 sur la mise en œuvre du travail de terrain) publiera les résultats de son enquête sur les Roms de 2020 et aura achevé les activités de terrain pour son enquête sur les immigrants et les descendants d'immigrants (avec disponibilité des premiers résultats). En 2022 toujours, la FRA lancera le troisième cycle de son enquête sur l'antisémitisme dans l'UE et engagera un projet commun avec l'EIGE aux fins de collecter des données d'enquête sur la violence à l'égard des femmes (projet qui servira à couvrir les États membres qui ne participent pas à la collecte de données d'Eurostat). L'année 2022 verra également la préparation d'un futur cycle de l'enquête sur les personnes LGBTI réalisée par la FRA. Parallèlement, les résultats des autres enquêtes de l'agence, telles que l'enquête sur les personnes LGBTI et l'enquête sur les droits fondamentaux, continueront d'apporter des éléments de preuve aux différentes parties prenantes. À cet égard, les recherches menées dans le cadre des enquêtes de la FRA fournissent des preuves empiriques et généralement uniques pour étayer les travaux de la Commission et des États membres dans le cadre de processus politiques clés et des plans d'action qui les accompagnent (couvrant les priorités politiques en lien avec l'égalité, les droits sociaux,

les crimes de haine, l'antisémitisme, les droits des victimes et la violence à l'égard des femmes, pour ne citer que quelques exemples).

L'agence continuera de mettre l'accent sur les droits fondamentaux à l'ère numérique, en veillant à ce que ces droits s'appliquent aussi bien en ligne qu'hors ligne. En 2022, l'agence publiera d'autres conclusions tirées de son projet sur l'IA et les droits fondamentaux et en lien avec le volet du projet qui a étudié les biais des algorithmes. Les recherches menées par l'agence sur la modération des contenus en ligne seront finalisées en 2022, ce qui permettra à l'agence d'approfondir sa base de données probantes et son expertise dans ce domaine, et pourra appuyer les travaux de la Commission dans les domaines liés aux législations sur les services numériques. Combinées à la vaste expérience de l'agence en matière de droits procéduraux, de coopération judiciaire transfrontalière en matière pénale et en droits des victimes, ces activités peuvent également alimenter les initiatives actuellement menées en lien avec la numérisation de la justice.

L'agence demeure fortement impliquée dans les questions de gestion des frontières, de migration, d'intégration et de protection des réfugiés, et le nombre de demandes d'assistance et d'expertises de l'agence de la part des États membres et des institutions de l'UE a fortement augmenté dans ce domaine. La FRA encouragera la mise en œuvre conforme aux droits fondamentaux du pacte sur la migration et l'asile, qui a proposé un nouveau départ dans la gestion de la migration en augmentant l'efficacité de l'asile et des retours. Il est également attendu de l'agence qu'elle formule des avis juridiques concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en instance, un soutien lors de l'élaboration des analyses d'impact et autre contribution pour de futures propositions législatives, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation Schengen, ainsi qu'un soutien sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux. La coopération avec d'autres agences JAI, telles que Frontex, l'EASO et l'eu-LISA, s'intensifie. Les mandats élargis de l'EASO et de Frontex, qui incluent de nouvelles responsabilités en matière de droits fondamentaux, entraînent la formulation de demandes auprès de la FRA, l'invitant à renforcer ses capacités dans le domaine des droits fondamentaux. L'adhésion de la FRA aux comités d'orientation sur les droits fondamentaux pour le système d'information sur les visas (VIS) et le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) constituera un nouveau domaine d'engagement avec l'eu-LISA et Frontex. La FRA tissera également des liens avec l'AET, car l'agence a accompli des travaux d'envergure dans le domaine de l'exploitation par le travail.

Cela reflète les mesures adoptées par l'agence pour améliorer encore son assistance technique et son soutien au renforcement des capacités des institutions, agences et organes de l'UE et aux États membres. Parallèlement à la collecte de données par le biais de recherches fondées sur des enquêtes consacrées à la victimisation dans les cas de crimes motivés par la haine, l'agence a également accru son assistance technique aux États membres de l'UE, dans le cadre du groupe de haut niveau de l'Union européenne sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. L'agence met l'accent sur la collaboration avec les États membres pour améliorer l'enregistrement, la collecte de données et le signalement des crimes haineux ainsi que pour soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux dans le domaine de la lutte contre le racisme.

L'agence aidera la Commission européenne et les États membres à se conformer au cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020 ainsi qu'à la recommandation du Conseil y afférente, et à en rendre compte dans le cadre de la relance du groupe de travail sur les Roms. En 2020, le groupe de travail sur les Roms a élaboré un portefeuille d'indicateurs liés aux objectifs d'égalité et d'inclusion des Roms. La Commission et le Conseil utilisent également des données statistiques recueillies par la FRA dans plusieurs États membres dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms pour formuler des recommandations spécifiques appropriées par pays, dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence en matière de

collecte des données est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

Au terme de l'année 2020, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie sur l'application effective de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Cette stratégie renforcée a stimulé l'attention accordée aux droits fondamentaux en tant qu'obligation horizontale pour l'Union et les États membres. L'agence devrait contribuer aux différents axes mis en avant dans la stratégie, notamment en travaillant avec les parties prenantes nationales pour renforcer l'utilisation de la Charte, en diffusant de manière proactive ses outils et ses supports de formation, et en favorisant le renforcement des capacités liées à la Charte. La FRA continuera à apporter son expertise au développement ou à la mise à jour des cours en ligne dispensés dans le cadre du programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe. Depuis 2015, les cours du programme HELP abordent la législation du Conseil de l'Europe et de l'UE, notamment la Charte des droits fondamentaux et la jurisprudence de l'UE. Les manuels rédigés conjointement par la FRA, la Cour européenne des droits de l'homme et les entités concernées du Conseil de l'Europe continuent de servir de références clés lors des cours HELP correspondants. En 2020, la Commission européenne a publié son premier rapport annuel sur l'état de droit, et les autres institutions de l'UE ont également continué d'accorder une attention toute particulière aux questions relatives à l'état de droit. L'agence est considérée par les décideurs politiques de l'UE comme une source importante d'informations sur les aspects de l'état de droit qui sont en lien avec les droits fondamentaux. Elle continuera d'apporter sa contribution au rapport sur l'état de droit de la Commission en s'appuyant sur le système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS) ainsi que sur les données issues de son propre domaine de compétence (sur l'espace dévolu à la société civile dans l'UE par exemple).

En 2021, l'UE a renforcé la responsabilité en matière de droits fondamentaux de ses instruments de financement en introduisant de nouvelles « conditions favorisantes » horizontales pour huit grands fonds européens. Ces « conditions favorisantes » incluent « l'application et la mise en œuvre effective de la charte des droits fondamentaux » et « la mise en œuvre et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées » et doivent être remplies tout au long de la préparation, de la mise en œuvre, du suivi, de l'établissement de rapports et de l'évaluation des programmes financés par l'UE. En 2021, l'agence a lancé un projet visant à porter assistance aux organismes nationaux ayant des compétences dans le domaine des droits fondamentaux, les États membres pouvant les inviter à contribuer au contrôle du respect des conditions favorisantes.

Enfin, l'agence participe aussi activement au réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures. La réponse conjointe des agences JAI à la COVID-19 en 2020 a illustré l'étroite coopération entre les agences pour soutenir les États membres en temps de crise. Au sein du réseau, la FRA encourage également l'échange annuel sur la Charte des droits fondamentaux, qui fait suite à la déclaration commune des chefs d'agences JAI sur la Charte (12 novembre 2019).

SECTION 2

 PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE  
2022-2024

## PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

La programmation pluriannuelle de l'agence s'appuie sur le **cadre pluriannuel 2018-2022 de la FRA<sup>1</sup> (CPA)** et se divise en une partie **pluriannuelle** et une partie **annuelle**.

La partie pluriannuelle repose sur la **stratégie 2018-2022 de la FRA** préparée par les services opérationnels de la FRA, avant d'être débattue puis adoptée par le conseil d'administration de l'agence en 2017. Le présent document se caractérise par les priorités pluriannuelles suivantes, qui définissent les activités sur lesquelles l'agence se concentrera principalement :

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

---

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

Le programme pluriannuel consiste en différents programmes stratégiques qui exposent les actions et étapes à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de l'agence.

### PROGRAMMES STRATÉGIQUES

---

- A. Des sociétés justes et équitables
- B. Des sociétés justes, numériques et sûres
- C. Migration et asile
- D. Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme
- E. Communiquer sur les droits

Dans le cadre des programmes stratégiques, les projets et activités de la FRA seront décrits dans la section 3 « Programme de travail annuel 2022 », conformément aux domaines actuels du cadre pluriannuel.

---

<sup>1</sup>Lors de sa session des 7 et 8 décembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté sa [décision](#) établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022.

# 1 PRIORITÉ

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

### IDENTIFIER LES TENDANCES : COLLECTER ET ANALYSER DES DONNÉES ET DES ÉLÉMENTS DE PREUVE COMPARABLES

Le règlement fondateur de l'agence confie à celle-ci la tâche de « met[tre] au point [...] des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen » [article 4, paragraphe 1, point b)]. À cet effet, l'agence renforcera son activité de collecte et d'analyse des données sur les expériences des divers groupes de population et dans des domaines spécifiques des droits fondamentaux qui sont souvent négligés en matière de collecte de données au niveau de l'UE et des États membres. À cet égard, l'agence constitue souvent une source unique de données comparables pour l'UE. Elle continuera de s'appuyer sur la réputation qu'elle s'est forgée dans le domaine des recherches qualitatives et quantitatives, en se concentrant tout particulièrement sur les recherches fondées sur des enquêtes quantitatives à grande échelle, qui permettent d'analyser les tendances dans le temps. L'agence explorera également de nouveaux domaines de collecte et d'analyse de données pour ce qui a trait aux droits fondamentaux, notamment de nouveaux modes de recherche fondée sur les enquêtes, ainsi que les utilisations de la numérisation et les considérations relatives aux droits fondamentaux afférentes. Le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux, qui décrit la situation de ces droits dans l'UE, sera développé plus avant afin de mettre en évidence l'identification des tendances dans des domaines spécifiques.

#### OBJECTIFS

##### Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux

La collecte de données continuera d'être la pierre angulaire des travaux de la FRA. Cette collecte va de la recherche documentaire (collecte et analyse du matériel existant, que ce soit des données statistiques nationales, la jurisprudence, des rapports gouvernementaux et non gouvernementaux ou des études universitaires) à la production de données « primaires » grâce à des recherches quantitatives et qualitatives sur le terrain. Les enquêtes européennes de l'agence qui sont planifiées pour la période 2018-2022 ainsi que les travaux de son réseau de recherche

FRANET et d'autres projets de recherche pluriannuels seront les principaux moyens de collecte d'éléments de preuve solides et fiables. Cela permettra à l'agence d'identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux.

##### Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations

En alignant sa collecte de données sur des indicateurs clés en matière de droits fondamentaux, s'il y a lieu, la FRA perfectionnera son travail de collecte de données dans le cadre d'enquêtes aux fins de tenir

compte de l'évolution des besoins politiques. À titre d'exemple, l'agence alimente les indicateurs en matière de droits fondamentaux sur les Roms au moyen de ses données primaires issues d'enquêtes.

Au cours de la période 2018-2022, une importance primordiale sera accordée à l'établissement d'un lien entre les travaux de l'agence en matière d'indicateurs et les indicateurs utilisés dans le contexte de processus de l'UE, notamment des objectifs de

développement durable des Nations Unies. Les données analysées par l'agence peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation du respect des droits fondamentaux.

## **Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE**

---

L'analyse des données et des éléments de preuve effectuée par la FRA vise à soutenir la Commission européenne dans les rapports réguliers qu'elle présente au Parlement européen et au Conseil de l'UE au sujet de la mise en œuvre du droit de l'Union. Les données issues des enquêtes de la FRA sont déjà utilisées pour alimenter les indicateurs mis au point par la Commission et les États membres dans des domaines politiques essentiels (ceux relatifs aux Roms par exemple) et pourraient être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour la fourniture de preuves

du respect des obligations en matière de droits fondamentaux dans le contexte du semestre européen, y compris l'évaluation du respect des droits fondamentaux dans le décaissement des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF). L'analyse des données de l'agence pourrait se révéler utile aux fins d'évaluations ex-post et ex-ante (ou « en amont ») de la manière dont certaines actions peuvent affecter le respect des droits fondamentaux.

# 2 PRIORITÉ

# PRIORITÉS STRATÉGIQUES

## CONTRIBUER À AMÉLIORER L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION : FOURNIR DES CONSEILS INDÉPENDANTS

L'analyse consacrée par la FRA à l'application pratique de la loi à l'échelle des États membres de l'UE, qui couvre les domaines abordés dans ses cadres pluriannuels, ainsi que d'autres domaines à la demande spécifique des institutions de l'UE, est un pilier de son travail. La formulation d'avis ciblés et complets – à la demande des institutions de l'UE – sur les propositions de législation européenne représente un volet de plus en plus important du travail de l'agence et contribue directement à améliorer l'élaboration de la législation.

S'appuyant sur l'objectif global de l'agence, qui est d'aider les institutions et les États membres de l'UE à « respecter pleinement les droits fondamentaux », et conformément à l'article 16 de son règlement fondateur, cette priorité renforcera encore la position de l'agence en tant qu'organe expert qui accomplit ses missions en toute indépendance, en contribuant à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation dans l'UE.

### OBJECTIFS

#### Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union

---

Afin d'apporter un soutien aux institutions de l'UE, l'agence continuera à recenser de manière exhaustive la mise en œuvre pratique de la législation de l'UE et à fournir des analyses juridiques dans les principaux domaines des droits fondamentaux couverts par son cadre pluriannuel, ainsi que dans d'autres domaines, à la demande des institutions de l'UE. L'approche socio-juridique adoptée par l'agence, selon laquelle la

mise en œuvre de la législation est évaluée au regard de l'expérience des personnes qui possèdent des droits et de celles qui ont des devoirs dans la pratique, s'est avérée très utile pour identifier les principales préoccupations relatives aux droits fondamentaux. L'agence encouragera systématiquement cette approche dans son travail avec les institutions de l'UE.

#### Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux

---

En suivant le modèle du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), qui émet régulièrement des avis sur la législation pertinente en matière de protection des données, la FRA peut

encourager les institutions européennes à demander plus fréquemment une expertise indépendante concernant le respect des droits fondamentaux dans les propositions législatives.

#### Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA

---



La fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE pourrait constituer un volet plus régulier des travaux de l'agence. Cela pourrait aller de la fourniture d'une assistance directe aux États membres à la fourniture d'une expertise générale sur les questions relatives aux droits fondamentaux dans le cadre du partage d'expériences de l'UE, en passant par la fourniture d'un soutien ciblé lié au renforcement des capacités en matière de pratiques de suivi et d'évaluation ou par l'élaboration d'outils pratiques.

# 3 PRIORITÉ

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

### SOUTENIR LES INITIATIVES POLITIQUES RESPECTUEUSES DES DROITS : FOURNIR UNE ASSISTANCE ET UNE EXPERTISE EN TEMPS RÉEL

La fourniture de réponses pertinentes en temps utile concernant le respect des droits fondamentaux reste une activité centrale de la FRA. Elle peut aller de la fourniture de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'échelle nationale et de l'Union européenne à propos des évolutions législatives et politiques et des situations dans lesquelles les droits fondamentaux sont grandement menacés, à la fourniture de conseils, par exemple, sur les formations respectueuses des droits fondamentaux, y compris par les institutions et agences de l'UE, ou lorsqu'il est urgent de recueillir une contribution de l'agence concernant par exemple l'augmentation du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants qui entrent sur le territoire de l'Union.

Ces activités s'appuient, au besoin, sur la collecte de données objectives et comparatives par la FRA sur le terrain, avec le consentement de l'État membre concerné. À cette fin, la coopération avec les parties prenantes pertinentes à l'échelle nationale, européenne et internationale est essentielle pour collecter les informations et optimiser l'impact des résultats.

#### OBJECTIFS

#### Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE

---

Pour accomplir sa mission consistant à fournir une assistance et un soutien pertinents en temps utile, la FRA proposera son expertise aux institutions et États membres de l'UE dans ses principaux domaines

d'activité en apportant un soutien juridique et une assistance dans ce domaine fondée sur des éléments de preuve.

#### Informers les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires

---

La FRA peut développer son travail d'alerte des autorités nationales et européennes concernant les violations possibles des droits fondamentaux dans les domaines couverts par son cadre pluriannuel. Cela consiste à collecter et à analyser des données dans des domaines spécifiques, notamment à publier de

manière régulière des résultats, comme cela est le cas avec les rapports mensuels sur les migrations. Ce travail sera mis en relation avec l'activité de l'agence consistant à identifier les tendances en matière de droits fondamentaux, telle qu'elle est énoncée au titre de la priorité 1.

#### Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux

---

La présence de la FRA sur le terrain, par exemple dans les centres d'accueil et d'enregistrement des migrants (hotspots) en Grèce et en Italie, facilite la fourniture de conseils en temps réel aux acteurs nationaux et européens concernant les défis liés aux droits fondamentaux. La fourniture régulière et en temps utile d'informations collectées par l'agence peut avoir une incidence directe et immédiate sur la réalisation des droits fondamentaux sur le terrain, si les autorités concernées reçoivent et utilisent ces informations. La présence de l'agence sur le terrain contribue également à renforcer la crédibilité et la validité des conseils fournis aux praticiens.

# 4 PRIORITÉ

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

### PROMOUVOIR EFFICACEMENT LES DROITS, VALEURS ET LIBERTÉS

Les travaux réalisés au titre de cette priorité permettent à l'agence de réaliser son objectif de sensibilisation, de communication et de promotion des droits fondamentaux. Dans ce contexte, l'agence s'efforce d'aborder ce pilier comme un processus à double sens : La « communication sur les droits » se traduit par l'écoute et la mobilisation des publics de l'agence, des responsables de la gouvernance aux acteurs de terrain, tout en soutenant l'éducation civique. La coordination des stratégies de communication ou la fourniture de produits de communication en partenariat avec les principaux organismes de défense des droits de l'homme, tels que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les Nations Unies, aura un effet démultiplicateur important.

#### OBJECTIFS

#### Sensibiliser systématiquement à la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne

L'agence continuera de participer à des activités de sensibilisation pour contribuer de manière significative à renforcer une culture de la protection, de la promotion et de l'exercice des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Les droits doivent être activement défendus à tous les niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local),

afin de sensibiliser le public aux droits fondamentaux et de lui donner accès à ces derniers. À cette fin, la FRA collaborera étroitement avec les institutions de l'UE, les États membres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la société civile et d'autres acteurs.

#### Créer un espace de dialogue sûr et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels

L'agence proposera un espace de dialogue sain et ouvert à tous concernant les défis urgents en matière de droits de l'homme au sein de l'Union européenne. Cet espace dédié au dialogue se transformera en un processus continu pour déterminer des programmes essentiels en matière de droits de l'homme et communiquer sur ces droits. Pour ce faire, l'agence s'adressera à un public plus large, plus local et plus populaire. Le Forum des droits fondamentaux de l'agence jouera un rôle crucial pour atteindre cet

objectif, étant donné qu'il favorisera la création de partenariats entre des communautés et des institutions qui entretiennent rarement un dialogue entre elles, notamment le milieu des affaires, les arts et les communautés des droits de l'homme existantes. De même, l'agence engagera systématiquement un dialogue avec de nouveaux groupes de parties prenantes. En outre, l'agence favorisera les « communautés de la FRA », notamment la société civile, dans les États membres de l'UE.

#### Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA

Dans le domaine des droits fondamentaux, une communication efficace consiste à soutenir durablement ces droits, à exercer une influence sur les leaders du changement et à sensibiliser les titulaires de droits. Pour établir un dialogue efficace avec le public, les médias, les décideurs et les « influenceurs », des institutions comme la FRA devront communiquer d'une façon qui est inhabituelle pour des institutions. La FRA devra accroître sa vitesse, son agilité, sa flexibilité, son imagination et son caractère novateur dans sa communication. Par conséquent, elle devra expérimenter de nouvelles approches avec audace, notamment dans la sphère des réseaux sociaux, en rapide évolution.

# 5 PRIORITÉ

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

### RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX DANS LE DOMAINE DES DROITS FONDAMENTAUX : COOPÉRER AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ENTRAIDE

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence devra accroître la visibilité de ses échanges avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. En outre, elle améliorera la pertinence et l'impact de ses preuves et de son aide en matière de droits fondamentaux au niveau national et local, y compris pour les autorités publiques et les organisations de la société civile. En coopération avec d'autres acteurs européens, la FRA pourrait servir de catalyseur pour démontrer l'importance que l'Union européenne accorde aux droits fondamentaux et à leur promotion à l'échelle nationale. Cela soulignera également l'importance d'institutions nationales indépendantes pour un système « sain » de défense des droits de l'homme.

Pour porter cette ambition, l'agence réunira des acteurs nationaux pour discuter et traiter de questions spécifiques revêtant une importance nationale particulière au regard des droits de l'homme, comme cela a été fait pour les crimes de haine et l'intégration des Roms. L'agence étendra cette pratique à d'autres domaines d'activité sélectionnés et utilisera les conclusions de ces discussions pour développer davantage son travail dans ces domaines particuliers.

Du personnel des organismes nationaux de défense des droits de l'homme pourra être détaché auprès de l'agence afin de permettre un échange mutuel d'expertise et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

#### OBJECTIFS

#### Améliorer la pertinence et l'incidence des données factuelles et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale

L'accent sera mis sur le niveau national et local en renforçant les connaissances et les données des États membres de l'agence relatives aux infrastructures et plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme, notamment en créant un espace permettant à la société civile d'agir. L'agence pourra ainsi soutenir une coopération plus ciblée avec les autorités locales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les autres acteurs des droits de l'homme, les institutions

de médiation, les administrations nationales et la société civile. L'agence accordera une attention particulière à la publication des résultats de ses recherches sur les données nationales, ce qui viendra compléter sa mission principale consistant à collecter et à publier des données européennes comparables sur les droits fondamentaux. Cette activité viendra promouvoir l'utilisation des résultats de l'agence par les autorités et les organisations de la société civile à l'échelle locale et nationale.

#### Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme

En fournissant son soutien et son expertise, l'agence a pour objectif de renforcer les capacités en matière

de droits de l'homme dans les États membres de l'UE afin d'améliorer la promotion des droits fondamentaux

à tous les niveaux de gouvernance. La contribution de l'agence s'appuiera sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme et les programmes gouvernementaux clés existants, ainsi que sur les commentaires reçus de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions de médiation qui orienteront l'élaboration d'activités. Ces activités seront mises en

### Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE

---

Compte tenu de son expertise en matière de collecte de données dans les divers domaines ayant trait aux droits fondamentaux, l'agence peut proposer cette expertise aux autorités nationales et aux organisations connexes pour la collecte et l'analyse de données – par exemple au regard de la conformité aux indicateurs clés en matière de droits fondamentaux.

œuvre en partenariat avec la communauté des parties prenantes de la FRA, afin de renforcer les communautés des droits de l'homme d'une manière durable. À cette fin, la FRA conclura des partenariats stratégiques, par exemple avec les bailleurs de fonds ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme, pour lancer des activités dans les États membres.

L'agence peut renforcer son statut de centre d'excellence en matière de données relatives aux droits fondamentaux en coopérant étroitement avec des organisations nationales ainsi qu'avec des organismes européens et internationaux qui collectent des données (comme Eurostat et les Nations Unies).

## PROGRAMMES STRATÉGIQUES

# DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES



## PROGRAMME STRATÉGIQUE

### Défis en matière de droits fondamentaux

Les données et preuves collectées par la FRA montrent systématiquement que les personnes en situation particulière de vulnérabilité (notamment les minorités ethniques ou religieuses, les immigrants et leurs descendants, les personnes LGBTI+, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes âgées et les personnes handicapées) sont victimes de discrimination pour un certain nombre de motifs qui, pour certaines d'entre elles, peuvent englober la victimisation raciste, y compris les crimes et les discours haineux. À leur tour, de nombreuses personnes se heurtent à des obstacles à une participation active à la société et présentent

des résultats socio-économiques inférieurs dans des domaines clés de la vie, ce qui peut indiquer la persistance de schémas d'inégalité malgré les cadres juridiques et politiques et les organismes en place dans l'UE et ses États membres pour promouvoir l'inclusion, l'égalité de traitement et la non-discrimination. Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a encore aggravé les inégalités existantes, et les mesures prises pour enrayer cette dernière continuent d'avoir des répercussions importantes sur nos sociétés.

### Contexte juridique et politique

En juin 2019, le Conseil européen a adopté le programme stratégique de l'UE pour la période 2019-2024, la Commission européenne ayant défini ses priorités politiques sur ce fondement. Cela a conduit à ce que les politiques accordent davantage d'importance à une Europe équitable et sociale.

En conséquence, la Commission européenne a adopté ou renouvelé des stratégies et des plans d'action qui

servent à orienter les travaux de l'agence dans les principaux domaines du cadre pluriannuel qui sont couverts par le programme « des sociétés justes et équitables » de l'agence, un certain nombre de ces stratégies/plans d'action faisant directement référence aux éléments probants de la FRA et appelant à la contribution de la FRA<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> En voici quelques exemples :

- la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 ;
- la stratégie de l'UE en matière de droits des victimes 2020-2025 ;
- la stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre les enfants, publiée par la Commission le 24 juillet 2020 ;
- la communication de la Commission sur la construction d'une Europe sociale forte pour des transitions justes, publiée le 14 janvier 2020 ;
- le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ;
- le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 ;

- le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020-2030, assorti d'une proposition de révision de la recommandation du Conseil sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms ;
- la stratégie en faveur des personnes handicapées 2020 ;
- la stratégie LGBTI+ de l'Union européenne à l'horizon 2020 ;
- la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant 2021 ;
- la garantie européenne pour l'enfance 2021 ;



Tout un éventail de dispositions et d'instruments du droit de l'UE sous-tend ces stratégies et plans d'action, auxquels l'agence se réfère et qu'elle soutient dans ses travaux en fournissant des éléments de preuve et l'assistance d'experts. La base juridique pertinente inclut notamment :

l'article 2 du traité sur l'Union européenne ; l'article 10 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; et le titre III sur l'égalité de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en particulier : ses article 21 sur la non-discrimination, article 23 sur l'égalité entre hommes et femmes, article 24 sur les droits de l'enfant, article 25 sur les droits des personnes âgées, et article 26 sur l'intégration des personnes handicapées.

En ce qui concerne le droit dérivé de l'UE, il est également possible, par exemple, de se référer aux directives relatives à la race (2000/43/CE), à l'emploi (2000/78/CE) et à l'égalité entre les hommes et les femmes [2004/113/CE, 2006/54/CE, 2010/41/UE, (UE) 2019/1158], qui mettent en œuvre le principe de l'égalité de traitement en instaurant le cadre permettant de lutter contre la discrimination, et, plus particulièrement, la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal.

Au niveau du droit international en matière de droits de l'homme, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, que l'UE a signée et ratifiée, et la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, que l'UE a signée, ne sont que deux exemples qu'il est

possible d'associer directement aux travaux de la FRA dans le cadre de ce programme.

Qui plus est, le socle européen des droits sociaux, dans son principe n° 3, va quelque peu au-delà de l'acquis actuel en étendant la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle aux domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, et l'accès aux biens et aux services accessibles au public. Le socle européen des droits sociaux met aussi explicitement l'accent sur les enfants dans son principe n° 11 relatif aux services de garde d'enfants et à la protection contre la pauvreté. En ce qui concerne les enfants, le socle reflète dans une large mesure les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par l'ensemble des États membres de l'UE. Dans ce contexte, les institutions de l'UE devraient adopter, en 2021, une initiative visant à établir une garantie européenne pour l'enfance dans le but de garantir aux enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale un accès aux soins de santé, à l'éducation, à un logement décent et à une alimentation adéquate.

De manière plus générale, l'UE a défini une approche stratégique pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette stratégie inclut l'objectif n° 10 relatif à la réduction des inégalités, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020, ainsi que d'autres ODD pertinents.

Les travaux de l'agence sur l'égalité et la non-discrimination sont étroitement liés aux activités du groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, y

---

- la garantie pour la jeunesse 2021 ;  
 - la stratégie en faveur de la jeunesse 2018 ;  
 - le livre vert sur le vieillissement 2021 ;  
 - les conclusions 2020 du Conseil « Droits de l'homme, participation et bien-être des personnes âgées à l'ère de la numérisation » ;

- la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive 2021-2030 ;  
 - le prochain plan d'action sur l'intégration et l'inclusion 2021-2024, annoncé dans le pacte sur la migration et l'asile 2020.

compris son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité, facilité par la FRA.

Dans le cadre du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres

## Réponse de la FRA pour 2022-2024

Un certain nombre de stratégies et de plans d'action de l'Union européenne, énumérés ci-dessus, requièrent la contribution de la FRA. Pour ce faire, en 202a, l'agence poursuivra ses activités de collecte de données sur les minorités ethniques, les immigrants et leurs descendants. La FRA continuera également de soutenir activement les activités du groupe de haut niveau de l'Union européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, ainsi que les travaux de son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité, de même que les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. L'agence continuera d'aider les États membres à améliorer l'efficacité de leurs réponses aux crimes de haine, ainsi que la collecte et l'utilisation de données sur l'égalité, y compris en encourageant le signalement des crimes de haine.

Pour faire face aux conséquences en matière de droits fondamentaux du vieillissement à l'ère numérique, conséquences qui ont été mises en lumière par les réponses numériques apportées face à la pandémie de COVID19, la FRA s'appuiera sur les données disponibles issues de son enquête sur les droits fondamentaux. Qui plus est, en 2022, l'agence engagera de nouvelles recherches sur les inégalités liées à l'âge sous l'angle des droits fondamentaux, y compris en explorant l'accès en ligne et hors ligne aux services, qui s'inscrit dans le cadre d'une discussion plus large sur les droits sociaux. Elle poursuivra par ailleurs sa mission au sein du cadre de l'UE concernant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

En 2022, l'agence mènera sa troisième enquête sur l'antisémitisme, qui s'appuiera sur les enquêtes précédentes et fournira des données sur les tendances de la manifestation de l'antisémitisme au fil du temps.

formes d'intolérance, la FRA a pour mission de diriger un groupe de travail chargé de la collecte de données, de l'enregistrement ainsi que d'encourager le signalement des crimes de haine.

Les données de l'enquête contribuent à évaluer la progression des États membres de l'UE dans la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil concernant la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal (2008/913/JAI), de la directive sur les droits des victimes (2012/29/UE), ainsi que de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE), et alimentent directement les différentes stratégies et plans d'action de l'UE qui accompagnent ces dossiers législatifs (notamment la nouvelle stratégie de la Commission en matière d'antisémitisme).

Par ailleurs, dans le contexte de la stratégie sur les droits de l'enfant incluant sa garantie pour l'enfance, ainsi que de la stratégie en faveur de la jeunesse, l'agence continuera de soutenir les États membres, en s'associant avec les principaux partenaires de coopération et les groupes cibles, et en s'appuyant notamment sur ses recherches fondées sur des enquêtes existantes. Qui plus est, l'année 2022 est également qualifiée d'année européenne de la jeunesse, et la FRA continuera de promouvoir la participation des jeunes aux débats, discussions et événements. La FRA continuera également de dispenser une formation ciblée au Parlement et à la Commission, ainsi que des activités de renforcement des capacités, dans les domaines de la justice adaptée aux enfants et de la protection des enfants dans le contexte de la migration. Autre aspect de ses efforts en vue du renforcement des capacités, la FRA poursuivra la diffusion de la deuxième édition du manuel FRA-CdE-CEDH sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant.

En 2022, la FRA diffusera publiquement les résultats de son « enquête sur les Roms 2020 », qui serviront de base de référence pour le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie d'intégration des Roms

au-delà de 2020 élaborée par la Commission : le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020. Parallèlement, l'agence continuera d'aider la Commission à suivre les efforts déployés par les États membres pour améliorer la situation des Roms, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports sur les Roms, qui aide les États membres à renforcer leur collecte de données et leurs rapports sur les mesures en faveur de l'égalité et de l'inclusion des Roms.

En 2022 également, les premiers résultats de l'enquête exhaustive de l'agence sur les immigrants et les descendants d'immigrants seront disponibles pour éclairer la Commission sur les principaux dossiers politiques, notamment dans les domaines liés à l'inclusion des migrants.

Elle continuera d'étudier les possibilités d'activités liées au droit à la liberté de religion ou de conviction, traduisant ainsi son engagement envers les communautés religieuses. Des éléments probants à cet égard peuvent être utilisés à partir de la mise à jour annuelle des données des États membres sur l'antisémitisme, ainsi que de la mise à jour par l'agence de sa base de données en ligne sur la haine antimusulmane.

Plus précisément, en 2022, l'agence lancera le troisième cycle de son enquête sur l'antisémitisme et collectera des données à cet effet.

## Résultats attendus et incidences potentielles

En 2022, l'agence publiera les résultats de son enquête sur les Roms 2020. La Commission et les États membres couverts par l'enquête, ainsi que d'autres institutions et acteurs clés, disposeront ainsi de données pour alimenter les indicateurs clés relatifs au cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion

et la participation des Roms. Les résultats préliminaires de l'enquête sur les immigrants et les descendants d'immigrants devraient être prêts d'ici la fin de l'année 2022 (en fonction des répercussions éventuelles que la pandémie de COVID continue d'avoir sur les opérations de terrain), la publication des résultats étant prévue pour 2023.

Dans la mesure où cela est pertinent au regard des priorités politiques en vigueur en 2022, l'agence continuera de diffuser les résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux, de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI et de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage. S'agissant des données d'enquête de la FRA, il est notamment important de faire le lien entre les travaux de la FRA et les indicateurs utilisés dans le contexte des stratégies de l'UE, pour lesquelles la FRA constitue souvent la seule source de données quantitatives et comparables pour l'UE (comme cela est le cas pour le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, par exemple).

L'agence continuera de faciliter les travaux du sous-groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité. La FRA continuera également de soutenir les États membres et la Commission dans leurs efforts pour le suivi et l'établissement de rapports concernant l'intégration des Roms dans le contexte du cadre stratégique européen pour les Roms 2020-2030. La FRA publiera sa mise à jour annuelle en ligne de la collecte de données sur l'antisémitisme, et collectera des données en 2022 aux fins de sa troisième enquête sur l'antisémitisme, laquelle offre un ensemble de données unique sur les expériences et les préoccupations en matière d'antisémitisme au sein de la population juive de l'UE. Elle continuera de soutenir les principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes haineux, au racisme et à l'antisémitisme.

## Risques

Dans un contexte de diversification croissante des sociétés de l'Union européenne, différents groupes parallèles peuvent être considérés comme étant « en concurrence » pour les ressources (du logement aux perspectives d'emploi), certains étant « laissés pour compte ». En conséquence, l'agence peut s'attendre à une augmentation de la demande de collecte et d'analyse des données au sujet de groupes spécifiques de la population, tout en tenant compte, en particulier, des incidences sur les droits fondamentaux en ce qui concerne le sexe, l'âge et le handicap. Pour s'adapter à cette demande, la FRA continuera de mener, en 2022, des projets complexes, à forte intensité de ressources, dans le domaine des « sociétés justes et équitables » ainsi que des enquêtes à grande échelle et des recherches qualitatives approfondies. Ces actions absorberont une part significative des ressources humaines et financières de l'agence. Cependant, si la FRA devait ne pas collecter ces données, on observerait une lacune importante en matière de preuve en l'absence de collecte de données équivalente au niveau de l'UE et des États membres.

La pandémie de COVID19 et ses conséquences sociales et économiques continueront d'avoir des répercussions sur les sociétés européennes en 2022 et au-delà, avec des répercussions disproportionnées chez les populations en situation de vulnérabilité, notamment chez les personnes âgées et d'autres personnes victimes d'inégalités et de discrimination. Les travaux de l'agence dans le cadre du programme « des sociétés justes et équitables » devront refléter l'incidence de la pandémie s'agissant de ses conséquences à long terme sur les droits de certains groupes spécifiques de la société. En conséquence, la pandémie peut continuer d'avoir une incidence négative sur la capacité de l'agence à mener des travaux sur le terrain, en particulier en ce qui concerne ses enquêtes à grande échelle, qui pourraient être retardées. Malgré des mesures d'atténuation des risques, cela pourrait avoir une incidence sur l'aptitude de la FRA à répondre aux demandes ponctuelles dans des domaines particuliers en lien avec la collecte des données qu'elle entreprend.

## DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES



## PROGRAMME STRATÉGIQUE

### Défis en matière de droits fondamentaux

Afin que le respect des droits fondamentaux devienne réalité, il est nécessaire que les personnes affirmant que leurs droits ont été violés aient accès à la justice. Si cet accès doit être garanti pour les personnes dont les droits ont été violés, y compris les victimes de la criminalité, il convient de garder à l'esprit que la notion de justice inclut également les droits de la défense pour toute personne accusée d'un délit. Le concept d'accès à la justice combine des aspects institutionnels et procéduraux, ainsi que différents domaines juridiques, du droit pénal au droit administratif. Toutes les procédures judiciaires doivent démontrer leur capacité à garantir véritablement l'accès à la justice, notamment dans les cas de violations particulièrement graves des droits fondamentaux qui nécessitent une procédure pénale. De plus, elles doivent permettre aux victimes de crimes et délits (abus sexuels, terrorisme ou cybercriminalité par exemple) d'avoir accès à la justice. Ces « tests » doivent reconnaître spécifiquement la dynamique de genre, ainsi que les droits procéduraux et substantiels des groupes vulnérables dans le système judiciaire, tels que les enfants en tant que victimes, témoins ou accusés. Le même principe s'applique par exemple aux procédures de lutte contre la discrimination, ou aux tribunaux du travail qui protègent le droit à des conditions de travail justes et équitables.

Des obstacles particuliers surviennent lorsque les violations des droits fondamentaux interviennent dans le contexte d'activités économiques, car les responsabilités individuelles sont souvent subordonnées à des structures organisationnelles complexes et occultées par celles-ci. Dans de tels cas, les personnes qui estiment que leurs droits sont violés ont besoin de mécanismes de soutien et de procédures qui améliorent leur accès à la justice, tels les

mécanismes de recours collectif ou les interventions de tierces parties.

Les cas de circulation massive de données dans le monde numérique soulèvent également des problèmes. En effet, celle-ci est rarement sans conséquences pour d'autres droits fondamentaux, notamment la non-discrimination, la protection des consommateurs, la protection des enfants et l'accès aux services, qui concernent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, tels les enfants ou les personnes handicapées. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que les droits fondamentaux soient pareillement défendus et protégés dans le monde en ligne et hors ligne, par exemple en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des personnes handicapées et des enfants. L'utilisation frauduleuse des données, l'exploitation sexuelle des enfants, la pédopornographie ou l'usurpation de l'identité matérielle ou numérique sont autant de formes de cybercriminalité et de menaces engendrées par le monde numérique et l'économie fondée sur les données. Cela contraint les autorités à engager des procédures d'enquête spéciales, ce qui peut également nécessiter le recours à des techniques judiciaires à distance et à des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions soulèvent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la cybercriminalité, qui peuvent inclure la haine en ligne et la mésinformation/désinformation.

De plus, si les nouvelles technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle ont créé de riches opportunités, elles génèrent aussi des risques graves qui ont des incidences sur plusieurs droits fondamentaux. Une évaluation approfondie des

Figure 1.4

répercussions que les techniques d'intelligence artificielle (IA) peuvent avoir sur la jouissance des droits fondamentaux devrait être réalisée par différentes parties prenantes, afin de tirer pleinement

parti des possibilités offertes par l'IA, tout en identifiant et en contrôlant les menaces potentielles.

## Contexte juridique et politique

En ce qui concerne la législation pertinente de l'UE, des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années dans la législation d'exécution au niveau de l'UE et des États membres, sur la base d'une feuille de route détaillée, adoptée par la Commission, qui couvre les droits pertinents des personnes poursuivies, y compris les personnes vulnérables et les enfants poursuivis. Des progrès considérables ont également été accomplis en ce qui concerne un large éventail de droits des victimes de la criminalité prévus par le droit de l'Union. Pourtant, malgré ces avancées, tous ces droits ne peuvent pas être pleinement invoqués dans la pratique. En ce qui concerne les droits des victimes de la criminalité, la mise en œuvre de la première stratégie de l'UE sur les droits des victimes (2020-2025), qui comprend les activités de la nouvelle plateforme sur les droits des victimes, met l'accent sur plusieurs actions clés qui sont nécessaires pour améliorer la situation des victimes, notamment en donnant des moyens d'action aux victimes les plus vulnérables, telles que les victimes de violences fondées sur le genre et de crimes de haine.

Dans le domaine de la cybercriminalité et, plus généralement, de la sécurité, les évolutions législatives et politiques au niveau de la législation de l'UE et des États membres ont continué de se dérouler conformément aux stratégies pertinentes, telles que la nouvelle stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité

(2020-2025), qui fournit le cadre dans lequel s'inscriront de nouvelles actions et mesures dans ce domaine au cours des cinq prochaines années et la stratégie de l'UE pour une lutte plus efficace contre l'exploitation sexuelle des enfants, pour n'en citer que quelques-unes. Au cours de la période 2021-2022, plusieurs dossiers législatifs clés dans le domaine de la numérisation, qui ont des implications importantes pour les droits fondamentaux, tels que le nouveau cadre réglementaire de l'UE pour une approche européenne coordonnée de l'intelligence artificielle et la proposition d'une nouvelle législation sur les services numériques, ont été présentés le 15 décembre 2020.

Des mesures politiques et législatives ont été adoptées pour améliorer encore l'accès des consommateurs à la justice, conformément au nouveau programme de l'UE en matière de protection des consommateurs publié à la fin 2020. À son tour, la Commission a poursuivi le développement de son outil annuel Tableau de bord de la justice dans l'UE afin d'encourager l'efficacité des systèmes nationaux de justice au regard de la qualité, de l'indépendance et de l'efficacité. Après la publication du deuxième rapport annuel sur l'état de droit par la Commission en 2021, les travaux sur le mécanisme européen global de protection de l'état de droit seront examinés en 2022.

## Réponse de la FRA pour 2022-2024

Au cours de ces dernières années, la FRA a mené de vastes recherches sur la mise en œuvre des feuilles de route de la Commission relatives aux droits des victimes de la criminalité et aux droits des accusés (ces derniers généralement à la demande de la Commission). Sur la base de ces recherches, et à la suite de demandes spécifiques des institutions de l'UE,

la FRA poursuivra la collecte, l'analyse et la diffusion des éléments de preuve solides évaluant l'état d'avancement des droits des différents groupes de victimes de la criminalité et des droits des personnes impliquées dans les systèmes de justice pénale des États membres. À cet égard, les recherches de l'agence accordent une attention particulière aux droits fondamentaux des groupes vulnérables, y

compris les enfants en tant que victimes, témoins, suspects et prévenus (s'inspirant également des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants de 2010), et les résultats de ses recherches sur les droits procéduraux des enfants seront publiés en 2022. En outre, les recherches de l'agence continueront à tenir dûment compte des affaires concernant plus d'un État membre, qui nécessitent la coopération de la police, des services du ministère public et des tribunaux dans l'ensemble des juridictions, ce qui, pour sa part, soulève des défis supplémentaires en matière de droits fondamentaux; à cet égard, à la suite de ses travaux antérieurs, l'agence a été invitée à étendre ses recherches sur le mandat d'arrêt européen pour couvrir davantage d'États membres.

Sur la base du succès de l'enquête européenne de 2014 de la FRA sur la violence à l'égard des femmes, Eurostat a créé en 2016 un groupe de travail chargé d'élaborer une enquête visant à recueillir des données comparables sur la violence fondée sur le genre dans l'UE. La FRA lancera un projet de recherche conjoint avec l'EIGE en 2022 pour couvrir les États membres qui ne participent pas à l'enquête d'Eurostat. L'objectif est de garantir — dix ans après la publication des premiers résultats de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes à l'échelle de l'UE — que l'UE dispose d'un ensemble de données comparables à l'échelle de l'UE sur la violence à l'égard des femmes. En outre, le projet étudiera l'inclusion de domaines de la violence à l'égard des femmes qui ont fait l'objet de questions dans l'enquête 2014 de la FRA, mais pour lesquels des données ne sont pas collectées de manière exhaustive dans l'enquête d'Eurostat (par exemple dans le domaine du harcèlement et de la violence en ligne en dehors du contexte du travail). Ce qui précède supposera une coopération étroite entre la FRA et l'EIGE en tant qu'équipe de projet commune, ainsi qu'avec la Commission et Eurostat.

En 2022, la FRA publiera les résultats de ses recherches sur les réponses différenciées des systèmes de justice pénale en ce qui concerne la reconnaissance des différents groupes de victimes de la criminalité et les droits qui leur sont accordés dans

Figure 1.4

la pratique, conformément à la directive sur les droits des victimes. Dans le cadre de ces recherches, une attention particulière a été accordée, durant la phase de recherche documentaire, à la reconnaissance de groupes spécifiques de victimes en fonction du sexe, de l'âge et du handicap. En outre, ces recherches ont étudié la question de l'indemnisation des victimes de la criminalité.

En ce qui concerne la mise en place d'une plateforme sur les droits des victimes, à laquelle la FRA a été nommée, dans le cadre de la stratégie en matière de droits des victimes, l'agence contribue aux travaux de la plateforme depuis 2020 grâce à ses données de recherche et à son expertise.

Outre les travaux sur les victimes de la criminalité, l'agence prévoit de continuer à évaluer l'état d'avancement du droit à un procès équitable des personnes accusées au niveau des États membres, notamment en ce qui concerne des aspects spécifiques de la présomption d'innocence des personnes poursuivies — avec la poursuite de la diffusion des résultats de ses recherches dans ce domaine en 2022 — et en ce qui concerne les recherches de la FRA sur les garanties de procédure pour les enfants suspectés ou accusés de crime.

L'agence poursuivra la diffusion des résultats de ses recherches sur l'incidence de la directive sur le terrorisme sur les droits fondamentaux, qui alimenteront différentes initiatives, y compris le nouveau programme de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. L'agence poursuivra également ses travaux — toujours à la demande directe des institutions de l'UE — sur la mise à jour et l'extension de la base de données spécifique de l'UE sur les conditions de détention, lancée en 2019. La base de données contiendra de nouvelles informations, telles que des dispositions visant à atténuer les effets du coronavirus en prison.

Pour 2022, s'appuyant sur ses recherches antérieures sur les voies de recours dont disposent les victimes de violations des droits de l'homme commises par des entreprises, la FRA propose d'étudier l'utilisation et l'efficacité des exigences de diligence raisonnable pour

atténuer les conséquences négatives (en particulier pour l'environnement, les consommateurs et les travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement) des activités commerciales. Ces travaux seront entrepris en vue de conseiller les institutions européennes et les États membres dans le contexte d'un éventuel cadre législatif établissant des obligations de diligence raisonnable à l'égard des droits de l'homme dans ce domaine.

La FRA commencera à travailler à l'élaboration d'un manuel juridique sur la cybercriminalité et les garanties relatives aux droits fondamentaux, et à étudier d'autres questions liées aux risques engendrés par les nouvelles technologies dans le domaine de la vie privée. Ces travaux seront entrepris en partenariat avec le Conseil de l'Europe. Les travaux de recherche prévus par la FRA viseront à produire des résultats qui pourraient être utiles à la recherche de l'UE en matière de sécurité afin de veiller à ce qu'elle respecte les droits fondamentaux. La FRA achèvera la troisième phase de son projet pluriannuel sur l'intelligence artificielle et ses implications en matière de droits fondamentaux, avec une publication sur la partialité

en ce qui concerne les études de cas de simulation. En outre, la FRA lancera ses recherches sur la modération des contenus en ligne afin de comprendre dans quelle mesure certains groupes (par exemple les femmes et les minorités ethniques/religieuses) sont découragés ou empêchés de participer à la communication en ligne du fait d'être harcelés ou menacés en ligne.

En 2022, l'agence préparera également une nouvelle étude sur le RGPD, à la demande de la Commission, qui examinera le travail des autorités de protection des données.

Enfin, en 2022, l'agence poursuivra la diffusion des résultats de son enquête sur les droits fondamentaux (EDF) dans l'UE, qui recueille les expériences et les avis de la population générale au sujet de l'exercice concret de ses droits et comprend des données sur les expériences des répondants en matière de victimisation criminelle. L'EDF couvre tous les domaines de programmation visés par les travaux de l'Agence, allant du domaine « Sociétés justes, numériques et sûres » au domaine « Sociétés justes et équitables » en passant par le domaine « Migration et asile » (pour n'en citer que trois).

## Résultats escomptés et incidences potentielles

En 2022, l'agence publiera les résultats de ses recherches approfondies sur les dispositions prises dans la pratique pour différents groupes de victimes de la criminalité dans l'UE, compte tenu des obligations découlant de la directive sur les droits des victimes. Ces résultats peuvent être lus parallèlement à la publication, en 2022, des résultats de l'enquête sur les Roms 2020 de la FRA, qui comprend des données sur les expériences des répondants roms en matière de crimes de haine. Les résultats des recherches et l'expertise de la FRA continueront d'éclairer les travaux de la plateforme de la Commission sur les droits des victimes, mise en place dans le cadre de la stratégie en faveur des victimes.

La contribution spécialisée de la FRA, fondée sur les résultats de la recherche, contribuera également à faire

en sorte que les futures initiatives liées aux nouveaux défis dans le domaine de la numérisation, de la sécurité et de la justice, par exemple l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la justice, soient conçues de façon à respecter les droits fondamentaux. Par exemple, la FRA a apporté des contributions, par ses travaux de recherche sur l'IA publiés, aux institutions de l'UE afin de soutenir leurs discussions sur la nouvelle législation en matière d'IA. En outre, la FRA continuera à intégrer ses résultats de recherche et son expertise dans les travaux de la plateforme de la Commission intitulée « Communauté européenne de recherche et d'innovation pour la sécurité » (CERIS), qui est hébergée par la DG HOME de la Commission européenne.



## Risques

Concernant les droits de la partie défenderesse, un climat sociétal dans lequel l'accent est mis sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurité peut fragiliser les droits de la défense, notamment les droits de liberté individuelle des personnes arrêtées ou les droits des accusés à avoir accès à un avocat (notamment pour les premières étapes d'une procédure pénale) et à communiquer avec lui de manière confidentielle.

Les technologies numériques évoluent très rapidement et dans divers domaines. Le principal défi de l'agence dans le cadre de ses activités relatives à cette problématique consiste à rester au fait des dernières évolutions et à renforcer son expertise technologique afin de mener des analyses pertinentes des incidences potentielles sur les droits fondamentaux, tout en proposant des moyens pour assurer le respect des droits fondamentaux dans la pratique.

Avec l'adoption du règlement fondateur modifié de l'Agence, les attentes des institutions de l'UE et d'autres parties prenantes principales augmenteront en ce qui concerne la participation de la FRA dans la recherche et les activités connexes dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière

pénale. Cette situation présente à la fois des opportunités et des risques, étant donné que l'agence aura besoin des ressources nécessaires pour traiter les domaines récemment couverts par le règlement modifié.

## MIGRATION ET ASILE



## PROGRAMME STRATÉGIQUE

### Défis en matière de droits fondamentaux

L'agence utilisera son expertise en matière de droits fondamentaux pour appuyer le travail législatif et politique de l'UE, y compris les initiatives prises pour mettre en œuvre le pacte de l'UE sur la migration et l'asile, afin de promouvoir une application du droit de l'Union conforme aux droits fondamentaux. La recherche et l'analyse ciblées de la FRA combleront les lacunes en matière de connaissances. La FRA partagera son expertise avec les acteurs de terrain nationaux et européens au travers de ses visites et de sa présence dans les États membres les plus touchés.

Chaque année, des milliers de personnes meurent en tentant de rejoindre l'UE dans des bateaux surpeuplés et mal équipés. Les allégations de refoulement et de mauvais traitement des migrants et des réfugiés aux frontières terrestres et maritimes par les forces de police persistent. Les mesures de santé publique ne tiennent pas toujours compte des besoins des réfugiés. Les autorités continuent d'utiliser des techniques d'intimidation ciblant les travailleurs humanitaires et les volontaires qui soutiennent les migrants en situation irrégulière. Les capacités d'accueil des demandeurs d'asile sont mises à rude épreuve dans certains États membres de l'UE. La possibilité d'obtenir l'asile varie

toujours en fonction de l'État membre dans lequel une personne dépose sa demande. Les organismes de surveillance des droits de l'homme font état de privations arbitraires de liberté, y compris pour les enfants, de difficultés d'accès aux procédures d'asile et de cas présumés de non-refoulement. Les données à caractère personnel des migrants seront de plus en plus souvent enregistrées dans des systèmes informatiques à grande échelle de l'UE et seront utilisées à des fins de gestion des migrations et de sécurité. Divers obstacles limitent l'accès des réfugiés aux droits.

Les actions menées par l'Europe et les États membres dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration portent atteinte aux droits fondamentaux de base, tels que le droit à la vie, l'interdiction du refoulement, l'interdiction de la torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de la privation arbitraire de liberté et le droit au respect de la vie privée. Les répercussions sur ces droits diffèrent selon l'âge, le sexe et la vulnérabilité des personnes concernées. Bien que des restrictions de certains droits fondamentaux soient possibles, elles doivent rester dans les limites strictes prévues à l'article 52 de la Charte de l'UE.

### Contexte juridique et politique

L'UE a adopté plus de 50 instruments contraignants de droit dérivé de l'UE en matière de visas, de frontières, d'immigration, de traite des êtres humains, de trafic de migrants, ainsi que de retour et de réadmission. Parallèlement au pacte sur la migration et l'asile, la Commission européenne a présenté de nouvelles propositions législatives. Depuis 2006, la CJUE a statué sur quelque 200 affaires dans ces domaines politiques. En 2022, de nouveaux systèmes informatiques à grande échelle seront opérationnels, ce qui augmentera le traitement des données à caractère personnel des voyageurs et des migrants, y compris les données

biométriques. La législation est complétée par des plans d'action, qui portent par exemple sur les retours, le trafic de migrants, la protection des enfants migrants ou l'intégration des migrants. La plupart des instruments législatifs et politiques dans ce domaine sont lourds de conséquences pour les droits fondamentaux. Des agences de l'UE, telles que l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'EASO et Europol, interviennent activement sur le terrain pour soutenir les États membres, ajoutant une dimension nouvelle inconnue dans d'autres domaines dans la mesure où, au travers des actions menées sur le terrain,

Figure 1.4

l'UE pourrait en effet être tenue responsable d'éventuelles violations des droits fondamentaux. Les déploiements opérationnels sont également

susceptibles d'augmenter dans les pays tiers, en particulier pour soutenir la gestion des frontières et les retours.

## Réponse de la FRA pour 2022-2024

Sur la base de ses travaux précédents, la FRA aborde tant le niveau politique que le niveau législatif, ainsi que l'application des politiques sur le terrain. L'agence encouragera une mise en œuvre conforme aux droits fondamentaux des mesures qui seront adoptées dans le cadre du pacte. Plus de 45 publications de la FRA (y compris des études comparatives, des manuels, des documents « Focus », des documents d'orientation et des avis juridiques), dont certaines sont disponibles dans plusieurs langues officielles de l'UE, contiennent des suggestions sur la manière de respecter les droits fondamentaux à l'intention des décideurs politiques et des professionnels qui travaillent sur le terrain. Une étroite coopération avec d'autres agences JAI ainsi que des modalités de travail avec Frontex, l'EASO et l'eu-LISA ont permis à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux. Par l'intermédiaire de son corps permanent, Frontex déploiera les premiers officiers armés de l'UE dans les États membres. La FRA coopérera avec et soutiendra un nombre croissant d'observateurs des droits fondamentaux recrutés par Frontex. L'EASO sera probablement transformé en Agence de l'UE pour l'asile, dotée de mécanismes de

protection des droits fondamentaux renforcés qui nécessiteront l'expertise de la FRA. La FRA et l'eu-LISA sont convenues d'un plan de coopération 2021-2023 afin de définir plus concrètement leurs domaines de coopération. La FRA établira une coopération avec l'AET. La FRA contribue aux travaux menés par les agences JAI dans le cadre de leur déclaration commune de 2018 les engageant à travailler ensemble pour lutter contre la traite des êtres humains. Des groupes de travail composés des États membres dirigés par la Commission, des auditions du Parlement européen et des groupes de travail du Conseil, auxquels la FRA a participé, offrent un espace de dialogue permettant de partager l'expertise et les résultats des recherches de la FRA. Le déploiement temporaire d'experts de la FRA dans les États membres les plus touchés par les nouvelles arrivées permet à l'agence de fournir aux acteurs de terrain de l'UE une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux difficultés pratiques rencontrées. Les synthèses régulièrement consacrées par la FRA aux défis en matière de droits fondamentaux dans certains États membres documentent les tendances, les difficultés émergentes et les pratiques prometteuses.

## Résultats escomptés et incidences potentielles

Dans le domaine de l'asile et de la migration, la protection des droits fondamentaux mise en place au cours des 70 dernières années continuera probablement d'être remise en question, certains acteurs la jugeant trop protectrice. L'agence poursuivra ses travaux en amont avec les institutions et agences de l'UE, ses recherches de terrain et son appui au renforcement des capacités pour garantir le respect des droits fondamentaux sur le terrain. L'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux sera non seulement solide sur le plan juridique, mais aussi réalisable sur le plan pratique. Ainsi, l'agence a l'intention d'offrir des moyens viables de respecter et de protéger les droits

fondamentaux. La diffusion du manuel rédigé conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que d'autres outils et orientations de la FRA, devraient réduire le nombre de situations dans lesquelles la législation européenne n'est ni respectée ni suivie par manque de connaissance. D'une manière générale, la FRA espère que son expertise dans le domaine des droits fondamentaux, associée à l'action d'autres parties prenantes, permettra d'éviter une érosion des normes existantes en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux et d'aider les agences de l'UE à promouvoir des normes élevées en matière de droits fondamentaux.

## Risques

---

Étant donné que les nouvelles politiques touchent de plus en plus les limites de ce qui est autorisé, les institutions, agences et États membres de l'UE accordent une valeur croissante à l'expertise de la FRA. En conséquence, la FRA est de plus en plus souvent invitée à apporter sa contribution aux discussions politiques, et à indiquer où se situent les lignes rouges. Cela peut conduire la FRA à dépasser ses capacités limitées. Si les restrictions de voyage continuent de limiter considérablement la possibilité pour la FRA d'être sur le terrain, l'agence risque d'être déconnectée de la

réalité sur le terrain. Cela compromettra sa capacité de proposer des solutions qui sont réalisables dans la pratique. La nécessité constante de revoir ses priorités de travail du fait de la survenue d'événements externes ne permet peut-être pas à l'agence d'aborder de nouveaux problèmes avec la même minutie que par le passé. En raison de ses capacités limitées, la FRA se verra contrainte de refuser de plus en plus de demandes de contribution ou d'assistance, telles que la participation à des conférences, ce qui pourrait présenter un risque pour sa réputation.

# SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

## PROGRAMME STRATÉGIQUE

### Défis en matière de droits fondamentaux

L'agence continuera à utiliser son expertise en matière de droits fondamentaux et ses réseaux étendus pour soutenir les systèmes des droits de l'homme dans l'UE et ses États membres. Cela est essentiel, compte tenu notamment des défis persistants qui pèsent sur les valeurs fondamentales de l'UE: l'espace civique est réduit, les tribunaux et les organes statutaires compétents en matière de droits de l'homme sont remis en question ou affaiblis et les préceptes fondamentaux des droits fondamentaux et de l'état de droit sont donc remis en cause. Par conséquent, la FRA poursuivra ses activités de coopération et de consultation avec différents acteurs, dont les organisations de la société

civile chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme aux plans local, national et international. Chacun de ces acteurs a un rôle important à jouer pour garantir le bénéfice des droits aux niveaux national et local. Avec son mandat transnational et intersectoriel, la FRA fournit un soutien à cet égard, en collectant des données et en communiquant des informations sur les défis en matière de droits fondamentaux, en encourageant les bonnes pratiques, et en facilitant les approches concertées pour le traitement des questions relatives aux droits fondamentaux dans l'UE.

### Contexte juridique et politique

L'UE est liée par sa propre « déclaration des droits », la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de même que les États membres de l'Union lorsqu'ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union. La Charte doit être lue en liaison avec le droit constitutionnel national et d'autres obligations juridiques communes aux États membres de l'UE, y compris le droit découlant des traités de l'UE, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme. De plus, au niveau international, l'UE est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CPDH), et va aussi devenir partie à la CEDH et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Des discussions sont en cours en ce qui concerne l'adhésion éventuelle de l'UE à d'autres traités du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote). Par ailleurs, l'UE et ses États membres s'engagent à mettre en œuvre le Programme à l'horizon

2030 et les objectifs de développement durable, dont l'objectif 16, « Paix, justice et institutions efficaces ». Au cours des dernières années, les trois principales institutions de l'UE ont renforcé leurs mécanismes et cadres internes afin de garantir le respect de la Charte, ainsi que des valeurs générales énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, lorsqu'elles élaborent leurs politiques et légifèrent. Les principaux instruments comprennent une résolution annuelle sur les droits fondamentaux (Parlement européen), des conclusions annuelles du Conseil sur la mise en œuvre de la charte et un dialogue annuel sur l'État de droit (Conseil), des analyses d'impact des propositions législatives sur les droits fondamentaux, un mécanisme de protection de l'État de droit et, à partir de 2020, un rapport annuel sur l'état de droit établi par la Commission européenne. Un nombre croissant de procédures d'infraction engagées par la Commission contre des États membres de l'UE ainsi qu'une partie significative de la jurisprudence de la CJUE sont en relation avec le non-respect des dispositions de la charte. En outre, toutes les institutions de l'UE utilisent des données de la FRA pour évaluer la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Elles peuvent demander à l'agence des avis juridiques sur la

compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux.

Toutefois, les informations probantes fournies par l'agence montrent que la Charte reste peu connue et peu utilisée au niveau national, et que le potentiel de renforcement de la protection des droits de la Charte demeure sous-exploité. Afin de remédier à cette situation, la Commission européenne a adopté en 2020 une nouvelle stratégie visant à renforcer l'application de la Charte, qui propose notamment des actions spécifiques dans les États membres. La Commission a

## Réponse de la FRA pour 2022-2024

Grâce à ses activités de recherche, de coopération institutionnelle, de communication et de renforcement des capacités, la FRA continuera de soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme dans l'UE. Pour ce faire, elle fournira des outils pour des actions systématiques en faveur des droits de l'homme sur le terrain ; mettra en relation les acteurs afin de faciliter le partage des bonnes pratiques dans les domaines où des progrès sont nécessaires ; et fournira une assistance et une expertise pour renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'UE. Elle agira dans le respect des normes et des valeurs du droit des traités de l'UE et des instruments internationaux des droits de l'homme, en mettant explicitement l'accent sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE. L'agence continuera de fournir son assistance et son expertise dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Commission visant à renforcer l'application de la charte.

L'agence continuera également d fournir des données et des informations pour le rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit et de soutenir les institutions de l'UE à cet égard. La FRA maintiendra sa coopération étroite avec les principales organisations du système international de défense des droits de l'homme – le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – ainsi qu'avec les acteurs au plan national, des droits de l'homme, en particulier les institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation.

fait référence au soutien de la FRA dans la mise en œuvre de la stratégie.

Depuis 2021, le budget de l'Union européenne sur 7 ans comprend un nouveau cadre pour la conditionnalité des fonds de l'UE, qui utilise la Charte et la CDPH comme références de suivi. La FRA contribue au rôle clé envisagé pour les organismes des droits fondamentaux dans ce suivi. En tant que membre du cadre de suivi de l'UE en vertu de la CDPH, l'agence contribue également au suivi de la mise en œuvre des obligations de l'UE au titre de la convention.

L'agence participera aussi activement au réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures. Au sein du réseau, la FRA facilite et encourage également l'échange annuel sur la Charte des droits fondamentaux, dans le prolongement de la déclaration commune des chefs d'agences JAI sur la Charte des droits fondamentaux (12 novembre 2019). La FRA poursuivra sa coopération avec les subventions de l'EEE et de la Norvège au titre de son mécanisme financier dans les États membres de l'UE qui sont bénéficiaires de subventions en ce qui concerne certains programmes liés aux droits de l'homme. L'agence continuera également d'apporter son expertise aux cours en ligne du programme HELP (*Human Rights Education for Legal Professionals*) du Conseil de l'Europe. Depuis 2015, les cours HELP couvrent la législation du Conseil de l'Europe et de l'UE, y compris la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la jurisprudence. Les manuels élaborés conjointement par la FRA, la Cour européenne des droits de l'homme et les entités concernées du Conseil de l'Europe restent des sources et documents essentiels pour les cours HELP.

La FRA maintiendra la plateforme des droits fondamentaux comme forum important de dialogue avec un large éventail d'acteurs de la société civile. La FRA continuera de soutenir les travaux de la société civile visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, notamment en sensibilisant aux conclusions de l'agence, en particulier celles relatives aux défis liés au développement de l'espace civique dans les États membres de l'UE. La FRA accordera une

attention particulière à une large représentation des préoccupations et des acteurs en matière de droits fondamentaux tout en se concentrant sur les besoins particuliers de groupes spécifiques tels que ceux liés à

l'égalité entre les hommes et les femmes et à la protection adéquate des droits de l'enfant et des personnes handicapées.

## Résultats escomptés et incidence potentielle

L'expertise, les ressources et le pouvoir de mobilisation de l'Agence des droits fondamentaux soutiennent des systèmes de protection des droits de l'homme renforcés et plus durables au sein de l'UE et de ses États membres. L'agence améliore la visibilité et l'accessibilité des engagements et évaluations internationaux en matière de droits de l'homme pour les parties prenantes de l'UE, grâce au système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS). En complément des activités de la Commission européenne dans le cadre d'une nouvelle stratégie de la Charte 2020, l'agence encourage la sensibilisation à la Charte de l'UE et son utilisation au niveau national, en fournissant des outils pratiques et en renforçant les capacités nationales en coopération avec des relais d'opinions. En outre, le programme soutient l'efficacité de la conditionnalité des fonds de l'UE en matière de droits fondamentaux. Les projets dans le cadre de ce programme renforcent le soutien intégré aux acteurs des droits de l'homme

et le dialogue avec ceux-ci, y compris les organisations intergouvernementales, les organes nationaux chargés de défendre les droits de l'homme, les agents de liaison nationaux de la FRA dans les États membres de l'UE et les commissions parlementaires nationales compétentes. Ces projets soutiennent également les villes qui s'efforcent d'intégrer les droits fondamentaux dans les politiques locales. Le programme contribue également à protéger l'espace qui permet à la société civile de travailler sur les droits de l'homme, en évaluant périodiquement les défis auxquels font face les acteurs non gouvernementaux des droits de l'homme. En outre, le programme soutient le cadre de l'UE mis en place pour surveiller la mise en œuvre par l'UE de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées — le premier traité international sur les droits de l'homme auquel l'UE est partie.

## Risques

Les institutions et organes chargés de défendre les droits de l'homme continuent de faire appel à l'expertise et au soutien de la FRA. La capacité de cette dernière à répondre à ces demandes est importante pour aider à surmonter les obstacles aux droits de l'homme de manière fiable et rapide. Les informations probantes, notamment celles de la FRA, révèlent que, dans un certain nombre d'États membres de l'UE, les organisations de la société civile sont confrontées à des défis croissants dans leur action en faveur des droits de l'homme. De même, les organes statutaires nationaux chargés de défendre les droits de l'homme s'inquiètent des menaces pesant sur leur indépendance. Ceci limite leur capacité à travailler efficacement et à interagir avec les défenseurs des

droits de l'homme. L'affaiblissement de l'infrastructure des droits de l'homme signifie en fin de compte que les personnes et les organisations ont moins de chances de protéger les droits fondamentaux. Cela signifie également que les personnes peuvent ne pas avoir accès à des voies de recours et à une protection efficaces en cas de violation de leurs droits. Enfin, une infrastructure des droits fondamentaux affaiblie compromet également les efforts déployés pour défendre les valeurs communes exprimées dans les traités de l'UE et la confiance du public dans l'action de l'Union européenne. Les conséquences de la crise de la COVID-19 sont susceptibles d'avoir une incidence supplémentaire sur les travaux en matière de droits de l'homme. Il est donc nécessaire de

poursuivre les évaluations des droits de l'homme afin de veiller à ce que ces droits soient dûment respectés tant dans la réponse à la pandémie que dans les mesures de relance prises.



# COMMUNIQUER SUR LES DROITS

## PROGRAMME STRATÉGIQUE

### Défis en matière de droits fondamentaux

Avant même que le coronavirus ne change le monde, l'information circulait sous forme numérique, y compris dans les médias sociaux, à une vitesse sans précédent. Les avis et les critiques sont régulièrement présentés comme des faits dans ce que certains communicateurs qualifient de monde de la « post-vérité ».

Depuis toujours, l'agence a notamment pour rôle de développer des stratégies de communication efficaces et appropriées afin de démontrer « pourquoi » les droits fondamentaux et les droits de l'homme sont universels et indispensables. Toutefois, la FRA soutient également de plus en plus les détenteurs de droits, la société civile, les décideurs politiques, les institutions nationales et de l'UE et les informe de « comment » ils peuvent défendre ces droits, en particulier lorsqu'ils font l'objet de critiques ou de menaces.

L'épidémie de COVID-19 a créé une situation difficile pour la communication des informations probantes de

### Contexte juridique et politique

Le programme « Communiquer sur les droits » est ancré dans le règlement fondateur de l'agence, qui précise que l'une des tâches de la FRA est de communiquer les résultats de son travail et de sensibiliser aux droits fondamentaux. Le programme repose également sur une base solide, à savoir la stratégie 2018-2022 de la FRA, dont l'une des cinq priorités stratégiques est la suivante : « Promouvoir efficacement les droits, valeurs et

libertés ». De plus, les conclusions du Conseil du 12 octobre 2017 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE indiquent au paragraphe 9 que « le Conseil invite l'Agence des droits fondamentaux à travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes [...] concernant la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».

libertés ». De plus, les conclusions du Conseil du 12 octobre 2017 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE indiquent au paragraphe 9 que « le Conseil invite l'Agence des droits fondamentaux à travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes [...] concernant la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».

libertés ». De plus, les conclusions du Conseil du 12 octobre 2017 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE indiquent au paragraphe 9 que « le Conseil invite l'Agence des droits fondamentaux à travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes [...] concernant la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».

### Réponse de la FRA pour 2022-2024

L'agence s'engage à s'appuyer sur ses bases solides afin de moderniser davantage sa stratégie, ses canaux et ses techniques de communication au cours des deux prochaines années.

La FRA rationalise ses travaux afin de répondre aux besoins de deux publics distincts d'une manière plus explicite :

- Nous continuerons d'élaborer et de publier des rapports et des analyses, mais nous utiliserons

également de nouveaux canaux (par exemple, les publications en ligne et audiovisuelles, telles que les podcasts) pour rendre nos données encore plus accessibles de manière conviviale, et le cas échéant adaptées aux enfants, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre par les gouvernements et les institutions de l'UE de politiques destinées à améliorer les droits fondamentaux.

- Nous examinerons de nouvelles manières de communiquer nos principaux résultats en vue d'apporter des améliorations en partant de la base, en travaillant avec des partenaires, des titulaires de droits, la société civile et d'autres organes pour créer des discours créatifs avec une incidence concrète.

Ces deux activités s'appuient sur les activités de communication existantes et bien perçues de la FRA. En outre, nous explorerons de nouvelles perspectives de manière explicite :

- de nouvelles approches en matière de visualisation des données ;
- l'amélioration de la communication audiovisuelle de la FRA par l'utilisation de vidéos

## Résultats escomptés et incidences potentielles

La FRA s'attend à voir un certain nombre de résultats positifs découlant de ces activités, pour lesquelles les deux critères principaux de réussite seraient :

- l'accès d'un plus grand nombre de gouvernements d'institutions de l'UE à davantage de données de la FRA pour les aider à élaborer leurs politiques ;
- une meilleure connaissance, de la part des titulaires de droits et de leurs défenseurs, de leurs droits fondamentaux, conduisant ainsi à un accès accru de nos ressources (par exemple une plus grande couverture médiatique des conclusions de la FRA, davantage de demandes pour nos données, études de cas et bonnes pratiques).

Ces deux résultats soutiendraient les objectifs généraux de l'agence de manière explicite. Ce faisant,

Figure 1.4

sur notre site web et sur les médias sociaux, ainsi que par des podcasts et des événements entièrement virtuels (ou « hybrides ») ;

- la fourniture d'un plus grand nombre de ressources que les organisations partenaires peuvent partager avec leurs réseaux et qui peuvent provoquer un effet domino, ce qui permettrait de promouvoir nos objectifs principaux ;
- Le développement de notre « réseau des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme » lors du Forum des droits fondamentaux 2021, afin de veiller à ce que nous restions à la pointe des meilleures pratiques en matière de communication en collaborant avec des partenaires influents (allant des organisations aux citoyens), qui peuvent utiliser nos données et nos discours pour atteindre un public plus large, mais également revoir notre utilisation des courriels et des médias sociaux « détenus » et « acquis », de sorte que nous puissions toucher nos publics cibles au besoin et lorsque nous publions de nouveaux rapports.

l'agence chercherait à devenir encore plus le centre d'expertise de l'UE en ce qui concerne les données en matière de droits fondamentaux dans l'UE.

Dans le même temps, notre activité consistant à communiquer sur les droits renforce la position de la FRA (et partant, celle de l'UE) en tant que l'un des organismes spécialisés, à l'échelle mondiale, en matière d'élaboration de politiques à partir de données et de recherche dans le domaine des droits fondamentaux et des droits de l'homme. L'agence s'attend à une hausse importante du nombre de visiteurs sur notre site web actualisé, laquelle pourrait nous aider à déterminer les questions sur lesquelles nous devons nous concentrer à l'avenir. Cette augmentation du nombre de visiteurs pourrait être une manière, accompagnée d'une hausse du nombre de vues de nos vidéos et de la participation aux

médias sociaux, de démontrer l'intérêt du « consommateur » pour de nombreuses questions traitées par l'agence.

## Risques

Les questions relatives aux droits fondamentaux sont généralement sensibles sur le plan politique et politisées. Le risque d'essuyer des critiques existe lorsque l'on met davantage en lumière les faits grâce aux recherches et aux recommandations de la FRA. Toutefois, dans un monde des communications en rapide mutation, actuellement marqué par l'impact de la COVID-19, la FRA doit prendre part aux discussions afin de pouvoir y contribuer et influencer les esprits. Participer aux discussions et répondre aux critiques de manière efficace nécessiterait davantage de ressources. Par conséquent, l'agence cherche à acquérir un caractère plus « publicitaire » afin de réduire le nombre de communications.

Cela nécessite également de fournir davantage d'informations et de données d'une manière plus « ouverte » ; celles-ci doivent être facilement accessibles sur le site web de la FRA ou disponibles sur demande. Cela signifie que l'agence, en collaboration avec les institutions de l'UE, doit être prête à défendre son travail sur les droits fondamentaux bien plus fermement que jamais. Au cours des prochaines années, la communication efficace relative aux droits sera plus difficile et controversée qu'auparavant. Cependant, notre stratégie nous permettra de communiquer plus efficacement que nous ne l'avons jamais fait.

SECTION 3

 PROGRAMME DE  
TRAVAIL ANNUEL  
2022

## INTRODUCTION

Le programme de travail annuel 2022 est structuré sur la base des programmes stratégiques de l'agence tels qu'ils ont été introduits dans la programmation pluriannuelle.

Les programmes stratégiques couvrent tous les domaines d'activités, comme suit:

### A) DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

- Égalité et non-discrimination
- Intégration et inclusion sociale des Roms
- Racisme, xénophobie et intolérance associée
- Droits de l'enfant

### B) DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES

- Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
- Coopération judiciaire, excepté en matière pénale
- Victimes de la criminalité et accès à la justice

### C) MIGRATION ET ASILE

- Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

### D) SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES

- Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

### E) COMMUNIQUER SUR LES DROITS

- Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Un aperçu détaillé des projets et activités de la FRA prévus pour 2022 est fourni dans chaque programme et domaine d'activité et tient compte des éléments suivants:

- les **projets pluriannuels** reportés d'exercices antérieurs;
- les **nouveaux projets** pour 2022;
- l'affectation des ressources pour répondre aux défis en matière de droits fondamentaux et les demandes non anticipées d'assistance et d'expertise, notamment celles émanant des institutions de l'UE pour des conseils et avis ponctuels.

Afin de garantir une mise en œuvre flexible du programme de travail, les projets ont été classés par ordre de priorité selon le modèle suivant :

- **Première priorité** - Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un domaine spécifique.

- **Deuxième priorité** - Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes.
- **Troisième priorité** - Les projets qui ne peuvent être menés que si des ressources financières sont dégagées au cours de l'exercice.

## Résumé

En 2022, les travaux de l'agence se poursuivront dans le cadre des cinq programmes stratégiques suivants:

- A. Des sociétés équitables et égalitaires
- B. Des sociétés justes, numériques et sûres
- C. Migration et asile
- D. Soutien des systèmes de protection des droits de l'homme
- E. Communiquer sur les droits

### Le programme « Des sociétés justes et équitables »

En ce qui concerne le domaine de programme « Sociétés justes et équitables », la collecte de données d'enquête à grande échelle de la FRA constituera un pilier central du travail de l'agence en 2022 – tant en ce qui concerne les nouvelles recherches d'enquête que la diffusion qu'une nouvelle analyse des conclusions des enquêtes existantes de la FRA. Les données d'enquête continuent d'être collectées par la FRA en l'absence de collecte de données à l'échelle de l'UE et des États membres sur des groupes spécifiques de la société et sur leurs expériences en matière de droits fondamentaux dans la pratique.

Le prochain cycle de collecte de données d'enquête comparables de l'agence sur les Roms, qui a été engagé en 2020, sera publié en 2022. Les résultats alimenteront l'évaluation, par la Commission et les États membres, de l'incidence réelle sur le terrain de la législation et des politiques de l'UE et des États membres en matière de lutte contre la discrimination, d'intégration et d'égalité. En 2022, les travaux sur le terrain pour l'enquête de la FRA sur les immigrés et les descendants d'immigrés se poursuivront, avec des premiers résultats vers la fin de l'année. La collecte de données pour les deux enquêtes permettra de ventiler les résultats par genre et âge et par handicap (si suffisamment de personnes interrogées se considèrent comme des personnes handicapées).

En 2022, l'Agence réalisera sa troisième enquête sur l'antisémitisme, qui s'appuiera sur les enquêtes précédentes de la FRA pour fournir des données sur les tendances au fil du temps en ce qui concerne la manifestation de l'antisémitisme. Comme les années précédentes, l'Agence publiera sa mise à jour annuelle des données sur les cas déclarés d'antisémitisme, fondées sur des sources administratives et connexes au niveau des États membres, qui serviront à compléter la collecte de données d'enquête de la FRA sur l'antisémitisme. Elle sera complétée en 2022 par la mise à jour de la base de données de l'agence sur la haine à l'égard des musulmans.

En 2022, la FRA poursuivra sa collaboration étroite avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité qui soutient les travaux de son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité. Elle poursuivra également sa coopération étroite avec le groupe de haut niveau de l'UE sur le racisme et la xénophobie dans le cadre de la lutte contre les crimes de haine et par l'intermédiaire de son sous-groupe sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le racisme et du groupe de travail sur le signalement et l'enregistrement des crimes de haine. L'agence poursuivra ses activités au niveau national pour aider les États membres à élaborer des recommandations stratégiques en matière de lutte contre les crimes de haine, ainsi qu'à soutenir les organismes de promotion de l'égalité dans ce contexte. L'agence coopérera également avec les États membres dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre l'antisémitisme et à favoriser la vie juive.

L'agence soutiendra le suivi du cadre stratégique de l'UE pour les Roms ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales en faveur des Roms, dans le cadre du groupe de travail sur les Roms. En coopération avec les subventions Norvège/EEE, la FRA continuera de fournir une assistance technique à l'institut de statistique bulgare dans le cadre du projet sur les populations difficiles à atteindre et lancera un nouveau projet avec le bureau du procureur roumain sur l'amélioration des réponses aux victimes de crimes de haine et aux enfants victimes de crimes, tout en remédiant horizontalement aux vulnérabilités de la population rom dans le cadre des deux volets.

Comme demandé dans le plan d'action contre le racisme, la FRA recueillera les bonnes pratiques en matière de police équitable, en s'appuyant sur ses travaux sur le guide du profilage illicite et sur le manuel de formation de la police.

L'agence continuera de soutenir la Commission dans ses efforts visant à mettre en œuvre la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et d'autres instruments politiques pertinents tels que la garantie de l'UE pour l'enfance, en fournissant à la FRA des contributions sur les conclusions, les avis et les documents de renforcement des capacités spécifiques de la FRA.

### **Des sociétés justes, numériques et sûres**

En ce qui concerne le domaine du programme « Sociétés justes, numériques et sûres », les données de l'agence continuent de combler un « déficit de connaissances » qui sert à informer la Commission européenne et d'autres acteurs clés sur l'application du droit dans la pratique, tant pour les détenteurs d'obligations que pour les détenteurs de droits. Par exemple, à la suite de la demande de preuves empiriques formulée par la Commission en ce qui concerne l'application du droit de l'Union dans la pratique, l'agence publiera en 2022 les résultats de ses recherches sur les enfants soupçonnés ou accusés d'avoir commis un crime. À la suite du soutien apporté par le Conseil à la collecte de données par l'agence sur les conditions de détention pénale, celle-ci poursuivra ses travaux sur la mise à jour et l'extension de la base de données spécifique de l'UE sur les conditions de détention, qui a été lancée en 2019 et mise à jour en 2021-2022.

En ce qui concerne ses travaux de longue date sur les victimes de la criminalité, l'agence publiera en 2022 les résultats de ses recherches approfondies sur les dispositions prises en pratique pour les différents groupes de victimes de la criminalité dans l'UE, compte tenu des obligations découlant de la directive sur les droits des victimes. Les résultats des recherches et l'expertise de la FRA continueront d'éclairer les travaux de la plateforme de la Commission sur les droits des victimes, mise en place dans le cadre de la stratégie en faveur des victimes.

Dans le prolongement de la première enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes, la FRA lancera en 2022 un projet conjoint avec l'EIGE pour combler le manque de données dans la collecte de données d'Eurostat en cours sur la violence à l'égard des femmes, qui ne couvre pas tous les États membres. Le projet conjoint FRA-EIGE vise à faire en sorte que les données sur la violence à l'égard des femmes soient disponibles pour tous les États membres de l'UE, ce qui, à son tour, devrait permettre de comparer les tendances entre le premier cycle de données publiées par la FRA en 2014 et le cycle actuel de 2024.

En s'appuyant sur les travaux de l'agence dans le domaine de l'IA, le projet de la FRA sur la modération des contenus en ligne sera lancé en 2022. Parallèlement, les résultats des recherches de l'agence sur les études de cas de simulation — qui examinent les possibilités de discrimination dans l'utilisation d'algorithmes dans différents domaines — seront disponibles en 2022.

### **Migration et asile**

Le travail de la FRA dans le domaine de la migration soutiendra une mise en œuvre du Pacte sur l'asile et la migration conforme aux droits fondamentaux. Les mesures aux frontières visant à augmenter l'efficacité, en particulier dans

le traitement des demandes d'asile et des retours, présentent des risques considérables pour les droits fondamentaux. Les défis immédiats liés à l'accès au territoire resteront au cœur des préoccupations, et la FRA continuera de répondre à ces défis en matière de droits fondamentaux.

La FRA fournira une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE ainsi qu'aux États membres de l'UE. Cela couvrira les principales activités en amont à Bruxelles et au siège des agences ainsi que les avis d'experts fournis au niveau des États membres, notamment via des déploiements temporaires sur le terrain. L'assistance et l'expertise ciblées de la FRA en matière de droits fondamentaux portera tout particulièrement sur la gestion des frontières, l'accès à l'asile, le recours à des systèmes d'information à grande échelle, l'exploitation des migrants en situation irrégulière et les enfants migrants (par exemple en ce qui concerne la tutelle). La FRA continuera de soutenir les évaluations Schengen en apportant son expertise en matière de droits fondamentaux. L'agence poursuivra également le projet sur la situation des droits fondamentaux des résidents à long terme dans l'UE.

La FRA appuiera ses contributions sur les conclusions de recherches antérieures et les complétera, selon les besoins, par de nouvelles recherches et analyses ciblées. La reconnaissance et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes plus exposées à des violations de leurs droits fondamentaux resteront au cœur des travaux de la FRA.

### **Programme de soutien des systèmes de protection des droits de l'homme**

Dans le cadre du programme « Soutenir les systèmes de défense des droits de l'homme », la FRA mène des recherches, coopère avec des organismes internationaux et nationaux de défense des droits de l'homme et fournit une assistance aux mécanismes et structures qui renforcent le respect des droits dans l'UE. Il s'agit notamment de soutenir l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de renforcer les mécanismes nationaux de surveillance des droits de l'homme, de protéger l'espace civique et de faciliter l'interaction avec le cadre juridique international en matière de droits de l'homme.

L'agence poursuivra également sa coopération avec les décideurs politiques et les législateurs au niveau de l'UE et des États membres afin de veiller à ce que sa base de données probantes puisse éclairer l'élaboration de politiques et de législations pertinentes pour les droits fondamentaux, par l'intermédiaire des agents de liaison nationaux. Elle soutiendra également le rôle des organes statutaires nationaux chargés des droits de l'homme et de l'égalité. La FRA poursuivra le développement de son système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS), une interface consultable sur les instruments internationaux en matière de droits de l'homme et les mécanismes de suivi. La FRA maintiendra la plateforme des droits fondamentaux comme forum important de dialogue avec un large éventail d'acteurs de la société civile. La FRA continuera de soutenir les travaux de la société civile visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, et par la publication d'une mise à jour annuelle sur l'espace civique dans l'UE.

La FRA intensifiera le renforcement ciblé de ses capacités sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE, notamment en promouvant son manuel sur l'applicabilité de la Charte, en développant son matériel d'apprentissage et de formation en ligne et en mettant à jour son outil Charterpedia. Elle mènera également des recherches et recueillera des bonnes pratiques concernant la participation des organismes nationaux au suivi des « conditions favorables » liées aux droits fondamentaux pour le versement des fonds de l'UE. Enfin, la FRA contribuera à promouvoir et à suivre les droits des personnes handicapées en tant que membres du cadre de l'UE, conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

### **Programme « Communiquer sur les droits »**



Dans le cadre du programme « Communiquer sur les droits », l'agence renforcera son aptitude à communiquer de manière intelligente pour développer autant que possible l'effet de ses conclusions, y compris de ses recommandations. À cet effet, elle s'appuiera sur ses principales publications qui rendent compte des droits fondamentaux dans l'UE et ses États membres, notamment sur son rapport annuel sur les droits fondamentaux. La FRA continuera également de renforcer son pouvoir de rassemblement afin de créer un espace sûr et inclusif de dialogue sur les questions pressantes en matière de droits de l'homme, en réunissant les principaux acteurs des droits de l'homme et un éventail véritablement diversifié de voix issues de la politique, de la société civile, des entreprises, des syndicats, des communautés confessionnelles et non confessionnelles, des arts et des sports. S'appuyant sur ses communications et ses événements, l'agence soutient l'élaboration d'une nouvelle voie vers une meilleure protection des droits fondamentaux en Europe. En 2022, l'agence assurera le suivi des résultats de son troisième Forum sur les droits fondamentaux, qui a eu lieu en octobre 2021 comme événement hybride à Vienne (Autriche), et de cinq pôles dans les villes européennes.

## Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination

Le contexte dans lequel la FRA effectue ses travaux dans ce domaine découle de la directive 2000/43/CE sur l'égalité raciale et de la directive 2000/78/CE sur l'égalité en matière d'emploi de l'Union européenne. En 2022, la FRA publiera les résultats de l'enquête sur les Roms 2020 et analysera les conclusions préliminaires de l'enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés (dans l'attente de l'incidence de la COVID-19 sur la collecte de données du travail sur le terrain). L'agence continuera de présenter et de diffuser d'autres conclusions relatives à l'égalité et à la non-discrimination tirées de l'enquête sur les droits fondamentaux, de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI, ainsi que de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage, en envisageant des analyses ciblées en fonction du genre, de l'âge et du handicap. Sur la base des résultats de ses enquêtes et d'autres recherches, la FRA continuera de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux institutions de l'UE et aux États membres dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination, y compris le sous-groupe de la Commission européenne sur les données relatives à l'égalité, créé au sein du groupe de haut niveau sur l'égalité et la non-discrimination. Le « Livre vert sur le vieillissement » publié en 2021 par la Commission européenne a suscité un vaste débat sur les incidences à long terme de l'évolution démographique et encadrera les travaux de l'agence sur la dignité et l'indépendance des personnes âgées dans le cadre d'un nouveau projet sur le vieillissement dans les sociétés numériques, qui tiendra également compte du plan d'action de la Commission sur le socle européen des droits sociaux. La FRA continuera de remplir les obligations statutaires qui lui incombent en vertu du Cadre de l'UE pour la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (voir projet D 1.6). Dans le cadre de ses activités dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination, la FRA continuera d'examiner, s'il y a lieu, les implications à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les droits fondamentaux et le bien-être des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les enfants. La FRA continuera également de suivre de près l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur toutes les activités de travail sur le terrain de la FRA prévues pour 2021-2022, telles que l'enquête sur les immigrants, qui pourraient subir des retards importants; à leur tour, ces retards pourraient avoir une incidence négative sur la publication en temps utile de diverses données et rapports de la FRA prévus pour 2022.

### *Nouveaux projets en 2022*

- Le vieillissement dans les sociétés numériques : facteurs habilitants et obstacles à l'exercice des droits sociaux des personnes âgées
- Enquête sur les personnes LGBTI III

### *Projets en cours en 2022*

- Achèvement du travail de terrain et principaux résultats préliminaires de la dernière enquête de l'agence sur les immigrés et les descendants d'immigrés, qui envisage des analyses ciblées en fonction du genre, de l'âge et du handicap;
- Diffusion de résultats pertinents relatifs à l'égalité et à la non-discrimination tirés de l'enquête de la FRA sur les Roms 2020.
- Soutien à l'utilisation des résultats de toutes les enquêtes pertinentes de la FRA par les acteurs nationaux afin de renforcer leurs capacités.

### *Résultats escomptés*

- L'agence publiera certains résultats de l'enquête sur les Roms 2020.
- L'agence continuera d'enrichir les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur la base de ses données primaires et d'autres sources de données. L'une des principales considérations à prendre en compte en 2022 est

le lien à établir entre les travaux de la FRA à cet égard et les indicateurs utilisés dans le contexte des stratégies de l'UE, telles que le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms jusqu'en 2030, la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTI +, la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, la stratégie sur les droits de l'enfant et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

**A.1.1 – Enquête sur les Roms 2020**

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**  
 Domaine d'activité : **Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2020STATUT :  
en coursTYPE :  
pluriannuel**DESCRIPTION ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET**

Les résultats des enquêtes précédentes de l'agence ont considéré les Roms comme faisant partie des populations les plus vulnérables aux violations de nombreux droits fondamentaux dans l'UE. Les recherches de la FRA ont notamment souligné que souvent, de nombreux Roms n'ont pas accès aux emplois formels, qu'ils vivent dans des conditions précaires et qu'ils ont un accès limité ou inexistant aux soins de santé (entre autres services). De plus, les Roms sont souvent confrontés à des attitudes et des comportements xénophobes, discriminatoires et racistes et sont souvent victimes de crimes (notamment de crimes de haine) et/ou de profilage ethnique illicite. Les bulletins 2020 de la FRA sur l'impact de la pandémie de COVID-19 ont montré qu'il existe des preuves irréfutables de la manière dont la pandémie a exacerbé les difficultés et inégalités existantes, y compris à l'encontre des Roms. La communication de 2018 sur l'évaluation du cadre de l'UE relatif aux Roms a préconisé un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs d'inclusion des Roms et a demandé le soutien et l'assistance technique de la FRA pour développer la collecte de données ainsi qu'élaborer des rapports et des analyses afin de suivre les progrès et contribuer ainsi à la systématisation des connaissances et de la politique dans ce domaine. La recommandation du Conseil de 2021 sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms fixe des objectifs clairs et met nettement l'accent sur la lutte contre l'antitsiganisme; elle invite en particulier les États membres à utiliser le portefeuille d'indicateurs élaboré conjointement par la FRA, la Commission et les États membres, les données de la FRA étant utilisées pour alimenter ces indicateurs. La communication de la Commission européenne d'octobre 2020 demande à l'agence de fournir des données et des informations générales sur les progrès accomplis sur la voie de l'inclusion de la population rom dans les États membres de l'UE, qui devraient être collectées régulièrement afin de fournir les données de référence, à mi-parcours et à terme nécessaires pour mesurer le changement — l'enquête de la FRA sur les Roms 2020 fournit ces données. Les données de l'enquête sur les Roms 2020, ainsi que les rapports nationaux, serviront de base aux rapports de suivi périodiques de la Commission.

L'enquête sur les Roms 2020 fait partie intégrante du travail de l'agence ciblant les Roms. En particulier, l'enquête fournira des données comparables sur l'incidence réelle sur le terrain des mesures législatives européennes et nationales de lutte contre la discrimination et le racisme et pour l'égalité (y compris en matière de pauvreté et d'inclusion sociale). Pour certains pays, l'enquête produira des données permettant d'analyser les tendances dans le temps. Les résultats de l'enquête aideront les décideurs politiques à mettre en place des réponses politiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine des droits sociaux, de l'intégration et de l'inclusion sociale, ainsi que dans le domaine de la participation civique et de la confiance dans les autorités publiques. Au niveau des États membres, les résultats des enquêtes contribueront à orienter les activités des autorités locales, des points de contact nationaux pour les Roms, des institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH)/organismes de promotion de l'égalité et de la société civile.

**OBJECTIFS DU PROJET**

Fournir des données sur les expériences de discrimination, le harcèlement et la violence motivés par la haine, la sensibilisation aux droits, ainsi que sur l'inclusion sociale et la participation civique, y compris des données pertinentes pour certains indicateurs relatifs aux ODD, garantissant une ventilation par sexe, âge et handicap (dans la mesure du possible).

Identifier les tendances et évaluer les progrès accomplis au fil du temps entre les enquêtes de la FRA.

Peaufiner les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et la collecte d'informations auprès de populations difficiles à atteindre ou fuyantes – à partager avec les États membres.

Fournir des résultats du projet qui puissent être utiles aux principales parties prenantes.

Sensibiliser aux implications des droits fondamentaux et diffuser les résultats du projet.

Alimenter les indicateurs sur l'égalité et l'intégration des Roms (qui seront élaborés par le groupe de travail sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms créé par la Commission, que la FRA soutiendra) afin de suivre la situation des Roms.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

**PLAN DE PROJET POUR 2022**

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vérification et analyse des données de l'enquête</li> <li>➤ Préparation des différents résultats de l'enquête — comme indiqués</li> <li>➤ Préparation de l'archivage des données de l'enquête pour 2023</li> <li>➤ Formulation de conseils fondés sur des données probantes à l'intention des institutions et des États membres de l'UE sur la situation des Roms dans l'UE ;</li> <li>➤ Présentations publiques nationales</li> <li>➤ Renforcement des capacités des OSC dans certains États membres sur la manière de travailler avec les résultats de l'enquête sur les Roms 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication des résultats de l'enquête sous la forme d'un rapport</li> <li>➤ Publication du rapport technique de l'enquête</li> <li>➤ Publication du questionnaire de l'enquête</li> <li>➤ Publication des résultats au niveau national – sous forme de produits courts dans les langues nationales, 10 pays (échelonnée entre 2022 et 2023)</li> <li>➤ Saisie des données d'enquête dans l'explorateur de données en ligne de l'agence – lorsque les principales parties prenantes le jugent utile</li> <li>➤ Présentations publiques nationales dans certains États membres</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE</li> <li>➤ États membres de l'UE couverts par la recherche</li> <li>➤ Points de contact nationaux pour les Roms</li> <li>➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité</li> <li>➤ Organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE, ONU, OCDE)</li> <li>➤ Société civile, organisations communautaires et professionnelles axées sur les Roms</li> <li>➤ Médias</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	8,500	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,70	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	40,000	-	-

## DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

<i>Agents contractuels</i>	0,90		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,10		<i>Communications et événements</i>	40,000	-	-
<b>Total</b>	<b>1,70</b>		<b>Total</b>	<b>88,500</b>	-	-

**A.1.2 – Enquête de l’UE sur les immigrés et les descendants d’immigrés**Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2020STATUT : en  
coursTYPE :  
pluriannuelDomaine d’activité : **Égalité et non-discrimination****PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET**

Dans son Plan d’action 2016 pour l’intégration des ressortissants de pays tiers, la Commission européenne souligne que l’intégration est essentielle pour le bien-être, la prospérité et la cohésion futurs des sociétés européennes et que la réussite de l’intégration des ressortissants de pays tiers est un problème d’intérêt commun pour tous les États membres. Dans le cadre du Plan d’action 2016, la FRA est qualifiée d’acteur clé pour « suivre l’évolution de l’inclusion sociale et de la participation des migrants ressortissants de pays tiers à la société, du point de vue des droits fondamentaux » à travers ses activités de collecte de données dans le cadre de ses enquêtes. À cette fin, la nécessité de surveiller la situation sur le terrain et de mesurer l’incidence des politiques d’intégration dans l’UE et au niveau national représente une composante essentielle. Les données issues des précédentes enquêtes EU-MIDIS de la FRA — et de l’enquête actuelle — servent à alimenter certains indicateurs d’intégration et d’inclusion sociale des immigrés, qui sont encadrés par le droit de l’Union. Les données de la FRA, plus particulièrement celles qui ont trait à la perception et aux expériences de la discrimination par les immigrés, ont également été utilisées dans le rapport de l’UE et de l’OCDE sur l’intégration des immigrés intitulé « Trouver ses marques 2018 ». Les travaux de la FRA dans ce domaine s’appuient sur son rapport de 2017 intitulé « Ensemble dans l’UE: promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants », dans lequel la FRA a examiné les politiques d’intégration nationales, les plans d’action et les stratégies de « citoyenneté active » ainsi que la problématique d’une « société accueillante ».

Le travail de terrain pour l’enquête de l’UE sur les immigrés et les descendants d’immigrés était initialement prévu pour 2021, mais l’incidence de la COVID-19 sur le travail de terrain fera que la collecte de données s’étende jusqu’en 2022, les résultats préliminaires étant attendus vers la fin 2022. Les résultats de l’enquête seront analysés pour différents groupes, y compris les personnes d’ascendance africaine et celles qui se désignent comme musulmans. Les résultats de l’enquête offriront en temps utile des données pertinentes et comparables à l’échelle de l’UE concernant l’impact réel sur le terrain des politiques et législations de l’UE et des États membres en matière de lutte contre la discrimination, de lutte contre le racisme et de promotion de l’égalité (y compris les politiques en matière d’intégration et d’inclusion sociale, telles que le plan d’action pour l’intégration 2020 de la Commission et le plan d’action de l’UE contre le racisme 2020-2025. Ces conclusions orienteront les décideurs politiques dans l’élaboration de réponses juridiques et politiques plus ciblées, notamment dans le domaine des droits sociaux, de l’intégration et de l’inclusion sociale, ainsi que de la participation civique et de la confiance dans les autorités publiques. La collecte des données prendra en considération les expériences spécifiques des femmes, des personnes de différentes tranches d’âge et des personnes handicapées. Les conclusions de l’enquête serviront de base pour la poursuite du développement d’indicateurs relatifs aux droits fondamentaux dans le domaine de l’intégration des immigrants, sur le fondement des conclusions de la précédente enquête EU-MIDIS, les travaux pertinents sur les indicateurs de résultats menés par Eurostat et d’autres institutions de l’UE, l’OCDE, les organes des Nations Unies et le Conseil de l’Europe. Elles contribueront également à orienter les activités des autorités locales, des INDH, des organismes de promotion de l’égalité et de la société civile au niveau des États membres.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Déterminer les tendances et évaluer les progrès accomplis au fil du temps, en garantissant une ventilation des données par sexe, âge et handicap.
- Fournir des données sur les expériences de discrimination, le harcèlement et la violence motivés par la haine, la sensibilisation aux droits, ainsi que sur l’inclusion sociale et la participation civique, de même que des données pertinentes pour certains indicateurs relatifs aux ODD.
- Peaufiner les méthodologies de recherche pour l’échantillonnage et la collecte d’informations auprès de populations difficiles à atteindre ou difficiles à cerner.
- Fournir, sous différentes formes, des résultats du projet qui puissent être utiles aux principales parties prenantes.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié à l’ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

**PLAN DE PROJET POUR 2022****ACTIVITÉS**

- Achèvement du travail sur le terrain pour l’enquête à grande échelle
- Vérification et analyse des données de l’enquête
- Commencement de la rédaction du rapport d’enquête sur les résultats de la recherche
- Coopération et consultation avec les parties prenantes et les experts de l’enquête dans le cadre de la préparation de la sensibilisation à l’enquête

**RÉALISATIONS**

- Publication des résultats de l’enquête en 2023

**GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES**

- Parlement européen, Conseil de l’Union européenne, Commission européenne ;
- États membres de l’Union, y compris les autorités locales
- INDH/organismes de promotion de l’égalité
- Organisations internationales (Conseil de l’Europe, OSCE, ONU, OCDE) ;
- Société civile, communauté et organisations professionnelles ;
- Médias

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		40,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,18	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		5,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,35	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		5,000	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>		20,000	-	-
<b>Total</b>	<b>1,53</b>	<b>Total</b>		<b>70,000</b>	-	-

### A.1.3 - Le vieillissement dans les sociétés numériques : facteurs habilitants et obstacles à l'exercice des droits sociaux des personnes âgées

Programme stratégique : <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES</b> Domaine d'activité : <b>Égalité et non-discrimination</b>	PRIORITÉ 1	Date de début : 1.1.2022	STATUT : <b>NOUVEAU</b>	TYPE : pluriannuel
---	---------------	-----------------------------	----------------------------	-----------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2019, plus de 90 millions de personnes dans l'UE (environ 20% de la population totale) étaient âgées de plus de 65 ans. Eurostat estime que ce groupe d'âge représentera près de 24% de la population de l'UE d'ici 2030, pour atteindre 30% d'ici 2070. Le rapport 2020 de la Commission européenne sur l'impact du changement démographique dans l'UE souligne que l'augmentation de l'espérance de vie en Europe et la diminution de la population en âge de travailler sont des tendances majeures. Les bulletins de la FRA sur l'impact de la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence les défis accrus auxquels les personnes âgées sont confrontées, notamment en ce qui concerne le droit à la santé et la participation à tous les aspects de la vie sociale, tout en apportant des preuves des effets positifs de la numérisation.

En octobre 2020, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions du Conseil soulignant la nécessité de renforcer les droits des personnes âgées à l'ère de la numérisation et qui invitent l'agence à étudier l'impact de la numérisation sur les droits fondamentaux, la participation active et le bien-être des personnes âgées. En 2021, la Commission a publié un livre vert sur le vieillissement, qui déclenche un vaste débat sur les incidences à long terme de l'évolution démographique, qui porte sur les questions des soins de santé et des retraites — la question de savoir si les systèmes de protection sociale dans l'ensemble de l'UE sont adaptés pour répondre aux besoins d'une population vieillissante — et la manière de favoriser le vieillissement actif. L'article 21 de la Charte des droits fondamentaux interdit la discrimination fondée sur l'âge, tandis que son article 25 consacre le droit des personnes âgées à « mener une vie digne et autonome et à participer à la vie sociale et culturelle ». La protection des droits des personnes âgées est également incluse dans les dispositions de la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe. Plusieurs des principes du socle européen des droits sociaux, proclamé en 2017, témoignent d'un soutien politique fort en faveur d'une Europe plus sociale et sont directement liés aux droits fondamentaux des personnes âgées, en ce qui concerne notamment l'égalité de traitement, le revenu des personnes âgées et les retraites, les soins de santé, ainsi que l'accès à des services essentiels tels que les transports, les services financiers et la communication numérique. En 2021, La Commission a adopté un plan d'action pour la mise en œuvre du socle, relevant, parmi ses priorités le bien-être des personnes âgées. Au niveau mondial, un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD) sont également pertinents pour le bien-être des personnes âgées et leurs droits, en particulier l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités. La FRA coopérera avec d'autres agences de l'UE (par exemple Eurofound) et des organisations internationales en ce qui concerne leurs travaux connexes dans ce domaine.

Le projet aborde les implications en matière de droits fondamentaux du vieillissement à l'ère numérique, en mettant l'accent sur l'accès à des services spécifiques en ligne et hors ligne sous l'angle des droits sociaux. Grâce à l'analyse des données primaires et secondaires disponibles, y compris les données de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux, la FRA recensera les données et les lacunes en matière de connaissances persistantes concernant les expériences des personnes âgées dans l'exercice de leurs droits, en se concentrant sur la prestation de services dans des domaines clés. En fournissant des preuves sur les inégalités liées à l'âge sous l'angle des droits fondamentaux, la FRA contribuera à promouvoir une approche du vieillissement dans les sociétés numérique fondée sur les droits, en tenant compte des identités multiples des personnes âgées, notamment en ce qui concerne le sexe, le handicap et leur milieu socio-économique. En 2022 (phase 1), FRANET entreprendra la collecte de données de sources secondaires dans les États membres/pays candidats sur les politiques, la législation et les initiatives pratiques pertinentes en ce qui concerne la numérisation de services publics spécifiques – en mettant l'accent sur les personnes âgées. En 2023 (phase 2), la FRA mènera une recherche qualitative dans certains États membres sur les principaux problèmes recensés au cours de la phase 1 et publiera un résumé des résultats de la phase 1. En 2024 (phase 3), la FRA publiera les résultats finaux de la recherche.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer les implications en matière de droits fondamentaux du vieillissement à l'ère numérique, en mettant l'accent sur les droits sociaux.
- Identifier les lacunes persistantes en matière de données et de connaissances en ce qui concerne les expériences des personnes âgées dans l'exercice de leurs droits.
- Fournir des éléments factuels, au niveau de l'UE et des États membres, sur les inégalités liées à l'âge, du point de vue des droits fondamentaux, en se concentrant sur les effets positifs et négatifs de la numérisation.
- Contribuer à promouvoir une approche fondée sur les droits à l'égard du vieillissement actif à l'ère numérique.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation des parties prenantes</li> <li>➤ Recherche documentaire de la FRA</li> <li>➤ Recherche FRANET (phase 1): cartographie et analyse des données existantes, de la législation et des politiques pertinentes dans tous les États membres/pays candidats</li> <li>➤ Analyse des résultats de la phase 1 pour une réalisation prévue en 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisations prévues pour 2023.</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les institutions de l'UE,</li> <li>➤ Autorités publiques nationales ;</li> <li>➤ Structures nationales de défense des droits de l'homme, organisations professionnelles (p.ex. services sociaux), OSC spécialisées au niveau national et de l'UE.</li> <li>➤ Organisations internationales (Conseil de l'Europe, ONU, OSCE, OCDE)</li> <li>➤ Agences spécialisées, agences de l'UE;</li> <li>➤ Société civile, organisations communautaires et professionnelles;</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	Recherche et données	300,000	-	100,000

Agents temporaires	0,90		Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Agents contractuels	0,35		Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	0,40		Communications et événements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,65</b>		<b>Total</b>	<b>300,000</b>	-	100,000



**A.1.4 – Enquête européenne sur les personnes LGBTI III**

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

Domaine d'activité : **Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
1.1.2022

STATUT :  
**NOUVEAU**

TYPE :  
pluriannuel

**PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

En 2019, l'agence a lancé la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin d'évaluer les progrès accomplis dans le temps depuis la première édition de l'enquête, menée en 2012. Dans son avis sur le programme de travail de la FRA, la Commission européenne a invité l'agence à mener la troisième enquête UE-LGBTI en 2023.

Les données empiriques de l'enquête — qui permettront d'identifier les tendances au fil du temps entre les différents cycles d'enquête — serviront à étayer les efforts visant à garantir la protection et la jouissance des droits fondamentaux des personnes LGBTI dans l'UE, comme le reflètent la législation et les politiques. Compte tenu de l'intersectionnalité, qui a des répercussions diverses sur la jouissance des droits dans la pratique, les expériences spécifiques des différents groupes d'âge, des catégories de sexe et des personnes handicapées seront également analysées au regard des résultats de l'enquête.

Plus précisément, la troisième enquête de l'agence sur les personnes LGBTI fournira des données précieuses, qui ne sont pas disponibles auprès d'autres sources, pour éclairer la stratégie de la Commission en matière d'égalité LGBTI +. Les autres instruments stratégiques et législatifs de l'UE applicables dans ce domaine qu'il convient de prendre en considération par rapport aux résultats de l'enquête incluent les directives relatives à l'égalité de traitement en matière d'emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l'enquête peut aider à déceler les lacunes dans la protection d'autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI, en prenant acte de celles répertoriées dans la recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Les résultats de l'enquête contribueront à éclairer les initiatives entreprises par le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE, les organisations de la société civile et les organismes nationaux de protection des droits de l'homme.

La collecte de données pour l'enquête sera lancée en 2023. En 2022, l'agence travaillera avec des experts pour préparer le lancement de la collecte des données de l'enquête en 2023 et dialoguera également avec les principales parties prenantes afin de mieux faire connaître le prochain cycle d'enquête.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Fournir des données comparables sur les expériences et les avis des personnes LGBTI en ce qui concerne divers domaines des droits fondamentaux dans l'UE, tels que l'égalité et la non-discrimination, la victimisation et la sensibilisation aux droits, qui éclaireront l'UE et les États membres en ce qui concerne la jouissance des droits des répondants à l'enquête dans la pratique.
- Identifier les tendances au fil du temps et évaluer les progrès accomplis entre les différents cycles d'enquête sur les personnes LGBTI.
- Fournir aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des éléments probants aux fins de l'élaboration de leur rapport annuel sur la mise en œuvre de la liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI ;
- Fournir, sur demande et lorsque cela s'avère pertinent, une assistance technique et un renforcement des capacités aux institutions de l'UE et des États membres.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2022**

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Préparation de la recherche en interne</li> <li>➢ Réunion technique avec des experts en vue de préparer la collecte de données de l'enquête en 2023</li> <li>➢ Coopération avec les principales parties prenantes dans la sensibilisation à l'enquête à venir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Aucune en 2022</li> </ul>
	<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne ;</li> <li>➢ États membres de l'UE</li> <li>➢ INDH/organismes de promotion de l'égalité</li> <li>➢ Organisation internationale (Conseil de l'Europe, ONU, OCDE) ;</li> <li>➢ Agences spécialisées, agences de l'UE ;</li> <li>➢ Société civile, communauté et organisations professionnelles.</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	10,000	-	10,000
Agents temporaires	0,60	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
Agents contractuels	0,15	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	0,05	Communications et événements	3,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0,80</b>	<b>Total</b>	<b>13,000</b>	-	<b>10,000</b>

## A.1.5 – Activités supplémentaires dans le cadre du programme «Des sociétés justes et équitables»

Programme stratégique : <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES</b> Domaine d'activité : <b>Égalité et non-discrimination</b>	PRIORITÉ 1	Date de début : 01/01/2017	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel
---	------------	-------------------------------	----------------------	-----------------------

### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet répond aux demandes de recherche, d'analyse, d'assistance et de soutien supplémentaires formulées au cours de l'année, qui sont principalement basées sur le travail de la FRA dans les domaines de l'égalité et la non-discrimination et le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui ne sont pas couverts par d'autres projets.

Des activités supplémentaires se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE et des États membres. Cela peut inclure des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment des travaux de recherche de fond sur l'application de l'article 21 de la Charte, ainsi que sur la discrimination fondée sur la nationalité. Cet objectif pourra être atteint en combinant des recherches documentaires, des réunions avec les parties prenantes et des actions de sensibilisation lors de réunions, événements et conférences d'importance, ainsi qu'en assurant le suivi des rapports publiés par l'agence au cours des années précédentes. En 2022, en s'appuyant sur ses connaissances et son expertise en matière de recherche, la FRA poursuivra son étroite collaboration avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, et contribuera à faciliter les travaux de son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité, outre son appartenance au sous-groupe LGBTIQ+ Égalité. En outre, la FRA continuera à participer aux activités du Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité, le groupe de travail d'Equinet sur la recherche et la collecte de données, et fournira une assistance technique et un renforcement des capacités à ce groupe en matière de collecte de données, ce qui soutiendra l'initiative de la Commission visant à renforcer les organismes de promotion de l'égalité.

Les travaux dans ce domaine comprennent également des activités liées au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, y compris des activités liées au plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025, telles que le soutien aux travaux du sous-groupe sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux contre le racisme (NAPAR), ainsi que l'évolution du code de conduite relatif à la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne (comme convenu entre la Commission européenne et les entreprises informatiques en mai 2016), ce qui est également abordé dans le cadre du projet de recherche spécifique de la FRA sur la modération des contenus en ligne.

Les travaux entrepris au titre de ce qui précède peuvent inclure une analyse consacrée au genre, à l'âge et au handicap, en fonction de la nature des demandes de contribution spécifiques. En particulier, sur demande, la FRA continuera de fournir à la Commission des conseils fondés sur des données probantes en ce qui concerne l'élaboration et le déploiement de différentes stratégies et, le cas échéant, elle pourra contribuer aux activités de renforcement des capacités au niveau de l'UE et de certains États membres.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis et des conseils fondés sur des éléments de preuve;
- Publier des analyses et des articles fondés sur l'information existante en fonction des besoins et mettre à jour les publications importantes;
- Mettre les conclusions des enquêtes et recherches de la FRA à la disposition des décideurs ;
- Activités de communication et de coopération pertinentes.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir des conseils fondés sur des données probantes et élaborer des avis (sur demande).</li> <li>➤ Réaliser des analyses sur la base des données/documents existants et mettre à jour certaines publications, selon les besoins.</li> <li>➤ Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs au niveau de l'UE/des États membres.</li> <li>➤ L'agence continuera de contribuer à faciliter les travaux du sous-groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité, ce qui peut comprendre des visites dans les pays, la fourniture et l'échange d'expertise et de pratiques prometteuses, ainsi qu'une assistance technique à certains États membres en ce qui concerne la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité.</li> <li>➤ L'agence continuera de soutenir les travaux du sous-groupe de la Commission sur les NAPAR, selon les besoins.</li> <li>➤ Membre du sous-groupe de la Commission européenne sur les personnes LGBTIQ+ Égalité ainsi que membre du comité consultatif pour l'étude de la Commission sur les personnes intersexuées.</li> <li>➤ Activités de communication et de coopération pertinentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseils d'experts aux parties prenantes – en s'appuyant sur des preuves empiriques et l'expertise en matière de recherche de la FRA, à savoir le travail de différents sous-groupes de la Commission dans les domaines couverts par la fiche.</li> <li>➤ Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres documents, tels que demandés</li> <li>➤ Mise à jour et traduction de certaines publications (ou de parties de celles-ci) dans d'autres langues de l'UE, selon les besoins.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE</li> <li>➤ États membres de l'UE</li> <li>➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité</li> <li>➤ Agences spécialisées dans les domaines couverts par la fiche</li> <li>➤ Société civile, communauté et organisations professionnelles.</li> <li>➤ Organisations internationales (Conseil de l'Europe, ONU, OSCE/BIDDH, OCDE)</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	Recherche et données	70,000	-	-

<i>Agents temporaires</i>	<b>3,25</b>		<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	20,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	<b>0,95</b>		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	10,000	-	-
<i>END</i>	<b>0,80</b>		<i>Communications et événements</i>	40,000	-	-
<b>Total</b>	<b>5,00</b>		<b>Total</b>	<b>140,000</b>	-	-

## Programme stratégique A **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

### Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms

L'agence continuera à développer la base de données probantes sur l'intégration des Roms qui peut aider la Commission et les États membres à élaborer des politiques ciblées et à évaluer leur incidence, par rapport au Cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms à l'horizon 2030 et la recommandation correspondante du Conseil. Les conclusions de l'enquête 2020 sur les Roms et de l'enquête 2019 sur les Roms et les gens du voyage serviront de référence pour le programme en faveur des Roms après 2020 de l'UE et contribueront au suivi de la Commission sur les progrès accomplis en matière d'égalité et d'inclusion des Roms. L'agence continuera de fournir une assistance technique à la Commission et aux États membres dans les domaines de la collecte de données et de la mise au point d'outils permettant de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les Roms, notamment par le biais du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports sur les Roms dirigé par la FRA. Les activités de renforcement des capacités s'appuieront sur la méthodologie mise au point par la FRA pour collecter et utiliser des données sur les populations difficiles à atteindre, sur l'expérience acquise dans le cadre d'un travail en partenariat avec l'institut national de statistique bulgare et le parquet roumain, ainsi que sur le soutien fourni par la FRA en réponse aux demandes ponctuelles de contributions d'autres États membres, tels que la Slovaquie et la Tchéquie. La FRA poursuivra le renforcement de ses capacités sur le terrain en élaborant des réponses stratégiques ciblées avec les communautés rom et des gens du voyage et d'autres parties prenantes principales, sur la base des résultats de l'enquête sur les Roms 2020 et des données de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage. La FRA continuera de coordonner le groupe de travail de l'UE sur les Roms en 2022, en étroite coopération avec la Commission européenne. Les travaux de la FRA dans ce domaine contribueront à dissiper les préjugés qui alimentent l'antitsiganisme et les crimes haineux contre les Roms et leur exclusion. Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant ce qui suit:

#### Projets en cours en 2022

- Fourniture d'une assistance technique sur l'intégration des Roms aux institutions et aux États membres de l'UE, notamment sur la base des données de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage et de l'enquête sur les Roms 2020 (projet A.2.1);
- Assistance technique à l'institut national de statistique bulgare pour la production de données sur les populations difficiles à atteindre exposées au risque de violation de leurs droits fondamentaux, ainsi qu'au bureau du procureur roumain en vue d'améliorer les réponses aux victimes de crimes de haine et aux enfants victimes de crimes, tout en remédiant horizontalement aux vulnérabilités de la population rom dans le cadre des deux volets. Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 (projets F.1.2 et F1.5)

#### Résultats escomptés

- Dans le cadre du groupe de travail sur les Roms, soutien continu à la Commission et aux États membres dans l'élaboration et l'application d'indicateurs de processus et de résultats pour la mise en œuvre du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms après 2020 dans les domaines d'action clés que sont l'éducation, l'emploi, la santé (y compris le handicap si possible), le logement, la discrimination et l'antitsiganisme, la pauvreté, l'autonomisation et la participation
- Soutien ad hoc aux États membres dans leurs efforts visant à mettre au point des données nationales fiables et à suivre les progrès réalisés en matière d'égalité et d'inclusion des Roms.
- Assistance technique aux États membres en ce qui concerne l'utilisation de données provenant de différentes sources pour élaborer des indicateurs sur l'inclusion sociale des populations difficiles à atteindre, en appliquant les méthodes testées dans le cadre du projet mis en œuvre avec l'institut de statistique bulgare.

- Participation et inclusion des Roms et des gens du voyage, soutenue par des réunions spécifiques, des ateliers nationaux et une communication sur le suivi, la collecte de données et l'utilisation des données d'enquête dans les États membres.

## A.2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine «inclusion sociale des Roms»

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**  
 Domaine d'activité 2 : **Intégration et inclusion sociale des Roms**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2017STATUT :  
en cours

TYPE : pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En réponse au cadre de l'UE de 2011 pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, et à la recommandation de 2013 sur l'intégration des Roms, l'agence a jeté les bases pour fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des Roms, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports relatifs aux Roms. En 2019, le groupe de travail sur les Roms a été relancé et, en 2020, l'agence a apporté un soutien aux États membres et à la Commission pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'égalité et l'inclusion des Roms par la mise au point d'un ensemble de cibles et d'indicateurs relatifs à l'intégration des Roms dans les domaines politiques de l'éducation, de l'emploi, de la santé (y compris le handicap), du logement, de la discrimination et de l'antitsiganisme, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'autonomisation et de la participation (avec une attention particulière accordée aux enfants, aux jeunes et aux femmes). En 2022, la FRA continuera de fournir une expertise et une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre de ce cadre de suivi afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le «cadre stratégique de l'UE en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la participation des Roms» et dans la recommandation correspondante du Conseil. L'agence continuera également à renforcer les capacités des communautés roms dans les États membres couverts par ses enquêtes au moyen de méthodes d'engagement participatif. Les activités du projet tiendront compte de la situation spécifique des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

Le travail dans le cadre de ce processus comprend trois volets complémentaires :

- Poursuite de l'élaboration d'indicateurs de processus et de résultats dans le contexte du cadre stratégique 2020 de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms ;
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien aux États membres, à la Commission et aux organisations de la société civile en ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs à l'appui des rapports et des changements de politique
- Coopération avec les communautés roms, les organisations internationales et les États membres pour soutenir la participation des Roms

### OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir les États membres et la Commission dans l'établissement de rapports et le suivi en vertu du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms déployé en octobre 2020
- Utiliser les réalisations et les connaissances générées dans le cadre de projets antérieurs liés à l'inclusion des Roms, renforcer la capacité des parties prenantes à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques et des communautés roms pour soutenir la participation des Roms;
- Aider les États membres, les bénéficiaires de droits et les autres acteurs clés aux niveaux national, régional et local dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la discrimination, l'antitsiganisme et l'exclusion sociale des Roms et des gens du voyage.
- Affiner et mettre à jour les indicateurs de l'UE fondés sur les droits afin de suivre les progrès du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
A. Élaboration des indicateurs : Indicateurs de résultats et de processus B. Soutien à la Commission européenne et aux États membres : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faciliter l'échange d'expériences dans le cadre du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports concernant les Roms ;</li> <li>➤ Fournir une assistance technique aux États membres pour soutenir les méthodes de collecte de données et l'utilisation des indicateurs</li> <li>➤ Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ;</li> </ul> A. Dialogue avec les communautés roms : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Encourager la participation des Roms aux processus d'élaboration des politiques en dialoguant avec les OSC roms qui sont membres de la plateforme des droits fondamentaux</li> <li>➤ Organiser des réunions, des ateliers et d'autres activités de communication ; participer à des réunions et à des événements</li> <li>➤ Élaborer des analyses et dossiers ciblés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indicateurs de résultats et de processus supplémentaires ;</li> <li>➤ Description détaillée des indicateurs et lignes directrices de mise en œuvre</li> <li>➤ Soutien aux États membres dans le cadre de leur cycle 2022 de rapports sur les mesures mises en œuvre dans le domaine de l'inclusion des Roms ;</li> <li>➤ Contributions aux communications de la Commission</li> <li>➤ Assistance technique ad hoc aux États membres</li> <li>➤ Réunions du groupe de travail sur les Roms</li> <li>➤ Ateliers de renforcement des capacités pour soutenir la participation des Roms</li> <li>➤ Réunions thématiques spécifiques dans le cadre de la plateforme des droits fondamentaux</li> <li>➤ Différentes réalisations écrites sur l'utilisation des données dans les processus politiques</li> <li>➤ Contribution aux débats européens et nationaux sur l'inclusion des Roms</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, organisations internationales</li> <li>➤ États membres, y compris les autorités et les collectivités locales ;</li> <li>➤ PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité ;</li> <li>➤ Société civile et organisations professionnelles.</li> <li>➤ Roms et gens du voyage dans les États membres</li> <li>➤ Médias</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	Recherche et données	-	-	-

## DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

<i>Agents temporaires</i>	<b>1,90</b>		<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	<i>80,000</i>	-	-
<i>Agents contractuels</i>	<b>0,65</b>		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	<b>0,75</b>		<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3,30</b>		<b>Total</b>	<b>80,000</b>	-	-

**Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée**

Dans ce domaine de travail, la FRA suivra étroitement les travaux de la Commission européenne, avec une attention particulière pour la mise en œuvre du droit de l'Union en ce qui concerne la directive sur l'égalité raciale, la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, la directive relative aux droits des victimes ainsi que les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Les travaux sont également guidés par le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025, la stratégie de l'UE sur les droits des victimes 2020-2025 et la stratégie de l'UE sur la lutte contre l'antisémitisme et la promotion de la vie juive 2021-2030.

À l'appui de ses travaux dans ce domaine, l'agence mènera en 2022 sa troisième enquête sur l'antisémitisme, qui fournira de nouvelles données sur l'ampleur et la nature de l'antisémitisme dans l'UE, comme l'a vécu la population juive de l'UE. La troisième enquête permettra de présenter les tendances au fil du temps en ce qui concerne l'antisémitisme dans l'UE. Parallèlement, l'agence entreprendra des recherches documentaires en vue de sa mise à jour annuelle sur la situation de l'antisémitisme dans l'UE, sur la base de sources de données secondaires officielles et non officielles existantes au niveau national. En 2022 également, l'agence procédera à la mise à jour biennale de sa base de données sur l'islamophobie dans l'UE.

Ce domaine d'activité impliquera également une assistance aux États membres et aux autres principales parties prenantes dans leurs efforts pour prévenir et combattre les crimes de haine, au sein du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. En s'appuyant sur ses travaux de renforcement des capacités dans ce domaine, la FRA soutiendra les mesures prévues dans le plan d'action contre le racisme. La FRA aidera les États membres à utiliser les principes directeurs clés sur la coopération entre les organisations de la société civile et les services répressifs, les principes directeurs essentiels pour encourager l'établissement de rapports et promouvoir les conclusions de son rapport sur l'encouragement de l'établissement de rapports et de la mise à jour 2021 et du recueil en ligne des pratiques de lutte contre les crimes de haine de la FRA. L'agence poursuivra également sa coopération étroite avec le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le racisme en ce qui concerne l'application des principes directeurs communs pour les plans d'action nationaux contre le racisme et les activités connexes découlant du sous-groupe coordonné de la Commission sur la mise en œuvre au niveau national du « plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 ». En outre, la FRA travaille en étroite collaboration avec le coordinateur de l'UE pour la lutte contre l'antisémitisme au sein du groupe de travail sur l'antisémitisme et apportera un soutien ciblé au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre l'antisémitisme. La Commission européenne a créé ce groupe de travail ponctuel sur l'antisémitisme, au sein du groupe de haut niveau sur le racisme et la xénophobie existant, en vue de faire suite à la « Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe » (6 décembre 2018). En 2022, la FRA poursuivra sa coopération avec le coordinateur de la Commission pour la lutte contre l'islamophobie. Une perspective de genre sera intégrée à différentes étapes de l'ensemble de ces activités, et, le cas échéant, en fonction des données disponibles, les travaux de la FRA s'intéressent également au recoupement entre le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée par rapport à l'âge et à d'autres facteurs (le handicap par exemple). Les résultats des enquêtes de la FRA sur les immigrés et leurs descendants dans l'UE, ainsi que sur les Roms, et les résultats pertinents de l'enquête sur les droits fondamentaux continueront à alimenter, s'il y a lieu, les différentes activités de ce domaine de travail de l'agence, y compris des données sur l'étendue et la nature des expériences de discrimination et de crimes de haine, englobant les taux de signalement à la police et à d'autres autorités/organisations.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant ce qui suit :

**Nouveaux projets en 2022**



- Troisième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs

### *Projets en cours en 2022*

- Aperçu annuel basée sur la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE – sur la base de documents secondaires provenant des États membres ;
- Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine et du profilage illicite, ainsi que dans le domaine de la police équitable ;
- Enquête sur les Roms 2020 ;
- Enquête de l'UE sur les immigrés et descendants d'immigrés ;
- Base de données en ligne sur les preuves de haine à l'égard des musulmans

### *Résultats escomptés*

- Publication d'un aperçu annuel de la collecte de données sur l'antisémitisme;
- Soutien ciblé à l'élaboration de plans d'action nationaux contre le racisme et la discrimination raciale, conformément aux activités du plan d'action de l'UE contre le racisme de l'UE pour 2022, ainsi qu'à la lutte contre l'antisémitisme, compte tenu des ressources disponibles.
- Soutien aux principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes de haine. Il s'agit notamment d'améliorer les structures et les procédures nationales pour enregistrer systématiquement les crimes de haine, ainsi que des efforts visant à encourager et à faciliter le signalement des crimes de haine et à établir une coopération structurée avec les organisations de la société civile.
- Collecte de pratiques policières équitables
- Poursuite de la diffusion et de la promotion de la base de données en ligne actualisée sur l'islamophobie, ainsi que des travaux spécifiques avec le personnel de la justice pénale pour pouvoir réagir aux crimes de haine motivés par différents préjugés conformément à la législation applicable.

### A.3.1 – Troisième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**  
 Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée

PRIORITÉ 1

Date de début :  
1.1.2022STATUT :  
**NOUVEAU**TYPE :  
pluriannuel

#### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les données recueillies par la FRA dans sa mise à jour annuelle sur les incidents d'antisémitisme officiellement enregistrés, y compris les rapports de la société civile, indiquent l'absence persistante d'une collecte complète de données sur l'antisémitisme dans un certain nombre d'États membres. Pour remédier à cette situation, les enquêtes régulières de la FRA sur l'antisémitisme collectent des données sur les incidents d'antisémitisme signalés et non signalés dans les États membres de l'UE, qui peuvent être lues parallèlement aux données officielles sur la criminalité antisémite afin d'obtenir une image plus précise de l'ampleur et de la nature des incidents, des taux de signalement de l'antisémitisme et, surtout, de l'incidence de l'antisémitisme sur la communauté juive. La répétition des enquêtes de la FRA permet d'analyser les tendances au fil du temps, ce qui sert à informer les responsables de l'application du droit et de l'élaboration des politiques en matière d'antisémitisme, y compris dans le domaine de l'aide aux victimes, afin de mieux lutter contre l'antisémitisme en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête de la FRA. Les données de l'enquête contribuent à évaluer les progrès accomplis par les États membres de l'UE dans la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre le racisme et la xénophobie par des moyens criminels (2008/913/JHA), de la directive sur les droits des victimes (2012/29/UE) et de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE), et alimentent directement les différentes stratégies et plans d'action de l'UE qui accompagnent ces dossiers législatifs, notamment la stratégie de la Commission sur l'antisémitisme.

En 2012, la FRA a mené une enquête dans huit États membres de l'UE dans le but de collecter pour la première fois des données comparables au sujet des expériences de discrimination et de crimes de haine à l'égard des personnes juives, mais aussi sur les préjugés contre les Juifs et la sécurité et la possibilité de vivre ouvertement leur vie en tant que Juifs. En s'appuyant sur les outils et les méthodes de collecte de données élaborés pour l'enquête de 2012, la deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs a été publiée en 2018 et couvrait 12 États membres.

En 2022, l'agence réalisera sa troisième enquête sur l'antisémitisme, qui s'appuiera sur les enquêtes précédentes et fournira des données sur les tendances au fil du temps en ce qui concerne la manifestation de l'antisémitisme. L'objectif est de réaliser la troisième enquête en ligne dans les États membres où cela est possible, en tenant compte de la taille de la communauté juive dans les différents États membres. Les résultats, qui seront disponibles en 2023, fourniront des éléments de preuve, qui ne sont pas collectés par d'autres sources, à l'intention de la Commission et d'autres parties prenantes principales, y compris la communauté juive.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Cerner l'évolution au fil du temps en partant des résultats des différents cycles d'enquêtes de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives.
- Continuer à développer des méthodologies de recherche pour mener des enquêtes auprès de groupes difficiles à atteindre à l'aide d'outils de sondage en ligne ;
- Contribuer à l'évaluation et à la poursuite du développement de politiques qui visent à protéger les droits fondamentaux des personnes juives vivant dans l'UE  
Fournir aux principales parties prenantes de la FRA des données probantes qui peuvent être utilisées pour sensibiliser aux droits fondamentaux et pour combler les lacunes dans la protection des droits

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement de l'instrument d'enquête;</li> <li>➤ Collecte de données d'enquête au moyen d'un questionnaire en ligne;</li> <li>➤ Suivi de l'actualité et de la qualité des activités de collecte de données;</li> <li>➤ Vérification et analyse préliminaire des résultats de l'enquête;</li> <li>➤ Dialogue avec les parties prenantes concernant l'enquête.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisations prévues pour 2023.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne, DG Justice</li> <li>➤ PE et Conseil</li> <li>➤ États membres couverts par l'enquête</li> <li>➤ La communauté juive dans les États membres</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		550,000	-	100,000
<i>Agents temporaires</i>	0,38	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,85	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>		-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,23</b>	<b>Total</b>		<b>550,000</b>	-	<b>100,000</b>

## A.3.2 – Antisémitisme : Mise à jour annuelle de la collecte de données et de l'assistance technique

Programme stratégique : <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES</b> Domaine d'activité : <b>Racisme, xénophobie et intolérance associée</b>	PRIORITÉ 1	Date de début : 1.1.2022	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel
---	------------	-----------------------------	-------------------	--------------------

### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'UE et ses États membres sont fermement déterminés à lutter contre l'antisémitisme et à promouvoir la vie juive. En 2017, le Parlement européen a adopté une résolution sur la question et le Conseil a adopté à l'unanimité deux déclarations connexes en 2018 et 2020. La Commission européenne a nommé un coordinateur chargé de la lutte contre l'antisémitisme et de la promotion de la vie juive en 2015, a créé un groupe de travail chargé du suivi de la mise en œuvre des déclarations du Conseil en 2018 et a adopté une stratégie globale de lutte contre l'antisémitisme en 2021. Les États membres se sont tous engagés à approuver la définition opérationnelle non juridiquement contraignante de l'antisémitisme élaborée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA).

Dans ce contexte, la Commission européenne a demandé à la FRA d'appuyer ses activités de lutte contre l'antisémitisme et de promotion de la vie juive. Ce projet répond à cette demande en combinant collecte de données et assistance technique. La FRA fournira :

1. Une mise à jour annuelle de la situation en matière de collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE, y compris des synthèses de l'état d'avancement des stratégies nationales de lutte contre l'antisémitisme et de la manière dont les États membres utilisent (entendent utiliser) la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA.
2. Une assistance technique dans le cadre du groupe de travail de la Commission européenne sur la lutte contre l'antisémitisme, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies de l'UE et des États membres en matière de lutte contre l'antisémitisme. Des activités spécifiques pourraient être mises en place à la suite d'évaluations fondées sur les besoins avec les autorités nationales compétentes, telles que des visites dans les pays ou des ateliers nationaux.

Le projet tiendra compte du sexe, du handicap et de l'âge, le cas échéant et en fonction de la disponibilité de données ventilées.

### OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif général du projet est de fournir à l'UE et à ses États membres des conseils et une assistance fondés sur des données probantes pour les aider à mettre en œuvre leurs stratégies de lutte contre l'antisémitisme.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte et analyse de données pour la mise à jour annuelle sur l'antisémitisme.</li> <li>➤ Diffusion des résultats.</li> <li>➤ Fourniture de conseils fondés sur des données probantes aux acteurs institutionnels de l'agence dans le domaine de la lutte contre l'antisémitisme.</li> <li>➤ Participation au groupe de travail de la Commission européenne sur la lutte contre l'antisémitisme.</li> <li>➤ Assistance technique en ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies de l'UE et des États membres en matière de lutte contre l'antisémitisme.</li> <li>➤ Ateliers nationaux et visites dans les pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour annuelle sur la situation de la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE.</li> <li>➤ Outils d'évaluation fondés sur les besoins pour orienter les activités d'assistance technique.</li> <li>➤ Ateliers nationaux et recommandations.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parlement européen, Conseil, Commission européenne</li> <li>➤ États membres</li> <li>➤ Société civile et organisations professionnelles</li> <li>➤ Organisations intergouvernementales/internationales (Conseil de l'Europe, ONU, BIDDH)</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	3,170	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,25	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	5,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,25	<i>Coopération institutionnelle &amp; réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	4,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0,50</b>	<b>Total</b>	<b>12,170</b>	-	-

### A.3.3 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**  
 Domaine d'activité : **Racisme, xénophobie et intolérance associée**

PRIORITY 1

Date de début :  
01/09/2019STATUT :  
en cours

TYPE : pluriannuel

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA travaille sur les crimes de haine depuis que le Conseil l'a invitée à faciliter l'échange de pratiques pour encourager le signalement et l'enregistrement des crimes de haine en décembre 2013. La Commission a chargé la FRA de coordonner trois groupes de travail consécutifs - sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine (2017-2018) ; sur l'amélioration de l'enregistrement et du signalement des crimes de haine (2014-2016) ; et sur l'enregistrement des crimes de haine, la collecte de données et l'encouragement au signalement (2019-2021). Le mandat du groupe de travail sera prolongé jusqu'en 2022. La FRA a élaboré trois séries de principes directeurs clés. La première portait sur l'amélioration des mécanismes d'enregistrement des crimes de haine, la deuxième sur l'encouragement au signalement et la troisième sur la coopération entre les OSC et les services répressifs. Les trois ensembles de principes directeurs clés ont été adoptés par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, et visent à aider les États membres à renforcer la capacité des services répressifs à mettre en œuvre efficacement le droit national et le droit de l'Union en matière de lutte contre les crimes de haine et de protection des victimes de ces crimes. En outre, la FRA continuera à fournir une assistance technique aux principales parties prenantes, y compris aux autorités répressives nationales. D'autres activités comprennent l'aide aux événements de sensibilisation et la diffusion du recueil de pratiques pour la lutte contre les crimes de haine, mis à jour en 2021. Les activités de la FRA sont déterminées et élaborées à la lumière des données recueillies dans le cadre des enquêtes de la FRA auprès des immigrants et de leurs descendants, des minorités ethniques, des Roms, des Juifs et des personnes LGBTI, ainsi que des recherches ciblées couvrant tous les pays de l'UE, à savoir sur les mécanismes de collecte et d'enregistrement des données (publiées en 2018) et sur l'encouragement au signalement des crimes de haine (publiées en 2021). La FRA continuera à se concentrer sur la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme et la xénophobie et de la directive sur les droits des victimes. Les travaux seront guidés par le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 et la stratégie de l'UE pour les droits des victimes 2020-2025. La FRA soutiendra la Commission dans les activités pertinentes du groupe de haut niveau et dans son initiative visant à renforcer les organismes de promotion de l'égalité. La FRA poursuivra également sa coopération opérationnelle avec les organismes de promotion de l'égalité, les organisations intergouvernementales et internationales, telles que le BIDDH de l'OSCE, l'ECRI et le HCDH, ainsi qu'avec Eurostat en ce qui concerne les travaux dans ce domaine. Elle agira dans le contexte, notamment, de l'assistance aux victimes de crimes de haine. Les crimes de haine motivés par le genre et le handicap sont pris en considération, le cas échéant.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer les capacités des États membres et des autres principales parties prenantes dans leurs efforts pour prévenir et combattre les crimes de haine. L'assistance consiste notamment à favoriser l'établissement de rapports, à améliorer les mécanismes d'enregistrement et les processus nationaux de collecte de données, ainsi qu'à renforcer la coopération entre les autorités et les OSC.
- Améliorer la capacité des parties prenantes à appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques.
- Publier des analyses et des documents basés sur les matériaux nouveaux et existants et actualiser certaines publications.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

##### ACTIVITÉS

- Soutien aux principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes de haine et au racisme.
- Assistance technique fournie aux États membres pour encourager le signalement, améliorer l'enregistrement des crimes de haine et les mécanismes de collecte de données, ainsi que la coopération avec les OSC.
- Soutien aux organismes de promotion de l'égalité, en collaboration avec EQUINET, pour améliorer la réponse aux victimes de crimes de haine.
- Élaboration d'un document sur les organismes de promotion de l'égalité et les crimes de haine en collaboration avec EQUINET.
- Aide en matière d'échanges de bonnes pratiques entre les États membres, par l'organisation de réunions régulières et de séminaires ad hoc pour experts.
- Réimpression des rapports existants, selon les besoins.
- Soutien à la Commission européenne et aux États membres dans l'élaboration de plans d'action nationaux contre le racisme, comme indiqué dans les activités du plan d'action de l'UE contre le racisme pour 2022.

##### RÉALISATIONS

- Présentation d'avis, de documents et d'autres résultats pertinents lors d'événements nationaux, de l'UE et internationaux.
- Ateliers de diagnostic, réunions d'experts, séminaires et ateliers organisés dans les États membres.
- Document sur le rôle des organismes de promotion de l'égalité dans la lutte contre les crimes de haine. (Ré)impression des rapports existants, le cas échéant.
- Contribution et soutien sur mesure, selon les besoins, à la Commission européenne et aux États membres dans l'élaboration de plans d'action nationaux contre le racisme, comme indiqué dans le plan d'action de l'UE contre le racisme pour 2022.

##### GROUPES BÉNÉFICIAIRES

##### CIBLES

##### ET

- Autorités nationales ;
- Organisations de la société civile ;
- Institutions, organes et agences de l'UE ;
- Organisations internationales (CdE, Nations Unies, BIDDH de l'OSCE) ;
- Organismes de promotion de l'égalité et INDH.

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	40,000
<i>Agents temporaires</i>	0,55	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	40,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,85	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,40</b>	<b>Total</b>	<b>40,000</b>	-	40,000

### A.3.4 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans

Programme stratégique : <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES</b> Domaine d'activité : <b>Racisme, xénophobie et intolérance associée</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début : 01/01/2017	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------	----------------------	-----------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'arrivée massive de migrants et de demandeurs d'asile dans l'Union européenne ces dernières années, principalement en provenance de pays où la religion musulmane est pratiquée, combinée aux attaques terroristes et à l'existence d'importantes populations musulmanes établies dans plusieurs États membres, a donné lieu à des manifestations plus ouvertes de xénophobie et de haine et de violence à caractère racial à l'encontre des musulmans dans de nombreux pays. L'élaboration de réponses stratégiques ciblées et basées sur des données probantes pour lutter contre la haine antimusulmane au niveau national et de l'UE bénéficierait d'un ensemble de données sur la situation, réunissant des données et éléments probants existants au niveau international, de l'UE et national, qui sont pour l'instant dispersées et donc difficilement accessibles aux décideurs politiques.

En 2017-2018, la FRA a développé une base de données en ligne contenant la jurisprudence disponible, les résultats des recherches nationales et d'autres informations sur l'islamophobie. Les parties prenantes ont examiné la base de données en 2019 pour envisager son éventuelle mise à jour annuelle. Le travail dans le cadre de ce projet prend en compte le travail de surveillance mené par les organismes de l'ONU et le Conseil de l'Europe, ainsi que les initiatives de création de bases de données de l'OSCE/BIDDH, telles que le système d'informations relatives à la tolérance et à la non-discrimination (TANDIS) et Legislationline.org. La dernière mise à jour ayant eu lieu en 2020, la FRA mettra à jour la base de données en 2022 afin de fournir de nouvelles données sur l'ampleur et la nature de la haine antimusulmane, en se concentrant sur la jurisprudence existante. Le contenu de la base de données complète les recherches de l'agence, dans le cadre de son enquête sur les immigrants et les descendants des immigrants, qui recense les incidents de discrimination et de crimes de haine à l'encontre des musulmans, tels que rapportés par les répondants à l'enquête qui s'identifient comme musulmans.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Gérer une base de données en ligne rassemblant des éléments de preuve sur l'islamophobie dans les États membres de l'UE.
- Veiller à ce que les données contenues dans la base de données soient ventilées par sexe, s'il y a lieu.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion de la base de données en ligne ;</li> <li>➤ Consultation des parties prenantes pour examiner la base de données ;</li> <li>➤ Missions et participation aux réunions externes, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Base de données en ligne fonctionnelle — mise à jour.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne et autres institutions, organes et agences de l'UE ;</li> <li>➤ États membres ;</li> <li>➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité/institutions de médiation ;</li> <li>➤ Organisations internationales (CdE, Nations Unies, BIDDH de l'OSCE) ;</li> <li>➤ Organisations de la société civile.</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	90,000	-	10,000
<i>Agents temporaires</i>	0,50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,10	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,05	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,65</b>	<b>Total</b>	<b>90,000</b>	<b>-</b>	<b>10,000</b>

### A.3.5-Prévenir le profilage illicite et promouvoir la lutte contre le racisme dans les activités de police

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**  
 Domaine d'activité : **Racisme, xénophobie et intolérance associée**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2016

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

#### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les résultats de l'enquête de la FRA révèlent des expériences de profilage illicite vécues par des minorités, des Roms, des Juifs, des musulmans, des personnes LGBTI et des personnes d'origine africaine. Une relation fondée sur la confiance entre la police et l'ensemble de la population dans sa diversité peut contribuer à accroître le signalement de la criminalité par les victimes à la police. La police peut dès lors mieux protéger les victimes, ce qui contribue, en fin de compte, à une société juste et unie, avec moins de tensions. Afin de soutenir la sensibilisation de la police aux droits fondamentaux, la FRA a mis au point des outils pratiques de renforcement des capacités, tels que l'outil « Formation policière aux droits fondamentaux », deux guides pour la prévention du profilage illicite et un recueil de pratiques pour lutter contre les crimes de haine. En 2019-2020, la FRA a contribué au renforcement des capacités des agents de police par le biais de webinaires de la CEPOL, a organisé des ateliers pour les organismes de promotion de l'égalité et une conférence en coopération avec le Réseau des autorités indépendantes chargées des plaintes à l'encontre des forces de sécurité (IPCAN). Elle a également soutenu les organisations de la société civile, telles que l'Open Society Institute (OSI), dans leurs activités visant à intensifier efficacement les efforts de lutte contre le profilage illicite. Sur la base de ses travaux sur le profilage illicite et la formation de la police, la FRA a été invitée à collecter et à diffuser les bonnes pratiques favorisant les activités de police équitables dans le cadre du plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025. À cette fin, la FRA a lancé une collecte de données en 2021 ; les résultats seront analysés et un outil pratique sera mis au point en 2022-2023. La collecte des activités de police équitables, et donc des pratiques favorisant la lutte contre le racisme dans le maintien de l'ordre, soutiendra également la mise en œuvre de la résolution 43/1 du Conseil des droits de l'homme sur l'usage excessif de la force envers les personnes d'ascendance africaine.

La FRA poursuivra son dialogue avec les parties prenantes concernées aux niveaux national, européen et international, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Elle poursuivra également ses travaux avec la CEPOL et d'autres agences JAI, telles qu'Europol et Frontex, y compris dans le cadre du traitement de données à grande échelle. Les nouvelles technologies, telles que les bases de données à grande échelle et le profilage algorithmique et d'autres formes de profilage utilisant l'intelligence artificielle, comportent des risques de discriminations et en matière de protection des données, à moins que des garanties appropriées soient mises en place.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen en matière de non-discrimination auprès des agents des services répressifs, dans le contexte du plan d'action de l'UE contre le racisme.
- Encourager la lutte contre le racisme dans le maintien de l'ordre en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.
- Renforcer la coopération avec les autorités des États membres, ainsi qu'avec EUROPOL, Frontex et la CEPOL afin de soutenir leurs capacités de promotion de la lutte contre le racisme dans les activités de police et la prévention du profilage illicite.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Activités de renforcement des capacités en matière de profilage illicite, telles que les webinaires du CEPOL.</li> <li>➢ Participation aux réunions et événements.</li> <li>➢ Dialogue avec le HCDH, le CERD des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, par exemple l'APCE, ainsi qu'avec les organisations de la société civile.</li> <li>➢ Traduction, publication et diffusion du guide dans plusieurs langues de l'UE.</li> <li>➢ Évaluation des pratiques existantes en matière de promotion de la lutte contre le racisme dans les activités de police, notamment au moyen d'entretiens avec des experts.</li> <li>➢ Préparation d'un outil de renforcement des capacités pour les agents des services répressifs en vue de promouvoir la lutte contre le racisme dans les activités de police</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Webinaires, ateliers et formations sur la prévention du profilage illicite.</li> <li>➢ Publication, prévue pour 2023, sur les pratiques visant à promouvoir un maintien de l'ordre équitable.</li> <li>➢ Outil de renforcement des capacités, prévu pour 2023, sur les activités de police équitables pour les agents des services répressifs.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Services répressifs en matière pénale et d'immigration et leurs organismes nationaux de formation,</li> <li>➢ Institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité ; les organisations de la société civile telles que l'Open Society Institute,</li> <li>➢ Organismes nationaux de promotion de l'égalité et organisations en réseaux tels que le réseau IPCAN et EQUINET,</li> <li>➢ Agences JAI,</li> <li>➢ Conseil de l'Europe, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	Recherche et données	-	-	-

## DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

<i>Agents temporaires</i>	1,45	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	75,000	-	150,000
<i>Agents contractuels</i>	0,55	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,70	<i>Communications et événements</i>	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>2,70</b>	<b>Total</b>	<b>85,000</b>	-	<b>150,000</b>



## Domaine d'activité : Droits de l'enfant

Les droits de l'enfant continueront d'être intégrés dans les différents domaines de travail de la FRA. Le travail est encadré par le programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant de 2011, la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant 2021-2024 et la garantie européenne pour l'enfance de 2021. Parmi les autres documents stratégiques qui guident le travail de l'agence dans ce domaine figurent la stratégie de l'UE pour lutter contre les abus sexuels envers les enfants 2020-2025, les principes des systèmes intégrés de protection de l'enfance de 2015, le socle européen des droits sociaux de 2017. L'engagement dans le domaine de la justice se poursuivra et sera encadré notamment par la législation de l'UE relative aux droits des victimes, aux garanties procédurales, à la traite d'êtres humains et aux abus sexuels, à l'exploitation sexuelle, aux contenus à caractère pédopornographique, aux garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, ainsi que par le règlement Bruxelles II bis. L'attention particulière accordée à une justice adaptée aux enfants sera maintenue, et continuera d'être accordée aux enfants migrants, en particulier aux enfants non accompagnés, compte tenu notamment de la communication de la Commission de 2017 sur la protection des enfants migrants et de la législation applicable de l'UE. Les travaux du Conseil de l'Europe, des Nations Unies et d'autres parties prenantes seront dûment pris en considération. La FRA continuera de fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux États membres de l'UE afin de mieux faire connaître les droits de l'enfant, en encourageant et en favorisant la participation des enfants aux discussions politiques et aux recherches visant à mettre au point les outils et lignes directrices nécessaires. La FRA poursuivra également ses activités de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'enfant et coopérera avec des partenaires clés tels que la Commission et le Parlement européen. Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant ce qui suit :

### Projets en cours en 2022

- Les travaux sur les droits de l'enfant continuent d'être intégrés dans les activités de recherche, de communication, de coopération institutionnelle, d'assistance technique et de renforcement des capacités.
- Les outils et orientations soutiendront les travaux de la FRA avec des partenaires clés de la coopération, tels que la Commission.
- La version actualisée du manuel sur les droits de l'enfant sera publiée, traduite et diffusée, conjointement avec le Conseil de l'Europe et le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme.
- L'agence continuera de fournir des conseils ciblés, fondés sur des données probantes, ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités dans le cadre de ses travaux concernant par exemple la participation des enfants aux procédures pénales, civiles et administratives, la pauvreté des enfants, l'âge minimal, les enfants migrants, les enfants handicapés et les enfants roms.
- L'agence fournira également des conseils ciblés, fondés sur des données probantes, dans le cadre de ses conclusions spécifiques pour les groupes d'âge jeunes, tirées notamment de ses enquêtes, par exemple sur les immigrants et leurs descendants, les Roms, les personnes LGBTI et les droits fondamentaux.
- L'agence soutiendra des initiatives telles que la plateforme européenne de participation des enfants en partageant son expertise sur la participation des enfants, en s'appuyant notamment sur les expériences acquises dans le cadre du Forum des droits fondamentaux.

### Résultats escomptés

- Intégration des droits de l'enfant dans les activités de la FRA.
- Fourniture de conseils, fondés sur des données probantes, et d'une assistance technique aux parties prenantes aux niveaux international, européen, national, régional et local, axée sur divers groupes cibles tels que les autorités, les groupes professionnels, les organisations de la société civile et les titulaires de droits ;

- Analyses de données ciblées pour aider les parties prenantes à élaborer des réponses stratégiques appropriées.

## A.4.1 – Fourniture d’expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2019

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

Domaine d’activité : **Droits de l’enfant**

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Au cours de ces dernières années, la FRA a procédé à d’importantes recherches sur les droits de l’enfant. Elle a élaboré plusieurs outils à destination des praticiens, dont des manuels, des listes de contrôle et des vidéos dans des domaines tels que la justice adaptée aux enfants, la pauvreté des enfants, la tutelle et la traite des enfants. La FRA a fourni des conseils fondés sur des données probantes dans différents domaines à l’UE et à d’autres organismes internationaux. L’agence a organisé des formations sur les droits de l’enfant pour le personnel de diverses parties prenantes, notamment le Parlement européen et la Commission européenne. Dans le cadre de ce projet, la FRA s’engagera étroitement auprès des coordinateurs des droits de l’enfant de la Commission et du Conseil de l’Europe ainsi qu’auprès du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies. Le projet permettra à l’agence de fournir une assistance et des conseils fondés sur des éléments de preuve, grâce à un engagement ciblé auprès de parties prenantes clés. Ainsi, les données de la FRA alimentent et guident les processus politiques à l’échelle de l’UE et des pays. Dans ce contexte, la FRA s’appuiera sur les résultats obtenus dans les domaines de la justice adaptée aux enfants et de la migration. Le projet fournira également une assistance technique et un renforcement des capacités aux principaux acteurs (autorités, professionnels, société civile) aux niveaux local, régional, national et européen. Le projet prévoit aussi l’élaboration d’outils et de méthodes destinés à faciliter la participation des enfants eux-mêmes aux processus décisionnels au moyen de consultations et d’ateliers interactifs. Les travaux sur les droits de l’enfant continuent d’être intégrés dans les travaux de recherche de l’agence, par exemple en ce qui concerne la migration, l’exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels, la traite des êtres humains, l’égalité, les Roms, l’accès à la justice, la protection des données, etc. Les activités pertinentes peuvent couvrir divers domaines. Par conséquent, la FRA sera en mesure de répondre à la demande de fournir une assistance technique aux États membres sur les données relatives aux enfants vulnérables, tels que les enfants roms. Dans la mesure où l’agence intègre également les questions relatives au genre et au handicap, l’intersectionnalité de ces domaines soulignera en particulier la situation des filles et des enfants handicapés. L’agence donnera suite à ses travaux de recherche sur les droits de l’enfant, en s’engageant de manière ciblée auprès des parties prenantes pour s’assurer que les données probantes recueillies au cours des années précédentes puissent éclairer les prises de décision, garantir le respect des droits fondamentaux et l’application effective de la législation et des politiques de l’UE, telles que le règlement Bruxelles II bis, la directive relative aux garanties procédurales. L’accent sera mis sur la fourniture de conseils fondés sur des données probantes et sur le soutien à la mise en œuvre des stratégies de l’UE, en premier lieu la stratégie sur les droits de l’enfant et la garantie pour l’enfance, mais aussi sur les droits des victimes et sur la lutte contre les abus sexuels sur les enfants en ligne. La FRA continuera d’examiner la possibilité de recueillir des données sur la violence à l’égard des enfants et poursuivra ses efforts pour que les enfants puissent être parties prenantes dans tous les domaines qui les concernent, et pour sensibiliser l’opinion publique aux mesures à prendre pour y parvenir, notamment dans le cadre de travaux de recherche, à l’occasion de réunions et d’événements. Les travaux menés sensibiliseront et bénéficieront à un large éventail de parties prenantes, dont la Commission européenne et d’autres institutions et agences de l’UE, les États membres, les INDH, les organismes de promotion de l’égalité, les institutions de médiation, les agences spécialisées, d’autres organismes internationaux, tels que le Conseil de l’Europe ou l’UNICEF, la société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils et une expertise sur différents aspects liés aux droits de l’enfant et sur la manière de sauvegarder et de défendre les intérêts optimaux de l’enfant, en mettant les conclusions des recherches et les pratiques prometteuses de la FRA à la disposition des parties prenantes.
- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités aux niveaux européen, national et local en encourageant l’utilisation des manuels, outils et autres documents de la FRA auprès des parties prenantes concernées.
- Mener des activités de communication et de sensibilisation sur la protection des enfants et sur leur participation.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l’ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture de conseils fondés sur des données probantes aux institutions, agences et États membres de l’UE ainsi qu’aux organisations internationales sur la base des données et des informations de la FRA. Cela inclut des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil et aux commissions du Parlement européen. Cela couvre des réunions d’experts de la Commission européenne, des agences de l’UE, du Conseil de l’Europe et de l’UNICEF.</li> <li>➤ Fourniture d’une assistance ciblée à la Commission européenne dans l’élaboration d’un cadre commun de suivi de la garantie pour l’enfance.</li> <li>➤ Promotion des méthodologies de participation des enfants, par exemple dans le contexte de la plateforme européenne de participation des enfants.</li> <li>➤ Promotion des outils de protection de l’enfance, notamment le manuel sur la tutelle des enfants non accompagnés.</li> <li>➤ Dialogue avec les organisations de la société civile, telles que les ONG et les associations professionnelles ;</li> <li>➤ Élaboration d’analyses et de séances d’information ciblées, le cas échéant ;</li> <li>➤ Élaboration d’un outil de renforcement des capacités pour informer les enfants de leurs garanties procédurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contribution sur mesure à des documents législatifs, politiques ou autres de l’UE, contributions à des réunions d’experts ; par exemple, au groupe interservices sur les droits de l’enfant, dans le contexte de la garantie pour l’enfance, et à la future plateforme européenne de participation des enfants.</li> <li>➤ Contributions ciblées aux formations et événements</li> <li>➤ Élaboration d’outils et de produits de renforcement des capacités et de sensibilisation basés sur des résultats de recherche récents.</li> <li>➤ Document sur les expériences de discrimination et de sensibilisation aux droits parmi les enfants et les jeunes adultes issus de minorités ethniques ou de l’immigration.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne, Parlement européen et autres institutions, organes et agences de l’UE</li> <li>➤ États membres</li> <li>➤ INDH/organismes de promotion de l’égalité/institutions de médiation</li> <li>➤ Le Conseil de l’Europe</li> <li>➤ La société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	80,000
<i>Agents temporaires</i>	1,70	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	35,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,75	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,65	<i>Communications et événements</i>	-	-	220,000
<b>Total</b>	<b>3,10</b>	<b>Total</b>	<b>35,000</b>	-	300,000

## A.4.2 – Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET**

**ÉQUITABLES**

Domaine d'activité 4 : **Droits de l'enfant**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2020

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2015, la FRA a publié, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, le manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant. Ce manuel fournit aux praticiens chargés de la protection juridique des droits de l'enfant, tant au niveau national qu'international, des « règles internationales » à suivre en matière de protection et de participation des enfants, y compris celles découlant de la jurisprudence européenne. La mise à jour du manuel a débuté en 2020, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires dans ce domaine, à savoir le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et la Commission européenne, selon le cas. Cette mise à jour sera publiée en avril 2022, puis traduite et diffusée en 2022. Le manuel comprendra la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ainsi que des décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS). L'objectif de ce manuel est d'aider les praticiens à assurer le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant, y compris les enfants se trouvant dans des situations particulièrement vulnérables, comme les enfants handicapés ou victimes de la traite, de l'exploitation et d'abus sexuels. Le manuel sera publié à la fois en ligne et en version imprimée, et diffusé auprès des instances pertinentes et via des réseaux professionnels des praticiens qui traitent des questions liées aux enfants, aux niveaux national et international.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour l'édition 2015 du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant.
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le coordinateur de la Commission européenne pour les droits de l'enfant, et le comité des droits de l'enfant de l'ONU (ONU CDE).
- Favoriser une prise de conscience et améliorer la connaissance et la compréhension des droits de l'enfant dans le contexte de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (convention de Lanzarote) et des travaux de différents organes du Conseil de l'Europe, et dans le cadre des directives de l'Union européenne relatives aux droits des victimes, à la traite d'êtres humains, aux abus sexuels, à l'exploitation sexuelle, aux contenus à caractère pédopornographique et aux images d'abus perpétrés contre des enfants, et à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, ainsi que du règlement Bruxelles II bis, parmi les avocats, les juges, les praticiens du droit, les autorités chargées de la protection de l'enfance et d'autres « intermédiaires » pertinents aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes concernées actives à l'échelon européen ou national, y compris les enfants. Mettre en place une stratégie de communication sur la présentation publique du nouveau manuel.
- Faciliter l'application au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine des droits de l'enfant.

### LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes</li> <li>➢ Participation aux réunions et événements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Publication de la mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant ;</li> <li>➢ Traductions vers les langues de l'UE.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Institutions, agences et organes de l'UE ;</li> <li>➢ Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme ;</li> <li>➢ États membres de l'UE ;</li> <li>➢ Institutions de médiation ;</li> <li>➢ Organisations professionnelles et société civile ;</li> <li>➢ Universités, y compris les étudiants en droit</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,60	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	5,000		-
<i>Agents contractuels</i>	0,05	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	50,000	-	225,000
<b>Total</b>	<b>0,65</b>	<b>Total</b>	<b>55,000</b>	-	225,000

## Programme stratégique **SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

### **Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

Le contexte des travaux de la FRA dans ce domaine est déterminé par les objectifs généraux fixés par la priorité de la Commission pour 2019-2024 « Une Europe adaptée à l'ère numérique », le droit de l'Union (dont le règlement général sur la protection des données et la directive d'application de la loi), ainsi que par les débats politiques qui ont lieu au CdE et à l'échelle internationale, par exemple dans le cadre du forum sur la gouvernance de l'internet (IGF). Les processus législatifs en cours dans ce domaine, liés, par exemple, à un projet de loi sur l'intelligence artificielle, à la législation sur les services numériques et au règlement « vie privée et communications électroniques », ont également des incidences importantes sur les droits fondamentaux, qui peuvent bénéficier des recherches et de l'expertise publiées par la FRA dans des domaines spécifiques. Parallèlement, les travaux du contrôleur européen de la protection des données et du comité européen de la protection des données évolue pour refléter les nouvelles problématiques en matière de droits fondamentaux, et les questions de sécurité connexes restent prioritaires dans l'agenda de l'UE, conformément à la stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité 2020-2025, et comme le soulignent les travaux du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant ce qui suit :

#### *Nouveaux projets en 2022*

- RGPD – l'expérience des autorités chargées de la protection des données.
- Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux

#### *Projets en cours en 2022*

- La FRA continuera à assurer le suivi de la diffusion du manuel de droit européen en matière de protection des données (2018) publié par le CEPD-FRA-CdE. La FRA poursuivra la diffusion des résultats de son projet de recherche sur l'intelligence artificielle, sur la base du rapport sur les principaux résultats publié en 2020, et finalisera et publiera les résultats de la dernière phase du projet sur les études de cas de simulation et les préjugés.
- Lancement de la collecte de données à partir de certains canaux de médias sociaux dans le cadre de la recherche de l'agence portant sur les incidents de harcèlement en ligne et les discours de haine en ce qui concerne la modération du contenu en ligne.

#### *Résultats escomptés*

- L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, y compris dans le contexte des développements législatifs en cours.
- La publication des résultats de la recherche de la FRA sur les écarts dans les algorithmes, en ce qui concerne la modération du contenu en ligne, appuiera la Commission et d'autres acteurs au moyen de preuves empiriques relatives aux droits fondamentaux.

## B.1.1 - Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques

Programme stratégique : **Sociétés justes, numériques et sûres**

Domaine d'activité : **Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

PRIORITÉ 1

Début :  
01/01/2021

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le harcèlement, les discours haineux et (l'incitation à) la violence sont devenus une réalité du quotidien de plusieurs groupes de population sur l'internet – en particulier les femmes ainsi que les minorités ethniques et religieuses. Les grandes entreprises qui gèrent les principales plateformes en ligne s'emploient à modérer les contenus en ligne. Jusqu'à présent, les recherches sur l'utilisation de l'IA à l'appui de la modération des contenus en ligne ne se sont pas avérées concluantes quant à son incidence. Compte tenu de l'omniprésence de la haine en ligne et des difficultés rencontrées pour la contrôler tout en garantissant le droit à la liberté d'expression en ligne, il est crucial de produire des données empiriques et une analyse relatives à la haine en ligne afin de contribuer à l'élaboration de politiques respectant les droits fondamentaux en la matière. La haine en ligne a de lourdes conséquences sur le droit des internautes à la dignité et à l'accès à la justice. Il ressort par exemple de l'enquête de la FRA intitulée « Violence à l'égard des femmes » que le cyberharcèlement et la traque furtive en ligne constituent des problèmes majeurs pour bon nombre de femmes dans l'UE. Dans le passé, la Commission européenne a soutenu une approche d'autoréglementation de la modération des contenus en ligne en publiant le code de conduite de l'UE pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne et en en assurant le suivi. Plus récemment, dans son programme pour l'Europe, la Présidente de la Commission a annoncé qu'une nouvelle législation sur les services numériques renforcera les règles en matière de responsabilité et de sécurité pour les plateformes numériques. Le projet de la FRA permet la collecte de données pour analyser le harcèlement et les menaces en ligne de violence à l'encontre des minorités ethniques et des femmes, ce qui fournira des preuves empiriques pour soutenir le travail de la Commission.

Le projet servira de cadre à une analyse des incidents de harcèlement et de discours haineux survenant en ligne au moyen d'une collecte de données issues d'un échantillon de canaux de médias sociaux. La FRA mettra au point une méthode permettant de rechercher de manière systématique des termes prédéfinis dans des pays sélectionnés. Les contenus en ligne (à savoir les publications ou les commentaires) qui n'ont pas été supprimés seront analysés et évalués. Les données souligneront l'étendue et la nature du harcèlement et d'autres formes de haine sur diverses plateformes en ligne et dans différentes langues dans l'UE, en mettant l'accent sur leurs répercussions sur des groupes spécifiques. Le projet démontrera dans quelle mesure et de quelle manière les femmes et les minorités ethniques/religieuses pâtissent de la haine en ligne. Dans la mesure du possible, il abordera le rapport entre l'ethnicité et le genre dans la haine en ligne. Les résultats du projet contribueront à comprendre la mesure dans laquelle certaines personnes sont empêchées de prendre part à la communication en ligne parce qu'elles font l'objet de harcèlement, de discours haineux ou de violence (ou d'incitation à la violence) en ligne. Outre la collecte de données en ligne, des recherches qualitatives seront effectuées (entretiens et/ou groupes de réflexion) afin de compléter les résultats.

En résumé, les résultats du projet peuvent s'avérer utiles à la Commission : ils lui fournissent des éléments de preuve permettant d'évaluer la teneur et la nature du harcèlement, de la haine et de (l'incitation à) la violence en ligne dans le but d'éclairer l'élaboration continue de solutions réglementaires et non réglementaires à la modération des contenus en ligne.

Ce projet assurera une collaboration avec les Nations Unies, en particulier avec les rapporteurs spéciaux concernés, le Conseil de l'Europe ainsi que les agences de l'UE pertinentes.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des données sur le harcèlement, les discours haineux et (l'incitation à) la violence en ligne dans une sélection d'États membres de l'UE afin de mieux comprendre la haine en ligne existante.
- Mieux comprendre les répercussions des discours haineux en ligne sur les droits fondamentaux.
- Contribuer à l'élaboration actuelle de politiques relatives à la modération des contenus en ligne afin de prévenir les incidences négatives sur les droits fondamentaux des individus.
- Contribuer à la mise au point de méthodes de collecte de données en ligne sur des thèmes ayant trait aux droits fondamentaux.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 à 2 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Recherches de fond en interne en matière de politiques et de législations régissant les contenus en ligne ;</li> <li>➢ Collecte de données de la recherche issues d'une sélection de portails en ligne et analyse des données ;</li> <li>➢ Préparation du rapport de recherche pour 2023 ;</li> <li>➢ Rédaction du document « Focus » ;</li> <li>➢ Consultation de parties prenantes/d'experts ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Document «Focus» ;</li> <li>➢ Principaux résultats prévus pour 2023.</li> </ul>
<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>	
Commission européenne (DG JUST et DG CNECT), EIGE, Conseil de l'Europe, Nations Unies, OSCE, société civile, grandes entreprises en ligne	

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	5,000	-	150,000
<i>Agents temporaires</i>	0,00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,93	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,20	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,13</b>	<b>Total</b>	<b>5,000</b>	<b>-</b>	<b>150,000</b>

## B.1.2 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux

Programme stratégique : <b>SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES</b> Domaine d'activité : <b>Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b>	PRIORITÉ 1	Date de début : 01/01/2019	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel
---	------------	-------------------------------	----------------------	-----------------------

**PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

L'utilisation accrue des mégadonnées et des algorithmes grâce à des méthodes à évolution rapide et à la disponibilité des données dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle continue de soulever plusieurs préoccupations liées aux droits fondamentaux. Il s'agit notamment de la protection de la vie privée et des données, de la non-discrimination, de la bonne administration et de l'accès à un recours effectif ainsi qu'à un procès équitable. De nombreuses parties prenantes aux niveaux national et international, y compris les institutions de l'UE et le Conseil de l'Europe, ont publié des rapports sur les incidences pour les droits fondamentaux qu'implique le recours à l'IA et ont appelé à l'élaboration de politiques dans ce domaine. Compte tenu de l'accroissement rapide de l'utilisation des nouvelles technologies, il est nécessaire non seulement de continuer à cerner et à expliquer les difficultés en matière de respect des droits fondamentaux qui se posent dans ce domaine, mais également d'élaborer des orientations et des recommandations claires pour ceux qui traitent et utilisent les données. Ce projet vise à évaluer les problématiques actuelles auxquelles sont confrontés les fabricants et les utilisateurs de nouvelles technologies en matière de respect des droits fondamentaux sur la base de données empiriques portant sur l'utilisation de l'IA dans l'UE. Le projet évaluera la manière dont les obligations en matière de droits fondamentaux sont influencées par le recours à l'IA et la manière dont ces obligations peuvent être protégées dans la pratique. Sur le fondement des résultats de cette analyse, le projet contribuera à la mise au point d'outils et de politiques destinés à aider les particuliers, les administrations publiques et les entreprises à utiliser et à développer des applications, tout en innovant dans le respect des droits fondamentaux. La composante principale du projet, dont les résultats ont été publiés en 2020, a recensé les principaux défis en matière de droits fondamentaux liés à l'utilisation de l'IA, sur la base d'entretiens dans le cadre d'une recherche qualitative, et de l'identification de « cas d'utilisation » dans différents domaines. Le projet a examiné la sensibilisation et les mesures existantes en matière de droits fondamentaux relatives au développement et à l'utilisation d'applications d'IA parmi les administrations publiques (locales) et les entreprises dans certains États membres de l'UE.

Dans sa phase finale, le projet publiera les résultats d'études de cas de simulation qui portent sur la manifestation d'écarts potentiels dans les algorithmes, qui (lorsque cela est possible) examineront l'incidence sur différents motifs protégés. Les résultats du projet contribueront à définir des lignes directrices et des recommandations en matière de droits fondamentaux pour les développeurs et les utilisateurs des données.

Lors de la mise en œuvre de ce projet, la FRA coopérera étroitement avec la Commission, aux côtés du Conseil de l'Europe et d'autres acteurs pertinents actifs dans ce domaine.

Une série de droits fondamentaux a été dûment prise en considération dans la conception du projet, notamment les motifs d'égalité et de non-discrimination.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Évaluer les difficultés que rencontrent actuellement les administrations publiques et les entreprises pour respecter les droits fondamentaux lorsqu'elles utilisent des technologies liées à l'IA.
- Compiler des informations et données sur les défis et l'utilisation de l'apprentissage automatique et d'autres technologies liées à l'IA, ainsi que sur la sensibilisation des entreprises et des administrations publiques à ces difficultés.
- Fournir des conseils et un soutien aux utilisateurs des outils d'IA et aux décideurs politiques.
- Consulter les parties prenantes au niveau de l'UE et des États membres.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

**PLAN DE PROJET POUR 2022**

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentations et diffusion continues des résultats sur la base du rapport sur les principaux résultats publié en 2020.</li> <li>➤ Dialogue avec les principales parties prenantes concernant les résultats de la recherche.</li> <li>➤ Rédaction d'un rapport sur les écarts dans les algorithmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication du rapport sur les études de simulation de la recherche sur les écarts potentiels dans les algorithmes.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions de l'UE ;</li> <li>➤ États membres de l'UE ;</li> <li>➤ Comité européen de la protection des données, contrôleur européen de la protection des données ;</li> <li>➤ Agences de l'Union européenne ;</li> <li>➤ Conseil de l'Europe et autres organisations internationales ;</li> <li>➤ Société civile ;</li> <li>➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité ;</li> <li>➤ Organisations professionnelles, secteur privé.</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Agents temporaires	0,10	Recherche et données	5,000	-	-
Agents contractuels	0,43	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
END	0,05	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
		Communications et événements	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0,58</b>	<b>Total</b>	<b>15,000</b>	-	-



## B.1.3 - RGPD – l'expérience des autorités chargées de la protection des données

Programme stratégique : **SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**  
 Domaine d'activité : **Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2022STATUT :  
NOUVEAUTYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence a entrepris les travaux suivants dans le domaine de la protection des données et de la vie privée : en 2014, la FRA et le CdE ont publié un manuel de droit européen en matière de protection des données portant sur les cadres juridiques de l'UE et du Conseil de l'Europe, qui a fait l'objet d'une nouvelle édition en 2018. En 2019, la FRA a consulté des organisations de la société civile sur la manière dont le RGPD a influé sur leur travail quotidien, et a publié les conclusions dans un document d'orientation. En 2020, la FRA a publié les conclusions résultant des données de l'enquête sur les droits fondamentaux concernant les opinions et les expériences des personnes dans l'Union européenne (UE) liées à la protection des données et à la technologie. La FRA a également mené des recherches sur des domaines spécifiques dans lesquels des interférences avec les droits à la protection des données et à la vie privée peuvent se produire, à savoir en relation avec la surveillance par les services de renseignement (avec la publication de deux rapports en 2015 et 2017), en relation avec le profilage illicite dans le cadre de l'action répressive et de la gestion des frontières (avec la publication d'un guide en 2018), et plus récemment en relation avec les systèmes d'intelligence artificielle (avec la publication de trois documents de réflexion et d'un rapport au cours de la période de 2018 et 2020).

Ce projet s'appuie sur les travaux précédents de la FRA et est entrepris à la demande de la Commission européenne pour soutenir son évaluation du RGPD. Le règlement prévoit que la Commission rende compte de l'évaluation et du réexamen du RGPD, en commençant par un premier rapport après deux ans d'application, puis tous les quatre ans. Les travaux de la Commission sont étayés par les communications écrites des autorités chargées de la protection des données, dans le cadre du comité européen de la protection des données. Les résultats des recherches de la FRA soutiendront directement l'évaluation et le réexamen du règlement par la Commission, prévus pour la mi-2024, et seront également d'un intérêt direct pour le comité européen de la protection des données et les autorités nationales chargées de la protection des données. L'agence travaillera en étroite collaboration avec la Commission à l'élaboration du projet.

Le projet se concentre sur les expériences des autorités chargées de la protection des données (APD) concernant des aspects spécifiques de la mise en œuvre du RGPD, qui ne sont pas repris dans les communications écrites des autorités chargées de la protection des données à la Commission. Une recherche qualitative sur le terrain, basée sur un petit nombre d'entretiens, sera menée auprès des APD dans les États membres. La majorité des entretiens seront entrepris par FRANET, le personnel de la FRA menant les entretiens dans un nombre restreint d'États membres. Le projet sera élaboré en 2022 et le marché public sera lancé à la fin de l'année. Le travail sur le terrain aura lieu en 2023, et les résultats seront soumis à la Commission vers la fin de l'année. La FRA prévoit de publier les conclusions en 2024, lesquelles serviront également à soutenir ses propres travaux relatifs au RGPD en ce qui concerne d'autres domaines d'activité de l'agence (par exemple, la collecte de données sur l'égalité).

### OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir le rapport d'évaluation de la Commission européenne sur le RGPD, en fournissant des éléments de preuve qui ne sont pas recueillis par les canaux établis par la Commission.
- Recueillir des éléments de preuve utiles à l'agence pour ses propres recherches en matière de protection des données.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2022 - Contrat FRANET</li> <li>➤ Préparation des entretiens sur le terrain</li> </ul>	Aucun résultat prévu pour 2022
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne – DG Justice, unité « Protection des données »</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Agents temporaires	0,60		Recherche et données	180,000	-
Agents contractuels	0,80	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
END	0,20	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
		Communications et événements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,60</b>	<b>Total</b>	<b>180,000</b>	<b>-</b>	<b>50,000</b>

## B.1.4–Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux

Programme stratégique B : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

Domaine d'activité 1 : **Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2022

STATUT :  
**NOUVEAU**

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La lutte contre la cybercriminalité est l'un des principaux piliers de la stratégie européenne de cybersécurité ainsi que le principal élément de la stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité 2020-2025. L'UE a adopté des règles pertinentes concernant cette forme de criminalité, telles que la directive vie privée et communications électroniques (2002/58/CE), la directive relative aux attaques contre les systèmes d'information (2013/40/UE), la décision-cadre concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon (2019/719/UE), la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/93/UE) et la directive relative à la lutte contre le terrorisme (2017/541/UE). En octobre 2017, le Parlement européen a adopté une résolution sur la lutte contre la cybercriminalité, dans laquelle il demandait à la FRA « (75) d'élaborer un guide pratique et détaillé visant à fournir des orientations aux États membres en ce qui concerne la supervision et les contrôles approfondis ».

Au niveau du Conseil de l'Europe (CdE), la convention de Budapest sur la cybercriminalité fait office de traité international clé dans ce domaine, les États parties à la Convention de Budapest poursuivant, en 2020 et 2021, leurs négociations sur un deuxième protocole additionnel à la convention de Budapest, qui devrait être ouvert à la signature.

Les avancées technologiques, telles que l'utilisation du cryptage, peuvent permettre aux cybercriminels de dissimuler des contenus illicites et rendre difficile l'obtention de preuves dans le cadre d'enquêtes pénales. Cela contraint les autorités à engager des techniques d'enquête spéciales (utilisées dans le cadre juridique approprié), ce qui peut également nécessiter le recours à des techniques judiciaires à distance et à des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions soulèvent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux. À cet égard, les législateurs de l'UE ont poursuivi leurs délibérations en 2020 et 2021 sur la proposition de règlement relatif aux preuves électroniques en matière pénale, qui a été examinée en profondeur. Ce manuel répondra à la demande antérieure du Parlement européen. En particulier, il mettra en exergue les principales problématiques associées aux droits fondamentaux, non seulement au moment d'enquêter sur la cybercriminalité, mais cartographiera également les obligations positives des États vis-à-vis de la préservation des droits fondamentaux des victimes de la cybercriminalité, y compris les victimes en situation de vulnérabilité. Le manuel cherchera également à recenser les éventuelles pratiques prometteuses pour garantir le respect des droits fondamentaux. Le manuel sera élaboré par la FRA, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.

Par ce manuel, la FRA et le CdE fourniront à un vaste public un outil accessible dans un domaine complexe. Outre les partenaires du projet (division cybercriminalité du Conseil de l'Europe et CouEDH), les principales parties prenantes incluent : le Comité de Lanzarote du CdE, les États membres, les institutions et les agences de l'UE, en particulier le réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité d'Eurojust, le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'Europol, l'EMCDDA, les autorités de contrôle nationales dans le domaine de la protection des données et le Comité européen de la protection des données, la société civile et le secteur privé (prestataires de services notamment).

### OBJECTIFS DU PROJET

- Participer à une action de sensibilisation et contribuer à évaluer des solutions potentielles aux difficultés actuellement rencontrées par les autorités nationales en matière de respect des garanties des droits fondamentaux et de la législation de l'UE en matière de protection des données dans le domaine de la cybercriminalité (et des enquêtes sur les preuves électroniques), ainsi que de la coopération transfrontière.
- Fournir des informations accessibles que les juges, les procureurs et les agents des services répressifs des États membres doivent pouvoir évaluer, et vérifier la conformité avec les droits fondamentaux des techniques d'enquête spéciales utilisées en matière de cybercriminalité et de coopération transfrontalière.
- Renforcer la coopération avec les différentes parties prenantes spécialisées dans le domaine de la cybercriminalité et/ou intéressées par ce domaine.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 3, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

#### ACTIVITÉS

- Recherche documentaire en interne ;
- Consultations menées auprès d'experts ;
- Lancer un contrat de recherche avec un ou plusieurs experts pour préparer le projet de manuel en collaboration avec la FRA/le CdE.

#### RÉALISATIONS

- Publication prévue du manuel en 2023.

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, agences et organes de l'UE ;
- Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme ;
- États membres de l'UE
- Autorités de contrôle dans le domaine de la protection des données
- Autorités nationales de lutte contre la cybercriminalité
- Universités, y compris les étudiants en droit

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	45,000	-	-
Agents temporaires	0,60	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-

<i>Agents contractuels</i>	0,25		<i>Coopération institutionnelle &amp; réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,30		<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,15</b>		<b>Total</b>	<b>45,000</b>	-	-

**Programme stratégique SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES****Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale**

L'agence a défini deux axes de recherche sur la coopération judiciaire, l'un portant sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées, l'autre sur les droits des détenus. Le premier axe comprend les publications de l'agence intitulée « Presumption of Innocence » (Présomption d'innocence, 2021) ; « Access to a lawyer and the European arrest warrant » (L'accès à un avocat et le mandat d'arrêt européen, 2019) ; « Rights of suspected and accused persons across the EU : translation, interpretation and information » (Droits des personnes soupçonnées et accusées dans l'UE : traduction, interprétation et information, 2016), et « Handbook on access to justice » (Manuel sur l'accès à la justice, 2016) dans la mesure où il concerne les droits des personnes soupçonnées ou accusées. En 2022, à la demande de la Commission, la FRA finalisera et publiera sa recherche sur les droits procéduraux des enfants suspectés ou accusés d'une infraction. Les recherches actuelles de la FRA s'appuient sur des éléments des publications précédentes de l'agence sur les aspects des droits fondamentaux dans les transferts transfrontaliers de l'UE (2016), et le manuel sur l'accès à la justice (2016). En outre, en ce qui concerne le deuxième volet du travail de l'agence sur les droits des détenus, la recherche de l'agence et la base de données qui l'accompagne sur « la détention pénale dans l'UE : conditions et suivi » (2019) seront mises à jour et étendues en 2021-2022. Tous ces projets contribuent à améliorer l'application des normes en matière de droits fondamentaux dans les États membres, en ce qui concerne les droits de la défense (article 48 de la Charte) et les droits des personnes privées de liberté (article 6 de la Charte). Ils visent ainsi à renforcer la confiance mutuelle, dans le respect des normes en matière de droits fondamentaux au sein de l'ensemble de l'UE, confiance qui est une condition nécessaire à une coopération judiciaire efficace dans ces domaines. Un certain nombre de ces projets, entre autres, ont été entrepris à la demande directe de la Commission européenne, qui continue de rendre compte de la conformité des États membres avec les instruments de l'UE adoptés dans le cadre de la feuille de route en matière de procédure pénale – auxquels contribuent les données probantes de la FRA – ou dans le cadre de l'évaluation de l'impact d'instruments spécifiques de l'UE sur les droits fondamentaux, tels que la directive relative à la lutte contre le terrorisme. Grâce à des travaux de recherche menés avec les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations, l'agence a mis l'accent, dans ce domaine, sur les droits des suspects et des personnes poursuivies ainsi que sur les droits des détenus, mais n'a pas couvert les aspects institutionnels sous-jacents du droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial (article 47 de la Charte). Les droits procéduraux prévus à l'article 47 de la Charte, tout comme les droits de la défense prévus à l'article 48, se fondent sur l'existence d'un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi. Des tribunaux indépendants et impartiaux font partie d'un plus vaste débat continu sur l'État de droit dans l'UE. Dans le cadre des rapports annuels de la Commission européenne sur l'état de droit, la FRA – dans le cadre de son mandat – continuera de soutenir les efforts de la Commission pour collecter des données et des informations pertinentes dans ce domaine grâce à ses travaux ciblés en matière de droits fondamentaux et de justice, ainsi que par ses recherches qualitatives et ses enquêtes quantitatives. À noter : avec la modification du règlement fondateur de l'agence, la FRA devrait se lancer dans de nouvelles recherches et activités connexes, à partir de 2022, dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, qui, contrairement au mandat précédent de la FRA, ne nécessiteront pas une demande directe d'une institution de l'UE pour le lancement des travaux. Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant les éléments suivants :

## *Nouveaux projets en 2022*

Garanties procédurales dans les procédures de mandat d'arrêt européen

### *Projets en cours en 2022*

- L'agence fournira des conseils fondés sur des données probantes aux institutions et aux États membres de l'UE sur les droits procéduraux en matière pénale, en particulier sur les droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales, qui seront publiés en 2022. L'agence diffusera et communiquera les résultats de ses recherches sur la lutte contre le terrorisme.
- Base de données sur la détention de personnes faisant l'objet d'une procédure pénale – travaux en cours.

### *Résultats escomptés*

L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la coopération judiciaire, ainsi qu'à répondre aux problématiques actuelles dans ce domaine tout en respectant les droits fondamentaux.

**B.2.1 – Incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux**

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**  
 Domaine d'activité : **Coopération judiciaire, excepté en matière pénale**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2020STATUT :  
en coursTYPE :  
pluriannuel**PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Lutter contre le terrorisme est une des priorités absolues de l'Union, ainsi qu'en témoignent à la fois le [nouveau programme stratégique 2019-2024](#) adopté par le Conseil et les [orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024](#). La stratégie de l'UE concernant l'union de la sécurité 2020-2025 consacre pour premier principe la nécessité de garantir que chaque mesure de sécurité respecte pleinement les droits fondamentaux. La directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme est l'un des instruments législatifs majeurs de l'Union dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; elle inclut les définitions des infractions terroristes et des infractions liées aux activités terroristes devant être érigées en infractions pénales au niveau des États membres, d'autres mesures et outils, ainsi que des dispositions spécifiques à l'égard des victimes du terrorisme. Outre l'évaluation régulière de sa transposition par les États membres, l'article 29, paragraphe 2, de la directive impose à la Commission européenne de présenter au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 8 septembre 2021, un rapport évaluant la valeur ajoutée de la directive, ainsi que son incidence, notamment sur les droits et libertés fondamentaux. Conformément à l'article 4, paragraphe 1, point c), du règlement fondateur de l'Agence, la Commission européenne a demandé à l'Agence en octobre 2019 de contribuer à l'évaluation de l'incidence de la directive sur les droits et libertés fondamentaux, et plus particulièrement sur des éléments spécifiques de la directive relatifs à la fourniture de preuves empiriques. Le projet recueillera des données et recensera les implications de l'application des dispositions individuelles de la directive au niveau des États membres au regard des droits spécifiques consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les conclusions des recherches de la FRA seront communiquées à la Commission européenne en 2021, dans le but d'informer l'évaluation de la Commission en temps utile. Sur la base de ces conclusions, l'Agence publiera un rapport d'ici à la fin de 2021, et assurera une diffusion et une présentation ciblées desdites conclusions en 2022.

Afin d'offrir une vue d'ensemble complète de l'incidence sur les droits fondamentaux, la recherche documentaire de base couvrira l'ensemble des États membres qui appliquent la directive (par exemple, le Danemark et l'Irlande ne sont pas liés par cette directive). Les nouvelles mesures législatives et politiques préalables à l'adoption de la directive seront mentionnées, s'il y a lieu, pour offrir un point de référence. Conformément à la méthodologie établie par la FRA, la recherche documentaire sera complétée par le travail sur le terrain mené dans certains États membres dans le cadre d'entrevues qualitatives ciblées avec les parties prenantes, lesquelles seront conduites par des membres du personnel de la FRA.

Bien que la directive ne contienne pas de dispositions spécifiques relatives au genre, aux enfants ou au handicap, la mise en œuvre pratique de certaines dispositions peut avoir des conséquences spécifiques, par exemple sur les femmes et les enfants.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 29 de la directive (UE) 2017/541 ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme.

**LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA**

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2022**

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivi des résultats publiés des recherches – diffusion ciblée et présentation des résultats auprès des principales parties prenantes ; par exemple, groupes de travail du Conseil ; commissions du Parlement européen ; Commission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion et communication des résultats des recherches</li> </ul>
	<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne</li> <li>➤ Parlement européen et Conseil de l'Union</li> <li>➤ EUROJUST et EUROPOL</li> <li>➤ Nations Unies et Conseil de l'Europe</li> <li>➤ États membres de l'Union</li> <li>➤ Praticiens du droit participant aux procédures pénales</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	5,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,10	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,05	<i>Communications et événements</i>	-	-	20,000
<b>Total</b>	<b>0,45</b>	<b>Total</b>	<b>5,000</b>	-	<b>20,000</b>

## B.2.2 – Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales

Programme stratégique : <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES</b> Domaine d'activité : <b>Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b>	PRIORITÉ 1	Date de début : 01/12/2020 Date de fin : 31/12/2022	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel
---	------------	---	----------------------	-----------------------

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (directive 2016/800/UE), qui fait partie de la feuille de route en matière de procédure pénale définie dans le programme de Stockholm, a été adoptée en 2016, assortie d'un délai de transposition expirant le 11 juin 2019. Conformément à l'article 25 de la directive, la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 11 juin 2022, un rapport sur la mise en œuvre de cette directive.

La directive vise à favoriser le droit à un procès équitable en matière pénale dans l'ensemble de l'Union, en établissant des règles minimales pour veiller au respect des garanties procédurales accordées aux enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale dans toute l'Union, conformément aux normes et aux garanties internationales existantes, notamment celles qui concernent l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de l'enfant d'être entendu conformément à l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Charte de l'Union), ainsi que le droit à un procès équitable et les droits de la défense découlant des articles 47 et 48 de la Charte de l'Union et de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après la « CEDH »). En garantissant les normes minimales dans l'ensemble de l'Union dans ce domaine, les nouvelles règles sont censées contribuer au renforcement de la confiance des États membres dans leurs systèmes respectifs de justice pénale.

Ce projet, tel qu'il est demandé par la Commission européenne, viendra compléter le rapport d'exécution de la Commission prévu pour juin 2022, en examinant plus avant les pratiques et les possibilités dans le contexte de l'application des garanties procédurales minimales prévues par la directive, telles que le droit de l'enfant à un avocat et à une assistance juridique, l'évaluation individuelle et les garanties applicables lorsque les enfants sont privés de leur liberté. Le projet situera sa recherche dans le contexte plus large d'un groupe important de droits appelés « droits de la défense » et, en procédant ainsi, s'appuiera sur les conclusions des précédents projets de la FRA dans ce domaine, à savoir le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information, le droit d'accès à un avocat, les droits des personnes recherchées en vertu du mandat d'arrêt européen et la présomption d'innocence, ainsi que sur les travaux de la FRA relatifs aux droits de l'enfant, en particulier dans le domaine de la justice adaptée aux enfants et de la détermination des âges minimaux dans les procédures judiciaires. Outre les normes pertinentes de l'Union (telle que la Charte de l'Union) et du Conseil de l'Europe (telles que les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants), il sera également tenu compte de celles définies par les Nations Unies, telles que l'observation générale n° 24 du CRC sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 25 de la directive 2016/800/UE ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques des droits procéduraux des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse finale des résultats des recherches FRANET dans les États membres</li> <li>➤ Rédaction du rapport comparatif</li> <li>➤ Présentation des résultats des recherches lors d'événements importants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication du rapport de recherche</li> <li>➤ Publication d'études FRANET par pays sur le site web de l'Agence</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le projet a été mandaté par la Commission européenne, qui en est le principal bénéficiaire</li> <li>➤ Autres institutions de l'Union ;</li> <li>➤ Organisations internationales ;</li> <li>➤ États membres de l'Union ;</li> <li>➤ Intervenants de terrain (juges, avocats, policiers, travailleurs sociaux) spécialisés dans les procédures pénales impliquant des enfants</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> </ul> <p>Enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales.</p>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	5,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,25	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,45	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,05	<i>Communications et événements</i>	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0,75</b>	<b>Total</b>	<b>15,000</b>	-	-

## B.2.3 - Détention pénale au sein de l'Union - conditions et contrôle - mise à jour

Programme stratégique B : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**  
 Domaine d'activité 2 : **Coopération judiciaire, excepté en matière pénale**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2021STATUT :  
en coursTYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans le contexte du transfèrement de détenus d'un État membre de l'Union à l'autre tel que prévu dans la décision-cadre de 2002 relative au mandat d'arrêt européen et au vu d'autres instruments de transfèrement intra-UE, comme ceux relevant de la décision-cadre de 2008 sur le transfèrement de détenus, il convient de tenir dûment compte des droits fondamentaux des détenus concernant les conditions de détention. Ce point a été souligné par la Cour de justice de l'Union européenne (en particulier dans les affaires Aranyosi et Căldăraru de 2016 ainsi que dans d'autres affaires). L'ampleur du recours à la détention est également extrêmement pertinente pour la question des conditions de détention ; avoir uniquement recours à la détention augmente par exemple le risque de surpopulation dans les centres de détention.

Pendant ce projet, à la demande de la Commission européenne, et sur le fondement des conclusions de la base de données et des rapports de 2019 de la FRA sur les conditions de détention pénale, la FRA mettra à jour sa base de données actuelle et, après avoir consulté les praticiens du droit compétents, élargira son champ d'application en ajoutant de nouveaux éléments (si possible), tels que les soins de santé en prison (y compris les dispositions relatives à la COVID-19) et les éléments de détention liés à une éventuelle discrimination. Dans le cadre de ce projet, la FRA coopérera étroitement avec les organismes de contrôle concernés. Cela concernera notamment le Comité pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe et le Comité des Nations unies contre la torture (CAT).

### OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour et étendre la base de données spécifique de l'Union sur les conditions de détention, afin de soutenir les droits des détenus ;
- Contribuer à l'évaluation par la Commission du fonctionnement de la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen ;
- Contribuer à la mise en œuvre adéquate des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques du transfèrement des personnes détenues.

### LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
➤ Test et finalisation de la base de données.	➤ Mise à jour et extension de la base de données en ligne
	➤ Publication d'études FRANET par pays sur le site web de l'Agence
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	➤ Le projet a été demandé par la Commission européenne, qui en est le principal bénéficiaire
	➤ Autres institutions de l'Union
	➤ Organisations internationales – Conseil de l'Europe et Nations Unies ; respectivement, par exemple, le CPT et l'OPCAT
	➤ États membres de l'Union – Mécanismes nationaux de prévention
	➤ Praticiens du droit participant aux procédures pénales
	➤ Organisations de la société civile

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Agents temporaires	0,05	Recherche et données	5,000	-	-
Agents contractuels	0,30	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
END	0,05	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,40</b>	Communications et événements	10,000	-	-
		<b>Total</b>	<b>15,000</b>	-	-



## B.2.4 - Garanties procédurales dans les procédures relatives au mandat d'arrêt européen

**Programme stratégique : DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

**Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale**

**PRIORITÉ**  
1

**Début :**  
01/01/2022  
**Fin :** 31/12/2023

**STATUT :**  
NOUVEAU

**TYPE :**  
Pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2019, la FRA a publié un rapport sur la thématique « accès à un avocat et autres droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales et du mandat d'arrêt européen (MAE) », qui résultait d'une demande directe de la Commission européenne, désireuse d'appuyer ses travaux dans ce domaine. Ce rapport se base sur les recherches menées dans huit États membres de l'Union, à savoir l'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, la France, la Grèce, les Pays-Bas, la Pologne et la Roumanie. Il décrit l'application de la directive 2013/48/UE relative au droit d'accès à un avocat dans les États membres étudiés dans le cadre de la recherche.

En 2020, les conclusions du Conseil sur « Le mandat d'arrêt européen et les procédures d'extradition – défis actuels et voie à suivre » (2020/C 419/09) invitaient la FRA à poursuivre ses travaux sur les droits procéduraux dans le cadre des procédures relatives au MAE ; à savoir, étendre ses recherches à d'autres États membres et accorder une importance particulière aux expériences des avocats intervenant dans des procédures de remise.

Le 13 juin 2022 marquera le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la décision-cadre relative au MAE. Dans cette perspective, le Conseil a invité la FRA, entre autres, à proposer des solutions possibles aux difficultés rencontrées actuellement dans l'application de la décision-cadre. La Commission a été invitée à mettre à jour le manuel relatif au MAE, à fournir des orientations à l'intention des praticiens sur la manière de traiter les cas de risque allégué de violation de l'article 47, deuxième alinéa, de la Charte et, en concertation avec la FRA, à examiner les moyens d'améliorer l'accès des praticiens aux informations.

En réponse aux besoins politiques susmentionnés, l'Agence effectuera des travaux de terrain et des recherches documentaires dans le cadre d'une première phase de recherche dans un certain nombre d'États membres qui n'étaient pas couverts par la précédente étude de la FRA datant de 2019. Les recherches sur le terrain consisteront en des entretiens avec des avocats et des autorités judiciaires, et se concentreront sur les garanties procédurales pour les personnes arrêtées dans le cadre d'un MAE, en particulier l'assistance juridique dans les États membres d'émission et d'exécution. En outre, la FRA organisera une réunion d'experts avec les avocats et les autorités judiciaires de certains États membres afin d'établir s'il est possible d'identifier des difficultés et des tendances communes.

Les résultats préliminaires des États membres couverts par la première phase de la recherche seront communiqués au Conseil et à la Commission en 2022, les résultats définitifs seront quant à eux publiés en 2023.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à identifier et à relever les défis actuels que représente l'application du mandat d'arrêt européen (MAE) ;
- Apporter une contribution précieuse à la mise à jour du manuel de la Commission relatif au MAE ;
- Contribuer à la mise en œuvre adéquate des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union dans la pratique en ce qui concerne les droits des personnes recherchées en vertu d'un MAE dans les États membres ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre et exécution de la décision-cadre relative au MAE.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion d'experts avec des praticiens du droit de certains États membres ;</li> <li>➤ Phase 1 ; travaux de terrain et recherche documentaire dans des États membres choisis ;</li> <li>➤ Préparation de conclusions décrivant les droits des personnes recherchées en vertu d'un MAE dans les États membres couverts par la recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication des conclusions préliminaires au Conseil et à la Commission ;</li> <li>➤ Remarque : La publication d'un rapport résumant les résultats de la recherche est prévue pour 2023.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recherche mandatée par le Conseil de l'Union européenne</li> <li>➤ DG Justice - Commission ; Eurojust ; Parquet européen</li> <li>➤ États membres couverts par la recherche</li> <li>➤ Praticiens du droit participant à la coopération judiciaire en matière pénale, y compris les réseaux officiels de professionnels (Réseau judiciaire européen, etc.)</li> <li>➤ Organisations internationales œuvrant dans le domaine de la justice pénale ; notamment le Conseil de l'Europe, la CEPEJ</li> <li>➤ Centres de formation professionnelle (REFJ, écoles nationales de la magistrature, etc.)</li> <li>➤ Organisations de la société civile (ordres des avocats, associations syndicales des magistrats, etc.)</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	220,000	-	100,000
Agents temporaires	0,20	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Agents contractuels	0,55	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-

END	0,30		Communications et événements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,05</b>		<b>Total</b>	<b>220,000</b>	-	100,000

## Programme stratégique **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

### **Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice**

La directive relative aux droits des victimes (qui fait partie de la « feuille de route de Budapest ») impose aux États membres qu'ils présentent des données sur la manière dont les victimes ont accès à leurs droits. Le 11 mai 2020, la Commission européenne a adopté un rapport sur la mise en œuvre de cet instrument révélant qu'il n'a pas encore atteint son plein potentiel dans plusieurs États membres. En outre, la stratégie de l'Union en matière de droits des victimes pour la période 2020-2025 a décrit d'autres actions à entreprendre pour permettre aux victimes de jouir pleinement de leurs droits, notamment par l'intermédiaire de la plateforme sur les droits des victimes, dont fait partie la FRA. Par ses recherches passées et en cours et ses activités connexes dans ce domaine, la FRA continuera de soutenir la Commission ainsi que les États membres de l'Union dans leur travail sur les victimes de la criminalité, notamment en définissant des mesures pratiques et des pratiques prometteuses pour aider les États membres à répondre aux besoins spécifiques des victimes, y compris les enfants victimes et les victimes du terrorisme, de formes graves d'exploitation par le travail, de crimes de haine et de violence sexiste ou domestique (dans ce cas, en travaillant en étroite collaboration avec l'EIGE dans le cadre du projet d'enquête conjoint FRA-EIGE sur la violence à l'égard des femmes). À cet égard, un élément clé du travail de l'Agence consiste à poursuivre le développement et la diffusion de ses données d'enquête pertinentes sur les victimes de la criminalité, qui sont incluses dans toutes les enquêtes de la FRA.

S'appuyant sur ses travaux antérieurs dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme et de l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux activités des entreprises, la FRA continuera de soutenir les évolutions législatives et politiques pertinentes dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie de l'Union en matière de protection des consommateurs. Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant les éléments ci-après.

#### *Nouveaux projets*

- En 2023, la FRA et l'EIGE lanceront conjointement une collecte de données d'enquête afin de combler le manque de données dans l'actuelle collecte de données organisée par Eurostat sur la violence à l'égard des femmes, laquelle ne couvre pas tous les États membres de l'Union. Le but est de garantir la disponibilité de données sur la violence à l'égard des femmes pour tous les États membres de l'Union en 2024. Ce projet est mené en étroite coopération avec Eurostat.

#### *Projets en cours en 2022*

- L'Agence publiera les résultats des recherches menées dans le cadre de son projet « Justice pour tous ; vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ? ». La FRA continuera de diffuser les conclusions de son enquête sur les droits fondamentaux, qui comprend des données sur les victimes de la criminalité, selon les besoins.

#### *Résultats escomptés et incidences potentielles*

- L'expertise de l'Agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice, ainsi qu'à répondre aux problématiques actuelles dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'État de droit, les victimes de violations des droits de l'homme dans le cadre des entreprises et les questions liées à la sécurité.

### B.3.1-Violence à l'égard des femmes II : combler le manque de données

**Programme stratégique B Des sociétés justes, numériques et sécurisées**

**Domaine d'activité** Victimes de la criminalité et accès à la justice

PRIORITÉ 1

Date de début  
01/01/2022

STATUT :  
NOUVEAU

TYPE :  
pluriannuel

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2014, la FRA a publié les résultats de son enquête à l'échelle de l'Union sur la violence à l'égard des femmes, basée sur 42 000 entretiens. L'enquête a présenté les premières données à l'échelle de l'Union sur l'ampleur et la nature des différentes formes de violence subies par les femmes dont les résultats ont été largement utilisés par les institutions et les États membres de l'Union, ainsi que par les organisations internationales. En l'absence d'autres données comparables pour l'UE, Eurostat a utilisé les indicateurs clés de l'enquête pour renseigner les données sur la violence à l'égard des femmes pour les ODD des Nations unies. Sur la base du succès de l'enquête de la FRA, Eurostat a mis en place en 2016 un groupe de travail chargé d'élaborer une enquête sur la violence à caractère sexiste, que la FRA a été invitée à rejoindre (avec l'EIGE), afin d'examiner la faisabilité d'une enquête coordonnée par Eurostat dans le but de recueillir des données comparables sur la violence à caractère sexiste. En septembre 2021, dix-huit États membres ont choisi de réaliser l'enquête ; certains États choisissant même d'interroger des hommes en plus des femmes. La date limite imposée aux États membres pour communiquer les résultats de l'enquête à Eurostat est début 2023.

Un certain nombre d'États membres de l'Union ayant décidé de ne pas participer à l'enquête d'Eurostat, l'Union ne disposera pas d'un ensemble de données à l'échelle de l'Union sur la violence à l'égard des femmes pour mettre à jour l'enquête 2014 de la FRA. Dans ce contexte, s'appuyant sur leur expertise respective, la FRA et l'EIGE ont lancé un projet commun qui, en étroite coopération avec Eurostat, vise à collecter des données d'enquête dans les États membres qui ne participent pas à l'initiative d'Eurostat. La collecte des données d'enquête débutera en 2022.

L'objectif principal de ce projet est de garantir — dix ans après la publication des premiers résultats de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes à l'échelle de l'Union — que l'UE dispose d'un ensemble de données comparables à l'échelle de l'Union comprenant des indicateurs de référence sur la violence à l'égard des femmes. Une coopération étroite entre le projet conjoint FRA-EIGE et Eurostat sera nécessaire pour regrouper les différents ensembles de données. À son tour, le projet examinera la possibilité de réaliser une analyse des tendances entre les données de l'enquête de la FRA réalisée en 2014 et le dernier cycle de collecte de données d'enquête concernant l'enquête FRA-EIGE et la collecte des données d'enquête par les États membres dans le cadre de l'initiative d'Eurostat. Cela permettra de soutenir les efforts déployés par l'UE et les différents États membres en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, parallèlement à la législation existante de l'Union sur l'égalité de genre et la non-discrimination, en fournissant des preuves solides sur l'ampleur et la nature de la violence que subissent les femmes. Soulignant la priorité élevée que l'actuelle Commission accorde à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le programme de travail de la Commission pour 2021 mentionne une proposition législative visant à prévenir et à combattre des formes spécifiques de violence à caractère sexiste, laquelle est prévue pour le dernier trimestre de 2021. Les résultats du projet conjoint FRA-EIGE soutiendront les travaux de la Commission à cet égard en fournissant de nouvelles données.

#### OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à combler une lacune dans la collecte de données Eurostat en cours sur la violence à l'égard des femmes, dans le but de garantir la disponibilité de données sur la violence à l'égard des femmes pour tous les États membres de l'Union. Cela devrait, à son tour, permettre une comparaison des tendances entre le premier cycle de données publiées par la FRA en 2014 et le cycle actuel en 2024. Ces données serviront à soutenir la législation et la politique de l'Union et des États membres en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre de l'égalité de genre et des droits fondamentaux. Le projet renforcera également la coopération étroite entre la FRA et l'EIGE, en tirant parti de l'expertise respective des deux agences.

#### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022. Il est élaboré en tenant compte des principales priorités de l'EIGE pour la période 2022-2024.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Constitution d'une équipe de projet conjointe avec l'EIGE ;</li> <li>➤ Conception, planification et mise en œuvre du projet ;</li> <li>➤ Lancement de la collecte de données sur le terrain dans un maximum de neuf États membres en 2022 ;</li> <li>➤ Coopération étroite avec Eurostat à tous les stades du développement et de la mise en œuvre de l'enquête.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisations prévues pour 2024.</li> </ul>
	<h4>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne ; Parlement européen ; Conseil</li> <li>➤ États membres</li> <li>➤ Autres organes et agences de l'Union — principalement l'EIGE en tant que partenaire de projet commun ;</li> <li>➤ Conseil de l'Europe ;</li> <li>➤ OSCE ;</li> <li>➤ Nations Unies/CEDAW ;</li> <li>➤ Organisations d'aide aux victimes ;</li> <li>➤ Société civile.</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	1,151,500	-	1,000,000
<i>Agents temporaires</i>	0,60	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,05	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,10	<i>Communications et événements</i>	-	-	-

<b>Total</b>	<b>0,75</b>		<b>Total</b>	<b>1,151,500</b>	-	1,000,000
--------------	-------------	--	--------------	------------------	---	-----------

## B.3.2-Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

Domaine d'activité : **Victimes de la criminalité et accès à la justice**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2021

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet assure le suivi d'un travail de recherche mené antérieurement par la FRA dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, axé sur les manières dont il était possible d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux activités des entreprises. Les conclusions antérieures de la FRA ont fourni des éléments de preuve concernant tant les obstacles que les bonnes pratiques en matière de voies de recours pour les individus, y compris les consommateurs, avec quelques exemples dans le domaine de la protection de l'environnement.

En 2022, la FRA lancera un nouveau projet axé en particulier sur les liens entre la protection des consommateurs (article 38 de la Charte) et le droit à la protection de l'environnement (article 37 de la Charte). Les travaux antérieurs de la FRA dans ce domaine ont mis en lumière des difficultés dans l'application effective de la protection des consommateurs existante, ainsi que des lacunes concernant une compréhension et une utilisation plus larges du cadre de protection des consommateurs afin de traiter les questions environnementales, y compris les attentes de certains consommateurs qui souhaiteraient « consommer » de manière plus durable.

Le projet comparera et analysera les pratiques et les cadres juridiques existants concernant l'application des droits des consommateurs et les liens avec la protection de l'environnement. Ici, la diligence raisonnable est également prise en considération en tant que composante essentielle du deuxième pilier des principes directeurs des Nations Unies relatif à la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme. Tout en mettant l'accent sur la prévention des violations en tant que telles, les pratiques de diligence raisonnable effectives peuvent également contribuer à consolider l'accès à des voies de recours [voir aussi l'avis de la FRA sur l'amélioration de l'accès aux voies de recours dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme au niveau de l'Union (1/2017, avis 20)].

Les recherches soutiendront les efforts déployés par la Commission pour promouvoir davantage le programme de développement durable de l'Union dans les années à venir, en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations unies, qui ont des implications directes pour les clients. Le projet présente également un intérêt direct pour le « Pacte vert pour l'Europe », qui inclut le respect et l'application de la législation pertinente sur l'environnement. À cet égard, le projet aborde l'un des six domaines prioritaires de la Commission pour la période 2019-2024.

Le projet contribuera aux travaux actuels et futurs de la Commission européenne dans ce domaine, y compris, par exemple, concernant la directive (UE) 2020/1828 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs (abrogeant la directive 2009/22/CE).

Dans le cadre de ce projet, des recherches documentaires seront organisées dans les États membres en 2022, avec un suivi en 2022-2023. Elles impliqueront des entretiens avec des experts concernés par la protection des consommateurs et de l'environnement, ainsi qu'avec des représentants des milieux d'affaires de certains États membres de l'Union. Au cours de la phase préparatoire, la FRA cherchera à coopérer avec les parties prenantes concernées, telles que l'Agence européenne pour l'environnement et des organisations de la société civile axées sur les consommateurs et l'environnement, et collaborera avec les services pertinents de la Commission.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des orientations supplémentaires à l'UE et aux États membres sur la manière d'élaborer et/ou de mettre en œuvre des cadres réglementaires relatifs à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme afin d'améliorer les droits des consommateurs, en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 et 2 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

#### ACTIVITÉS

- Consultations d'experts ;
- Collecte de données - recherche documentaire FRANET effectuée dans les États membres (cartographie des approches à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans le cadre de la protection des consommateurs et du droit à la protection de l'environnement) ;
- Examen et analyse des conclusions de FRANET ;

#### RÉALISATIONS

- Aucune réalisation prévue pour 2022

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Parlement européen
- Gouvernements et parlements nationaux
- Conseil de l'Europe
- OCDE et points de contact nationaux
- Avocats/juristes
- Société civile
- Autorités nationales chargées de la protection des consommateurs

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		90,000	-	15,000
<i>Agents temporaires</i>	0,00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,70	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-	-
<i>END</i>	0,10	<i>Communications et événements</i>		-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,80</b>	<b>Total</b>		<b>90,000</b>	<b>-</b>	<b>15,000</b>

### B.3.3 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'Union sur les tendances en matière de droits fondamentaux

Programme stratégique : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

Domaine d'activité : **Victimes de la criminalité et accès à la justice**

PRIORITÉ  
1

Date de début :  
01/01/2014

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux est la première enquête à l'échelle de l'Union visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population générale dans le domaine des droits fondamentaux au sein de l'Union. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, cette enquête ne porte pas uniquement sur les attitudes ou les opinions des personnes, mais aussi sur leurs actions et leurs expériences liées à la jouissance des droits fondamentaux. L'enquête vient compléter les autres enquêtes de l'Agence (y compris EU-MIDIS II, l'enquête sur les personnes LGBTI, l'enquête sur les Roms et les gens du voyage, l'enquête de 2020 sur les Roms et l'enquête de l'Union sur les immigrés et les descendants d'immigrés), étant donné qu'elle correspond (dans la mesure du possible) à certaines questions posées dans ces enquêtes concernant leurs populations cibles respectives, qui peuvent être utilisées à des fins de comparaison et d'analyse. Les modules de base de l'enquête ont pour but de collecter des données au sujet d'un large éventail de questions liées aux droits fondamentaux, telles que la discrimination fondée sur différents motifs, la sensibilisation aux droits, la protection des consommateurs, la protection des données et le droit à une bonne administration. Cette collecte se concentrera sur les domaines pour lesquels aucune donnée n'est disponible via Eurostat, Eurobaromètre ou d'autres enquêtes existantes à l'échelle de l'Union ou pour lesquels aucune collecte régulière de données n'est menée à des fins de comparaison au moyen d'un instrument d'enquête. À cet égard, l'enquête est élaborée en étroite collaboration avec les acteurs pertinents, y compris la Commission, afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois. En outre, elle permettra de collecter des données sur les expériences des membres de la population générale en tant que victimes de la criminalité, qui constitueront autant de données précieuses pour les travaux de l'Agence relatifs aux victimes de la criminalité et offriront des éclairages stratégiques essentiels au vu de l'absence actuelle d'enquête à l'échelle de l'Union sur la criminalité. Le contenu et la portée de l'enquête ont été définis au moyen de consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes, dont (par exemple) des organismes de promotion de l'égalité et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l'Europe, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres agences de l'Union.

L'enquête recueille des données contextuelles sur l'ensemble des personnes interrogées concernant leur sexe, leur âge et leurs handicaps/leur état de santé, ainsi qu'un éventail d'autres variables. Cela permet de ventiler les résultats et de les analyser en tenant compte de la diversité de la population.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Combler le manque actuel de données fiables et comparables dans la plupart des domaines des droits fondamentaux au sujet des expériences vécues « sur le terrain » par la population générale en ce qui concerne une série de droits ;
- Fournir des données relatives à des indicateurs clés sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union, tant au niveau des États membres qu'à celui de l'Union ; les indicateurs mis au point permettront éventuellement de mesurer les tendances spécifiques au fil du temps, ce qui aidera les décideurs politiques nationaux et de l'Union à prendre des décisions fondées sur des éléments probants en ce qui concerne la future législation et l'affectation des ressources ;
- Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'Agence dans d'autres projets et domaines thématiques spécifiques.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
➤ Rédaction et diffusion des résultats de la recherche pour des réalisations spécifiques de l'Agence, reflétant les besoins politiques.	➤ Rapport technique
	➤ Explorateur de données — ajouts aux données publiées en ligne
	➤ Document d'orientation — handicap
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	➤ Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Union
	➤ États membres de l'Union
	➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité
	➤ Autorités chargées de la protection des données
	➤ Conseil de l'Europe
	➤ Société civile
	➤ Organisations professionnelles

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		10,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,20	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,10	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>		10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0,30</b>	<b>Total</b>		<b>20,000</b>	-	-

### B.3.4 – Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?

Programme stratégique B : <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES</b> Domaine d'activité 3 : <b>Victimes de la criminalité et accès à la justice</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début : 01/01/2019	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel
--	-------------------	----------------------------	-------------------	--------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Feuille de route du Conseil visant à renforcer les droits et la protection des victimes, en particulier dans le cadre des procédures pénales de juin 2011, prévoyait l'adoption d'une « mesure E » sur les « besoins spécifiques des victimes » et faisait observer que ; « Certaines victimes ont des besoins spécifiques en fonction du type ou des circonstances de l'infraction dont elles sont victimes, compte tenu des conséquences sociales, physiques et psychologiques de ces infractions ; c'est le cas, par exemple, des victimes de la traite des êtres humains, des enfants victimes d'exploitation sexuelle, des victimes du terrorisme et des victimes de la criminalité organisée. Leurs besoins spécifiques pourraient faire l'objet de dispositions législatives particulières portant sur la lutte contre ce type d'infractions ». La directive sur les droits des victimes (directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité) souligne dans plusieurs parties du texte la situation particulière et les intérêts légitimes de plusieurs groupes de victimes, parmi lesquels les victimes de violences fondées sur le genre, les enfants, les victimes dont le pays d'origine n'est pas l'État membre où l'infraction a été commise, les victimes du terrorisme et les victimes d'infractions inspirées par la haine.

Si, par exemple, les droits et les intérêts légitimes des enfants victimes d'exploitation sexuelle et victimes de la traite des êtres humains ont été pris en considération par des instruments pertinents du droit dérivé de l'Union (voir la directive 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, et la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes), d'autres catégories de victimes n'ont vraisemblablement pas reçu le même niveau d'attention.

Le projet déterminera si un tel traitement différencié des différentes catégories de victimes de la criminalité contre les personnes existe et a pour corollaire un accès à la justice pénale différent selon les catégories.

La valeur ajoutée de ce projet consiste à attirer l'attention sur différentes catégories de victimes, dont les enfants victimes, les victimes handicapées et les femmes en tant que victimes de violences fondées sur le genre, dont les droits sont protégés par la directive sur les droits des victimes, mais qui, dans la pratique, ne reçoivent pas de réponses adéquates à leur situation particulière. Dans ce contexte, le projet examinera également l'existence éventuelle d'une disparité dans les investissements des États dans le financement des services de soutien, de l'aide juridictionnelle et d'autres formes d'assistance, la fourniture d'une indemnisation par l'État ou l'adoption de mesures de protection coûteuses pour différentes catégories de victimes.

La FRA se fondera également sur les conclusions du projet pour soutenir les travaux de la Commission européenne sur les victimes de crimes de haine dans le cadre du groupe de haut niveau de l'Union sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Sensibiliser les décideurs politiques à la diversité des situations et des droits de certains groupes de victimes ;
- Sensibiliser les praticiens du droit aux différentes catégories de victimes et au besoin de comprendre les diverses situations des victimes, et les informer en la matière ;
- Fournir des conseils, sur la base de données empiriques, que les institutions et les États membres de l'Union peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure les droits de certains groupes de victimes sont respectés, conformément aux obligations énoncées dans la directive sur les droits des victimes.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS		RÉALISATIONS		
➤ Diffusion des résultats aux parties prenantes et aux publics pertinents en se fondant sur une stratégie de diffusion		➤ Publication d'un rapport de recherche		
➤ Contribuer aux travaux de la plateforme des droits des victimes		➤ Publication de rapports FRANET		
		GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES		
		➤ Institutions de l'Union, en particulier la Commission européenne		
		➤ Agences et organes de l'Union		
		➤ Organisations internationales		
		➤ États membres de l'Union		
		➤ Organisations de la société civile		
		➤ Organisations professionnelles travaillant avec les victimes		
		➤ Organisations des praticiens du droit		
		➤ INDH et organismes de promotion de l'égalité		

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	7,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,90	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,05	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-



## DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

END	0,00		Communications et événements	10,000	-	45,000
<b>Total</b>	<b>0,95</b>		<b>Total</b>	<b>17,000</b>	<b>-</b>	<b>45,000</b>

## B.3.5-Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Des sociétés justes, numériques et sûres »

<b>Programme stratégique Des sociétés justes, numériques et sécurisées</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début :	STATUT : <b>NOUVEAU</b>	TYPE : pluriannuel
--	-------------------	-----------------	-------------------------	--------------------

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette fiche de projet répond, au cours de l'année, aux demandes de recherche et d'analyse supplémentaires et aux activités connexes, qui ne sont pas couvertes par d'autres projets et qui sont principalement fondées sur les travaux de la FRA dans les domaines suivants :

- **Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**  
Dans le domaine de la protection des données, l'Agence est la mieux placée pour fournir une analyse et des données sociojuridiques au niveau transnational dans l'Union. À cet égard, son analyse juridique ne se limite pas aux articles 7 et 8 de la Charte, mais permet une évaluation plus large des droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, qui peut porter sur des thèmes tels que la lutte contre les discriminations ou les droits des enfants, ainsi que le droit au respect de la vie privée et la protection des données. Les principales activités relevant de ce domaine de travail comprennent la communication des résultats des recherches et la fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et autres organes de l'Union, dont le comité européen de la protection des données et le CEPD, ainsi qu'aux principaux décideurs politiques au niveau national, dans les domaines de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données. La FRA élaborera, traduira ou actualisera également des rapports, manuels et/ou lignes directrices sur les droits fondamentaux dans ce domaine.
- **Coopération judiciaire**  
Avec l'entrée en vigueur du règlement modifié de l'Agence, les travaux de l'Agence dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale — qui étaient auparavant entrepris à la demande spécifique des institutions de l'Union — devraient s'intensifier. L'Agence s'appuiera sur les résultats de ses recherches antérieures et les communiquera afin de fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'Union, y compris aux demandes ponctuelles. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis à des décideurs politiques nationaux clés ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées. La FRA actualisera également les publications existantes, telles que des rapports et des manuels.
- **Victimes de la criminalité et accès à la justice**  
Cela inclut les activités de suivi liées à des projets antérieurs et couvrira les demandes ponctuelles de soutien des institutions de l'Union et des États membres dans les domaines de l'accès à la justice et des victimes de la criminalité ; en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union sur les droits des victimes (2020-2025) et des travaux de la plateforme de la Commission sur les droits des victimes. Les principales activités consisteront à communiquer les résultats des recherches et à offrir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'Union ainsi qu'aux autorités des États membres, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine de l'accès à la justice et des victimes de la criminalité ; englobant (lorsque la FRA dispose d'une expertise et de données pertinentes) des groupes spécifiques de victimes tels que visés dans la directive sur les droits des victimes. L'Agence fournira également son expertise et ses données à l'appui, le cas échéant, des travaux des organismes de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile travaillant dans ce domaine.
- **Justice et sécurité des citoyens**  
Veiller à ce que les droits fondamentaux soient pleinement respectés dans le cadre des politiques menées dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens est un objectif reconnu de la stratégie de l'Union européenne en matière de sécurité pour la période 2020-2025 et des documents pertinents du Parlement européen et du Conseil. Des questions telles que la radicalisation, le terrorisme et les formes graves de criminalité resteront une priorité politique tant au niveau de l'Union que des États membres, notamment les sujets nécessitant des données et des éléments probants supplémentaires qui peuvent être recueillis dans le cadre des recherches de la FRA sur l'incidence de l'évolution dans ces domaines sur les droits fondamentaux. En 2022, l'Agence peut produire des contributions et des résultats tant informels que formels dans ces domaines, généralement à la demande des institutions concernées de l'Union, y compris dans le cadre des travaux du pôle d'innovation de l'Union pour la sécurité intérieure et des projets spécifiques qui en découlent.  
Le genre, les enfants et le handicap seront pris en compte, le cas échéant, dans les travaux de la FRA dans ces domaines.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux institutions et agences de l'Union une expertise en matière de données et de droits fondamentaux ;
- Publier (sur demande) des rapports et des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne, mettre à jour et traduire certaines publications ;
- Partager en temps utile les pratiques encourageantes et les autres résultats issus des recherches de la FRA avec les institutions de l'Union demandant des contributions et d'autres parties prenantes.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans les domaines susmentionnés.</li> <li>➤ Assister aux réunions de la Commission européenne, aux groupes de travail du Conseil, des commissions du Parlement européen, aux réunions d'experts et y apporter une contribution adaptée ;</li> <li>➤ Collecter et analyser des données ;</li> <li>➤ Organiser des réunions d'experts, le cas échéant ;</li> <li>➤ Élaborer des propositions de projets ;</li> <li>➤ Communiquer les résultats des recherches aux décideurs politiques clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur demande, élaborer des rapports, des avis et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci, en ce qui concerne les domaines précités.</li> <li>➤ Publication prévue du manuel en 2023</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions de l'Union</li> <li>➤ Agences et organes de l'Union</li> <li>➤ Organisations internationales</li> <li>➤ États membres de l'Union</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
----------------------------	--	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------	-------------------------

## DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

		<i>Recherche et données</i>	40,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	2,60	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1,00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	1,00	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4,60</b>	<b>Total</b>	<b>40,000</b>	-	-

## Programme stratégique C

## MIGRATION ET ASILE

### Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

En septembre 2020, la Commission européenne a présenté le pacte sur la migration et l'asile (ci-après, le « pacte »), dans lequel elle propose de prendre un nouveau départ dans la gestion de la migration et de l'asile. Les mesures prises aux frontières pour accroître l'efficacité, en particulier dans le traitement des demandes d'asile et des retours, représentent des risques importants pour les droits fondamentaux ; en effet, la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière de contrôle aux frontières, d'asile et de retour par l'Union et ses États membres reposera de plus en plus sur des systèmes informatiques à grande échelle. Les efforts visant à renforcer la coopération avec des pays tiers dans le domaine de la gestion des frontières et la volonté d'accroître l'efficacité des politiques de retour se poursuivront. Les agences de l'Union et, en particulier, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) ainsi que la future agence de l'Union européenne pour l'asile (EASO) disposeront d'un mandat et d'une présence sur le terrain renforcés. Les défis immédiats liés à l'accès au territoire resteront au centre des préoccupations, de même que les conséquences à long terme liées à l'intégration des réfugiés et des migrants.

L'Agence continuera d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'Union dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières, de la migration irrégulière et des retours, des systèmes d'information de l'Union, de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers, de la traite des êtres humains et de l'exploitation des travailleurs migrants en situation irrégulière. La FRA appuiera ses contributions sur les conclusions de recherches antérieures et les complétera, selon les besoins, par de nouvelles recherches et analyses ciblées. Elle alimentera le nouveau mécanisme de l'Union de préparation et de gestion de crise, créé au titre du pacte, avec des informations et des données sur les droits fondamentaux. Pour contribuer à la mise en œuvre du pacte dans le respect des droits fondamentaux, la FRA prolongera sa présence temporaire dans les États membres les plus touchés afin de relever les défis liés aux droits fondamentaux. La reconnaissance et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes plus exposées à des violations de leurs droits fondamentaux resteront au cœur des travaux de la FRA. Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant les éléments ci-après.

#### Projets en cours en 2022

- La FRA fournira une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'Union ainsi qu'aux États membres. Cet apport d'expertise couvrira les principales activités en amont à Bruxelles et au siège des agences ainsi que les avis d'experts fournis au niveau des États membres, notamment dans le cadre de déploiements temporaires sur le terrain. L'assistance et l'expertise ciblées de la FRA en matière de droits fondamentaux accorderont une attention particulière à la gestion des frontières, à l'accès à l'asile, à l'utilisation de systèmes d'information à grande échelle, ainsi qu'aux enfants migrants (par exemple, en matière de tutelle), ainsi qu'à l'exploitation par le travail des migrants en situation irrégulière, comme le demande la communication de la Commission de 2021 sur la directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs. Les travaux de la FRA sur les données biométriques dans les systèmes d'information à grande échelle guideront la FRA dans le soutien d'une extension conforme aux droits fondamentaux d'outils informatiques au niveau de l'Union. La FRA continuera de prêter son concours aux évaluations Schengen. Elle contribuera au nouveau mécanisme de l'Union pour la préparation et la gestion des crises.
- En 2022, la FRA poursuivra son projet sur la situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'Union

### *Résultats escomptés*

La FRA espère que les institutions de l'Union utiliseront les résultats de ses recherches et son expertise pour éclairer leurs travaux politiques, en particulier dans la mise en œuvre des mesures prévues par le pacte. Les réalisations de la FRA aideront les agences de l'Union à promouvoir des normes élevées en matière de droits fondamentaux. Les conclusions du projet sur la situation des résidents de longue durée contribueront au débat sur une meilleure intégration des étrangers dans l'Union. La traduction et la diffusion de la version mise à jour du manuel commun avec la Cour européenne des droits de l'homme réduiront le nombre de situations dans lesquelles le droit européen n'est pas respecté par manque de connaissance. Les travaux de la FRA sur les systèmes d'information à grande échelle visent à instiller des approches respectueuses des droits fondamentaux, alors que l'UE et ses États membres recourent de plus en plus aux systèmes existants et à de nouveaux systèmes.

## C.1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

Programme stratégique : **MIGRATION ET ASILE**

Domaine d'activité : **Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2017

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet s'inscrit dans la continuité de projets antérieurs, il répond à des demandes de soutien d'institutions de l'Union, dont celles faisant partie du pacte, et couvre des initiatives entreprises lors de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences JAI pertinentes. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organes et institutions de l'Union dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes d'information de l'Union, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, les formes graves d'exploitation par le travail de migrants, le retour et la réadmission, les enfants migrants, les évaluations Schengen, et les droits des migrants et des réfugiés. La FRA s'engagera également aux côtés d'autres acteurs clés au niveau international, au niveau du Conseil de l'Europe et au niveau national, par exemple des institutions nationales de défense des droits de l'homme. La FRA réalisera des recherches et analyses ciblées, élaborera ou mettra à jour des rapports, des manuels et/ou d'autres instruments de renforcement des capacités. Le projet permet également à la FRA de participer activement aux forums consultatifs de Frontex et de l'EASO, de mettre en œuvre la déclaration commune 2018 d'engagement d'agences de l'Union à lutter contre la traite des êtres humains et de proposer des conseils spécialisés et un soutien aux services du CEPOL, de l'ECDC, de l'EASO, de l'eu-LISA, d'EUROPOL, de Frontex et de l'AET, en étroite coopération avec la Commission. La FRA sera membre des conseils d'orientation sur les droits fondamentaux mis en place dans le cadre du VIS et de l'ETIAS.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des éléments tangibles lorsque les connaissances manquent, en particulier sur des questions relatives aux droits fondamentaux liées aux systèmes d'information à grande échelle et leur interopérabilité, aux enfants migrants, à l'intégration des réfugiés, à la gestion des frontières, aux retours, à l'asile et à d'autres domaines politiques pertinents;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux émanant d'institutions de l'Union, notamment dans le cadre du pacte ;
- Conseiller la Commission européenne sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations Schengen ;
- Fournir des conseils opportuns et solides sur le plan juridique à FRONTEX, à l'EASO, à l'eu-LISA, ainsi qu'à EUROJUST, à EUROPOL, au CEPOL, à l'ECDC et à l'AET, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activité respectifs ;
- Élaborer et diffuser des outils, des supports pédagogiques et des orientations pratiques.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Collecter des données au travers de recherches documentaires et de travaux sur le terrain sur des questions liées à l'acquis de l'Union dans le domaine des affaires intérieures ;</li> <li>➢ Entreprendre des missions, particulièrement dans les zones frontalières ;</li> <li>➢ Analyser des données, rédiger/mettre à jour des rapports et d'autres publications ou mettre à jour des parties de ceux-ci, par exemple sur les voies légales d'accès ;</li> <li>➢ Traduire/réimprimer des publications existantes en fonction des besoins ;</li> <li>➢ Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes ;</li> <li>➢ Outils et orientations pratiques sur des questions liées à l'acquis de l'Union dans le domaine des affaires intérieures, tels que des documents destinés aux inspections du travail sur la fourniture d'informations aux migrants en situation irrégulière et un outil de sensibilisation aux systèmes d'information de l'Union ;</li> <li>➢ Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'Union ainsi qu'à d'autres événements choisis ;</li> <li>➢ Sur demande, fournir des informations, organiser des formations et accompagner des missions d'évaluation Schengen sur le terrain en qualité d'observateurs ;</li> <li>➢ Examiner les documents transmis à la FRA par des parties prenantes pour commentaires ;</li> <li>➢ Organiser des réunions d'experts et d'autres événements (en présentiel ou en ligne), selon les besoins ;</li> <li>➢ Participer aux forums consultatifs de Frontex et de l'EASO ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Versions linguistiques du manuel de droit européen FRA-CEDH en matière d'asile, de frontières et d'immigration (publication imprimée) ;</li> <li>➢ Mise à jour du document d'orientation de la FRA sur les voies légales d'accès ;</li> <li>➢ Rapport (impression) et manuel de formation sur la tutelle (en ligne) ;</li> <li>➢ Outils de sensibilisation aux systèmes d'information et leur interopérabilité et aux réponses aux défis migratoires respectueuses des droits fondamentaux (en ligne), mais aussi orientations sur les mécanismes indépendants de surveillance des frontières ;</li> <li>➢ Production/publication de conclusions d'autres recherches sur des questions politiques pertinentes au format papier et/ou électronique (par exemple, mises à jour régulières sur le contrôle des retours, la recherche et le sauvetage; les enfants migrants; les droits fondamentaux aux frontières et l'accès à l'asile; la détention d'immigrants) ;</li> <li>➢ D'autres outils pratiques et matériels de formation élaborés sur des questions politiques pertinentes (par exemple, la protection des enfants migrants; la surveillance des frontières et l'accès à l'asile) ;</li> <li>➢ Deux avis juridiques maximum (si des institutions de l'Union en font la demande) ;</li> <li>➢ Envoi de 20 contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'Union ;</li> <li>➢ Expertise en matière de droits fondamentaux fournie à l'EASO, à l'eu-LISA, à Frontex, à l'AET et à d'autres agences de l'Union sur dix dossiers ;</li> <li>➢ Participation aux réunions du Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et partage d'expertise ;</li> <li>➢ Fourniture de formation et de soutien aux évaluateurs Schengen sur demande ;</li> <li>➢ Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux États membres, sur un minimum de 10 dossiers.</li> </ul>

- Participer aux conseils d'orientation sur les droits fondamentaux dans le cadre de l'ETIAS et du VIS ;
- Dispenser une formation en matière de droits fondamentaux au personnel des agences de l'Union et des États membres ;
- Participer au groupe des agences JAI concernant les points de contact sur la traite des êtres humains ;
- Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, Frontex et l'eu-LISA, et apporter l'appui d'experts à d'autres agences de l'Union, le cas échéant.

**TARGET GROUPS AND BENEFICIARIES**

- EU institutions, bodies and agencies
- Member States authorities, practitioners
- International organisations, ENNHRI, NHRIs and CSOs

**RESOURCES PLANNED FOR 2022**

Human Resources		Financial Resources	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
			<i>Research and Data</i>	320,000	-
<i>Temporary Agents</i>	3,35	<i>Technical Assistance &amp; Capacity building</i>	160,000	-	-
<i>Contract Agents</i>	2,20	<i>Institutional Cooperation &amp; Networks</i>	-	-	-
<i>SNEs</i>	0,25	<i>Communications &amp; Events</i>	10,000	-	250,000
<b>Total</b>	<b>5,80</b>	<b>Total</b>	<b>490,000</b>	-	250,000

## C.1.2 – Collecte de données pour la préparation et la gestion de crise de l'Union

Programme stratégique C : **MIGRATION ET ASILE**  
 Domaine d'activité 1 : **migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
28/09/2015

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En septembre 2020, la Commission européenne a établi un nouveau mécanisme pour mieux suivre et anticiper les mouvements migratoires et pour améliorer le partage d'informations afin de faciliter l'apport d'une réponse coordonnée en temps de crise. Pour ce faire, la recommandation de la Commission relative au plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration établit un réseau regroupant des institutions de l'Union, les États membres ainsi que les agences JAI pertinentes, dont la FRA. Tous ont désigné un point de contact pour le lancement des activités du réseau et pour partager des informations opportunes et pertinentes au sein de ce nouveau mécanisme. Sur la base des informations reçues, la Commission européenne rédigera régulièrement des rapports sur la situation et des rapports d'alerte précoce. Le réseau se réunit régulièrement depuis l'automne 2020.

Dans sa gestion de l'asile et de la migration, l'Union est face à des défis de taille en matière de droits fondamentaux. Ces défis doivent être reflétés adéquatement dans les rapports sur la situation et les rapports d'alerte précoce, en vue de faciliter l'adoption d'une réponse respectueuse de la Charte de l'Union. Au travers de ce projet, la FRA fournira des données et des informations relatives aux droits fondamentaux au mécanisme d'alerte précoce et de gestion de crise. La FRA espère ainsi que les rapports rédigés régulièrement par la Commission prendront en considération les droits fondamentaux de manière adéquate. La FRA collecte les données par le biais de ses bulletins réguliers sur la migration et de ses missions sur le terrain aux frontières extérieures qui reçoivent le plus d'arrivées. Lors de l'élaboration de la méthodologie pour la collecte des données, la FRA tiendra compte des enseignements tirés lors de la production des aperçus périodiques sur la migration. Depuis septembre 2015, la FRA recueille des données auprès d'États membres significativement touchés par les évolutions liées à la migration, et aussi auprès de la Macédoine du Nord et de la Serbie. Sur la base de cette collecte de données, la FRA a publié des bulletins périodiques sur la migration. Les publications périodiques en ligne donnent un aperçu actualisé des défis juridiques et pratiques liés aux droits fondamentaux au niveau national dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières et des retours. Cette collecte de données aide la Commission à évaluer la situation migratoire. En outre, la FRA mettra régulièrement à la disposition du public des informations non sensibles par le biais de ses bulletins sur la migration.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir au nouveau mécanisme de préparation et de gestion de crise de l'Union des données probantes et actualisées sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne la gestion des frontières, l'asile, l'accueil, la protection de l'enfance, la détention d'immigrants, le retour, les discours de haine et les actes de violence ;
- Publier des données non sensibles sur les préoccupations relatives aux droits fondamentaux concernant la gestion des frontières, l'asile, l'accueil, la protection des enfants, la détention des immigrants, le retour, les discours de haine et les crimes violents dans les bulletins réguliers de la FRA sur la migration.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 3 et 4 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Collecter et analyser des données ;</li> <li>➢ Partager les résultats avec le réseau ;</li> <li>➢ Contractualiser la collecte de données ;</li> <li>➢ Extraire les données non sensibles pour les publier dans les bulletins réguliers sur la migration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Partage d'expertise sur les droits fondamentaux durant des réunions du réseau ;</li> <li>➢ Partage régulier de données et d'informations avec le réseau ;</li> <li>➢ Publications périodiques en ligne d'informations non sensibles.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Institutions de l'Union, États membres de l'Union et agences JAI</li> <li>➢ Organisations internationales</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	300,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0,85	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1,20	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,05</b>	<b>Total</b>	<b>300,000</b>	-	-



### C.1.3 – Fourniture d’une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels dans le domaine de l’asile, des frontières et de la migration

Programme stratégique C : **MIGRATION ET ASILE**  
 Domaine d’activité 1 : **migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2017STATUT :  
en coursTYPE :  
pluriannuel

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le pacte sur la migration et l’asile présente une procédure de filtrage pour toute personne qui entre dans l’Union de manière irrégulière, est secourue en mer ou demande l’asile à la frontière ainsi que des procédures aux frontières améliorées pour l’asile et le retour. Ces politiques reposent sur «l’approche des centres et zones de crises», présentée par la Commission européenne en 2015 dans l’agenda européen en matière de migration et ensuite appliquée en Grèce et en Italie. Ces États membres gèrent des «points d’enregistrement» avec un haut niveau de soutien de l’Union. Ils utilisent ces points d’enregistrement pour identifier et enregistrer les immigrants, relever leurs empreintes digitales et les aiguiller vers les procédures d’asile ou de retour. Le pacte devrait probablement renforcer encore le soutien apporté par l’Union aux États membres de première ligne, en augmentant les financements ainsi que sa présence opérationnelle dans les États membres au travers du déploiement de personnel dans le cadre d’équipes d’appui à la gestion de la migration ou d’autres dispositifs de soutien. Une telle action renforcée sur le terrain dans des États membres s’accompagne aussi de risques significatifs en matière de droits fondamentaux pour l’Union.

Depuis 2016, la FRA entreprend des missions en Grèce, en Italie, en Espagne et en Lituanie. Une présence temporaire de la FRA sur le terrain a été mise en place en Grèce. En 2022, la FRA continuera, dans la mesure de ses capacités, d’offrir son expertise en matière de droits fondamentaux aux équipes de gestion de la migration et à d’autres équipes similaires de l’Union déployées sur le terrain dans des États membres de première ligne. Cela peut également inclure un soutien au pilotage des mesures de protection des droits fondamentaux présentées dans le pacte. La fourniture d’une expertise sur les droits fondamentaux sur le terrain est venue compléter le soutien en amont, au niveau de la politique et de la planification, offert à la Commission européenne, à Frontex et à l’EASO.

Dans ses activités, la FRA coopérera étroitement avec la Commission européenne, les agences de l’Union compétentes, les INDH, le Conseil de l’Europe et les autorités nationales. La FRA est également membre de la Task Force Lesvos. Les experts de la FRA partageront des pratiques prometteuses et fourniront des conseils aux acteurs de l’Union et aux autorités nationales pour les aider à accomplir leurs tâches dans le respect total du droit de l’Union. En s’appuyant sur le travail réalisé par l’Agence depuis 2016 et en restant ouverte à d’autres défis liés aux droits fondamentaux, la FRA se concentrera particulièrement sur la protection des enfants, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les réponses à y apporter, ainsi que sur la protection des personnes vulnérables et des personnes à risque. En décembre 2020, la Commission européenne, les autorités grecques et les agences de l’Union [ont convenu d’un plan détaillé](#) pour établir un nouveau centre d’accueil conforme aux normes sur Lesvos. Le protocole d’accord signé avec les autorités grecques prévoit la contribution de la FRA dans des domaines tels que les services de conception et de planification du nouveau centre, la conception d’une installation dédiée (zone sûre) pour les enfants non accompagnés et le traitement rapide et efficace des demandes d’asile conformément à la législation européenne et nationale. Dans ce contexte, la FRA apportera sa contribution à la Task Force Gestion des migrations de la Commission européenne concernant les garanties en matière de droits fondamentaux pour la construction des nouveaux centres et les procédures applicables.

#### OBJECTIF DU PROJET

- Fournir aux acteurs de l’Union et aux autorités des États membres actifs sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des missions à plus long terme ou assurer une présence temporaire dans des États membres choisis parmi ceux les plus touchés par les arrivées de migrants ;</li> <li>Réaliser des activités de renforcement des capacités, telles que des formations ciblées ;</li> <li>Élaborer des outils et des orientations ;</li> <li>Mener des recherches à petite échelle et analyser les résultats de recherche ;</li> <li>Informier régulièrement l’Union et les États membres concernés des travaux menés par la FRA, des nouveaux défis en matière de droits fondamentaux et des solutions pour relever ceux-ci.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mises à jour régulières sur les risques et les lacunes en matière de droits fondamentaux ainsi que sur les pratiques prometteuses sont fournies aux acteurs de l’Union et aux États membres concernés ;</li> <li>Des activités de renforcement des capacités sur mesure, telles que des formations ciblées, sont prévues pour répondre aux lacunes et aux risques identifiés.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités des États membres de l’Union</li> <li>Institutions, organes et agences de l’Union</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,20	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	60,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,80	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>Total</b>	<b>60,000</b>	-	-

## C.1.4 - Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'Union

Programme stratégique : **migration et asile/FES**

Domaine d'activité : **migration et intégration des réfugiés et des migrants/Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2021

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet contribue aux dossiers politiques de l'Union sur l'immigration légale et l'intégration des migrants en vertu de l'article 79 du TFUE.

En 2003, l'Union a adopté la directive 2003/109/CE relative aux résidents de longue durée. Cette directive prévoit différents droits pour les résidents de longue durée, en ce qui concerne notamment l'égalité de traitement avec les ressortissants nationaux dans un certain nombre de domaines, la sécurité du statut de résident, la protection renforcée contre l'expulsion ainsi que la mobilité à l'intérieur de l'Union. Actuellement, 10,5 millions de ressortissants de pays tiers sont résidents de longue durée dans l'UE-27. Toutefois, seul un sur quatre bénéficie du statut de résident sur la base de la directive européenne relative aux résidents de longue durée. Les autres ressortissants résidant dans les États membres de l'Union disposent de permis délivrés en vertu de la législation nationale, en dehors du champ d'application de la directive relative aux résidents de longue durée. Les conclusions de la deuxième enquête de l'Union sur les minorités et la discrimination (EU MIDIS II) de la FRA montrent que le fait d'avoir un statut précaire diminue le niveau de confiance dans les pouvoirs publics et l'attachement au pays de résidence. Les résultats de ce projet visent à combler le manque d'information sur les expériences des résidents de longue durée dans l'ensemble de l'Union. Ils permettront de mieux comprendre comment les États membres de l'Union mettent en œuvre la législation applicable de l'Union et pourquoi l'adoption du statut de résident de longue durée de l'Union est faible, en illustrant l'incidence sur les droits des résidents de longue durée, tel qu'il est consacré dans le droit de l'Union, dont la mobilité intra-européenne. Les recherches porteront particulièrement sur les défis en matière de droits fondamentaux pour les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Les recherches de la FRA aideront également les États membres et les institutions de l'Union à prendre des mesures en connaissance de cause pour renforcer leurs politiques d'intégration et de cohésion sociale du point de vue des droits fondamentaux.

Ce projet fait suite aux travaux de la FRA sur l'intégration des jeunes réfugiés et des migrants de manière plus générale. Il aidera les États membres et les institutions de l'Union à prendre des mesures en connaissance de cause pour renforcer leurs politiques portant sur la migration, l'intégration et la cohésion sociale du point de vue des droits fondamentaux. Plus précisément, cette recherche prend en compte le bilan de qualité de la Commission européenne de mars 2019 sur la législation de l'Union en matière de migration légale et le rapport sur l'application de la directive relative aux résidents de longue durée, qui révèle que plusieurs États membres n'ont pas transposé correctement le principe de l'égalité de traitement dans leur législation en matière d'immigration. Elle révèle également que les résidents de longue durée dans l'Union ne profitent pas de la possibilité de se déplacer et de travailler dans d'autres États membres de l'Union (mobilité intra-européenne). Le bilan de qualité souligne la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la mise en œuvre de l'acquis de l'Union. En outre, le nouveau pacte sur la migration et l'asile publié par la Commission européenne le 23 septembre 2020 cherche à rendre l'accès au statut de résident de longue durée de l'Union plus aisé pour les bénéficiaires d'une protection internationale. Il propose également une révision de la directive relative aux résidents de longue durée afin de promouvoir l'adoption, par les ressortissants d'États tiers vivant dans des États membres de l'Union, du statut de résident de longue durée de l'Union et de renforcer le droit à la mobilité intra-européenne.

Dans son plan d'action 2016 pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, la Commission européenne a demandé à la FRA de «suivre l'évolution de l'inclusion sociale et de la participation des migrants ressortissants de pays tiers à la société, du point de vue des droits fondamentaux». Ce projet, qui comprendra des recherches documentaires, l'analyse des données quantitatives existantes et des recherches qualitatives sur le terrain, constitue une réponse concrète à cet appel. Le plan d'action de 2020 en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 alimentera également le projet.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer la situation des résidents de longue durée dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux, en collectant et en analysant des données comparables (qualitatives et quantitatives) à l'échelle de l'Union ;
- Fournir une assistance et des conseils aux institutions et aux États membres de l'Union dans le cadre de la mise en œuvre du droit de l'Union, et éclairer les discussions au sujet de sa révision ;
- Alimenter les discussions au niveau de l'Union en vue d'une politique globale en matière de migration légale qui encourage l'intégration effective comme élément central.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1,2, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

#### ACTIVITÉS

- Analyse des données quantitatives primaires et secondaires existantes, y compris les données provenant des enquêtes de la FRA ;
- Consultation des parties prenantes ;
- Recherche documentaire des pratiques et législations nationales relatives aux résidents de longue durée ;
- Rédaction des rapports finaux ;
- Réalisation de missions, participation à des événements et partage des résultats avec les parties prenantes concernées.

#### RÉALISATIONS

- Rapport comparatif sur les résultats de la recherche planifié pour 2023 ;
- Rapports nationaux FRANET planifiés pour 2023 ;
- Diffusion des résultats préliminaires.

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'Union
- Autorités des États membres, INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Organisations internationales de la société civile, organisations communautaires et professionnelles

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	Recherche et données	-	-	

<i>Agents temporaires</i>	1,50		<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	35,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,00		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00		<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,50</b>		<b>Total</b>	<b>35,000</b>	-	-

## **Domaine d'activité : soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

Dans ce domaine d'activité, la FRA mettra en œuvre des projets couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. Ces projets visent à soutenir les acteurs et les mécanismes des droits de l'homme par la collecte et l'analyse de données, la coopération institutionnelle, le renforcement des capacités et les activités de communication. L'accent est mis sur la fourniture d'outils et d'une assistance aux mécanismes et structures qui renforcent le respect des droits dans l'Union. Il s'agit notamment de soutenir l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union en tant que principal cadre de référence pour le travail de l'Agence et de faciliter l'interaction avec le système international des droits de l'homme.

Au terme de l'année 2020, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie sur l'application effective de la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Cette stratégie renforcée a stimulé l'attention accordée aux droits fondamentaux en tant qu'obligation horizontale pour l'Union et les États membres. En réponse, la FRA a intensifié son renforcement ciblé des capacités sur la Charte, en développant et en promouvant de nouveaux supports de formation et d'apprentissage en ligne sur la Charte, en mettant à jour son outil Charterpedia et en développant davantage les partenariats avec les fournisseurs de formation professionnelle juridique, notamment le Réseau européen de formation judiciaire, l'Académie de droit européen et le programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit, HELP (Human Rights Education for Legal Professionals), du Conseil de l'Europe.

Les projets suivants se poursuivront en 2022 dans ce domaine :

### *Projets pluriannuels poursuivis en 2022*

- Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)
- Coopération avec les États membres et les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national
- Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile
- Fourniture de conseils et d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'Union
- Fourniture d'une assistance et d'une expertise concernant la Charte des droits fondamentaux de l'Union
- Contribution au dispositif de l'Union requis par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'Union à la Charte de l'Union et à la CDPH
- Organes de l'Agence

### *Résultats escomptés*

- Grâce à ses activités de mise en réseau, l'Agence contribue à mettre en relation les acteurs des droits de l'homme à différents niveaux afin de faciliter le partage des bonnes pratiques, par exemple entre les organisations de la société civile, «les villes des droits de l'homme», les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les organisations internationales des droits de l'homme et les points de contact de la FRA au sein des gouvernements des pays relevant du mandat de la FRA, les agents de liaison nationaux. La plateforme des droits fondamentaux, un forum clé pour l'engagement avec un large éventail d'acteurs de la société civile, soutient les activités de la société civile sur les droits fondamentaux. Les principaux résultats comprennent la poursuite du développement des outils EFRIS et Charterpedia, la promotion des villes des droits de l'homme, des données périodiques sur le développement

de l'espace civique dans les États membres de l'Union et des résultats liés à l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union et au respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par l'Union.

## D.1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Domaine d'activité 1 : **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2017

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les États membres de l'Union européenne sont liés par un certain nombre de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et sont évalués par un éventail de mécanismes de suivi des droits de l'homme. Les Nations Unies et le Conseil de l'Europe disposent au total de quelque 60 mécanismes de suivi présentant un intérêt pour l'Union. Certains de ces mécanismes sont des tribunaux, comme la Cour européenne des droits de l'homme, d'autres ont un statut quasi-judiciaire ou assurent un suivi plus général, tels que les organes de traités des Nations Unies. Ces multiples ressources sont regroupées dans un outil appelé le système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS). L'EFRIS est développé par la FRA, en coopération étroite avec les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. L'EFRIS, en ligne depuis 2019, facilite l'accès aux engagements pris par les États membres de l'Union à l'égard des traités relatifs aux droits de l'homme et en donne une vue d'ensemble, y compris des aspects plus spécifiques, tels que l'acceptation par les États des plaintes individuelles. L'EFRIS offre un accès direct aux évaluations réalisées dans le cadre des mécanismes de suivi et, dans la mesure du possible, permet des comparaisons dans l'ensemble de l'Union (et les pays en voie d'adhésion ayant le statut d'observateur auprès de la FRA). L'EFRIS est une passerelle d'information sur les droits de l'homme qui utilise la technologie pour rassembler des données provenant de sources existantes afin d'en faciliter l'accès et la vue d'ensemble.

Dans sa communication de juillet 2019 sur le renforcement de l'État de droit au sein de l'Union [COM (2019) 343 final], la Commission européenne souligne le rôle de l'EFRIS et l'importance de mieux utiliser les sources existantes regroupées par cet outil. L'EFRIS est utilisé comme source d'information pour la contribution de la FRA au rapport annuel de la Commission sur l'État de droit.

La FRA développe en permanence l'outil en ce qui concerne sa portée, ses fonctionnalités et sa convivialité. Sur le plan thématique, l'EFRIS sera élargi pour inclure les données du principal mécanisme de suivi de l'Organisation internationale du travail et sur les normes du travail, ainsi que des mécanismes supplémentaires du Conseil de l'Europe.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir un outil en ligne mis à jour en permanence, qui regroupe les engagements en matière de droits de l'homme et les évaluations du respect de ces obligations ;
- Faciliter une utilisation accrue des données internationales existantes en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'Union, renforçant ainsi le cadre des droits de l'homme dans l'Union ainsi que la transparence et la sensibilisation. L'EFRIS est utile dans plusieurs contextes européens, notamment pour le rapport annuel de la Commission européenne sur l'État de droit.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 et 4 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Versions nouvelles de l'outil en ce qui concerne l'amélioration des fonctionnalités, de la facilité d'utilisation et de la convivialité, ainsi que l'augmentation du nombre de sources de données incluses ;</li> <li>➢ Évaluation des caractéristiques afin de définir les développements ultérieurs les plus nécessaires ;</li> <li>➢ Présentations et diffusion pour sensibiliser le public ;</li> <li>➢ Extraits de données et analyse manuelle sous forme de compilations thématiques sur demande ;</li> <li>➢ Poursuite de la création d'une base d'utilisateurs pour accroître l'utilisation ;</li> <li>➢ Maintenance technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Outil en ligne amélioré avec une plus grande pertinence politique et l'inclusion de nouvelles sources de données, en particulier des sources de données supplémentaires, notamment de l'OIT et du Conseil de l'Europe ;</li> <li>➢ Fonctionnalités améliorées, notamment une meilleure gestion des données, une plus grande convivialité et une aide en ligne ;</li> <li>➢ Étude de faisabilité sur l'amélioration de l'outil avec une recherche de documents connexes grâce à l'IA ;</li> <li>➢ Compilations thématiques fondées sur des extraits de l'EFRIS sur demande, notamment pour la contribution de la FRA au rapport de la Commission européenne sur l'État de droit.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Institutions de l'Union</li> <li>➢ États membres de l'Union</li> <li>➢ Nations Unies et Conseil de l'Europe</li> <li>➢ Organes statutaires disposant d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité</li> <li>➢ Universités, société civile et médias</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,55	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		20,000	-	-
<i>END</i>	0,10	<i>Communications et événements</i>		130,000	-	50,000
<b>Total</b>	<b>1,65</b>	<b>Total</b>		<b>150,000</b>	-	50,000

## D.1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Domaine d'activité 1 : **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2018

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le rôle de la FRA consistant à conseiller les institutions de l'Union et les États membres nécessite une coopération étroite au niveau national. Le règlement portant création de la FRA stipule explicitement que «l'Agence coopère avec [...] les organisations gouvernementales et les organes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme». Les évaluations externes de la FRA ont souligné l'importance d'un engagement accru au niveau national, la FRA ayant renforcé ces activités. Ce projet comprend quatre grands axes de travail :

1. La coopération et les consultations avec des fonctionnaires désignés par les gouvernements, appelés «agents de liaison nationaux», afin de fournir à l'Agence les contributions des autorités nationales à ses travaux. Les échanges réguliers avec les agents de liaison nationaux aident la FRA à intégrer ses conclusions dans les travaux des ministères et des organismes publics compétents.
2. La coopération avec les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national et leurs organisations faitières, le réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH), le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) et l'Institut international de l'ombudsman (IIO) ainsi que le Réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC), en concertation avec le Conseil de l'Europe, les Nations Unies et le BIDDH en tant que partenaires.
3. La coopération avec les points focaux parlementaires nationaux, afin de soutenir les échanges et l'interaction avec les parlements, en tant que garants essentiels des droits fondamentaux au niveau national.
4. La coopération avec les villes des droits de l'homme — les villes qui se sont explicitement engagées à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, à soutenir une solide base de droits également au niveau sous-national. La coopération est également maintenue avec le Comité européen des Régions, le Conseil de l'Europe, le Bureau des droits de l'homme des Nations unies, l'UNESCO, d'autres organisations et les réseaux de villes existants.

Dans le cadre de ce projet, l'Agence – s'appuyant sur sa coopération bien établie avec les acteurs nationaux des droits de l'homme – aidera également la Commission européenne à encourager les débats nationaux sur des questions d'actualité relatives aux droits fondamentaux. Dans les quatre domaines, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits des personnes handicapées et les droits de l'enfant sont des aspects importants, qui sont renforcés dans le cadre de ce projet, en ce qui concerne notamment les organismes de promotion de l'égalité ayant des mandats multiples dans ce domaine.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Consultations et échanges étroits avec les gouvernements, les parlements, les organes statutaires dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme et de promotion de l'égalité et les villes des droits de l'homme, afin d'encourager la pleine utilisation des conclusions et des conseils de la FRA au niveau national ;
- Promotion des institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH), conformément à l'objectif 16 du Programme 2030.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 2, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

#### ACTIVITÉS

- Coopération et communication régulières avec les ALN ;
- Échange d'informations avec les parlements nationaux et présentations à ces derniers ;
- Coopération régulière avec les INDH, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation, ainsi qu'avec leurs réseaux ;
- Collecte d'informations pour la mise à jour en ligne de la FRA concernant le statut des INDH ;
- Recherche documentaire et interviews d'experts pour une étude préparatoire sur les composantes de l'architecture nationale des droits de l'homme ;
- Coopération et échanges sur la situation des organismes dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité et sur la situation des villes des droits de l'homme, avec les organisations intergouvernementales, les institutions et les organismes de l'Union ;
- Promotion de l'application du concept de villes des droits de l'homme publié par la FRA en 2021 et soutien aux villes des droits de l'homme dans le cadre de formations entre pairs ;
- Présentations ciblées au niveau national, y compris, de la part du directeur, des visites dans les pays et la participation à des événements organisés par les représentations de la Commission dans les États membres, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité, les institutions de médiation et leurs réseaux.

#### RÉALISATIONS

- Deux réunions avec les ALN (à Vienne ou virtuelles), dont l'une avec un groupe d'experts thématique, comptes rendus des deux réunions avec les ALN et le groupe d'experts ;
- Réunions de coordination avec les organisations REINDH, Equinet, IIO et ENOC ;
- Réunions avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité, les INDH et les institutions de médiation sur les conclusions de la FRA qui les concernent ;
- Deux mises à jour en ligne sur le statut des INDH sur la base du rapport 2020 de la FRA sur les INDH ;
- Étude préparatoire sur les composantes de l'architecture nationale des droits de l'homme (en vue d'un projet pour 2023 visant à cartographier et à suivre les évolutions dans les États membres de l'Union) ;
- Orientations générales relatives au concept de villes des droits de l'homme, traduites dans certaines (six) langues de l'Union ;
- Événement de formation entre pairs avec des villes intéressées par l'application du concept de villes des droits de l'homme.

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- États membres de l'Union (gouvernements, parlements)
- Organes statutaires disposant d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité
- Autorités locales et régionales

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	15,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	2,30	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	145,000	-	40,000
<i>END</i>	1,05	<i>Communications et événements</i>	25,000	-	-
<b>Total</b>	<b>3,35</b>	<b>Total</b>	<b>185,000</b>	-	40,000



## D.1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

Programme stratégique : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**  
 Domaine d'activité : **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2018STATUT :  
en coursTYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA interagit avec les organisations de la société civile par l'intermédiaire de sa «plateforme des droits fondamentaux». Le règlement portant création de la FRA stipule que l'Agence «coopère étroitement avec des organisations non gouvernementales et [...] la société civile» et «établit un réseau de coopération (Plateforme des droits fondamentaux)» (article 10, paragraphe 1). Cette plateforme rassemble plus de 750 organisations, depuis la base jusqu'au niveau international, d'organisations non gouvernementales, de syndicats, d'organisations d'employeurs, d'organisations sociales et professionnelles jusqu'aux organisations confessionnelles et non confessionnelles et aux universités. Il s'agit donc d'un cadre essentiel pour l'engagement et l'échange avec et entre un large éventail d'acteurs de la société civile.

L'interface entre la plateforme et l'Agence est multiforme et comprend notamment des conseils au conseil d'administration sur les programmes de travail et sur le rapport annuel sur les droits fondamentaux (article 10, paragraphe 4). Les organisations de la plateforme contribuent également aux projets de la FRA, répondent aux consultations thématiques, y compris la consultation annuelle de la FRA sur l'espace civique, et coopèrent à la sensibilisation et à la diffusion des conclusions de la FRA. L'Agence facilite également les échanges entre la plateforme et les institutions européennes. Par l'intermédiaire de la plateforme et d'autres activités, la FRA vise également à soutenir les organisations de la société civile en tant que défenseurs des droits de l'homme et, à cette fin, l'Agence rend compte chaque année des défis auxquels font face ces organisations. La FRA coopère avec les organisations internationales qui travaillent avec les défenseurs des droits de l'homme au sein de l'Union grâce à un «groupe de contact» destiné à partager les connaissances et à renforcer l'action de chacun. Dans ses travaux avec la plateforme, la FRA accorde une attention particulière aux thèmes de l'égalité entre les hommes et les femmes, des droits des personnes handicapées et des droits de l'enfant. Les organisations de la société civile jouent également un rôle crucial dans la mise en œuvre des actions, stratégies et mesures de l'Union visant à réaliser une Union de l'égalité, ainsi que pour les stratégies liées aux droits fondamentaux, telles que la stratégie de la Charte de l'Union 2020-2030.

Avec une mission explicite de coopérer avec la plateforme des droits fondamentaux, le travail de l'Agence est éclairé par la contribution de la société civile, et son action soutient la société civile. Ce projet est par conséquent lié à tous les aspects des travaux de l'Agence.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Maintenir la plateforme des droits fondamentaux en tant que principal canal pour l'engagement et l'échange avec et entre un large éventail d'acteurs de la société civile travaillant sur les droits fondamentaux ;
- Assurer un échange continu d'informations avec les acteurs de la société civile afin de bénéficier de leurs connaissances et de leur expertise dans tous les domaines de travail de l'Agence ;
- Permettre à la société civile de travailler sur les droits fondamentaux, notamment par la collecte de données et en faisant mieux connaître les conclusions de l'Agence relatives à l'espace civique.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

#### ACTIVITÉS

- Gestion de la plateforme des droits fondamentaux – permettant l'échange d'informations et la mise en commun des connaissances des organisations de la société civile ;
- Facilitation de la contribution de la société civile aux projets de la FRA ;
- Diffusion des résultats des travaux de la FRA, notamment par le biais de la communication en ligne et de webinaires ;
- Consultation de la plateforme sur les questions liées aux travaux de l'Agence, y compris son programme de travail et son rapport sur les droits fondamentaux ;
- Collecte de données (via FRANET) et consultation de la plateforme concernant les défis auxquels est confrontée la société civile ;
- Coopération et échanges sur la situation de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme avec les institutions et organes de l'Union et les organisations intergouvernementales ;
- Facilitation du soutien et du renforcement des capacités de la société civile, notamment par le biais de webinaires.

#### RÉALISATIONS

- Document sur les défis auxquels est confrontée la société civile, avec un axe thématique particulier ;
- Réunion annuelle en ligne avec la plateforme et rapport de réunion ;
- Réunions (en personne ou en ligne) avec les organisations nationales de la plateforme dans les pays assurant la présidence de l'Union ;
- Réunions/webinaires thématiques (en personne ou en ligne) avec les organisations de la société civile concernées, notamment sur les questions d'espace civique, et avec les organisations de Roms en relation avec le travail de la FRA sur les Roms ;
- Synthèses analysant les résultats des consultations avec la plateforme.

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Organisations de la société civile
- Institutions et organes de l'Union
- États membres de l'Union
- Organisations internationales
- Médias
- Universités

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	92,000	-	-
Agents temporaires	1,45	Assistance technique et renforcement des capacités		-	-

<i>Agents contractuels</i>	0,75		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	60,000	-	30,000
<i>END</i>	0,10		<i>Communications et événements</i>	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>2,30</b>		<b>Total</b>	<b>162,000</b>	-	30,000

## D.1.4 – Fourniture de conseils et d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'Union

Programme stratégique : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Domaine d'activité : **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2018

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le règlement fondateur de la FRA stipule que l'Agence coopère et coordonne ses activités avec les institutions, organes, bureaux et agences compétents de l'Union, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), les Nations unies et d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe. Tous ces acteurs sont les principaux bénéficiaires des données, de l'expertise et des conseils de la FRA.

Dans le cadre de ce projet, l'Agence fournit des conseils et une expertise qui recourent tous ses domaines de travail afin d'intégrer les considérations relatives aux droits fondamentaux dans la législation et l'élaboration des politiques dans un délai raisonnable. Les activités prennent la forme de contributions écrites et de présentations orales lors d'auditions du Parlement européen, de réunions du Conseil et de ses organes préparatoires, de groupes d'experts de la Commission, de réunions avec le Comité européen des régions (CdR) et le Comité économique et social européen (CESE) ou de réunions d'organisations internationales. En outre, l'Agence participe à divers réseaux d'agences de l'Union, notamment le réseau des agences de la justice et des affaires intérieures et le réseau des agences de l'Union pour les conseils scientifiques (EU-ANSA), afin de créer des synergies avec les agences de l'Union opérant dans des domaines connexes.

Dans le cadre de ce projet, l'Agence effectue également une analyse prospective dans le domaine des droits fondamentaux afin de s'assurer qu'elle peut anticiper et répondre de manière adéquate aux changements de l'environnement politique de l'Union et des cycles politiques qui y sont liés.

Les échanges structurés et réguliers avec les institutions, agences et autres organisations aux niveaux européen et international dans le cadre de ce projet aident l'Agence à définir, développer et coordonner ses priorités stratégiques et ses activités. Associés à l'analyse prospective, ces échanges permettent de garantir la pertinence politique et l'opportunité des activités et des résultats de l'Agence, ainsi que leur complémentarité avec ceux des institutions, agences et autres organisations aux niveaux européen et international avec lesquelles l'Agence travaille.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Assurer une coordination efficace des activités et la coopération entre l'Agence et les institutions, agences et autres organisations aux niveaux européen et international ;
- Fournir des données, des conseils et une expertise en temps opportun aux institutions, agences et autres organisations aux niveaux européen et international afin d'intégrer les considérations relatives aux droits fondamentaux dans la législation et l'élaboration des politiques ;
- Effectuer une analyse prospective pertinente des politiques concernant les droits fondamentaux.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 2 et 3 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coopération et coordination entre l'Agence et les institutions, agences, offices et autres organisations aux niveaux européen et international ;</li> <li>➤ Fourniture d'une assistance et d'une expertise aux niveaux européen et international, notamment par le biais de contributions écrites et de présentations orales lors d'auditions du Parlement européen, de réunions du Conseil et de ses organes préparatoires, de groupes d'experts de la Commission ou de réunions d'organisations internationales ;</li> <li>➤ Participation aux consultations, réunions et événements des institutions, agences, offices et autres organisations aux niveaux européen et international ;</li> <li>➤ Élaboration d'une méthodologie pour l'analyse prospective dans le domaine des droits fondamentaux, notamment l'organisation d'un atelier sur le sujet, et participation à des événements pertinents en matière de prospective.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contributions aux institutions de l'Union ;</li> <li>➤ Contributions aux agences, organes et offices de l'Union ;</li> <li>➤ Contributions à des organisations internationales ;</li> <li>➤ Atelier d'experts et rapport d'atelier sur la méthodologie de prospective dans le domaine des droits fondamentaux ;</li> <li>➤ Document méthodologique sur l'analyse prospective dans le domaine des droits fondamentaux.</li> </ul>
GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions de l'Union européenne</li> <li>➤ Agences et organes de l'Union</li> <li>➤ Organisations internationales</li> </ul>	

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,90	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1,20	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	150,000	-	50,000
<i>END</i>	0,75	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3,85</b>	<b>Total</b>	<b>150,000</b>	-	50,000

## D.1.5 – Fourniture d’une assistance et d’une expertise concernant la Charte des droits fondamentaux de l’Union

Programme stratégique : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME**

Domaine d’activité : **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2019

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Charte européenne est la déclaration des droits de l’Union. Le règlement fondateur de la FRA cite la Charte comme le principal cadre de référence pour le travail de la FRA (considérants 2 et 9). Les travaux de l’Agence sur la Charte se déroulent en étroite coopération avec les institutions de l’Union, en particulier avec la Commission européenne et d’autres parties prenantes concernées. Les récentes conclusions du Conseil sur la Charte des droits fondamentaux adoptées en mars 2021 et sur la stratégie de la Commission européenne relative à la Charte (2020-2030) encouragent les acteurs nationaux, y compris aux niveaux local et régional, à utiliser davantage et mieux la Charte. Les deux documents stratégiques invitent l’Agence à travailler avec les parties prenantes nationales, à partager les bonnes pratiques et à poursuivre le développement d’outils et de méthodes relatifs à la Charte.

Pour cibler son assistance relative à l’utilisation de la Charte sur les besoins réels, la FRA s’appuie sur sa propre collecte unique et périodique de données FRANET et son analyse concernant les lacunes dans l’application de la Charte au niveau national. Depuis 2013, les rapports annuels sur les droits fondamentaux de la FRA contiennent un chapitre spécifique consacré au suivi de l’utilisation de la Charte au niveau national. Ce chapitre, de même que Charterpedia, est devenu un document de référence unique pour d’autres acteurs et constitue une base factuelle importante pour le rapport annuel de la Commission européenne sur la Charte et les conclusions du Conseil sur la Charte.

En matière de renforcement des capacités, l’Agence mène des activités de formation ciblées, notamment en coopération avec les INDH et les organismes de promotion de l’égalité et leurs réseaux REINDH et Equinet, avec les réseaux de professionnels du droit, ainsi que pour le Parlement européen et les présidences du Conseil de l’Union.

Les outils existants de l’Agence relatifs à la Charte comprennent : un manuel sur l’applicabilité de la Charte au niveau national, des «fiches pays» de la Charte pour tous les États membres de l’Union, un guide électronique de la Charte (un outil en ligne relatif à la Charte pour les juges et autres professionnels du droit), des études de cas sur la Charte et la base de données en ligne Charterpedia regroupant les informations et les données relatives à la Charte.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte de la Commission européenne dans le cadre du mandat de la FRA ;
- Aider l’Union et ses États membres à respecter les obligations juridiques de la Charte des droits fondamentaux, en fournissant notamment des analyses, des orientations, de la formation et de l’apprentissage en ligne pour les professionnels ;
- Promouvoir la Charte de l’Union européenne et son utilisation aux niveaux national et sous-national en renforçant les capacités des institutions nationales de défense des droits de l’homme, des organismes de promotion de l’égalité et des publics cibles concernés (juristes) en ce qui concerne l’application de la Charte.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte et analyse des données sur l’utilisation de la Charte ;</li> <li>➤ Mise à jour continue de Charterpedia ;</li> <li>➤ Contributions d’experts aux événements européens et nationaux relatifs à la Charte ;</li> <li>➤ Fourniture aux réseaux et institutions concernés, y compris les organisations professionnelles faitières et les institutions nationales de défense des droits de l’homme et les organismes de promotion de l’égalité, d’expertise, de supports de formation et d’apprentissage en ligne concernant la Charte ;</li> <li>➤ Formation à la demande en coopération avec les prestataires de formation et les réseaux de professionnels du droit concernés ;</li> <li>➤ Promotion continue des produits de la Charte de la FRA, notamment le Manuel, Charterpedia, les fiches pays, le guide électronique de la Charte, les études de cas électroniques sur la Charte et les vidéos pédagogiques ;</li> <li>➤ Recensement des experts et formateurs de la Charte dans les États membres de l’Union pour faciliter le partage transnational des connaissances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédaction d’un chapitre sur la Charte dans le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux ;</li> <li>➤ Mise à jour de la base de données Charterpedia ;</li> <li>➤ Augmentation des supports de formation sur la Charte (avec de nouvelles études de cas sur la Charte dans des domaines thématiques supplémentaires) ;</li> <li>➤ Traductions supplémentaires du guide électronique de la Charte et des supports de formation sur la Charte (en fonction des disponibilités budgétaires) ;</li> <li>➤ Événements de formation à la demande sur la Charte en coopération avec des multiplicateurs et les parties prenantes, notamment avec le Réseau européen de formation judiciaire, le Conseil des barreaux européens (CCBE), l’Académie de droit européen (ERA), REINDH et Equinet ;</li> <li>➤ Vidéos pédagogiques sur la charte et tutoriels concernant les supports relatifs à la charte de la FRA ;</li> <li>➤ Atelier transnational de renforcement des capacités avec des experts et des formateurs de la Charte.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions de l’Union européenne</li> <li>➤ États membres de l’Union</li> <li>➤ Organes statutaires disposant d’un mandat en matière de droits de l’homme/de promotion de l’égalité</li> <li>➤ Organisations de la société civile et universités</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	77,000	-	-
Agents temporaires	2,50	Assistance technique et renforcement des capacités	103,000	-	-
Agents contractuels	0,40	Coopération institutionnelle et réseaux	20,000	-	-

DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

END	0,00		Communications et événements	50,000	-	100,000
<b>Total</b>	<b>2,90</b>		<b>Total</b>	<b>250,000</b>	-	100,000

## D.1.6 – Contribution au dispositif de l'Union requis par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Programme stratégique D : <b>SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME</b> Domaine d'activité 1 : <b>projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>	<b>PRIORITÉ</b> 1	<b>Date de début :</b> 01/01/2017	<b>STATUT</b> : en cours	<b>TYPE :</b> pluriannuel
---	----------------------	--------------------------------------	-----------------------------	------------------------------

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Outre l'ensemble de ses États, l'Union est elle-même partie à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Toutes les parties à la CDPH sont tenues de désigner un dispositif, y compris des «mécanismes indépendants [...] de promotion, de protection et de suivi de l'application» (article 33, paragraphe 2). Le dispositif de l'Union se compose du Parlement européen, du Bureau du Médiateur européen, du Forum européen des personnes handicapées et de la FRA (Conseil de l'Union européenne, version révisée du dispositif requis à l'échelle de l'Union par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, 6170/17, 9 février 2017). Le dispositif coopère et coordonne ses activités avec les travaux de la Commission européenne, qui sert de point focal à l'Union pour la mise en œuvre de la CDPH. La FRA coopère également étroitement avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les organisations de la société civile et les organisations internationales, en particulier le Comité CDPH des Nations unies. La FRA est observateur au sein du groupe de travail du REINDH sur la CDPH, qui réunit des institutions nationales de défense des droits de l'homme qui sont membres de leur dispositif national de suivi de la CDPH. De même, la FRA travaille avec le groupe de travail d'Equinet sur le handicap qui réunit les organismes de promotion de l'égalité. L'Agence exerce un double mandat au sein du dispositif de l'Union. Dans le domaine de la promotion, il est indiqué dans le document du Conseil concernant le dispositif que l'Agence «peut sensibiliser le grand public à la convention conformément au règlement (CE) n° 168/2007 et à son cadre pluriannuel. En particulier, elle peut aborder la question du handicap dans le cadre du domaine d'action thématique de la lutte contre la discrimination, mais peut aussi l'envisager dans le cadre d'autres domaines thématiques, en adoptant une approche transversale». S'agissant du suivi, ledit document précise que l'Agence «collecte et analyse des données en toute indépendance, dans les limites fixées par son mandat. Dans le cadre du dispositif, sa principale tâche consistera à fournir ces données de manière indépendante. Dans ce contexte, l'[Agence] met également au point des indicateurs et des critères de référence à l'appui du processus de suivi.»

En 2022, l'Agence continuera d'aider les dispositifs nationaux à développer des indicateurs basés sur les besoins nationaux en s'appuyant sur les recherches antérieures de la FRA sur les indicateurs liés à la CDPH. L'Agence contribuera également au suivi de la CDPH en fournissant des informations issues de ses travaux de recherche et d'enquête au comité CDPH des Nations unies dans le cadre du lancement du 2e cycle d'examen de l'Union. La FRA contribuera également à la promotion de la CDPH en intégrant le handicap dans d'autres domaines thématiques des travaux de l'Agence et en défendant les droits des personnes handicapées grâce à ses activités de sensibilisation. Elle prendra des mesures pour s'assurer que ses processus internes sont accessibles aux personnes handicapées.

La FRA soutiendra, le cas échéant et sur demande, la Commission européenne dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en faveur des personnes handicapées, notamment en fournissant des données sur l'expérience des personnes handicapées dans l'Union en s'appuyant sur les résultats de ses recherches disponibles.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer au dispositif de l'Union requis en vertu de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment pour que la FRA remplisse son rôle de promotion et d'aide dans le suivi de la mise en œuvre ;
- Soutenir les dispositifs nationaux dans l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre de la Convention ;
- Intégrer les droits des personnes handicapées dans les activités de recherche et de collecte de données, de renforcement des capacités, de coopération et de communication de la FRA.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contribuer aux activités du dispositif, notamment à la préparation d'une contribution au comité CDPH des Nations unies pour le deuxième examen de l'Union ;</li> <li>➤ Organisation d'une réunion consultative avec la société civile sur la contribution du Dispositif au Comité CDPH des Nations unies ;</li> <li>➤ Consultation des organes nationaux de l'article 33, paragraphe 2 concernant les indicateurs utilisés pour suivre la mise en œuvre de la CDPH ;</li> <li>➤ Contributions à d'autres projets de l'Agence afin de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs préoccupations soient prises en compte dans la collecte de données et les autres activités de la FRA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Jusqu'à trois événements nationaux pour aider les mécanismes de suivi nationaux à améliorer les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CDPH ;</li> <li>➤ Conseils sur les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre de la CDPH, et traduction en trois langues (en fonction des besoins) ;</li> <li>➤ Soumission de la FRA à la CDPH des Nations unies pour la liste des questions du 2e examen de l'Union ;</li> <li>➤ Contribution écrite à l'examen de l'Union européenne par le Comité CDPH des Nations unies.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions de l'Union européenne</li> <li>➤ États membres de l'Union</li> <li>➤ Nations unies (Comité de la CDPH, rapporteur spécial des Nations Unies)</li> <li>➤ Mécanismes nationaux de suivi de la CDPH (organes de l'article 33, paragraphe 2)</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> <li>➤ Personnes handicapées (y compris les organisations de personnes handicapées)</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	Recherche et données	-	-	-

<i>Agents temporaires</i>	0,20		<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	10,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1,25		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	10,000	-	-
<i>END</i>	0,10		<i>Communications et événements</i>	20,000	-	20,000
<b>Total</b>	<b>1,55</b>		<b>Total</b>	<b>40,000</b>	-	20,000

## D.1.7 Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation du respect des droits fondamentaux par les fonds de l'Union

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Domaine d'activité 1 : **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début :  
01/01/2021

STATUT :  
en cours

TYPE :  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les fonds de l'Union consacrent des sommes importantes à des questions telles que la cohésion, le développement régional, la sécurité et la gestion de la migration. Le règlement portant dispositions communes (RPDC) pour le budget de l'Union 2021-2027 définit les «conditions favorisantes» qui doivent être remplies tout au long de la période de mise en œuvre. Deux des quatre ensembles de «conditions favorisantes» horizontales (article 11, paragraphe 1 du RPDC, détaillé à l'annexe III) portent sur le respect de la Charte des droits fondamentaux et de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Le règlement désigne les organisations de la société civile et les «organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, les droits fondamentaux, les droits des personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination» en tant que partenaires et participants au suivi du décaissement des fonds (article 8, article 39 du RPDC).

Dans le passé, la Commission européenne avait invité l'Agence à contribuer à la formation dispensée aux autorités nationales de gestion des Fonds européens structurels d'investissement (FESI). À cette fin, la FRA a développé et piloté, avec des fonctionnaires de la Commission européenne, des modules de formation pour le suivi des «conditions *ex ante*» de la période précédente du FEIS concernant les droits fondamentaux et l'intégration des Roms, notamment en matière de non-discrimination. Ces formations ont été assurées en 2016 et en 2017. Ce projet continuera de se baser sur l'expérience acquise dans le cadre de cet exercice et sur la coopération étroite avec la Commission européenne et avec les organismes indépendants dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme et de promotion de l'égalité, tels que les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les autorités de gestion des fonds. Le projet s'appuiera sur la vaste expertise de l'Agence et sur son expérience concernant la Charte, les données sur l'égalité, l'intégration des Roms et les droits des personnes handicapées.

La valeur ajoutée de la FRA dans ce contexte réside dans son expertise dans le domaine des droits fondamentaux et dans son expérience en matière d'assistance technique connexe. L'Agence entretient une coopération étroite avec les organes statutaires de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité, et leurs réseaux, ce qui facilitera le partage transnational des expériences. Le projet s'appuie sur les activités de renforcement des capacités de l'Agence concernant la Charte et dans les domaines thématiques concernés (Roms, handicap, égalité).

Démarré par la recherche en 2021, ce projet vise à développer la capacité des acteurs nationaux à remplir les exigences du règlement sur les dispositions communes à travers une approche basée sur les droits. En 2022, le projet continuera d'examiner les aspects du cycle de financement liés aux droits fondamentaux, en se concentrant sur le rôle des organismes indépendants dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité, et lancera des activités de renforcement des capacités pour ces organismes. Ce projet permettra également de recueillir des informations pertinentes afin de fournir des contributions à la Commission européenne sur la mise en œuvre des «conditions favorisantes».

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique aux «organismes de défense des droits fondamentaux», en particulier les organes statutaires nationaux dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité, afin de soutenir leur capacité à participer efficacement aux partenariats et aux comités de suivi lorsqu'il est question de respect des droits fondamentaux ;
- Soutenir une mise en œuvre des fonds de l'Union conforme aux droits.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 2, 3, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

#### ACTIVITÉS

- Recherches documentaires de FRANET au niveau de l'Union et au niveau national et interviews menées auprès des interlocuteurs concernés afin de recenser les pratiques existantes et de recueillir des informations sur la manière de protéger les droits fondamentaux dans le cadre des fonds de l'Union ;
- Atelier transnational sur le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organismes de promotion de l'égalité dans le cycle de financement ;
- Table ronde de la société civile sur les fonds de l'Union et les droits fondamentaux ;
- Ateliers de diagnostic nationaux visant à déterminer les points d'intervention clés pour les organismes nationaux indépendants dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité ;
- Compilation des pratiques prometteuses grâce aux recherches, consultations et ateliers susmentionnés.

#### RÉALISATIONS

- Ateliers de diagnostic nationaux, table ronde de la société civile au niveau de l'Union et atelier transnational impliquant des organismes nationaux indépendants dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme/de promotion de l'égalité ;
- Les rapports de recherche par pays de FRANET sur l'implication potentielle des organismes nationaux dans le suivi des droits fondamentaux lors de l'utilisation des fonds de l'Union ;
- Compilation des principes et des pratiques prometteuses de suivi des droits fondamentaux lors de l'utilisation des fonds de l'Union dans un projet de compendium (publication prévue en 2023) ;
- Jusqu'à trois événements pilotes de renforcement des capacités pour tester la transférabilité des pratiques prometteuses identifiées.

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'Union européenne
- États membres de l'Union (autorités de gestion des fonds de l'Union)
- Organes statutaires dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme et/ou de promotion de l'égalité

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022



Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	80,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,40	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	80,000	-	40,000
<i>Agents contractuels</i>	0,50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	50,000	-	-
<i>END</i>	0,10	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>Total</b>	<b>210,000</b>	<b>-</b>	<b>40,000</b>

**D.1.8 - Organes de l'Agence**

Programme stratégique D: **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**  
 Domaine d'activité 1: **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début:  
01/01/2007STATUT:  
en coursTYPE:  
pluriannuel**PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Cette activité concerne les relations avec et entre les différents organes de l'Agence. Elle inclut l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du conseil de direction et du comité scientifique (CS), ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre des groupes de travail. En 2022, outre les réunions statutaires, le conseil d'administration procédera à un retrait de la stratégie 2018-2022, puisqu'elle arrive à son terme, afin de mettre au point la prochaine stratégie pluriannuelle de l'Agence. En 2022, un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour le CS devra également être lancé étant donné que le mandat des membres actuels du comité scientifique prendra fin en juin 2023.

Le budget de ce projet comprend les frais de traduction et d'interprétation dans le cadre du conseil d'administration et du conseil de direction, ainsi que la traduction de l'appel à manifestation pour un nouveau comité scientifique dans toutes les langues de l'Union.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Harmoniser l'organisation des activités du conseil d'administration, du conseil de direction et du comité scientifique;
- Soutenir le conseil d'administration et le conseil de direction dans l'accomplissement de ses missions statutaires en tant qu'organe de planification et de surveillance;
- Soutenir le comité scientifique dans l'accomplissement de ses missions statutaires en tant que garant de la qualité scientifique de l'Agence.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

**PLAN DE PROJET POUR 2022****ACTIVITÉS**

- Organisation des réunions du conseil d'administration et du conseil de direction et d'un retrait;
- Organisation de réunions du comité scientifique;
- Communication continue avec les organes;
- Suivi des décisions du conseil d'administration et des avis du comité scientifique;
- Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt pour le nouveau comité scientifique;
- Traductions des documents du conseil d'administration et de l'appel à manifestation d'intérêt pour le comité scientifique.

**RÉALISATIONS**

- Réunions du conseil d'administration (2);
- Réunions du conseil de direction (4);
- Retrait de la stratégie pour le conseil (1);
- Réunions du comité scientifique (4);
- Décisions du conseil d'administration;
- Rapport du directeur à l'attention du conseil (3);
- Avis du comité scientifique.

**GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES**

- Conseil d'administration
- Comité scientifique

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,90	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,20	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	290,000	-	40,000
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,10</b>	<b>Total</b>	<b>290,000</b>	-	40,000

## Domaine d'activité: communication au sujet des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel

Dans ce domaine d'activité, la FRA mettra en œuvre des projets couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. L'Agence utilise les ressources et les synergies de différentes unités afin d'adopter une approche intégrée et globale en matière d'activités de communication. La communication efficace sur les droits fondamentaux visant à promouvoir les valeurs et les libertés des sociétés d'aujourd'hui dans l'Union européenne restera au cœur des travaux de l'Agence en 2022. Dans ses activités de communication, la FRA accordera une attention particulière à une représentation adéquate des questions et sujets liés au genre, aux droits de l'enfant et aux personnes handicapées. L'application systématique de ses «10 clés pour communiquer efficacement sur les droits de l'homme» lui permettra de renforcer son aptitude à communiquer de manière intelligente pour maximiser l'effet de ses conclusions, y compris de ses recommandations. À cet effet, elle s'appuiera sur ses principaux résultats qui rendent compte de la situation des droits fondamentaux dans l'Union et dans ses États membres, notamment son rapport annuel sur les droits fondamentaux. Le rapport passe en revue les évolutions notables en matière de droits fondamentaux dans l'Union et dans les États membres, en recensant aussi bien les réalisations réussies que les sujets de préoccupation, entre janvier et décembre 2022 dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel de l'Agence. Chaque chapitre se referme par la formulation d'avis pertinents pour la politique, fondés sur les éléments de preuve recensés et analysés dans le rapport. La FRA continuera de renforcer son pouvoir de mobilisation afin de créer un espace sûr et inclusif propice au dialogue consacré aux questions urgentes en matière de droits de l'homme, réunissant les principaux acteurs des droits de l'homme et un éventail réellement diversifié de voix issues de la sphère politique, de la société civile, des entreprises, des syndicats, des communautés confessionnelles et non confessionnelles, des arts et des sports. S'appuyant sur ses communications et ses événements, l'Agence soutient l'élaboration d'une nouvelle voie en vue d'une meilleure protection des droits fondamentaux en Europe. En 2022, l'Agence assurera le suivi des résultats de son troisième forum des droits fondamentaux, qui s'est tenu en octobre 2021 en tant qu'événement hybride à Vienne, en Autriche et dans plusieurs villes européennes. Ce forum, régulièrement organisé par la FRA, offre une plateforme de discussion autour des droits de l'homme en Europe permettant de façonner les politiques futures. C'est aussi un espace unique qui se prête à l'échange de connaissances et de pratiques prometteuses, ainsi qu'à la création de nouveaux partenariats entre diverses parties prenantes, notamment des jeunes et des professionnels actifs dans d'autres domaines que les droits de l'homme. Les questions susmentionnées seront traitées en 2022 en incluant ce qui suit:

### *Nouveaux projets en 2022*

- Rapports annuels
- Renforcement de la sensibilisation et promotion des droits fondamentaux
- Production et diffusion des réalisations de la FRA
- Forum des droits fondamentaux

### *Résultats escomptés*

Afin de maximiser l'incidence de ses travaux grâce à une communication intelligente, l'Agence s'appuiera sur l'expertise acquise via son réseau d'experts en communication sur les droits de l'homme, pour que la présentation de ses conclusions corresponde aux expériences des citoyens, de façon à renforcer la mobilisation en faveur des droits de l'homme, y compris chez les jeunes. L'Agence continue également à participer activement au réseau des agences de l'Union et, en particulier, au réseau d'agences JAI dans le domaine de la communication. Elle partagera systématiquement les conclusions de ses enquêtes concernant les immigrants et leurs descendants, les Roms et les

gens du voyage, ainsi que concernant l'antisémitisme au moyen des nombreux canaux à sa disposition, aussi bien en ligne que hors ligne. En outre, la FRA intensifiera ses communications autour des questions qui se posent en matière de droits fondamentaux à l'ère du numérique, à la lumière de la pandémie de coronavirus de 2020 qui a déclenché une forte poussée du numérique.

**E.1.1 – Rapports annuels**

Programme stratégique E: <b>COMMUNICATION SUR LES DROITS</b> Domaine d'activité 1: <b>projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>	<b>PRIORITÉ</b> 1	<b>Date de début:</b> 01/01/2022	<b>STATUT:</b> en cours	<b>TYPE:</b> pluriannuel
---	----------------------	-------------------------------------	----------------------------	-----------------------------

**PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Le rapport sur les droits fondamentaux est le rapport annuel de l'Agence concernant les droits fondamentaux dans l'Union et ses États membres. Le rapport fournit une vue d'ensemble de la situation des droits fondamentaux dans l'Union, couvrant tous les domaines envisagés par le cadre pluriannuel. Il s'assortit d'un rapport d'activité. Le rapport sur les droits fondamentaux, qui comporte une section «Focus» axée sur une question intéressante au regard des priorités stratégiques dans l'Union, recense les tendances au fil du temps et présente des pratiques prometteuses pertinentes. En outre, le rapport sur les droits fondamentaux comporte un chapitre spécifique sur les enfants et la satisfaction de leurs droits, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Le cas échéant, il présente des données ventilées par sexe et souligne la dimension de genre. Le Parlement européen utilise également ses conclusions générales dans son rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union. Le rapport sur les droits fondamentaux est mentionné dans les conclusions du Conseil pertinentes.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Recenser et analyser les principales tendances dans le domaine des droits fondamentaux;
- Assister l'Union et ses États membres dans la prise de décisions en fournissant des conclusions fondées sur des faits probants;
- Recenser et diffuser des exemples de bonnes pratiques;
- Renforcer la sensibilisation dans le domaine des droits fondamentaux.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 et 4 de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2022**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>RÉALISATIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte de données, analyse et rédaction;</li> <li>➤ Production, traduction et diffusion;</li> <li>➤ Activités de communication ciblées au niveau de l'Union et au niveau national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les droits fondamentaux;</li> <li>➤ Rapport de synthèse contenant des avis dans toutes les langues de l'Union, ainsi qu'en albanais, macédonien et serbe;</li> <li>➤ Composante en ligne de la publication;</li> <li>➤ Deux à trois événements nationaux;</li> <li>➤ Rapport consolidé sur l'activité annuelle (CAAR).</li> </ul>
	<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions, organes et agences de l'Union</li> <li>➤ Ministères nationaux</li> <li>➤ Parlements nationaux</li> <li>➤ Institutions nationales de défense des droits de l'homme et organismes de promotion de l'égalité</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> <li>➤ Organisations internationales</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	305,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	2,75	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0,50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,15	<i>Communications et événements</i>	155,500	-	-
<b>Total</b>	<b>3,40</b>	<b>Total</b>	<b>460,000</b>	-	-

**E.1.2 – Renforcement de la sensibilisation et promotion efficace des droits**

Programme stratégique E: **COMMUNICATION SUR LES DROITS**  
 Domaine d'activité 1: **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début:  
01/01/2018

STATUT:  
en cours

TYPE:  
pluriannuel

**PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Les institutions et les États membres de l'Union ont souligné la nécessité de communiquer sur les droits fondamentaux et d'y sensibiliser le public. Dans cette perspective, l'Agence continuera d'organiser diverses activités en s'appuyant sur le document intitulé «10 clés pour bien communiquer sur les droits», qui oriente l'Agence dans le cadre de ses propres travaux de communication. À cette fin, la FRA a mis en place un «programme relatif à la communication sur les droits», qui vise également à garantir l'intégration des questions et des thèmes liés au genre, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux personnes handicapées dans toutes les activités de communication de l'Agence.

En 2022, l'Agence continuera de promouvoir et de développer davantage ses outils en ligne, en particulier sa plateforme d'apprentissage en ligne Moodle, en vue de renforcer les capacités de ses parties intéressées. Elle poursuivra aussi ses stratégies de coopération avec les experts en communication des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des organisations de la société civile. Forte du succès de sa boîte à outils d'apprentissage en ligne sur la migration et sur la Charte, l'Agence continuera d'étendre sa méthodologie de la boîte à outils afin de mettre au point d'autres outils de formation en ligne, par exemple sur la communication autour des droits de l'homme.

La FRA organisera deux grands événements, rassemblant des parties prenantes spécifiques, en particulier les hauts fonctionnaires au niveau national et de l'Union, ainsi que la société civile, sur des questions liées aux droits fondamentaux occupant une place particulièrement importante dans l'agenda stratégique de l'Union.

L'Agence continuera de communiquer sur les droits fondamentaux, en fonction des priorités définies en matière de communication pour 2022 et des informations provenant des conclusions de ses enquêtes et recherches. À cette fin, elle organisera notamment des campagnes sur les médias sociaux afin de partager, d'une part, les résultats de projets spécifiques et, d'autre part, de promouvoir de manière plus générale les droits fondamentaux. Dans ce contexte, la FRA a créé un groupe privé sur Facebook permettant aux experts en communication sur les droits de l'homme d'échanger des informations et des expériences en la matière. L'Agence entend organiser des réunions en présentiel entre ces personnes et y participer.

En parallèle, elle examinera la possibilité de créer un blog, sur lequel le personnel pourrait publier des billets qui ne seraient pas directement liés à des réalisations spécifiques de l'Agence. Ces activités seront modérées par les cadres supérieurs de l'Agence.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Mettre à la disposition des parties intéressées un espace sécurisé leur permettant de discuter ensemble des questions liées aux droits fondamentaux;
- Aider les professionnels des médias à améliorer leur couverture des questions relatives aux droits fondamentaux;
- Faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs de la communication sur les droits de l'homme.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

**PLAN DE PROJET POUR 2022****ACTIVITÉS**

- Renforcement des capacités et formation des professionnels à l'aide des outils en ligne de la FRA;
- Matériel audiovisuel et audio concernant les conclusions de la FRA;
- Organisation de campagnes dans les médias sociaux;
- Collaboration avec les experts en communication sur les droits de l'homme afin d'améliorer la communication des messages dans ce domaine;
- Coopération avec les présidences du Conseil de l'Union pour l'organisation d'événements conjoints conformes aux priorités de la présidence de l'Union (Portugal et Slovaquie).

**RÉALISATIONS**

- Deux conférences sur la Présidence de l'Union;
- Échange régulier d'informations entre les experts en communication sur les droits de l'homme;
- Outils en ligne;
- Outil d'apprentissage en ligne fondé sur les 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits de l'homme;
- Campagnes dans les médias sociaux;
- Webinaires, séminaires et autres séances de formation.

**GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES**

- Institutions, organes et agences de l'Union
- Autorités des États membres
- Organisations internationales
- Experts en communication sur les droits de l'homme
- Journalistes
- Médias
- Grand public

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	2,00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1,75	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,10	<i>Communications et événements</i>	250,000	-	100,000
<b>Total</b>	<b>3,85</b>	<b>Total</b>	<b>250,000</b>	<b>-</b>	<b>100,000</b>

### E.1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA

Programme stratégique E: <b>COMMUNICATION SUR LES DROITS</b> Domaine d'activité 1: <b>projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début: 01/01/2020	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel
---	-------------------	------------------------------	---------------------	----------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA diffuse les résultats de ses travaux et sensibilise le grand public [article 4, points a) et h), du règlement fondateur] grâce à une série d'activités de communication. Celles-ci ont pour objectif de faire en sorte que les travaux de la FRA parviennent aux publics auxquels ils s'adressent au moment adéquat et dans un format approprié par le biais des canaux adaptés, dont les médias sociaux de la FRA. Les priorités en matière de communication fixées pour 2022 guideront la communication et la diffusion d'informations par l'Agence et assureront une approche cohérente de la grande diversité d'activités. Dans le cadre de ses activités de communication et de diffusion, l'Agence accordera une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux besoins des personnes handicapées.

Ces activités de production et de diffusion sont menées aussi bien en ligne que hors ligne (publications imprimées). Dans ce contexte, l'Agence produit un grand nombre de résultats dans le cadre de ses recherches: ceux-ci sont énumérés dans les différentes fiches de projets présentées dans les sections précédentes. L'Agence utilise des services de communication stratégique afin d'assurer une diffusion en temps utile, pertinente et à forte incidence de ses conclusions. Elle coopère également avec ses partenaires à tous les niveaux de l'Union, ainsi qu'avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de défense des droits de l'homme et avec les organismes de promotion de l'égalité, afin d'élargir le champ d'application de la diffusion de ses conclusions.

Par ailleurs, l'Agence continuera de produire un certain nombre de produits informatifs, y compris du matériel de sensibilisation, et de les diffuser auprès de ses parties prenantes.

Les activités en ligne sont menées essentiellement par l'intermédiaire du site internet et des médias sociaux de l'Agence. Ceux-ci sont continuellement mis à jour afin de refléter les évolutions technologiques et leur contenu est régulièrement actualisé.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Communiquer les travaux de la FRA au grand public ainsi qu'à des publics cibles spécifiques au moyen de supports en ligne, imprimés et audiovisuels;
- Informer les décideurs politiques, les experts et les professionnels au niveau national et de l'Union à propos de questions liées aux droits fondamentaux à partir des données factuelles et de l'expertise dont dispose l'Agence;
- Créer des outils de communication en ligne de pointe pour promouvoir les questions liées aux droits fondamentaux;
- Diversifier la production imprimée de façon à répondre aux besoins de publics spécifiques, comme les personnes en situation de handicap.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaborer, maintenir et actualiser le site internet de la FRA afin de le rendre plus attrayant, convivial et accessible;</li> <li>➤ Améliorer la visualisation des données et d'autres outils en ligne (par exemple, boîte à outils médias; système d'information européen sur les droits fondamentaux);</li> <li>➤ Produire et diffuser des rapports majeurs et d'autres types de publications ayant trait aux activités de l'Agence;</li> <li>➤ Produire du matériel de communication pour accompagner les rapports importants, tels que des résumés, des infographies et des brochures;</li> <li>➤ Diffuser les réalisations pertinentes auprès de publics spécifiques lors d'événements et au moyen de listes de diffusion, également avec l'appui de l'Office des publications de l'Union européenne;</li> <li>➤ Garantir la gestion efficace du stock de publications;</li> <li>➤ Service de suivi des médias et de coupures de presse;</li> <li>➤ Traduire les résultats de la FRA dans autant de langues de l'Union que les ressources financières le permettent;</li> <li>➤ Continuer à développer l'identité et l'image de marque de la FRA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Site internet de la FRA;</li> <li>➤ Explorateur de données (visualisation) pour les enquêtes sélectionnées;</li> <li>➤ Communication dans les médias sociaux;</li> <li>➤ Traductions des réalisations dans les langues de l'Union;</li> <li>➤ Identité visuelle et image de marque;</li> <li>➤ Articles dans les médias et surveillance des médias</li> <li>➤ Produits de communication;</li> <li>➤ Divers types de documentation imprimée;</li> <li>➤ Diffusion et gestion des stocks;</li> <li>➤ Outil d'apprentissage en ligne.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions, organes et agences de l'Union</li> <li>➤ Autorités des États membres</li> <li>➤ Organisations internationales</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> <li>➤ Grand public</li> </ul>

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	3,05	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1,00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0,00	<i>Communications et événements</i>	550,000	-	150,000
<b>Total</b>	<b>4,05</b>	<b>Total</b>	550,000	-	150,000



**E.1.4 - Forum des droits fondamentaux**

Programme stratégique E: **COMMUNICATION SUR LES DROITS**  
 Domaine d'activité 1: **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début:  
01/01/2021STATUT:  
en coursTYPE:  
pluriannuel**PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

En 2021, l'Agence a organisé pour la troisième fois son Forum des droits fondamentaux en tant qu'événement hybride de deux jours à Vienne, en Autriche et dans cinq autres villes européennes. Contrairement aux deux forums précédents, il s'est tenu en ligne à l'aide d'outils numériques et a réuni un grand nombre de participants du monde entier qui n'ont pas pu participer au Forum en présentiel à la suite de la pandémie de coronavirus en 2020 et 2021. Dans ce contexte, le Forum des droits fondamentaux 2021 a créé un précédent pour les futures manifestations en combinant des événements en présentiel et en ligne.

Le Forum 2021 est un espace de dialogue unique consacré à la question urgente des droits de l'homme dans l'Union européenne. Les droits de l'homme ont été au cœur de la création d'une vision de l'espoir dans le «nouveau normal». Il s'agissait d'une plateforme permettant de donner la parole à un éventail réellement diversifié de personnes issues notamment de la sphère politique, des entreprises, des syndicats, de la société civile, des arts et des sports, pour apporter des réponses à ces défis qui façonnent les priorités en matière de droits de l'homme.

Quel que soit l'âge, le secteur et les expériences des participants, le Forum a été témoin de débats intenses et d'ateliers passionnants, il a permis le renforcement des capacités, a accueilli des cours de maîtrise et des échanges de compétences et de connaissances. En bref, il s'agissait d'une place de marché pour les nouvelles idées. Les participants ont quitté le Forum en ayant fait le plein d'énergie, avec de nouvelles idées en tête et avec des expériences, liens et outils précieux.

Les discussions à l'occasion du forum ont contribué à de grands débats concernant les priorités et les initiatives stratégiques de l'Union ayant une incidence sur les droits de l'homme. Les appels à l'action à la suite des sessions du Forum abordent les grands défis en matière de droits fondamentaux. Ils peuvent apporter une contribution tangible aux cycles politiques de l'Union et aux rapports pertinents sur l'état des droits fondamentaux dans l'Union.

Fort de ces acquis, l'Agence continuera en 2022, à offrir des possibilités de créer des liens et de renforcement des partenariats entre les titulaires de droits, en particulier les jeunes, leurs diverses communautés et organismes de défense des droits de l'homme et les institutions de l'Union, par le biais d'événements virtuels et de ses dialogues sur les droits fondamentaux. L'Agence continuera aussi à communiquer les résultats des discussions du forum à l'aide de tous les moyens de communication de la FRA (en ligne et sur papier) et par le biais de tous les canaux. Elle présentera également les conclusions du forum à l'occasion d'autres événements majeurs, tels que RightsCon et WebSummit.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Contribuer à améliorer la situation des droits de l'homme et à renforcer leur architecture au sein de l'Union;
- Susciter des débats innovants et axés sur la recherche de solutions parmi les titulaires d'obligations, les titulaires de droits ainsi que d'autres acteurs au niveau de l'Union ainsi qu'aux niveaux national, européen et mondial;
- Proposer un forum pour la mise en réseau et pour le partage d'idées et de pratiques prometteuses;
- Faciliter l'interaction entre les parties prenantes de la FRA et explorer de nouveaux moyens innovants de poursuivre le dialogue avec elles.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2022**

ACTIVITÉS		RÉALISATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre des appels à l'action du Forum des droits fondamentaux 2021;</li> <li>➤ Organisation de trois dialogues sur les droits fondamentaux afin de continuer à alimenter les discussions sur les droits fondamentaux;</li> <li>➤ Activités de communication stratégique visant à maximiser la portée et l'engagement auprès des parties prenantes et des publics cibles.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Trois dialogues sur les droits fondamentaux;</li> <li>➤ Matériel audiovisuel (par exemple, clips vidéo sur les médias sociaux);</li> <li>➤ Une publication imprimée des faits marquants retenus par le Forum des droits fondamentaux.</li> </ul>		
		GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisations internationales et intergouvernementales de défense des droits de l'homme</li> <li>➤ Décideurs politiques (de l'Union, nationaux, régionaux, locaux)</li> <li>➤ Législateurs (de l'Union et nationaux)</li> <li>➤ Organismes de défense des droits de l'homme (INDH, organismes de promotion de l'égalité)</li> <li>➤ Experts des droits de l'homme et groupes de réflexion</li> <li>➤ Organisations de la société civile, y compris les ONG religieuses et confessionnelles, et les organisations artistiques</li> <li>➤ Secteur des services et organisations et réseaux de soutien aux victimes</li> <li>➤ Secteur des entreprises et industries, y compris les organisations patronales et syndicales</li> <li>➤ Organisations de la jeunesse et influenceurs</li> </ul>		

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	0,75	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Agents contractuels	0,60	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-

END	0,40		Communications et événements	150 000	-	50,000
<b>Total</b>	<b>1,75</b>		<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>	<b>50,000</b>

### O.1.1 - Performance, suivi et évaluation

<b>Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>	<b>PRIORITÉ 3</b>	<b>Date de début:</b> 01/01/2017	<b>STATUT:</b> en cours	<b>TYPE:</b> pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------------	----------------------------	-----------------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément au point f du paragraphe 4 de l'article 15 du règlement fondateur de l'Agence (168/2007), des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par l'Agence au regard de ses objectifs sont mises en œuvre, selon des normes reconnues au niveau professionnel.

Les exigences relatives à la réalisation d'évaluations à la FRA sont énoncées dans de nombreux documents, qui imposent à l'Agence de démontrer ses performances, ses réalisations et son incidence, dans un contexte de pressions budgétaires, où les parties prenantes internes et externes exigent de plus en plus de garanties de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, un plus haut degré d'efficacité et l'obtention de résultats tangibles. Le cadre de mesure des performances précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer les performances de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent aux réalisations de la FRA.

Le suivi consiste en un travail systématique de collecte et d'analyse d'informations qui s'effectue au cours de la mise en œuvre des projets de la FRA. Il suppose la collecte et l'analyse régulière de données internes visant à déterminer et mesurer les écarts entre les performances réelles et les performances prévues à différents moments du cycle de vie du projet. Il vise, en définitive, à éclairer les décisions de gestion, en permettant notamment l'introduction de mesures correctives en temps utile.

Les activités d'évaluation portent sur la mesure de l'incidence à court et à long terme, par rapport à l'incidence visée, telle que la définit le cadre de mesure des performances. Ces activités peuvent être effectuées à différents stades du cycle de vie du projet, dans le cadre des évaluations ex ante, intermédiaires ou à mi-parcours et ex post, ainsi que de l'examen par les parties prenantes.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- L'un des objectifs majeurs de la FRA en matière de contrôle et d'évaluation de ses performances est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de recueillir des données concernant à la fois 1) ses résultats et 2) ses réalisations. Le suivi de la performance de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (composé de produits et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) incluant la liste des mesures de la performance.
- L'Agence a mis en place un cadre permettant de suivre ses performances, d'en rendre compte et de les évaluer, sur lequel elle entend s'appuyer pour gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi que pour renforcer l'alignement des projets qu'elle mène sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

#### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les informations relatives au suivi et à l'établissement de rapports seront fondées sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et solides (statistiques, enquêtes externes, entretiens, etc.) concernant les indicateurs de performance clés et les objectifs prévus.</li> <li>➤ Les évaluations (ex ante, intermédiaires et ex post) réalisées par un évaluateur externe indépendant comprennent des enquêtes, des entretiens et des données de recherche documentaire, étayées par des réunions de groupes de discussion organisées pour les projets évalués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivi et rapports d'évaluation.</li> </ul>
<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>	

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	-	-	100,000
Agents temporaires	2,20	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Agents contractuels	0,00	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	0,00	Communications et événements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,20</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100,000</b>

## O.1.2 - Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes

Domaine d'activité 1: **projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début:  
01/01/2018

STATUT:  
en cours

TYPE:  
pluriannuel

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les crédits sont destinés à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple, les présidences au Conseil de l'Union), des données ou informations complémentaires requises pour des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ponctuelles de ce type:

- le rapport «Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010» préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011;
- le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise sur le thème de la «Protection des victimes dans l'Union et des orientations envisageables pour l'avenir» (mars 2011);
- l'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012;
- la conférence «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne» en coopération avec la Présidence danoise, mars 2012;
- les réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux;
- les contributions d'experts aux conférences et événements de l'Union sur des thèmes relatifs aux droits fondamentaux;
- différentes parties prenantes de la FRA selon le thème.

### OBJECTIFS DU PROJE

- Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des activités de collecte des données seront mises en œuvre selon l'évolution des besoins;</li> <li>➤ Activités de communication et de sensibilisation;</li> <li>➤ Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes, spécifique à chaque projet, sera élaborée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte de données, communication et activités de communication des parties prenantes.</li> </ul>
<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>	

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	100,000
<i>Agents temporaires</i>	-	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	-	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>Total</b>	-	-	100,000

**AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – TITRE IV****F.1.1- Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021****TITRE IV – Autres activités opérationnelles**

PRIORITÉ 3

Date de début:  
01/01/2018

STATUT: en cours

TYPE: pluriannuel

**PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET**

Ce projet fait suite à l'échange de lettres concernant la mise en œuvre de l'accord de coopération administrative entre l'Office du mécanisme financier (OMF) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), dans le cadre du mécanisme financier norvégien et de l'EEE pour la période 2014-2021 qui a été signé le 14 décembre 2017. D'après le champ d'application et les objectifs convenus dans l'échange de lettres relatives à la mise en œuvre de l'accord de coopération, la FRA doit jouer le rôle d'organisation internationale partenaire (OIP) et conseiller les opérateurs nationaux du programme grec «Intégration et autonomisation des Roms», du programme tchèque «Droits de l'homme, inclusion des Roms et violences domestiques et fondées sur le genre» et d'un programme d'un État tiers bénéficiaire des subventions. En 2021, l'Agence a commencé à coopérer à l'élaboration du programme sur l'intégration des Roms en Hongrie. Étant donné l'annonce de Grants en juillet 2021 qu'aucun programme ne sera mis en œuvre en Hongrie au cours de la période actuelle du mécanisme financier, la FRA et Grants vont se consacrer à d'autres activités de coopération en 2022.

La FRA continuera de fournir des conseils au niveau stratégique global aux opérateurs de programmes ainsi qu'à l'OMF, pour la préparation et la mise en œuvre des programmes convenus, en partageant son expertise et, entre autres, assistera les États bénéficiaires pour appliquer les normes européennes en matière de droits fondamentaux. Le soutien au développement des programmes en tant qu'OIP comprendra la fourniture de conseils et d'une assistance technique, par exemple pour le développement des notes conceptuelles des programmes, la participation aux réunions de lancement, les consultations des parties prenantes, les réunions sur les accords de programmes, les contributions écrites sur la conception des programmes, ainsi que des conseils sur les questions relatives à la gestion des risques et à la communication. La FRA interviendra également dans le projet d'accord relatif au programme, à la demande de l'OMF. Dans le cadre de son rôle d'OIP, la FRA apportera aussi son soutien lors de la mise en œuvre du programme, pour garantir que les programmes bénéficient des bonnes pratiques, des recommandations et de l'expertise de la FRA concernant l'analyse des politiques, le soutien des pairs pour la réforme nationale et le dialogue sur les politiques. Il s'agira notamment de participer au comité de coopération de chaque programme et de contribuer à l'élaboration des appels à projets, d'évaluer les candidatures reçues, de participer aux réunions du comité de sélection, ainsi que de toute autre activité pertinente au niveau du programme, y compris des conseils relatifs aux projets, le cas échéant. La FRA peut également contribuer à l'échange d'expériences et au renforcement des capacités, au plan de communication du programme, aux séminaires d'information, fournir des conseils aux entités compétentes, sensibiliser et renforcer la transparence des informations relatives aux possibilités de financement, aux bénéficiaires et aux réalisations des projets. La FRA peut en outre conseiller l'OMF et les donateurs et leur fournir des évaluations stratégiques dans les autres domaines, par exemple, en participant aux réunions d'experts avant la signature d'un protocole d'accord entre les donateurs et un État bénéficiaire, et apporter des conseils quant à la faisabilité et au champ d'application d'un programme potentiel. Lorsqu'elle fournira des conseils dans le cadre des programmes, l'Agence accordera une attention particulière aux questions liées aux droits de l'enfant, aux droits des personnes handicapées et à l'égalité entre les hommes et les femmes, selon le cas.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Fournir des conseils ainsi qu'une assistance technique à l'OMF, aux donateurs de l'EEE et de la Norvège et aux opérateurs de programme au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes dans au moins deux États bénéficiaires;
- Donner des conseils stratégiques généraux à l'OMF et aux donateurs concernant la faisabilité et le champ d'application des programmes potentiels;
- Partager avec les opérateurs de programmes et l'OMF, les pratiques encourageantes et d'autres conclusions tirées dans le cadre des recherches de la FRA.

**LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2022****ACTIVITÉS**

- Soutien au développement du programme par des conseils et des contributions à la note conceptuelle, l'élaboration d'un accord de programme et la participation à des réunions de lancement, de programme et avec les parties prenantes;
- Soutien à la mise en œuvre du programme, par la participation à des comités de coopération, par des conseils sur les projets et par sélection des projets;
- D'autres formes de coopération stratégique, y compris dans le domaine de la communication et du développement de la société civile;
- Fourniture de conseils stratégiques aux opérateurs des programmes des États membres de l'Union, à l'OMF et aux donateurs en ce qui concerne l'application des normes de l'Union en matière de droits fondamentaux;
- Réunion annuelle entre la FRA et le programme de subventions et autres réunions afin de faciliter la coopération, y compris au niveau opérationnel, et en ce qui concerne la coordination avec d'autres organisations internationales partenaires, le cas échéant.

**RÉALISATIONS**

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique dans le cadre des programmes de la République tchèque et de la Grèce;
- Fourniture de conseils stratégiques à l'OMF et aux donateurs au moyen de contributions écrites et orales;
- Contributions aux réunions et documents relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes, y compris par la participation aux comités de coopération et aux comités de sélection des programmes.

**GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES**

- Autorités des États membres de l'Union, institutions, autres organes, organisations de la société civile et communautés Roms dans au moins deux États bénéficiaires des subventions de l'EEE et de la Norvège

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	-	-	107,143
<i>Agents temporaires</i>	-	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	107,143
<i>Agents contractuels</i>	-	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>Total</b>	-	-	214,286

## F.1.2 – Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux

<b>TITRE IV – Autres activités opérationnelles</b>	<b>PRIORITÉ 3</b>	<b>Date de début:</b> 10/06/2019	<b>STATUT:</b> en cours	<b>TYPE:</b> pluriannuel
--	-------------------	-------------------------------------	----------------------------	-----------------------------

### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les 28 États membres de l'Union ont tous transposé dans leur droit national le cadre juridique complet de l'Union afin de promouvoir l'égalité et la lutte contre la discrimination. La traduction de cette législation en politiques et le suivi de la mise en œuvre de ces politiques requièrent des données relatives à l'égalité fiables. Le Manuel européen sur les données relatives à l'égalité (révisé en 2016) définit le cadre conceptuel et terminologique dans ce domaine. Le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité a créé, en février 2018, un sous-groupe chargé des données sur l'égalité, afin d'aider les États membres dans leurs efforts pour améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité.

Fort de ses travaux de recherche et de son expertise en ce qui concerne notamment la collecte de données quantitatives (par des enquêtes représentatives) et les études qualitatives sur la participation des Roms et sur l'exploitation par le travail, l'Agence continuera de fournir une assistance technique à l'institut national de statistique bulgare pour mener à bien un projet prédéfini financé par les subventions de l'EEE et de la Norvège, dont l'objet est de produire des données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux. En 2021, l'équipe a analysé les données recueillies dans le cadre de l'enquête représentative à grande échelle visant les défis spécifiques auxquels font face les Roms, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et d'autres groupes à risque. En particulier, au cours de l'année 2021, la méthodologie de mise en correspondance des données provenant de différentes sources afin de mettre en place des indicateurs sur l'inclusion sociale des populations difficiles à atteindre sera mise au point et testée, et une assistance technique sera fournie à l'institut statistique bulgare dans le cadre de l'analyse des données de l'enquête 2020 sur la discrimination et l'inclusion sociale des groupes vulnérables.

Étant donné la reproductibilité potentielle des résultats du projet dans les autres États membres de l'Union, les parties prenantes concernées incluent le Parlement européen, le Conseil de l'Union, la Commission européenne, les autorités nationales (instituts nationaux de statistique des États membres de l'Union et des pays des Balkans occidentaux ayant le statut d'observateur à la FRA, PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité), les agences spécialisées, les agences de l'Union, Eurostat, la société civile, le Conseil de l'Europe et les membres du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique au promoteur du projet au sujet de méthodes spécifiques permettant d'étudier des populations difficiles à atteindre;
- Améliorer la capacité des parties prenantes à appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques;
- Soutenir l'élaboration de nouvelles méthodes de collecte de données sur la situation des populations difficiles à atteindre;
- Soutenir l'élaboration d'indicateurs pour les droits fondamentaux et d'indicateurs pour l'égalité;
- Publier des analyses et des documents fondés sur les données recueillies et fournir une assistance pour l'interprétation et la mise en contexte de ces analyses;
- Favoriser l'échange de connaissances entre les institutions concernées au niveau des États membres et de l'Union, en vue de la reproduction des méthodes de travail concernant les données sur la vulnérabilité des populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique pour la mise en œuvre du module «Discrimination et harcèlement» de l'enquête;</li> <li>➤ Interprétation des données et des indicateurs, rédaction de rapports;</li> <li>➤ Renforcement des capacités des parties prenantes aux niveaux national et local à appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques;</li> <li>➤ Transmission des conclusions des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées;</li> <li>➤ Révision des traductions des documents de travail et des rapports;</li> <li>➤ Participation aux réunions et événements.</li> </ul>	<p>La FRA aidera le ou les partenaires du projet à mettre au point les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique, conseils d'experts aux parties prenantes;</li> <li>➤ Analyse des données;</li> <li>➤ Profils d'indicateurs relatifs à l'égalité;</li> <li>➤ Données permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux ODD;</li> <li>➤ Rédaction de rapports thématiques;</li> <li>➤ Publication des résultats FRANET;</li> <li>➤ Rédaction et diffusion de matériel de communication (présentations et autres contributions).</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernements nationaux</li> <li>➤ Offices statistiques et autres acteurs concernés par la production et l'analyse de données</li> <li>➤ Acteurs de la société civile travaillant sur l'inclusion sociale des populations vulnérables et difficiles à atteindre</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	29,141
<i>Agents temporaires</i>	-	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	29,141

## DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2022-2024 DE LA FRA

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

<i>Agents contractuels</i>	-		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-		<i>Communications et événements</i>	-	-	30,572
<b>Total</b>	-		<b>Total</b>	-	-	88,854



## F.1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration

<b>TITRE IV – Autres activités opérationnelles</b>	<b>PRIORITÉ 3</b>	Date de début: 01/06/2020	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel
--	-------------------	------------------------------	------------------	-------------------

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet vient compléter le projet C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de relever les défis opérationnels. Il entend fournir une assistance technique au Médiateur grec, en abordant les activités de renforcement des capacités du Médiateur visant les autorités chargées de la migration en Grèce. L'objectif ultime du projet est d'aider le Bureau du Médiateur à faire face aux défis en matière de droits humains liés à l'arrivée de demandeurs d'asile aux frontières extérieures de la Grèce.

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'approche hotspot en Grèce et en Italie, la Commission européenne a conclu que les droits fondamentaux devaient être pleinement respectés lors de leurs opérations dans les hotspots situés aux frontières extérieures. Les activités menées par l'Union et les acteurs nationaux grecs dans les centres d'accueil et d'identification («hotspots») et les nouveaux centres d'accueil et d'identification polyvalents impliquent de nombreux droits fondamentaux. Depuis 2016, la FRA se rend régulièrement dans les hotspots grecs afin de diffuser les bonnes pratiques et de fournir des conseils en matière de droits fondamentaux. La FRA a établi une présence temporaire sur le terrain à Athènes afin de faciliter ses travaux. Toutefois, les contraintes découlant de ressources humaines et financières limitées ont fait que la FRA ne peut répondre qu'à une petite partie des demandes de formation et d'expertise en matière de droits fondamentaux.

Ce projet permettra à l'Agence, en étroite coopération avec le Médiateur grec, de mener des activités ciblées de renforcement des capacités pour les autorités de migration en Grèce, axées sur les personnes vulnérables et, en particulier, sur les enfants non accompagnés et d'autres personnes présentant un risque accru en matière de protection, telles que les victimes de la traite des êtres humains et de violences sexuelles ou fondées sur le genre. En outre, une recherche ciblée et une évaluation des lacunes concernant les questions relatives aux droits fondamentaux et le partage de pratiques encourageantes contribueront à renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes sur la manière de mener à bien leurs tâches conformément à la Charte de l'Union.

En tant qu'agence de l'Union, la FRA est bien placée pour soutenir la conception et la mise en œuvre de ces activités. La FRA entretient des contacts étroits avec le Médiateur grec et a de bonnes relations de travail avec tous les acteurs actifs dans les hotspots, ainsi qu'avec les autorités nationales chargées de la gestion des hotspots. La FRA a conclu un protocole d'accord avec le ministère grec de l'asile et de la migration afin de faciliter la mise en œuvre du projet. La coopération avec le Médiateur grec permettra un transfert à l'organisme national de défense des droits de l'homme lors de l'achèvement du projet.

### OBJECTIF DU PROJET

- Fournir aux autorités des États membres actives sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrat d'expertise en matière de droits fondamentaux en Grèce;</li> <li>➤ Examen et coordination des activités avec le Médiateur grec;</li> <li>➤ Réalisation d'activités ciblées d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les parties prenantes au niveau central et sur le terrain, en accordant une attention particulière à la protection des groupes vulnérables, y compris les enfants;</li> <li>➤ Organisation de réunions et d'événements;</li> <li>➤ Visites mensuelles dans les centres d'accueil et d'identification (hotspots);</li> <li>➤ Rédaction et partage de rapports mensuels avec l'OMF;</li> <li>➤ Réalisation d'activités ciblées de recherche ou d'évaluation des lacunes.</li> </ul>	<p>La FRA aidera le ou les partenaires du projet à mettre au point les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ au moins 6 activités de renforcement des capacités (p. ex. formations, séances de sensibilisation, ateliers, réunions ou autres événements) par an en Grèce;</li> <li>➤ partage de l'expertise en matière de droits fondamentaux avec des acteurs sur place lors de visites sur le terrain;</li> <li>➤ recherches ciblées et évaluation des lacunes reflétant la situation aux frontières extérieures, y compris des rapports réguliers sur l'accès au régime d'asile et sur la situation dans les structures d'accueil;</li> <li>➤ réponse aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Autorités grecques: service d'accueil et d'identification, service d'asile, police, ministère du travail, rapporteur national sur la traite des êtres humains, Médiateur grec</li> <li>➤ HCR, OIM, organisations de la société civile</li> </ul>

### RESOURCES PLANNED FOR 2022

Human Resources		Financial Resources	1st priority	2nd priority	3rd priority
		<i>Research and Data</i>	-	-	-
<i>Temporary Agents</i>	-	<i>Technical Assistance &amp; Capacity building</i>	-	-	296,800
<i>Contract Agents</i>	-	<i>Institutional Cooperation &amp; Networks</i>	-	-	-
<i>SNEs</i>	-	<i>Communications &amp; Events</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>296,800</b>

## F.1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec

<b>TITRE IV – Autres activités opérationnelles</b>	<b>PRIORITÉ 3</b>	<b>Date de début:</b> 01/06/2020	<b>STATUT:</b> en cours	<b>TYPE:</b> pluriannuel
--	-------------------	-------------------------------------	-------------------------	--------------------------

### PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet porte sur le renforcement des capacités du Médiateur en Grèce, afin qu'il puisse mieux atteindre ses objectifs en matière de protection des droits fondamentaux et de promotion de la non-discrimination et de l'égalité de traitement. La recommandation de la Commission relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement [C(2018)3850] s'appuie sur l'engagement pris par la Commission d'encourager et d'aider les États membres à améliorer leur capacité de faire appliquer la législation de l'Union et de prévoir des voies de recours pour faire en sorte que les personnes et les groupes faisant l'objet de discriminations et protégés par le droit de l'Union puissent jouir pleinement de leurs droits. En outre, la stratégie visant à renforcer l'application de la Charte de l'Union COM (2020) 711 souligne le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour veiller à ce que les programmes financés par l'Union soient conçus et mis en œuvre conformément à la Charte, y compris au moyen d'une assistance technique permettant au personnel national et local de concevoir et de mettre en œuvre des programmes conformément à la Charte.

Le projet a été mis en œuvre conjointement avec le Médiateur grec dans le cadre du programme «Good Governance, Accountable Institutions and Transparency» (Bonne gouvernance, institutions responsables et transparence) du mécanisme financier pour les subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 en Grèce, la FRA agissant en tant que partenaire du projet international. Pour ce rôle, la FRA fournira d'abord des conseils et une expertise en vue de renforcer les capacités du personnel du Médiateur en fournissant des rapports sur la situation, des outils et une formation, principalement axée sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union et sa mise en œuvre, des données pertinentes et sur le droit et la jurisprudence applicables de l'Union, tels qu'ils figurent dans les manuels et rapports de la FRA. Deuxièmement, la FRA contribuera à renforcer la portée du bureau du Médiateur auprès des autorités publiques concernées, en participant de manière sélective à des ateliers sur les droits fondamentaux avec les autorités publiques organisés par le Médiateur. La FRA soutiendra également la coopération du Médiateur avec des organisations de la société civile et des autorités régionales et locales qui pourraient bénéficier de l'utilisation de Charterpedia et de l'outil EFRIS de la FRA, par exemple.

Ce projet complète le projet F 1.3 en améliorant le renforcement des capacités du médiateur au-delà des domaines de la migration et de l'asile. Compte tenu du mandat du Médiateur comme organisme national de promotion de l'égalité, le projet mettra fortement l'accent sur la protection contre la discrimination et sur la promotion de l'égalité entre les groupes de personnes particulièrement vulnérables aux violations de la législation de l'Union relative à la lutte contre les discriminations, y compris les discriminations multiples et les victimes probables de diverses formes de violence, telles que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

### OBJECTIF DU PROJET

- Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux au personnel du Médiateur et aux organismes du secteur public, y compris au niveau régional, afin de renforcer leur capacité à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux. Cela concerne en particulier les compétences du Médiateur en matière de renforcement des capacités, en particulier, celles relatives à la non-discrimination et à l'égalité, en coopération avec la société civile.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et analyse de données relatives à l'application de la Charte en Grèce;</li> <li>Organisation d'ateliers avec le personnel du Médiateur ayant pour objet l'application de la Charte, du droit et de la jurisprudence de l'Union tels qu'ils figurent dans les manuels et rapports de la FRA, dans Charterpedia et EFRIS;</li> <li>Traduction de publications de la FRA et élaboration d'outils visant à faciliter l'utilisation des conclusions et des avis de la FRA dans le cadre des activités de renforcement des capacités;</li> <li>Participation sélective aux réunions de renforcement des capacités du personnel du Médiateur avec les autorités et les OSC.</li> </ul>	<p>La FRA aidera le ou les partenaires du projet à mettre au point les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>trois rapports sur la situation des droits fondamentaux et l'application de la Charte en Grèce;</li> <li>traduction en grec des rapports de la FRA sur le signalement des crimes de haine, les conditions de détention criminelle et les outils de la Charte;</li> <li>événements de formation pour le personnel du médiateur grec et contributions aux ateliers organisés par le Médiateur avec les autorités publiques dans les régions.</li> </ul> <p><b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel du Médiateur grec</li> <li>Organismes grecs du secteur public grec</li> <li>Organisations de la société civile (OSC) actives en Grèce</li> </ul>

### RESOURCES PLANNED FOR 2022

Human Resources		Financial Resources		1st priority	2nd priority	3rd priority
		<i>Research and Data</i>		-	-	-
<i>Temporary Agents</i>	-	<i>Technical Assistance &amp; Capacity building</i>		-	-	-
<i>Contract Agents</i>	-	<i>Institutional Cooperation &amp; Networks</i>		-	-	-
<i>SNEs</i>	-	<i>Communications &amp; Events</i>		-	-	191,118.20
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>191,118.20</b>

### F.1.5 – Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique au parquet roumain près la Haute Cour de cassation et de justice (ministère public roumain) afin d'améliorer les réponses aux affaires de crimes de haine et de victimes de crimes de haine et de créer un environnement favorable et sûr pour les enfants victimes

PRIORITÉ 3 STATUT: *nouveau* TYPE: *pluriannuel* DÉBUT: 01/09/2021

#### DESCRIPTION ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Le projet prédéfini financé par le mécanisme financier EEE/Norvège vise à garantir un système de justice pénale efficace et accessible aux victimes de la criminalité, en mettant particulièrement l'accent sur les victimes de crimes de haine et les enfants victimes. La composante de la FRA s'efforcera d'améliorer la compréhension des contextes dans lesquels les crimes de haine et les crimes contre les enfants sont perpétrés, des facteurs qui dissuadent les victimes de signaler ces cas et d'améliorer le signalement des crimes de haine. À cette fin, les capacités des institutions respectives aux niveaux national, régional et local seront améliorées de sorte que les victimes de la criminalité, en particulier les enfants et les Roms, puissent bénéficier d'un système judiciaire plus efficace et plus efficient, sans aucune revictimisation. Les crimes de haine à l'encontre des Roms et des enfants roms en tant que victimes constitueront une priorité horizontale dans tous les éléments du projet. Le projet contribuera à renforcer les relations entre les autorités nationales compétentes chargées des enquêtes et des poursuites de crimes de haine. Il bénéficiera des résultats d'autres projets pertinents portant sur les questions des enfants victimes et des crimes de haine perpétrés en Roumanie, notamment le projet «Integrated action for combating hate crimes, particularly against Roma communities, and ensuring a high quality standard of police service» [traduction libre: Action intégrée pour lutter contre les crimes de haine, en particulier contre les communautés roms et garantir un niveau élevé de qualité des services de police] dans le cadre du mécanisme financier norvégien soutenu par le ministère de l'intérieur.

Le projet contribuera à franchir les obstacles et à combler les lacunes concernant la réaction des autorités nationales aux crimes de haine, aux victimes et aux enfants victimes. En particulier, elle:

- renforcera les capacités des autorités nationales, de l'organisme de promotion de l'égalité, du Médiateur et des OSC, afin d'encourager le signalement des crimes de haine, en mettant particulièrement l'accent sur ce type de crimes visant les communautés roms;
- examinera les pratiques actuelles en matière d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine et proposera des changements pertinents;
- renforcera les capacités du parquet roumain et d'autres autorités compétentes en ce qui concerne les enquêtes sur les crimes de haine, l'évaluation des besoins des victimes et le traitement des victimes et des enfants victimes dans le cadre des procédures pénales, en accordant une attention particulière aux Roms.

Les travaux de la FRA se concentreront sur deux volets: les crimes de haine et les enfants victimes de criminalité. La vulnérabilité des Roms constituera une dimension horizontale prise en compte dans les deux volets. La FRA réalisera deux études d'évaluation de la situation existante (juridique, politique et sur le terrain): l'une en ce qui concerne les crimes de haine (en mettant l'accent sur les Roms et les personnes LGBTI) et l'autre sur le traitement des enfants victimes dans le cadre des procédures pénales. Sur la base des conclusions des études, les activités prévues seront adaptées en fonction des besoins. Le bureau du procureur de Roumanie convoquera les parties prenantes concernées, sur la base des suggestions institutionnelles de la FRA. Il devrait s'agir notamment de policiers, de procureurs, de juges et d'OSC. Le projet s'appuie sur les recherches et l'expertise pertinentes de la FRA concernant les enfants et la justice, les crimes de haine, ainsi que les Roms et l'antitsiganisme. Outre les deux études, dans le cadre du projet, la FRA:

- contribuera à l'étude de fond pour le projet et soutiendra la mise en place d'une «communauté de pratiques» en ligne pour les professionnels travaillant dans le domaine des crimes de haine et des enfants victimes de criminalité;
- élaborera des orientations pour mener des auditions et des activités de sensibilisation et contribuera aux formations et à l'élaboration de modules de formation;
- mettra au point des méthodes innovantes de collecte de données qualitatives qui devraient permettre d'appréhender le point de vue des titulaires de droits et contribuerait à mieux comprendre le contexte dans lequel se déroulent les crimes de haine et la criminalité contre les enfants.

#### OBJECTIF DU PROJET

Fournir une assistance technique et renforcer les capacités des autorités roumaines dans le domaine des crimes de haine et des enfants victimes, en mettant l'accent sur les Roms.

#### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Le projet est lié aux priorités stratégiques 1,2, 3 et 4.

#### PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte et analyse de données sur les informations concernant les crimes de haine, en accordant une attention particulière aux Roms et aux enfants victimes;</li> <li>➤ Ateliers et séries de recommandations personnalisées sur les crimes de haine et le traitement des enfants victimes;</li> <li>➤ Visites d'étude visant à recueillir des éléments de preuve supplémentaires et à mettre en contexte les informations disponibles;</li> <li>➤ Projet conjoint de normes communes pour interroger des enfants dans le cadre d'entretiens – Élaborer conjointement des modules de formation et du matériel pédagogique pour les cours de formation sur la façon d'interroger les enfants et sur la sensibilisation aux droits de l'enfant;</li> <li>➤ Soutenir la formation des professionnels afin de garantir des procédures judiciaires adaptées aux enfants;</li> <li>➤ Faciliter les contacts entre les experts internationaux, les acteurs clés européens et le promoteur de projet;</li> <li>➤ Publier des documents supplémentaires relatifs à l'objectif du projet;</li> </ul>	<p>La FRA aidera le ou les partenaires du projet à mettre au point les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyses thématiques (de la situation en ce qui concerne les crimes de haine et les enfants victimes de criminalité) d'un point de vue stratégique;</li> <li>➤ Mappage des procédures actuelles et analyses des lacunes, concernant les données sur les crimes de haine et les données sur les enfants victimes de criminalité;</li> <li>➤ Groupes de travail de haut niveau (sur les crimes de haine et sur les enfants victimes de criminalité).</li> </ul>

➤ Participer aux réunions et événements.

### RESOURCES PLANNED FOR 2022

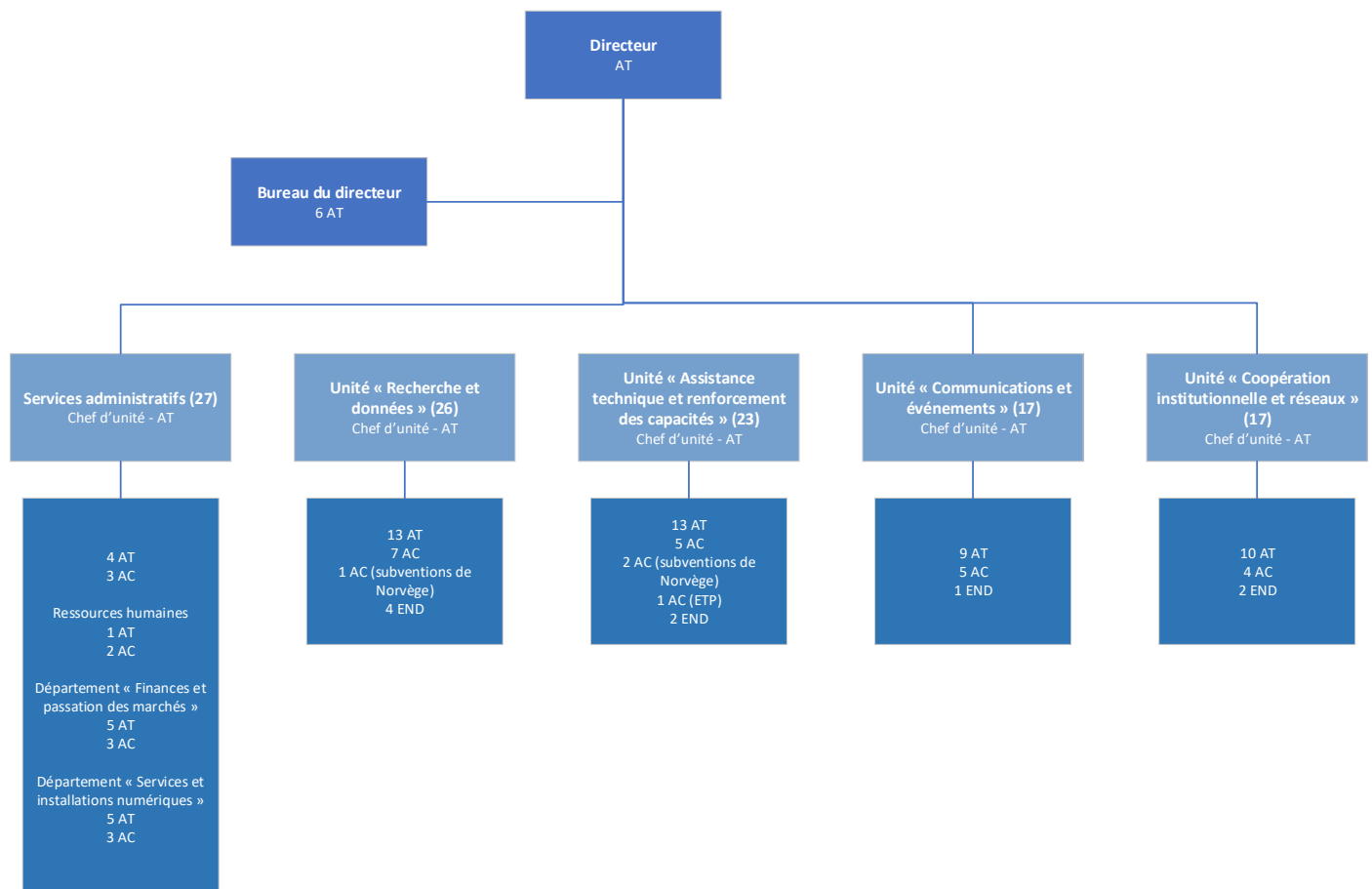
Human Resources		Financial Resources	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
		<i>Research and Data</i>	-	-	-
<i>Temporary Agents</i>	-	<i>Technical Assistance &amp; Capacity building</i>	-	-	200,000
<i>Contract Agents</i>	-	<i>Institutional Cooperation &amp; Networks</i>	-	-	-
<i>SNEs</i>	-	<i>Communications &amp; Events</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200,000</b>

SECTION 4  
 ANNEXES

## ANNEXE I : Organigramme

### Structure organisationnelle

La structure de l'agence, depuis sa dernière adoption le 16 novembre 2018, se compose du directeur et de son bureau (notamment le conseiller scientifique, le conseiller en communication et le comptable) et de cinq unités, comme indiqué ci-dessous :



## ANNEXE II : Affectation des ressources par activité 2022

PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES							
	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	TOT	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination							
A.1.1- Enquête sur les Roms 2020	0.70	0.90	0.10	<b>1.70</b>	88,500	-	-
A.1.2 - Enquête de l'UE sur les immigrés et les descendants d'immigrés	1.18	0.35	0.00	<b>1.53</b>	70,000	-	-
A.1.3 - Le vieillissement dans les sociétés numériques : facteurs habilitants et obstacles à l'exercice des droits sociaux des personnes âgées	0.90	0.35	0.40	<b>1.65</b>	300,000	-	100,000
A.1.4 - Troisième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE	0.60	0.15	0.05	<b>0.80</b>	13,000	-	10,000
A.1.5 - Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Sociétés justes et équitables »	3.25	0.95	0.80	<b>5.00</b>	140,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>6.63</b>	<b>2.70</b>	<b>1.35</b>	<b>10.68</b>	<b>611,500</b>	-	<b>110,000</b>
Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms							
A.2.1 - Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Inclusion sociale des Roms »	1.90	0.65	0.75	<b>3.30</b>	80,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>1.90</b>	<b>0.65</b>	<b>0.75</b>	<b>3.30</b>	<b>80,000</b>	-	-
Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée							
A.3.1 - Troisième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs	0.38	0.85	0.00	<b>1.23</b>	550,000	-	100,000
A.3.2 - Antisémisme : Mise à jour annuelle de la collecte de données et de l'assistance technique	0.25	0.25	0.00	<b>0.50</b>	12,170	-	-
A.3.3 - Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine	0.55	0.85	0.00	<b>1.40</b>	40,000	-	40,000
A.3.4 - Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans	0.50	0.10	0.05	<b>0.65</b>	90,000	-	10,000
A.3.5 Prévention du profilage illicite et promotion de la lutte contre le racisme dans l'élaboration des politiques	1.45	0.55	0.70	<b>2.70</b>	85,000	-	150,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>3.13</b>	<b>2.60</b>	<b>0.75</b>	<b>6.48</b>	<b>777,170</b>	-	<b>300,000</b>
Domaine d'activité : Droits de l'enfant							
A.4.1 - Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection et de la participation de l'enfant	1.70	0.75	0.65	<b>3.10</b>	35,000	-	300,000
A.4.2 - Mise à jour du Manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant	0.60	0.05	0.00	<b>0.65</b>	55,000	-	225,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>2.30</b>	<b>0.80</b>	<b>0.65</b>	<b>3.75</b>	<b>90,000</b>	-	<b>525,000</b>
PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES							
	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	TOT	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel							
B.1.1 Modération des contenus en ligne - harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques	0.00	0.93	0.20	<b>1.13</b>	5,000	-	150,000
B.1.2- Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux	0.10	0.43	0.05	<b>0.58</b>	15,000	-	-
B.1.3 RGPD - l'expérience des autorités de protection des données	0.60	0.80	0.20	<b>1.60</b>	180,000	-	50,000
B.1.4 - Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux	0.60	0.25	0.30	<b>1.15</b>	45,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>1.30</b>	<b>2.41</b>	<b>0.75</b>	<b>4.46</b>	<b>245,000</b>	-	<b>200,000</b>

Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale							
B.2.1 – L'incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux	0.10	0.30	0.05	<b>0.45</b>	5,000	-	20,000
B.2.2 - Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales	0.25	0.45	0.05	<b>0.75</b>	15,000	-	-
B.2.3 - Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle – mise à jour	0.05	0.30	0.05	<b>0.40</b>	15,000	-	-
B.2.4 - Garanties procédurales dans les procédures de mandat d'arrêt européen	0.20	0.55	0.30	<b>1.05</b>	220,000	-	100,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>0.60</b>	<b>1.60</b>	<b>0.45</b>	<b>2.65</b>	<b>255,000</b>	-	<b>120,000</b>
Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice							
B.3.1 Violence à l'égard des femmes II : combler le manque de données	0.60	0.05	0.10	<b>0.75</b>	1,151,500	-	1,000,000
B.3.2 Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement	0.00	0.70	0.10	<b>0.80</b>	90,000	-	15,000
B.3.3- Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	0.20	0.10	0.00	<b>0.30</b>	20,000	-	-
B.3.4- Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de crimes contre la personne ?	0.90	0.05	0.00	<b>0.95</b>	17,000	-	45,000
B.3.5- Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Des sociétés justes, numériques et sûres »	2.60	1.00	1.00	<b>4.60</b>	40,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>4.30</b>	<b>1.90</b>	<b>1.20</b>	<b>7.40</b>	<b>1,318,500</b>	-	<b>1,060,000</b>
PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE							
	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	TOT	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants							
C.1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures	3.35	2.20	0.25	<b>5.80</b>	490,000	-	250,000
C.1.2 – Collecter des données pour la préparation et la gestion de crise de l'UE	0.85	1.20	0.00	<b>2.05</b>	300,000	-	-
C.1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières et de la migration	1.20	0.80	0.00	<b>2.00</b>	60,000	-	-
C.1.4 Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE	1.50	0.00	0.00	<b>1.50</b>	35,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>6.90</b>	<b>4.20</b>	<b>0.25</b>	<b>11.35</b>	<b>885,000</b>	-	<b>250,000</b>
PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME							
	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	TOT	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel							
D.1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS	1.55	0.00	0.10	<b>1.65</b>	150,000	-	50,000
D.1.2 – Coopération avec les États membres et les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national	2.30	0.00	1.05	<b>3.35</b>	185,000	-	40,000
D.1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile	1.45	0.75	0.10	<b>2.30</b>	162,000	-	30,000
D.1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE	1.90	1.20	0.75	<b>3.85</b>	150,000	-	50,000
D.1.5 – Fournir une assistance et une expertise sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE	2.50	0.40	0.00	<b>2.90</b>	250,000	-	100,000
D.1.6 – Contribution au dispositif de l'UE requis par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	0.20	1.25	0.10	<b>1.55</b>	40,000	-	20,000
D.1.7 Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation	1.40	0.50	0.10	<b>2.00</b>	210,000	-	40,000





## TITRE 3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	Total des RH	1 <sup>re</sup> priorité du budget	Frais généraux	Coût total
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES</b>							
Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination	6.63	2.70	1.35	10.68	611,500	1,568,773	2,180,273
Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms	1.90	0.65	0.75	3.30	80,000	483,264	563,264
Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée	3.13	2.60	0.75	6.48	777,170	951,840	1,729,010
Domaine d'activité : Droits de l'enfant	2.30	0.80	0.65	3.75	90,000	550,833	640,833
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES</b>							
Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	1.30	2.40	0.75	4.45	245,000	653,656	898,656
Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	0.60	1.60	0.45	2.65	255,000	389,256	644,256
Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice	4.30	1.90	1.20	7.40	1,318,500	1,086,978	2,405,478
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE</b>							
Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	6.90	4.20	0.25	11.35	885,000	1,667,189	2,552,189
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME</b>							
Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel	13.20	4.30	2.20	19.70	1,437,000	2,893,711	4,330,711
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS</b>							
Domaine d'activité 1 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	8.55	3.85	0.65	13.05	1,410,000	1,916,900	3,326,900
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE O – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>							
Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	2.20	0.00	0.00	2.20	-	323,156	323,156
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>85</b>	<b>7,109,170</b>	<b>12,485,556</b>	<b>19,594,726</b>
<b>Réserves opérationnelles</b>	-	-	-	-	0	0	0
<b>FONCTIONNEMENT TOTAL</b>					<b>7,109,170</b>	<b>12,485,556</b>	<b>19,594,726</b>
<b>Activités de soutien</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>32</b>		<b>4,700,444</b>	<b>4,700,444</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>72</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>117</b>	<b>7,109,170</b>	<b>17,186,000</b>	<b>24,295,170</b>

**ANNEXE III Perspectives des ressources financières 2022-2024****TABLEAU 1 – RECETTES**

Recettes	2021	2022
	Recettes estimées par l'agence	Prévisions budgétaires
Contribution de l'UE	24,097,031	23,748,170
Autres recettes	760,907	547,000
<b>Recettes totales</b>	<b>24,857,938</b>	<b>24,295,170</b>

RECETTES	Recettes générales						
	Exécutées 2020	Recettes estimées par l'agence 2021	2022		VAR 20 22/20 21 (%)	Envisagé en 2023	Envisagé en 2024
			Comme demandé par l'agence	Prévisions budgétaires			
<b>1. RECETTES DES REDEVANCES ET DES TAXES</b>		0	0		0%	0	0
<b>2. CONTRIBUTION DE L'UE</b>		24,097,031	23,748,170	23,748,170	99%	24,223,000	24,707,620
<i>dont recettes administratives (titre 1 et titre 2)</i>		17,140,344	17,186,000		100%	17,690,000	18,043,800
<i>dont recettes opérationnelles (titre 3)</i>		6,956,687	6,562,170		94%	6,533,000	6,663,820
<i>dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents</i>		171,003	113,780	113,780	67%	0	0
<b>3. CONTRIBUTION DES PAYS TIERS (y compris pays de AELE et pays candidats)</b>		566,982	547,000	547,000	96%	558,000	569,000
<i>dont AELE</i>		193,982	0		0%	0	0
<i>dont pays candidats</i>		373,000	547,000	547,000	147%	558,000	569,000
<b>4. AUTRES CONTRIBUTIONS</b>		193,925	0		0%		
<i>dont convention de délégation, subventions ad hoc</i>		0	0		0%	0	0
<b>5. OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES</b>		0	0		0%	0	0
<i>-Dont intérêts générés par les fonds versés par la Commission au titre de la contribution de l'UE [article 58 du règlement financier-cadre (RFC)]</i>		0	0		0%	0	0
<b>6. RECETTES DES SERVICES RENDUS CONTRE PAIEMENT</b>		0	0		0%	0	0

<b>7. CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES</b>		0	0		0%	0	0
<b>TOTAL</b>		24,857,938	24,295,170	24,295,170	98%	24,781,000	25,276,620

## Financement supplémentaire de l'UE : subventions, contributions et accords de niveau de service

RECETTES	2021		2022	
	Recettes estimées par l'agence		Prévisions budgétaires	
<b>RECETTES TOTALES</b>				

RECETTES	Financement supplémentaire de l'UE : subventions, contributions et accords de niveau de service						
	Exécutés 2019	Estimé par l'agence en 2020	2021	VAR (2021/2020) (en %)	Envisagé en 2022	Envisagé en 2023	
Financement supplémentaire de l'UE provenant de subventions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement supplémentaire de l'UE découlant des conventions de contribution (article 7 du RFC)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement supplémentaire de l'UE découlant des accords de niveau de service (article 43 du RFC)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>							

## TABLEAU 2 – DÉPENSES

Dépenses	2021		2022	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Titre 1	14,687,791	14,687,791	14,735,000	14,735,000
Titre 2	2,452,553	2,452,553	2,451,000	2,451,000
Titre 3	7,526,166	7,526,166	7,109,170	7,109,170
Titre 4	193,982	193,982		
<b>Total des dépenses</b>	24,860,492	24,860,492	24,295,170	24,295,170

DÉPENSES	Crédits d'engagement						
	Budget exécuté 2020	Budget 2021	Projet de budget 2022		VAR 2022/2021	Envisagé en 2023	Envisagé en 2024
			Demande de l'agence	Prévisions budgétaires			
<b>Titre 1</b>		14,687,791				102%	102%
<b>Dépenses de personnel</b>			14,735,000	14,837,170	100%	15,074,000	15,375,480
11 Traitements et allocations		12,600,000	12,628,000	12,666,170	100%	12,843,000	13,099,860
- dont postes du tableau des effectifs		9,519,000	9,367,000	9,609,585	98%	9,537,000	9,727,740
- dont effectifs externes		3,081,000	3,261,000	3,056,585	106%	3,306,000	3,372,120
12 Dépenses liées au recrutement du personnel		150,000	215,000	113,000	143%	255,000	260,100
13 Frais de mission		67,791	97,000	75,000	143%	100,000	102,000
14 Infrastructure socio-médicale		75,000	75,000	75,000	100%	75,000	76,500
15 Formation		175,000	225,000	200,000	129%	235,000	239,700
16 Services extérieurs		90,000	133,000	95,000	148%	145,000	147,900
17 Réceptions et événements		3,000	3,000	3,000	100%	3,000	3,060
18 Protection sociale		1,462,000	1,289,000	1,535,000	88%	1,348,000	1,374,960
19 Autres dépenses liées au personnel		65,000	70,000	75,000	108%	70,000	71,400
<b>Titre 2</b>						107%	102%
<b>Dépenses d'infrastructure et d'exploitation</b>		2,452,553	2,451,000	2,559,000	100%	2,616,000	2,668,320
20 Location d'immeubles et frais accessoires <sup>3</sup>		1,496,000	1,391,000	1,551,000	93%	1,571,000	1,602,420
21 Technologies de l'information et de la communication		699,000	718,000	706,000	103%	739,000	753,780
22 Biens meubles et frais accessoires		55,000	67,000	97,000	122%	32,000	32,640
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant		52,553	85,000	50,000	162%	75,000	76,500
24 Affranchissement et télécommunications		119,000	140,000	124,000	118%	149,000	151,980
25 Frais de réunion		13,000	13,000	13,000	100%	14,000	14,280

RA<sup>3</sup> Y compris le remboursement éventuel des intérêts ; des informations détaillées concernant la politique immobilière figurent dans le tableau de l'annexe III.

26 Frais administratifs liés aux activités opérationnelles		0	0		0%	0	0
27 Information et publications		2,000	2,000	2,000	100%	2,000	2,040
28 Études		16,000	35,000	16,000	219%	34,000	34,680
<b>Titre 3 Dépenses opérationnelles</b>		7,526,166	7,109,170	6,899,000	94%	100%	102%
						7,091,000	7,232,820
31 Des sociétés justes et équitables		3,005,000	1,558,670	1,545,500	52%	2,186,000	2,229,720
32 Des sociétés justes, numériques et sécurisées		561,000	1,818,500	1,603,500	324%	1,365,000	1,392,300
33 Migration et asile		900,349	885,000	885,000	98%	800,000	816,000
34 Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme		869,000	1,437,000	1,269,000	165%	1,310,000	1,336,200
35 Communiquer sur les droits		1,427,118	1,410,000	1,430,000	99%	1,430,000	1,458,600
36 Justice		0	0		0%	0	0
37 Activités horizontales opérationnelles		0	0		0%	0	0
38 Organes de l'agence et mécanismes de consultation		0	0		0%	0	0
39 Réserve pour le Titre 3		763,698	0	166,000	0%	0	0
<b>Titre 4 Autres dépenses opérationnelles</b>		193,982	0		0%	0%	102%
						0	0
40 Accords de coopération		193,982	0		0%	0	0
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		24,860,492	24,295,170	24,295,170	98%	24,781,000	25,276,620

DÉPENSES	Crédits de paiement						
	Budget exécuté 2020	Budget 2021	Projet de budget 2022		VAR 2022/2021	Envisagé en 2023	Envisagé en 2024
			Demande de l'agence	Prévisions budgétaires			
<b>Titre 1</b>						102%	102%
<b>Dépenses de personnel</b>		14,687,791	14,735,000	14,837,170	100%	15,074,000	15,375,480
11 Traitements et allocations		12,600,000	12,628,000	12,666,170	100%	12,843,000	13,099,860
- dont postes du tableau des effectifs		9,519,000	9,367,000	9,609,585	98%	9,537,000	9,727,740
- dont effectifs externes		3,081,000	3,261,000	3,056,585	106%	3,306,000	3,372,120
12 Dépenses liées au recrutement du personnel		150,000	215,000	113,000	143%	255,000	260,100
13 Frais de mission		67,791	97,000	75,000	143%	100,000	102,000
14 Infrastructure socio-médicale		75,000	75,000	75,000	100%	75,000	76,500
15 Formation		175,000	225,000	200,000	129%	235,000	239,700
16 Services extérieurs		90,000	133,000	95,000	148%	145,000	147,900
17 Réceptions et événements		3,000	3,000	3,000	100%	3,000	3,060
18 Protection sociale		1,462,000	1,289,000	1,535,000	88%	1,348,000	1,374,960
19 Autres dépenses liées au personnel		65,000	70,000	75,000	108%	70,000	71,400
<b>Titre 2</b>						107%	102%
<b>Dépenses d'infrastructure et d'exploitation</b>		2,452,553	2,451,000	2,559,000	100%	2,616,000	2,668,320
20 Location d'immeubles et frais accessoires <sup>4</sup>		1,496,000	1,391,000	1,551,000	93%	1,571,000	1,602,420
21 Technologies de l'information et de la communication		699,000	718,000	706,000	103%	739,000	753,780
22 Biens meubles et frais accessoires		55,000	67,000	97,000	122%	32,000	32,640
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant		52,553	85,000	50,000	162%	75,000	76,500

24 Affranchissement et télécommunications		119,000	140,000	124,000	118%	149,000	151,980
25 Frais de réunion		13,000	13,000	13,000	100%	14,000	14,280
26 Frais administratifs liés aux activités opérationnelles		0	0		0%	0	0
27 Information et publications		2,000	2,000	2,000	100%	2,000	2,040
28 Études		16,000	35,000	16,000	219%	34,000	34,680
<b>Titre 3</b>						100%	102%
<b>Dépenses opérationnelles</b>		7,526,166	7,109,170	6,899,000	94%	7,091,000	7,232,820
31 Des sociétés justes et équitables		3,005,000	1,558,670	1,545,500	52%	2,186,000	2,229,720
32 Des sociétés justes, numériques et sécurisées		561,000	1,818,500	1,603,500	324%	1,365,000	1,392,300
33 Migration et asile		900,349	885,000	885,000	98%	800,000	816,000
34 Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme		869,000	1,437,000	1,269,000	165%	1,310,000	1,336,200
35 Communiquer sur les droits		1,427,118	1,410,000	1,430,000	99%	1,430,000	1,458,600
36 Justice		0	0		0%	0	0
37 Activités horizontales opérationnelles		0	0		0%	0	0
38 Organes de l'agence et mécanismes de consultation		0	0		0%	0	0
39 Réserve pour Titre 3		763,698	0	166,000	0%	0	0
<b>Titre 4</b>		193,982				0%	102%
<b>Autres dépenses opérationnelles</b>			0		0%	0	0
40 Accords de coopération		193,982	0		0%	0	0
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		24,860,492	24,295,170	24,295,170	98%	24,781,000	25,276,620

<sup>4</sup> Y compris le remboursement éventuel des intérêts ; des informations détaillées concernant la politique immobilière figurent dans le tableau de l'annexe III.



**TABLEAU 3 – RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET ANNULATION DE CRÉDITS (2017 – 2019)**

<b>Résultat budgétaire</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
➤ Recettes effectivement reçues (+)	22,852,250	22,915,429	23,123,719
➤ Paiements effectués (-)	- 16,546,789	- 17,318,353	- 18,036,014
➤ Report de crédits (-)	- 6,549,461	- 5,886,076	- 5,598,117
➤ Annulation de crédits reportés (+)	117,566	213,442	126,766
➤ Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	244,000	244,000	555,412
➤ Différences de taux de change (+/-)	- 250	- 154	- 763
➤ Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>117,316</b>	<b>168,288</b>	<b>171,003</b>

**ANNEXE IV : Ressources humaines – Quantitatives****TABLEAU 1 – EFFECTIFS ET LEUR ÉVOLUTION ; APERÇU DE TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL****A. Personnel statutaire et END**

Personnel	Exercice 2020			Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	Budget autorisé	Réellement pourvus au 31/12/2020	Taux d'occupation : %				
Administrateurs (AD)	48	46	96%	48	48	48	48
Assistants (AST)	24	24	100%	24	24	24	24
Assistants/Secrétaires (AST/SC)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des postes inscrits au tableau des effectifs</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>97%</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>
Personnel externe	ETP correspondant au budget autorisé	ETP exécutés au 31/12/2020	Taux d'exécution %	ETP exécutés au 31/12/2020	ETP correspondant au budget autorisé	ETP envisagés	ETP envisagés
Contract Agents (CA)	32	30.3*	95%	30*	32	32	32
Seconded National Experts (SNE)	9	7.4	82%	6**	9**	9**	9**
<b>Total external staff</b>	<b>41</b>	<b>37.7*</b>	<b>92%</b>	<b>36*</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>107.7*</b>	<b>95%</b>	<b>108*</b>	<b>113*</b>	<b>113*</b>	<b>113*</b>

\*dont un AC supplémentaire du groupe de fonctions III, recruté dans le cadre des ETP – mission de remplacement temporaire.

\*\*dont un END supplémentaire gratuit

**B. Personnel externe supplémentaire qu'il est prévu de financer à partir de subventions, de contributions ou d'accords de niveau de service**

Ressources humaines	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	ETP envisagés	ETP envisagés	ETP envisagés	ETP envisagés
<b>Agents contractuels (AC)</b>	3***	3***	3***	2***-
<b>Experts nationaux détachés (END)</b>	1***	1***	1***	1***
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

\*\* Trois [3] postes d'AC du groupe de fonctions IV recrutés dans le cadre de l'Office du mécanisme financier.

**C. Autres ressources humaines**

Prestataires de services structurels

	Réellement en place au 31/12/2020
Sécurité	2
Informatique	0

Agents de nettoyage	3
Autre (préciser)...	0
Autre (préciser)...	0

Travailleurs intérimaires



AST/SC3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total AST/SC</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>72</b>	-	<b>70</b>	-	<b>72</b>	-	<b>72</b>	-	<b>72</b>	-	<b>72</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>72</b>		<b>70</b>		<b>72</b>		<b>72</b>		<b>72</b>		<b>72</b>

- Personnel externe

## Agents contractuels

Agents contractuels	ETP correspondant au budget autorisé 2020	ETP exécutés au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2020	ETP correspondant au budget autorisé 2021	ETP correspondant au budget autorisé 2022	ETP correspondant au budget autorisé 2023	ETP correspondant au budget autorisé 2024
Groupe de fonctions IV	20	15.8	16	20	20	20	20
Groupe de fonctions III	10	10.5*	10*	10	10	10	10
Groupe de fonctions II	2	4	4	2	2	2	2
Groupe de fonctions I	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>30.3*</b>	<b>30*</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

\*dont un AC supplémentaire du groupe de fonctions III, recruté dans le cadre des ETP – mission de remplacement temporaire.

## Experts nationaux détachés

Experts nationaux détachés	ETP correspondant au budget autorisé 2020	ETP exécutés au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2020	ETP correspondant au budget autorisé 2021	ETP correspondant au budget autorisé 2022	ETP correspondant au budget autorisé 2023	ETP correspondant au budget autorisé 2024
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>7.4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

**TABLEAU 3 – RECRUTEMENTS PRÉVUS POUR L'EXERCICE 2022 SUITE AU RECRUTEMENT/À LA MOBILITÉ OU À DE NOUVEAUX POSTES DEMANDÉS**

Intitulé du poste au sein de l'agence	Type de contrat (Fonctionnaire, AT ou AC)		AT/Fonctionnaire		AC Groupe de fonctions du recrutement (I, II, III ou IV)
			Groupe de fonctions/grade de recrutement Grades de recrutement internes (fourchette) et externes (grade unique) prévus pour publication		
	Pour raison de retraite/mobilité prévue	Nouveau poste demandé en raison de tâches supplémentaires	Internes (fourchette)	Externes (fourchette)	
Chef d'unité	1 AT (AD14)		AD9-AD12	AD9	

Administrateur	1 AT (AD13)		AD5-AD8	AD5-AD6	
Assistant	1 AT (AST9)		AST1 - AST4	AST4	
Chef de projet/ Administrateur	1 AT (AD9)		AD5-AD8	AD5-AD6	
Responsables de projet					

Nombre de mobilités interagences au cours de l'exercice 2021, depuis et vers l'agence : 1

## A. Nouvelles tâches

Avec les procédures avancées sur l'adoption d'une nouvelle modification du règlement attendue au début 2022, la FRA élargira son mandat en incluant des activités relevant de l'ancien troisième pilier, à savoir dans les domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. L'adoption du nouveau règlement aura également une incidence sur la manière dont le travail de l'agence sera structuré autour de différents domaines thématiques, le cadre pluriannuel étant remplacé par un programme de travail annuel et pluriannuel.

La FRA a – selon les termes de son ancien règlement – été périodiquement invitée à travailler dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale à la demande *spécifique* des institutions de l'UE. Les demandes de travaux dans ces domaines devraient augmenter à partir de 2022 en vertu du règlement modifié. Par exemple, les demandes adressées à la FRA pour qu'elle apporte son expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle, y compris sa contribution au centre d'innovation d'Europol, devraient se poursuivre, l'agence étant invitée à lancer un certain nombre de projets dans le domaine de la coopération policière et judiciaire ou à y contribuer.

Ces changements importants offriront de nouvelles possibilités à la FRA, mais aussi de nouveaux défis, compte tenu de la demande accrue pour le travail et l'expertise de la FRA au fil des ans, qui s'appuie sur des domaines où elle a une réputation bien établie de fourniture de recherches et de données solides. Les récentes propositions législatives (par exemple, les règlements de l'eu-LISA, de Frontex et de l'EASO, le pacte sur la migration et l'asile, le cadre de l'AI) et les stratégies de l'UE (par exemple, la stratégie de la Charte, la stratégie LGBTI, le plan d'action contre le racisme, etc.) demandent la contribution de la FRA à des niveaux divers ou font appel à son expertise pour soutenir les domaines de travail au niveau institutionnel de l'UE en 2022.

La FRA a évalué l'incidence du règlement modifié par rapport à sa capacité interne à répondre aux nouvelles exigences dans des domaines de travail dans lesquels elle n'a eu jusqu'à présent qu'une participation limitée. Il est donc impératif d'offrir à l'agence la possibilité, dans les années qui suivront l'adoption du règlement modifié, d'accroître sa capacité opérationnelle en recrutant des profils couvrant des domaines tels que l'application de la loi, la sécurité de l'information et la justice pénale.

Compte tenu de l'adoption du nouveau règlement et des nouvelles tâches qu'il entraîne, ainsi que de l'augmentation constante des tâches existantes (expliquée plus en détail dans la section « Évolution des tâches existantes »), il est jugé nécessaire de réajuster le tableau des effectifs en 2023 et en 2024, en l'augmentant de 9 postes AD et de 3 AST. Ces postes seraient soutenus par cinq agents contractuels.

## B. Évolution des tâches existantes

### MIGRATION

L'agence est fortement impliquée dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés – le niveau des demandes de soutien et d'expertise de l'agence émanant des États membres et des institutions de l'UE a fortement augmenté, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour l'agence. Il est également prévu que la FRA

encourage la mise en œuvre conforme aux droits fondamentaux du pacte sur la migration et l'asile, qui propose un nouveau départ dans la gestion de la migration en augmentant l'efficacité de l'asile et du retour. Les demandes adressées à l'agence comprennent notamment des conseils en amont, des avis juridiques concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en cours, un soutien lors de l'élaboration de l'analyse d'impact et d'autres contributions concernant de futures propositions législatives, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation Schengen, ainsi qu'un soutien sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux. Ces dernières années, l'agence a notamment répondu à des demandes d'avis juridique dans les domaines de l'asile, des systèmes d'information de l'UE en matière de migration et de sécurité, des entreprises et des droits de l'homme, etc. La coopération avec d'autres agences JAI, telles que Frontex, l'EASO et l'eu-LISA, se formalise, comme l'indiquent les modifications du règlement de l'eu-LISA ou de la proposition de règlement de Frontex. L'agence a employé du personnel afin d'effectuer des missions de longue durée en Grèce, mais aussi en Espagne et en Italie, en examinant tout particulièrement les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'identification des personnes vulnérables et au respect des garanties procédurales en matière d'asile, de rétention et de procédures de retour. Le succès de la contribution de l'agence a entraîné une augmentation des demandes concernant sa présence en Grèce – l'agence ayant récemment signé un protocole d'accord avec les autorités grecques en vue d'un certain nombre d'activités pour 2017 et au-delà. Dès lors, il est nécessaire de renforcer le soutien opérationnel de l'agence en élargissant le pool de ses experts internes, notamment pour fournir des capacités de déploiement sur le terrain.

#### **SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES – DONT NUMÉRISATION ET IA**

Au cours de la période à venir, l'agence devra renforcer ses capacités dans les domaines liés à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données concernant de nouveaux aspects qui appellent une attention croissante, notamment les mégadonnées et l'utilisation d'algorithmes relatifs à l'évolution de l'intelligence artificielle (IA). Le besoin pour l'agence de renforcer ses capacités dans ce domaine est particulièrement urgent en raison de l'introduction d'un nouveau cadre de réglementation de l'UE sur l'intelligence artificielle, ainsi que des modifications apportées au droit de l'Union afin de couvrir l'ère numérique – y compris la législation sur les services numériques – qui concernent directement l'éventail complet des droits fondamentaux. Reconnaisant le rôle important joué par la FRA en la matière, entre 2018 et 2020, l'agence est devenue membre du groupe de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle, au sein duquel nos travaux sur les mégadonnées et l'IA ont été très utiles. La FRA a directement contribué à l'initiative « lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance » de ce groupe. L'agence reçoit de plus en plus de requêtes lui demandant d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'IA, et notamment des demandes directes de contributions de la part des services de la Commission. À cette fin, les publications de la FRA sur la discrimination dans les prises de décisions fondées sur des données, sur la technologie de reconnaissance faciale s'agissant de considérations liées aux droits fondamentaux dans le contexte de l'application des lois et sur les conséquences en matière d'IA et de droits fondamentaux ont fait augmenter les requêtes demandant l'expertise et l'opinion de l'agence, y compris dans des domaines traitant de l'égalité et des droits sociaux. Par exemple, l'agence a reçu de la part de la Présidence allemande du Conseil de l'UE une requête lui demandant d'effectuer des travaux dans le domaine de la numérisation et du vieillissement de la population, qui seront entrepris en 2022. Les travaux précédemment menés par l'agence dans le cadre du groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité de la Commission, ainsi que sa collaboration accrue avec des agences telles que l'eu-LISA, indiquent que les projets devront tenir compte des nouvelles évolutions dans la collecte et l'échange de données (par exemple en ce qui concerne le VIS, le SIS et ETIAS) pour que l'agence puisse traiter efficacement les questions liées à la migration, à l'asile et à la sécurité. En outre, étant donné que les activités liées aux domaines de la sécurité et de la migration devraient continuer, dans les mois et les années à venir, à présenter une grande importance pour

la Commission, d'autres institutions de l'UE et les États membres, les demandes de contribution de l'agence dans ces domaines ont augmenté, y compris les demandes directes d'expertise émanant du Parlement et de la Commission.

### **PACTE VERT POUR L'EUROPE – LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME**

La Commission européenne a invité l'agence à rejoindre deux organes consultatifs dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. La durabilité, qui s'entend comme incluant les droits de l'homme, est un objectif essentiel du Pacte vert. Depuis 2020, la FRA, quelques autres agences et institutions de l'UE sélectionnées et plusieurs représentants de diverses organisations relatives aux entreprises contribuent à deux organes consultatifs distincts mais liés par le même thème. Un organe consultatif a été créé dans le cadre de la révision de la directive sur la publication d'informations non financières (2014/95), qui concerne la publication obligatoire d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par les grandes entreprises. D'un point de vue technique, il s'agit d'un groupe de travail de projet du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, une association privée établie à l'initiative de la Commission européenne. En 2021, le groupe de travail communiquera ses recommandations sur la façon d'améliorer les exigences de déclaration afin d'optimiser l'impact des entreprises sur l'environnement et les droits de l'homme. La directive révisée et les actes délégués adoptés par la Commission européenne renforceront les exigences imposées aux entreprises en vertu du droit de l'UE. Le deuxième organe consultatif (plateforme sur la finance durable) découle du règlement sur la taxinomie de l'UE (2020/852), adopté en juin 2020, l'agence étant explicitement envisagée comme un membre de cette plateforme. Ce règlement vise à définir et affiner les exigences en vertu desquelles les investissements effectués dans l'UE doivent être verts et durables. Le règlement sur la taxinomie fait référence aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux conventions pertinentes de l'OIT et à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme pour définir le champ d'application en matière de durabilité. Bien que sa composition soit semblable à celle établie par la directive sur la publication d'informations non financières, la plateforme, de par sa nature, ressemble plus à un groupe d'experts de la Commission européenne. Le groupe de travail du projet sur la publication d'informations non financières devrait achever ses travaux en 2021, mais il est prévu que la plateforme soit maintenue pendant au moins deux ans. La plateforme fournira des conseils sur les normes minimales, sur des indicateurs permettant de mesurer les « caractéristiques vertes » des investissements et sur les moyens de rendre la taxinomie opérationnelle. Dans la perspective de 2022, ces deux processus nécessiteront une participation importante des membres, à intervalles réguliers, et bénéficieront de l'expertise globale de l'agence en matière de droits de l'homme, ainsi que de son engagement dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme au fil des ans. L'agence devra suivre de près l'évolution des politiques dans ce domaine, afin de pouvoir fournir des conseils experts ciblés.

### **INCLUSION ET NON-DISCRIMINATION**

Les institutions de l'UE demandent à l'agence de fournir des données et des analyses sur les principales évolutions concernant le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les intolérances connexes, par rapport à la discrimination et à d'autres crimes haineux. Cela nécessite une collecte et une analyse à grande échelle des données d'enquête sur la discrimination, en particulier sur la base de l'origine ethnique ou raciale, de la religion ou des convictions, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, du handicap et de l'âge, couvrant des domaines essentiels de la vie sociale comme l'emploi, l'éducation, la santé, le logement ou la participation à la société. L'agence a élargi la portée de ses travaux sur le racisme, tant en ce qui concerne la collecte de données, essentiellement le biais de ses enquêtes à grande échelle (qui comblent le manque de données au niveau de l'UE et des États membres) qu'en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux institutions et aux États membres de l'UE, par exemple à la demande du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, ce qui comprend les travaux de l'agence sur l'amélioration des rapports, de l'enregistrement et de la

collecte de données par la police concernant les incidents criminels à caractère haineux. Les crimes de haine, qui ont des conséquences néfastes pour les minorités ethniques et les groupes d'immigrés établis dans l'UE et nuisent également aux efforts d'intégration des migrants et des réfugiés, restent en tête de l'agenda politique de l'UE, et il est fort probable que l'agence soit appelée à l'avenir à être plus active dans ces domaines. L'agence apporte une contribution en produisant des analyses ciblées fondées sur les données statistiques de ses enquêtes et en facilitant les travaux d'un groupe de travail spécialisé des États membres, qui fait partie du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

Dans le domaine de l'inclusion et de la non-discrimination, l'agence lance actuellement, pour la seule année 2022, son prochain cycle intensif d'enquête sur la population juive de l'UE et commencera à travailler sur le prochain cycle de son enquête sur les personnes LGBTI (tandis que la même année, la FRA – conjointement avec l'EIGE – entreprendra une collecte de données d'enquête sur la violence à l'égard des femmes, pour couvrir les États membres qui ne participent pas à l'exercice de collecte de données d'Eurostat). Parallèlement, les résultats de l'enquête de 2020 de l'agence sur les Roms seront analysés et rendus publics en 2022, et, au cours de cette même année, le travail de terrain de l'enquête sur les immigrés et les descendants d'immigrés sera achevé et l'analyse des données sera lancée. Cette vaste collecte et analyse de données d'enquête est liée à plusieurs stratégies de la Commission traitant de l'inclusion et de la non-discrimination, ainsi qu'aux aspects liés à la non-discrimination de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, et fournit directement des données aux institutions européennes et aux États membres en l'absence d'autres sources.

L'agence est également invitée à collecter et analyser systématiquement les données concernant les efforts menés en faveur de l'intégration des Roms, par le biais de ses enquêtes. Prenant comme base le portefeuille d'indicateurs élaboré par la FRA dans le contexte du groupe de travail sur les Roms, les États membres surveillent et évaluent la mise en œuvre du cadre stratégique 2020 de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. La FRA est invitée à soutenir les efforts des États membres en matière de collecte de données et à aider la Commission à surveiller et à analyser celles-ci dans le cadre du groupe de travail. La Commission et le Conseil utilisent les données statistiques recueillies dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms, dans plusieurs États membres, pour formuler des recommandations spécifiques par pays adaptées dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

Le Conseil de l'UE a chargé l'agence de participer, avec le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées, au cadre de l'UE pour promouvoir, protéger et surveiller la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les tâches confiées à l'agence comprennent la collecte et l'analyse de données, ainsi que la sensibilisation. L'agence a réalisé deux grands projets, a assuré la présidence et continue d'agir en qualité de secrétariat dudit cadre. La Convention relative aux droits des personnes handicapées étant jusqu'à présent la seule convention des Nations Unies à laquelle l'UE a adhéré, la contribution de l'agence à sa mise en œuvre et à son suivi est essentielle.

### **FORTE DEMANDE DE RECHERCHES POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES D'ENQUÊTE DE L'AGENCE - FOURNIR DES DONNÉES UNIQUES POUR L'UE**

Le succès des activités de l'agence en matière d'analyse de données et d'enquêtes quantitatives à grande échelle (couvrant jusqu'à 100 000 répondants pour une enquête à l'échelle de l'UE) a débouché sur des demandes l'invitant à collecter toujours plus de données et à renouveler ses enquêtes, car ces travaux produisent généralement des données sans équivalent dans des domaines essentiels des droits fondamentaux qui, autrement, ne seraient pas couverts au niveau des États membres et de l'Union. La Commission demande spécifiquement à l'agence d'entreprendre la collecte régulière de données d'enquête sur (1) les Roms, (2) les immigrés et leurs descendants, (3) la communauté juive de l'UE et (4) la communauté LGBTI. Ces enquêtes à l'échelle de l'UE sont particulièrement



gourmandes en ressources, tant en termes de consommation budgétaire que de personnel. En conséquence, la FRA gère souvent simultanément plusieurs enquêtes, qui se trouveront à différentes étapes. L'agence a besoin de ressources financières et humaines supplémentaires afin d'élaborer et de gérer efficacement ces enquêtes et d'autres domaines de collecte et d'analyse de données qu'elle met en œuvre en parallèle, ce qui requiert des ressources financières et humaines supplémentaires. Ces ressources sont indispensables pour produire des données statistiques en temps utile et conformément à des normes de qualité élevées, de sorte que les résultats puissent être utilisés par la Commission, le Parlement européen et le Conseil dans des domaines stratégiques déterminants tels que l'inclusion sociale, l'antisémitisme, les Roms, les crimes de haine, l'asile et l'intégration.



### C. Priorités négatives/réduction du nombre de tâches existantes

Le nombre de tâches supplémentaires assignées à la FRA a sensiblement augmenté depuis la mi-2015, lorsque l'Union européenne s'est trouvée confrontée à un afflux croissant de réfugiés et de migrants, d'une part, et à de nouvelles menaces pour la sécurité intérieure, d'autre part. Celles-ci viennent s'ajouter aux appels croissants lancés à l'agence pour qu'elle augmente le rythme auquel elle produit ses résultats d'enquête et s'engage dans les nouvelles évolutions technologiques, comme dans le domaine de l'intelligence artificielle. La FRA a déjà optimisé l'utilisation de ses ressources pour exécuter les nombreuses tâches qui lui ont été confiées et elle se conforme à ses obligations au titre de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 concernant la réduction des effectifs.

La FRA ne sera peut-être pas en mesure de continuer à répondre rapidement aux demandes de plus en plus nombreuses de ses parties prenantes, si elle ne reçoit pas les effectifs et les ressources financières adéquats. Il se peut aussi qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer ses tâches principales en matière de collecte et d'analyse de données comparatives, du fait de la demande croissante de renouvellement de ses enquêtes, afin de produire des données comparables au niveau de l'UE qui ne sont disponibles auprès d'aucune autre source, par exemple sur l'antisémitisme, les Roms, les immigrés leurs descendants et les personnes LGBTI.

Les tâches suivantes pourront en être affectées, à moins qu'il ne soit satisfait à la demande en ressources humaines supplémentaires :

<b>1) Fournir des données d'enquête quantitatives pour soutenir les institutions de l'UE et les États membres</b>	<i>Besoins en ressources humaines pour la période 2022-2024</i>
<p>La majeure partie du budget du titre III de l'agence est consacrée à la collecte régulière de données d'enquête à grande échelle sur la situation des droits fondamentaux de différents groupes dans l'UE, pour lesquels des données empiriques ne sont pas systématiquement collectées par d'autres institutions au niveau de l'UE et des États membres. Les enquêtes de l'agence fournissent des données uniques et comparables pour l'UE sur les expériences de discrimination dans différents domaines de la vie, la victimisation (y compris les crimes de haine en ligne et hors ligne), le signalement des incidents et les expériences des contrôles de police et d'autres services – des données qui ne sont pas collectées par Eurostat. À l'heure actuelle, l'agence mène quatre enquêtes à grande échelle (avec jusqu'à 100 000 répondants pour certaines enquêtes), et il lui est demandé de les mener à des intervalles de plus en plus fréquents afin de fournir aux institutions de l'UE et aux États membres des données qui servent à alimenter des indicateurs pour l'élaboration des politiques. Par exemple, sur la base du portefeuille d'indicateurs élaboré par la FRA dans le cadre du groupe de travail de l'UE sur les Roms, les États membres surveillent et évaluent la mise en œuvre du cadre stratégique 2020 de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. La Commission et le Conseil utilisent les données statistiques recueillies dans le cadre d'enquêtes à grande échelle de la FRA sur les Roms, dans plusieurs États membres, comme source principale pour formuler des recommandations spécifiques par pays adaptées dans le contexte du semestre européen.</p> <p>Outre les enquêtes de l'agence sur les Roms, les autres enquêtes de la FRA qui sont répétées à intervalles réguliers comprennent : l'enquête sur la discrimination et les crimes de haine contre les Juifs, l'enquête sur les immigrés et les descendants d'immigrés et l'enquête sur les personnes LGBTI. Au cours d'une année donnée, l'agence mène en parallèle quatre enquêtes à des stades différents.</p> <p>Toutefois, les ressources humaines actuelles de la FRA et l'ensemble des compétences du personnel de l'agence ne correspondent pas à ses besoins en ce qui concerne des enquêtes</p>	<p><b>2 chefs de projet AD – analyse de données de recherche quantitative couvrant tous les domaines des droits fondamentaux</b> (pour répondre aux demandes croissantes adressées à la FRA de produire des données d'enquête à intervalles plus réguliers)</p> <p><b>1 assistant de projet AST – analyse de données de recherche quantitative couvrant tous les domaines des droits fondamentaux</b></p>

<p>quantitatives très complexes et exigeantes en ressources, de nature européenne, qui sont répétées à intervalles de plus en plus réguliers à la demande des institutions de l'UE. Une équipe centrale de six personnes est responsable des quatre enquêtes.</p> <p>En l'absence d'une augmentation des postes permettant d'entreprendre des enquêtes à caractère statistique, l'agence envisage de devoir interrompre l'une de ses enquêtes au cours de la prochaine période. Cela signifie – pour l'une des quatre enquêtes que la FRA réalise actuellement à intervalles réguliers – que l'UE ne disposera pas de données sur un groupe de population spécifique en ce qui concerne son expérience des droits fondamentaux dans la pratique.</p>	
<p><b>2) Nouveaux travaux sur l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux – englobant tous les domaines de travail de l'agence</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2022-2024</i></p>
<p>Au cours de la période à venir, l'agence devra renforcer ses capacités en ressources humaines dans les domaines liés à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données concernant de nouveaux aspects qui appellent une attention croissante, notamment les mégadonnées et l'utilisation d'algorithmes relatifs à l'évolution de l'intelligence artificielle (IA). La FRA a commencé à travailler en 2019 sur le sujet de l'intelligence artificielle (IA), des mégadonnées et des droits fondamentaux. Étant donné l'importance accrue accordée à la recherche et aux applications industrielles liées à l'IA dans l'UE (parallèlement à un nouveau cadre réglementaire sur l'IA et à une nouvelle législation sur les services numériques), lesquelles ont toutes des implications en matière de droits fondamentaux allant au-delà de la protection des données et de la vie privée, l'agence est de plus en plus sollicitée pour fournir son expertise et son analyse dans le domaine des droits fondamentaux, en s'appuyant sur ses travaux de recherche publiés, par exemple sur la reconnaissance faciale et la discrimination lors de prises de décision fondées sur des données, ainsi que sur ses travaux de longue date avec l'eu-LISA sur la collecte de données biométriques et ses applications. À titre d'exemple de l'expertise qu'elle peut apporter dans ce domaine, la FRA a été nommée membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'IA et a lancé un projet de l'UE sur l'IA et ses implications pour les droits fondamentaux, qui examine des « exemples d'utilisation » dans les principaux services publics et domaines du secteur privé dans lesquels l'IA joue un rôle important. L'agence prévoit d'intégrer ses travaux en rapport avec l'IA dans les différents domaines des droits fondamentaux relevant du cadre thématique pluriannuel de l'agence à partir de 2022, avec des travaux de recherche sur la modération des contenus en ligne et un projet sur le vieillissement dans les sociétés numériques.</p> <p>La présence de l'agence en tant que membre du groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, ainsi que sa contribution active en matière de droits fondamentaux aux projets du pôle d'innovation d'Europol – qui englobent tous deux l'intelligence artificielle et l'utilisation des nouvelles technologies – témoignent de l'augmentation des exigences et des demandes de contribution de la FRA dans plusieurs domaines.</p> <p>Pour que l'agence soit pertinente et adaptée à l'ère numérique, il est essentiel que le personnel bénéficiant de l'ensemble de compétences appropriées soit engagé afin d'établir et d'évaluer les informations et les données relatives aux travaux prévus par l'agence dans ce domaine. En l'absence de personnel possédant les compétences requises, l'agence ne sera pas en mesure d'étendre ses activités de recherche à l'IA et aux innovations numériques connexes alors que celles-ci concernent l'ensemble de ses domaines d'activité, de l'asile à la migration, en passant par les droits de l'enfant et les crimes de haine.</p>	<p><b>2 Chefs de projet AD</b> – compétences en sciences des données</p> <p><b>1 Assistant de projet AC</b> – compétences en sciences des données</p>

<p><b>3) Respect des droits fondamentaux dans le nouveau cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2022-2024</i></p>
<p>L'établissement du nouveau cadre d'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas [règlement (UE) 2019/817] et dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de la migration [règlement (UE) 2019/818], confère à la FRA un rôle important dans le contrôle du respect des droits fondamentaux dans le processus de collecte et de traitement des données. Les travaux précédemment menés par l'agence dans le cadre du groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité de la Commission, ainsi que sa collaboration accrue avec des agences telles que l'eu-LISA, indiquent que les projets devront tenir compte des nouveaux développements dans la collecte et l'échange de données (par exemple en ce qui concerne le VIS, le SIS et ETIAS) pour que l'agence puisse traiter efficacement les questions liées à la migration, à l'asile et à la sécurité.</p> <p>La présence de l'agence en tant que membre du groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, conjointement avec le CEPD, indique clairement que l'agence joue un rôle important dans ce domaine. Par ailleurs, l'agence est membre du Conseil d'orientation des droits fondamentaux de l'ETIAS. L'agence est en mesure de jouer un rôle complémentaire auprès d'autres acteurs comme le CEPD, étant donné qu'elle peut se référer à un large éventail de considérations en matière de droits fondamentaux, parallèlement à la vie privée et à la protection des données, qui relèvent de son mandat, telles que l'égalité et la non-discrimination, les droits de l'enfant et l'accès à la justice. Les travaux de la FRA sur la prévention du profilage illicite parallèlement aux projets sur la biométrie, la surveillance et l'intelligence artificielle, constituent une bonne base pour permettre à l'agence de garantir le respect des droits fondamentaux dans ce cadre. Le soutien de la FRA vise à renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'application de la législation, y compris l'application de la législation sur l'immigration, en conseillant notamment les institutions de l'UE et les autorités des États membres sur la manière d'éviter les pratiques risquant d'entraîner un profilage illicite, en aidant à révéler</p>	<p><b>1 Assistant de projet AC</b> – Biométrie, protection des données</p>

<p>un profilage discriminatoire, quel qu'en soit le motif, y compris la nationalité, l'âge et le sexe, en plus de l'origine ethnique. L'agence devra employer les ressources nécessaires pour évaluer les implications en matière de droits fondamentaux lors de la mise en service progressive de la nouvelle architecture. Ce poste devrait apporter de nouvelles compétences dans le domaine de la technologie, de la biométrie et du droit, en ce qui concerne notamment la protection des données, et apportera un soutien essentiel aux travaux de recherche de l'agence sur l'utilisation de données et d'algorithmes dans le cadre des systèmes informatiques de l'UE, en vue de déterminer les avantages potentiels en matière de droits fondamentaux ainsi que les risques, tels que le profilage discriminatoire. Pour que la FRA fournisse les avis adéquats sur la conformité du cadre d'interopérabilité avec les droits fondamentaux, il est nécessaire d'engager du personnel supplémentaire doté des compétences appropriées en matière de biométrie pour pouvoir évaluer les informations contenues.</p>	
<p><b>3) participation renforcée au centre d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2022-2024</i></p>
<p>Le pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure a été créé sous la direction du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) du Conseil afin de faciliter la fourniture de solutions technologiques aux autorités nationales en mettant en commun les capacités d'innovation des agences de l'UE. Ce pôle fonctionne comme un réseau collaboratif de laboratoires d'innovation, exploités par les agences européennes concernées, les États membres, le Centre commun de recherche de la Commission et d'autres entités. Le Conseil et la Commission attendent de la FRA qu'elle soit « associée aux travaux du centre d'innovation afin de garantir que la conformité aux droits fondamentaux des futurs produits soit prise en compte tout au long du processus d'innovation » (ST 7829/20). À la suite de l'invitation à contribuer au succès de cette initiative phare, l'agence a commencé à participer à certains projets sous la direction des laboratoires d'innovation d'autres agences JAI, en utilisant les résultats de recherche déjà disponibles sur l'intelligence artificielle et l'interopérabilité des systèmes de gestion des frontières. En outre, l'agence a régulièrement participé aux réunions virtuelles de l'équipe du centre d'innovation à des fins de planification et d'échange d'informations.</p> <p>Une fois que la mise en place du groupe de pilotage du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, auquel l'agence devrait être associée, sera achevée, l'agence devra apporter une contribution substantielle aux travaux du groupe de pilotage et à d'autres projets spécifiques entrepris par différentes agences qui font partie du pôle d'innovation. Dans ce contexte, l'agence sera appelée à fournir des avis d'experts – étayés par des données – pour des projets de recherche et des projets opérationnels à grande échelle, impliquant des questions techniques et juridiques complexes. La FRA a besoin de ressources adéquates pour répondre aux attentes des institutions de l'UE et des autres partenaires, qui souhaitent que le « respect des droits fondamentaux » soit examiné horizontalement dans le cadre des travaux du centre d'innovation et que des évaluations et des informations sur les droits fondamentaux soient fournies, en particulier dans le cadre de projets à grande échelle et techniquement complexes pour lesquels l'agence ne dispose pas encore de résultats de recherche et d'expertise. Pour que l'agence puisse s'engager au niveau de détail requis en ce qui concerne les projets spécifiques, il est nécessaire de déployer des ressources humaines supplémentaires possédant les compétences techniques nécessaires.</p>	<p><b>1 Chef de projet AD</b> – compétences en matière d'innovation et de technologie à des fins d'application de la loi et de gestion des frontières</p> <p><b>1 Assistant de projet AC</b> – compétences en matière d'évaluation juridique des projets liés à la sécurité</p>
<p><b>4) Présence ad hoc de la FRA en Grèce</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2022-2024</i></p>
<p>La FRA est actuellement présente sur le terrain en Grèce, où elle apporte un soutien en matière de droits fondamentaux et une contribution précieuse à la Commission et à d'autres agences de l'UE, à savoir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'EASO, ainsi qu'aux autorités grecques. Elle s'emploie en outre à formuler des orientations pratiques et à organiser des formations pour aider les principaux acteurs à veiller au respect des droits fondamentaux. Le personnel de la FRA en mission en Grèce dispense actuellement des conseils d'expert concernant : la protection de l'enfance (en particulier les mineurs non accompagnés), l'identification des personnes vulnérables et le respect des garanties de procédure en matière d'asile, de détention et de retour. Ces activités pourraient également être menées dans d'autres États membres, où des besoins apparaissent, comme l'Espagne, Chypre, Malte et l'Italie, afin de garantir le respect des droits fondamentaux, mais l'agence ne dispose actuellement pas des ressources humaines suffisantes à cette fin.</p> <p>En 2021, la FRA prévoit de poursuivre son intervention sur le terrain dans les États membres qui accueillent des équipes d'appui à la gestion de la migration ou qui demandent le soutien de la FRA pour faire face aux défis liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration.</p>	<p><b>2 Assistant de projet AC</b> – à déployer dans les centres d'enregistrement (Grèce et Italie).</p>

5) Fourniture d'une assistance en matière de droits fondamentaux et de renforcement des capacités pour soutenir Frontex	Besoins en ressources humaines pour la période 2022-2024
<p>En 2022 et au-delà, la FRA poursuivra ses travaux intensifs dans le domaine de la migration et de l'asile. Comme par le passé, les modalités de travail avec Frontex, l'EASO et eu-LISA permettront à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux.</p> <p>En particulier, la taille considérablement accrue de Frontex et son mandat élargi dans les domaines où elle est susceptible de rencontrer de nouveaux défis liés aux droits fondamentaux, ainsi que le rôle spécifique de la FRA dans le règlement fondateur de Frontex, ont déjà suscité davantage de demandes de soutien à la FRA et nécessiteront une coopération encore plus étroite et plus intense. Sur la base du règlement fondateur (UE 2016/1624), Frontex coopère avec la FRA pour mieux relever les défis migratoires, prévenir et détecter la criminalité transfrontalière et mettre au point des outils de formation spécifiques. La FRA soutient notamment Frontex dans la mise en place des observateurs des droits fondamentaux et les exigences en la matière, en élaborant des méthodologies, des outils et des formations de suivi. En outre, Frontex continuera d'inviter la FRA à participer au forum consultatif en vue d'aider le directeur exécutif et le conseil d'administration en leur fournissant des conseils indépendants en matière de droits fondamentaux. En outre, la FRA soutient déjà la formation d'une réserve de contrôleurs en matière de retour forcé, afin d'aider Frontex à assurer la participation de contrôleurs bien formés aux opérations conjointes de retour forcé, comme le prévoit l'article 8, paragraphe 6, de la directive retour (2008/115/CE).</p>	<p><b>1 Chef de projet AD – asile et migration</b> (pour soutenir la formation systématique d'une réserve de contrôleurs des retours forcés)</p> <p><b>1 Assistant de projet AST – asile et migration</b></p>

## D. Stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité

L'élaboration d'une stratégie de gains d'efficacité s'appuie sur les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

- modéliser et restructurer les processus opérationnels actuels pour y introduire des changements ;
- introduire des changements dans les systèmes – gains d'efficacité grâce à l'automatisation de tâches répétitives ;
- introduire des changements dans la structure organisationnelle pour aboutir à une utilisation potentiellement meilleure des capacités existantes ;
- mettre en place de manière plus systématique et continue des plateformes de coopération et des services partagés avec d'autres agences ;
- simplifier les règles et les procédures à appliquer pour la gestion des ressources financières et humaines, afin de faciliter l'obtention de gains d'efficacité ;
- procéder à une évaluation qualitative des efforts pour accroître l'efficacité.

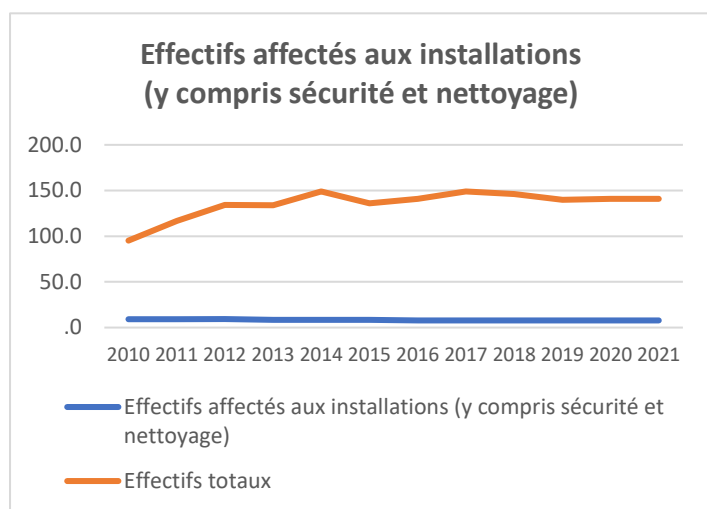
Dans cette optique, il apparaît que la transformation des services et la révision de la conception des processus sont cruciales pour garantir à la fois l'efficacité technique et l'efficacité de l'allocation des ressources et pour libérer le potentiel d'amélioration de l'efficacité. À cette fin, l'agence a pris plusieurs mesures qui se sont traduites par une augmentation de la productivité et des gains d'efficacité. Afin d'aller encore plus loin dans cette direction, l'agence déploie actuellement les initiatives suivantes dans quatre pôles d'efficacité :

### Pôle I – Services et installations numériques

Ces dernières années, l'agence a rapidement modernisé ses technologies de l'information et de la communication en adoptant des outils, une architecture commune et des solutions informatiques de pointe permettant la création de postes de travail entièrement mobiles qui rendent possible un environnement de travail numérique plus collaboratif.

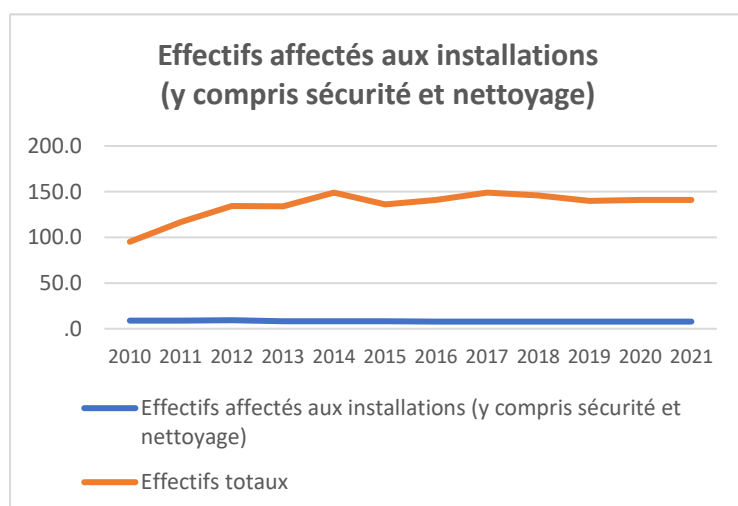
L'agence a encore optimisé ses ressources en adoptant des services en nuage en 2020, ce qui lui permet de fournir davantage de services avec les mêmes ressources. L'utilisation de services en nuage se poursuivra en 2021, car l'agence prévoit de migrer les applications restantes vers le nuage. L'agence a commencé à utiliser les analyses basées sur le nuage pour les besoins de rapports administratifs. L'adoption potentielle pour des tâches opérationnelles devrait contribuer davantage à l'optimisation des ressources.

Grâce aux synergies créées et aux gains d'efficacité obtenus, le service d'assistance informatique est resté en mesure d'aider au mieux un personnel toujours plus nombreux, malgré ses moyens limités. De même, l'agence a pu conserver des effectifs affectés aux installations relativement peu nombreux.



Exercice	Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage – prestataire externe)	Effectifs totaux
2010	1.2	95.2
2011	1.1	116.7
2012	1.5	134.3
2013	1.8	133.9
2014	1.8	149.0
2015	1.7	136.0
2016	1.6	141.0
2017	1.6	149.0
2018	1.6	146.0
2019	1.6	140.0
2020	1.6	141.0
2021	1.6	141.0

Évolution des effectifs dans le domaine de l'assistance TIC au regard de l'accroissement du volume général des effectifs



Exercice	Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage)	Effectifs totaux
2010	9.0	95.2
2011	9.0	116.7
2012	9.3	134.3
2013	8.3	133.9
2014	8.3	149.0
2015	8.3	136.0
2016	7.8	141.0
2017	7.8	149.0
2018	7.8	146.0
2019	7.8	140.0
2020	7.8	141.0
2021	7.8	141.0

Évolution des effectifs dans le domaine des installations au regard de l'accroissement du nombre général des effectifs

L'agence continue d'optimiser ses ressources afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires. La liste suivante illustre les mesures déjà prises ou en cours de déploiement :

1. L'agence a refondu ses systèmes de TIC pour permettre au service informatique de mieux utiliser les services en nuage en mettant en place une infrastructure hybride et ainsi réduire les coûts liés à la gestion et à l'entretien de son infrastructure de centre de données sur site. La mise en œuvre des services en nuage a commencé au premier trimestre 2020 et se poursuivra tout au long de l'année 2021. Dans le cadre de son adoption des services en nuage, l'agence respecte la réglementation connexe sur la protection des données.
2. Poursuite de l'utilisation des systèmes de TIC de la Commission en matière de gestion des ressources humaines (Sysper) et de gestion des ressources (ABAC Assets), ainsi que pour la gestion des missions (MiPS).
3. Les demandes de mission sont réduites tandis que l'utilisation des technologies de vidéoconférence augmente... L'augmentation du nombre de demandes de vidéoconférences et de conférences en ligne au cours des deux dernières années constitue un indicateur pertinent à cet égard.

4. Recours à des contrats-cadres interinstitutionnels concernant, par exemple, les TIC, les installations et d'autres services administratifs.
5. Ces dernières années, l'agence a pris des mesures pour réduire ses coûts liés aux installations, en optimisant la gestion interne des installations, a changé de fournisseur d'électricité et a perfectionné le système de refroidissement de son centre de données. Ces changements ont permis de diminuer les coûts de gestion des installations de 10% au total et de maintenir cette consommation réduite tout au long des dernières années.

Plus précisément dans le domaine de la gestion de l'environnement, l'agence a pris les mesures suivantes pour réduire son impact sur l'environnement :

1. L'agence a changé de fournisseur d'électricité pour un autre qui produit de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.
2. Le chauffage des locaux est assuré par un réseau de chauffage urbain (Fernwärme) au lieu d'un système de chauffage à l'électricité, au gaz ou à combustibles fossiles.
3. Le système de refroidissement du centre de données est un système fondé sur l'échange thermique, qui a permis de réduire la consommation électrique de plus de 60%.
4. L'agence met en œuvre un programme de recyclage des déchets et veille également à ce que tout équipement vétuste soit recyclé ou réutilisé correctement (dans la mesure du possible).

## **Pôle II : Système de gestion de la qualité**

1. Le développement continu du système de gestion de la qualité mis en œuvre, fondé sur le principe du Plan Do Check Act (qui peut se traduire par « Préparer, Déployer, Contrôler, Agir »), offre des moyens d'affiner l'efficacité et l'efficacité des processus internes de l'agence. De plus, suite au processus de restructuration (novembre 2018), une action planifiée de révision des processus internes permettra de simplifier les flux de travail, ainsi que d'optimiser l'exécution des tâches et l'utilisation des ressources internes.
2. Les circuits financiers pour le Titre I ont été simplifiés, avec une réduction de la chaîne de contrôle ainsi qu'une fusion de certaines fonctions de contrôle (FVA/AO). Le niveau d'efficacité a ainsi pu être augmenté, tout en maintenant le degré de conformité nécessaire, comme en attestent les résultats positifs des audits externes (Cour des comptes, SAI).
3. Dans le processus de mise en œuvre des projets, la phase de planification a été simplifiée par une nouvelle approche intégrée. Cela favorisera une mise en œuvre standardisée des projets et une productivité accrue du fait du remplacement de réunions de coordination par le recours au système de gestion des projets existant.
4. Un processus de contrôles ex post a été conçu d'après une approche fondée sur les risques, avec l'introduction de techniques de contrôle de qualité qui utilisent une analyse solide des données statistiques recueillies durant l'exécution du budget. Cela permettra d'effectuer des contrôles sur un échantillon de transactions sélectionnées combinant différentes dimensions de risques. Une augmentation appréciable de la productivité devrait être obtenue grâce à la réduction des heures de travail consacrées aux contrôles qui seraient autrement effectués sur des échantillons de toutes les lignes budgétaires.
5. Ces dernières années, un processus de vérification de la conformité a été consolidé afin d'intégrer des tests similaires exécutés par des organes d'audit externes dans certains domaines. Ce processus analyse l'exécution correcte des flux de travail, tout en évaluant la réalisation des objectifs par rapport à l'utilisation des ressources existantes.

## **Pôle III : Planification, suivi, évaluation et rapports**

1. L'approche de planification intégrée décrit les activités globales de planification, de surveillance, de déclaration d'informations et d'évaluation définies au sein d'un processus unique au cours du même cycle. Cette approche crée des synergies et facilite la cohérence (y compris auprès des parties prenantes externes) à toutes les étapes

2.

de la programmation couvrant les outils et les processus de planification optimisés. Ce cycle harmonisé inclut la rédaction des documents de programmation, la définition des nouveaux projets, l'intégration de plusieurs consultations avec les parties prenantes internes et externes, les étapes à suivre pour mettre en œuvre les projets de la FRA, les rapports de suivi simplifiés et l'évaluation ultérieure y afférente.

Surtout, l'approche a récemment été renforcée afin de tenir compte de la restructuration organisationnelle fondée sur une coopération renforcée entre unités. Le processus a été simplifié afin d'améliorer la clarté du processus décisionnel et des rôles (en interne/externe) et de mieux faire connaître les tâches, le calendrier et les délais. L'objectif ultime de cette approche intégrée est de contribuer à une utilisation optimale des ressources, à la diminution de la charge de travail potentielle et à l'augmentation de la productivité.

3. Un cadre de mesure des performances a été mis en place en 2011. Cet outil contient des indicateurs clés de performance (ICP) mesurant l'impact à court et à long termes des résultats, qui sont liés au mandat et aux objectifs de la FRA et utilisés pour la planification, le suivi, l'évaluation et les rapports en ce qui concerne les objectifs pluriannuels de l'agence, notamment les projets opérationnels et leurs résultats. Ce cadre a été révisé et affiné au cours des dernières années et est intégré dans les documents de programmation de la FRA (de 2017 à 2019). Les ICP contribuent à simplifier le suivi des performances en réduisant un grand nombre de mesures en un nombre concret d'indicateurs « clés ». Ils peuvent servir d'outil de gestion pour obtenir des gains d'efficacité et faciliter les prises de décisions.
4. Le rapport annuel d'activité consolidé inclut les résultats obtenus du point de vue des priorités stratégiques, des objectifs pluriannuels, des domaines thématiques, des activités opérationnelles et des résultats, un aperçu des résultats et des ICP. Il figure à l'annexe I « Statistiques sur les activités de base » (qui est, en tout état de cause, fondé sur le suivi effectué au niveau du projet, comme expliqué ci-dessus dans le cadre du suivi des performances).
5. La FRA réalise des évaluations des projets et des activités transversales depuis 2011, ce qui constitue une source importante d'informations lui permettant d'atteindre des objectifs ciblés, de résoudre les problèmes, d'améliorer l'apprentissage par l'examen des projets et de renforcer l'obligation de rendre compte. Les résultats des évaluations sont présentés et examinés en interne, avec la participation de plusieurs acteurs, et sont résumés et publiés dans le rapport annuel d'activité.

Depuis 2017, afin de renforcer son efficacité, la FRA est associée au contrat-cadre interagences destiné à permettre la fourniture de services d'évaluation à plusieurs agences de l'Union (EUROFOUND, CRU, CDT, AEAPP, EU-OSHA, ETF et AESA) au moyen d'un contrat-cadre unique.

#### **Pôle IV : Gestion des ressources humaines**

Plusieurs initiatives menées ces dernières années ont produit des résultats sur le plan de l'adéquation organisationnelle générale, de l'efficacité et de la productivité. L'agence prévoit de mettre en place d'autres mesures qui renforceront les gains d'efficacité, par exemple :

1. L'optimisation de la structure organisationnelle de l'agence. L'agence a modifié sa structure organisationnelle en 2016 en fusionnant deux départements d'appui administratif en une seule entité appelée « Services administratifs ». En novembre 2018, une autre structure organisationnelle a été établie, afin de regrouper l'expertise et de poursuivre le renforcement des produits. Une unité opérationnelle supplémentaire a été créée pour renforcer la coopération interdépartementale dans le cadre des projets et améliorer la capacité de réaction en temps réel sans pour autant compromettre la recherche pluriannuelle.

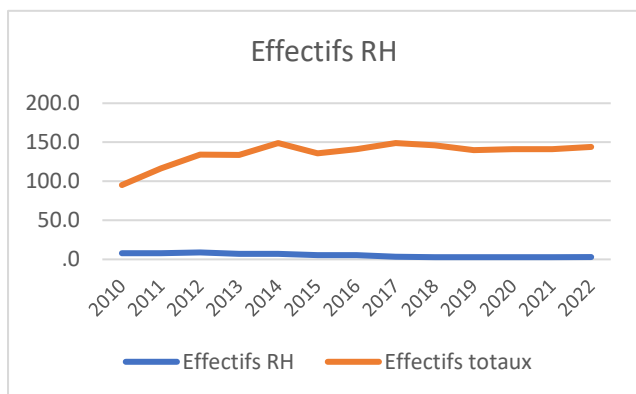
2. Les recours à des contrats-cadres interinstitutionnels dans les domaines de l'apprentissage et du développement et pour d'autres services administratifs, comme les assurances couvrant le personnel et les contractants externes dans les locaux de l'agence.
3. L'agence a introduit des outils informatiques modernes pour permettre un accès direct aux principaux processus de gestion des ressources humaines et faciliter leur automatisation complète, par exemple pour le traitement des demandes de congé, de temps partiel et de congé parental, l'évaluation des performances du personnel, ainsi que l'apprentissage et le développement. Actuellement, l'agence est en voie de déployer SYSPER en production, lequel englobe les services offerts par le PMO, le RCAM, la DG HR et la DIGIT. L'année 2022 devrait permettre à l'agence de déployer un nouvel outil de recrutement.
4. Le travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de SYSPER pour rationaliser et automatiser certains processus de gestion des ressources humaines.
5. L'accord de niveau de service renforcé avec le PMO destiné à rendre plus efficace l'utilisation des capacités existantes.
6. L'agence a conclu un contrat, au titre des contrats-cadres interinstitutionnels, pour mettre au point un cadre de compétences pour la définition des compétences nécessaires pour les différents profils d'emploi de la FRA. L'objectif est que ce cadre de compétences soutienne les processus modernes de gestion des talents et le développement professionnel, car ce cadre sera appliqué à des processus clés en matière de ressources humaines, tels que le recrutement et la sélection, l'avancement de carrière, l'apprentissage, le développement et la planification des ressources humaines. Une fois le cadre de compétences adopté, les prochaines étapes consisteront à réaliser un audit des compétences du personnel en les comparant aux compétences souhaitées par l'agence et, en cas de lacunes, à aider le personnel concerné au moyen de l'apprentissage et du développement.
7. Afin de s'assurer qu'elle reste à l'écoute de son personnel, l'agence a lancé une analyse de la charge de travail pour déterminer les incidences éventuelles de la charge de travail et prendre des mesures afin de traiter cette question dans un souci d'efficacité et de bien-être du personnel.

La modernisation des outils RH, l'optimisation de ses processus et son accord de niveau de service (SLA) avec le PMO ont permis à l'agence de réduire les effectifs travaillant dans le domaine des RH. Toutefois, comme le montre clairement le tableau présenté ci-dessous, bien que le nombre de bénéficiaires des services à la FRA ait fortement augmenté, l'agence est parvenue non seulement à ne pas augmenter les effectifs chargés de la gestion des ressources humaines, mais même à en réduire encore le nombre pour porter le ratio total au niveau de 0,91 : 40 en 2017, c'est-à-dire 0,83 : 40 en 2022. À titre de comparaison, l'objectif que s'est fixé la Commission européenne en matière de gains d'efficacité et de synergies dans l'ensemble de la communauté RH est d'atteindre un ratio estimé à 1 : 40<sup>5</sup> d'ici à 2019.

Année	Effectifs RH	Effectifs totaux
2010	7.8	95.2
2011	7.8	116.7
2012	8.9	134.3
2013	7.1	133.9
2014	7.1	149.0
2015	5.3	136.0
2016	5.5	141.0
2017	3.4	149.0

<sup>5</sup> Communication à la Commission : Synergies et gains d'efficacité à la Commission – Nouvelles méthodes de travail ; SEC(2016) 170 final. 4.4.2016.





2018	2.8	146.0
2019	2.8	140.0
2020	2.8	141.0
2021	2.8	141.0
2022	3	144.0

Tableau XY : Évolution des effectifs dans le domaine des ressources humaines au regard de l'accroissement du nombre général d'utilisateurs.

Il est important de noter que, si l'agence s'est efforcée de réaliser des gains d'efficacité technique et d'efficacité de l'allocation des ressources, elle est également parvenue à améliorer ses performances générales dans l'exécution de son mandat. En particulier, tout en renforçant sa productivité et son efficacité, l'agence a classé ses activités principales par ordre de priorité et a veillé à fournir ses services et à produire les résultats pertinents dans les délais.

Toutefois, si l'agence bénéficie de capacités supplémentaire après avoir amélioré plusieurs processus et à la suite d'autres initiatives en matière d'efficacité, la demande de ressources humaines n'a cessé d'augmenter afin de répondre à la complexité des tâches et à la charge de travail sans cesse croissante liée aux activités principales de la FRA.

L'agence poursuivra ses efforts pour parvenir à davantage de gains d'efficacité, mais nous prévoyons qu'en 2022-2024, la demande en ressources humaines et les augmentations des capacités escomptées ne seront pas en équilibre. La FRA devra demander du personnel supplémentaire aux autorités budgétaires ou appliquer des priorités négatives.

## REDÉPLOIEMENT

Compte tenu de la taille de l'agence, les possibilités de redéploiement supplémentaire sont limitées. Néanmoins, l'agence poursuivra ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité en procédant, notamment, à un audit des compétences, en adaptant son cadre de compétences et en continuant, dans la mesure du possible, à simplifier ses procédures.

## ANNEXE V : Ressources humaines – qualitatives

### A. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

#### Modalités d'exécution en place

		Oui	Non	Si non, quelles sont les autres modalités d'exécution applicables ?
Recrutement d'un AC	Modèle de décision C(2019) 3016	X		
Recrutement d'un AT	Modèle de décision C(2015) 1509	X		
Encadrement intermédiaire	Modèle de décision C(2018) 2542	X		
Emplois types et intitulés d'emploi	Modèle de décision C(2018) 8800		X	La FRA applique par analogie la décision C(2013) 8979.

L'agence emploie des agents temporaires 2(f) à l'exception du directeur, qui est un agent temporaire 2(a), des agents contractuels 3(a), et des experts nationaux détachés qui sont détachés auprès de l'agence et restent employés par l'organisation qui les détachent. Les règles détaillées concernant l'emploi des agents temporaires 2(f) sont fixées dans les dispositions générales d'exécution relatives à la procédure de recrutement et d'emploi d'agents temporaires au titre de l'article 2, point f), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ; (décision du bureau exécutif 2015/01 du 23 septembre 2015). L'emploi des agents contractuels est régi par la décision du bureau exécutif 2019/03 du 16 mai 2019. L'emploi des experts nationaux détachés est régi par les règles relatives aux experts nationaux détachés (décision du CA 2017/01 du 11 avril 2017) qui sont fondées sur celles de la Commission adaptées aux exigences de l'agence.

Pour atteindre ses objectifs, la FRA a identifié les profils d'emploi types suivants :

- **Conseillers** : exécutent certaines tâches telles que la coordination, la représentation, l'analyse et les conseils, qui représentent une valeur ajoutée élevée pour l'agence. Ces tâches exigent des qualités particulières de la personne concernée et, notamment, des connaissances spécialisées et une expérience particulière ainsi que la capacité de fournir des orientations à haute valeur ajoutée. Ces postes seront généralement pourvus par des agents temporaires appartenant aux grades AD 13-AD 14.

- **Middle Managers (cadres intermédiaires)** : ils assurent la gestion stratégique et financière et supervisent l'encadrement opérationnel dans leur champ respectif couvrant différents domaines d'activités de la FRA, dans le respect d'une bonne gestion financière. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade se situe entre AD 9 et AD 12.

- **Gestionnaires de programmes** : ils s'engagent généralement à assurer la gestion quotidienne du programme tout au long de son cycle de vie, à assurer le suivi de la mise en œuvre du programme conformément aux conditions énoncées dans le programme de travail annuel, à collaborer à la préparation de la proposition de projet et à assurer leur alignement sur les objectifs du programme. Les gestionnaires de programmes peuvent jouer un rôle essentiel en contribuant à l'identification et à l'analyse des dossiers législatifs et/ou politiques au-delà des projets, ainsi qu'aux futurs événements politiques clés et aux décisions politiques que la FRA entend influencer dans le cadre des objectifs des projets. Les gestionnaires de programmes peuvent représenter la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 8 et AD 10.

- **Gestionnaires de projets/responsables de programmes** : ils jouent un rôle clé dans le cadre des procédures générales, rédigent des rapports, mettent en œuvre des politiques, analysent et conseillent la hiérarchie dans des domaines spécifiques tels que la recherche, coordonnent des domaines d'activités spécifiques ou le contenu du travail d'une équipe, ou encore représentent la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 5 et AD 8 et des agents contractuels du groupe de fonctions IV. Les experts nationaux détachés sont tous des responsables de programme. Les agents temporaires de grade AD 5 et les agents contractuels du groupe de fonctions IV sous supervision directe peuvent contribuer à la réalisation des tâches citées plus haut et jouer un rôle de soutien actif dans l'élaboration de l'ensemble des tâches et travaux.

- **Assistants** : ils fournissent un soutien pour la rédaction de documents et une assistance dans la mise en œuvre de politiques et de procédures dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, en suivant les conseils de la hiérarchie. Certains assistants apportent davantage leur soutien dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, sous la supervision d'un membre du personnel d'un niveau de fonction plus élevé. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AST1 et AST 9 et par des agents contractuels du groupe de fonctions III.

- Agents administratifs : ils fournissent un appui administratif (de secrétariat et/ou de bureau) dans des domaines opérationnels et administratifs. Ces postes sont généralement pourvus par des agents contractuels du groupe de fonctions II.

Outre les profils types mentionnés ci-dessus, afin d'améliorer son efficacité et son efficience, l'agence a adopté en 2012 une décision (décision HRP/030/2012) relative à l'affectation des chefs de secteurs. Leur rôle est de coordonner et de superviser des activités spécifiques entreprises par le personnel travaillant dans le secteur dont ils sont responsables. Cette fonction n'est présente que dans l'unité « Services administratifs ».

En termes de types de contrats et de grade de recrutement pour les différentes catégories de fonctions présentées ci-dessus, la FRA a identifié l'ensemble des postes d'agents temporaires, à l'exception du directeur, comme étant des postes de longue durée.

#### a. Agents temporaires de longue durée

Les agents temporaires, 2(f), sont utilisés pour la plupart des fonctions, tant de gestion qu'opérationnelles, dans l'agence, hormis la fonction de directeur et les fonctions qui sont pourvues par des agents contractuels. Les critères utilisés par l'agence pour identifier les postes de longue durée sont les suivants :

- pour les postes impliquant des tâches de nature permanente comme résultant du mandat et du programme de travail de l'agence ; et
- pour garantir la continuité de l'expertise dans les domaines spécifiques relatifs aux droits de l'homme.

Les agents temporaires de longue durée seront recrutés aux niveaux indiqués ci-après afin de permettre un développement à long terme de leur carrière :

- AST/SC1 à AST/SC2 pour les groupes de fonctions des secrétaires et greffiers (AST/SC)<sup>6</sup> ;
- AST 1 à AST 4 pour le groupe de fonctions des assistants ;
- AD 5 à AD 8 pour le groupe de fonctions des administrateurs.

Le facteur déterminant pour décider du point d'entrée approprié est le niveau d'expérience nécessaire au candidat pour assumer les responsabilités de la fonction.

Des agents temporaires de longue durée seront également recrutés aux niveaux AD 9 à AD 11 et, dans des cas exceptionnels, au grade A 12 pour le personnel d'encadrement intermédiaire, et aux grades AD 13 et AD 14 pour les postes de conseillers. Le recrutement de personnel d'encadrement intermédiaire aux grades AD9 à AD 11 et, de manière exceptionnelle, au grade AD 12, ne doit pas excéder la limite de 20% des recrutements effectués chaque année sur une période de cinq années consécutives en ce qui concerne l'emploi de longue durée au sein de l'agence.

Les postes d'agent temporaire sont pourvus au moyen des procédures suivantes :

- sélection interne ;
- mobilité interagences ;
- sélection ouverte.

Les avis de procédure de sélection interne sont publiés au sein de l'agence, exposant la nature des fonctions et les exigences relatives au candidat. S'il n'y a pas suffisamment de candidats qualifiés au moyen de la procédure de sélection interne, le processus passe par les stades interinstitutionnel et ouvert de la procédure de sélection. La procédure interagences, qui peut se dérouler parallèlement à la sélection ouverte, est publiée dans les institutions et les agences. Les candidats sont tenus de soumettre leurs candidatures au moyen du système de recrutement en ligne de l'agence.

La procédure de sélection ouverte est publiée au moyen d'un avis succinct sur le site internet de l'EPSO. L'avis de vacance complet et détaillé est publié sur le site internet et sur l'intranet de la FRA, accompagné de toutes les instructions nécessaires. Les candidats postulent au moyen du système de recrutement en ligne. Normalement, le délai de soumission des candidatures est de quatre semaines.

Les agents temporaires de longue durée se voient offrir un contrat à durée indéterminée.

#### Agents temporaires employés à court/moyen terme

Le directeur est recruté pour une période fixe de cinq ans qui peut être prolongée une seule fois pour une durée de trois ans [cf. article 15, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création de l'agence]. De ce fait, ce poste est considéré comme étant à court terme.

---

<sup>6</sup> L'agence envisagera de demander ces postes progressivement à l'avenir (c.-à-d. en fonction des départs, des départs à la retraite, des nouveaux recrutements).

## **b. Agents contractuels de longue durée**

Les agents contractuels sont principalement engagés par l'agence pour exécuter des fonctions de soutien et apporter une assistance aux activités opérationnelles. Au moment de décider des postes qui seront pourvus par des agents contractuels de longue durée, l'agence examine si des postes sont disponibles dans le tableau des effectifs autorisé et si des besoins doivent être satisfaits en fonction des priorités de travail de l'agence, et prend en considération les nouvelles tâches sollicitées par les principales parties prenantes.

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste d'agent contractuel de longue durée sont les suivants :

- renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécifiques dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires ; et
- renforcement des capacités existantes dans des fonctions de soutien quand cela est nécessaire.

Les agents contractuels se voient généralement proposer un contrat initial de deux ans, renouvelable pour une nouvelle période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un second renouvellement fera l'objet d'un contrat à durée indéterminée à condition que les deux premiers contrats couvrent une période minimale de cinq années sans interruption. Les renouvellements de contrat dépendront des besoins opérationnels futurs de la fonction exercée, des performances et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les procédures de sélection pour le recrutement d'agents contractuels suivent la décision du bureau exécutif 2019/03. De plus, l'agence a signé en 2010 un accord de niveau de service avec l'Office européen de sélection du personnel selon lequel elle peut utiliser la base de données de lauréats afin de pourvoir un poste d'agent contractuel vacant.

## **Agents contractuels employés à court/moyen terme**

Les critères utilisés pour identifier un poste d'agent contractuel à court terme sont les suivants :

- pour travailler sur des projets spécifiques et limités dans le temps ; et
- pour répondre au besoin de personnel à l'occasion par exemple d'un congé de maternité ou parental, ou d'un congé maladie de longue durée.

En décidant des postes à pourvoir par les agents contractuels employés à court/moyen terme, les facteurs suivants sont pris en considération :

- il existe un projet à court ou moyen terme pour lequel la nomination d'une ressource permanente n'est pas justifiée ;
- certains membres du personnel sont absents pour une longue durée en raison d'une maladie prolongée, d'un congé de maternité, d'un congé non rémunéré, etc. ; et
- un poste est créé à titre d'essai et un agent contractuel est employé jusqu'à ce que le succès du nouveau poste puisse être évalué.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat à durée déterminée dont la longueur est fondée sur la durée des tâches à accomplir. Le contrat peut être renouvelé pour une seconde période déterminée si la durée du projet spécifique est prolongée. Tout renouvellement de contrat dépendra des besoins opérationnels pour la fonction exercée et des dispositions budgétaires disponibles.

## **c. Experts nationaux détachés**

Les experts nationaux détachés sont des personnes mises à la disposition de la FRA par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une OIG auxquelles la FRA a recours pour utiliser leur expertise dans un domaine particulier. Ils sont sélectionnés selon une procédure ouverte publiée sur le site internet de la FRA. Avant leur détachement, le nombre d'END est autorisé par l'agence et ils sont inclus dans le projet d'état prévisionnel de l'exercice concerné.

La période initiale de détachement, qui est précisée dans l'échange de lettres entre l'agence et l'organisation de détachement, ne peut être inférieure à six mois et supérieure à deux ans. Cette période peut être renouvelée ; toutefois, la durée totale du détachement n'excédera pas quatre ans.

À titre exceptionnel, le directeur peut autoriser une ou plusieurs prolongations du détachement pour une durée maximale de deux années supplémentaires à la fin de la période de quatre ans.

Un END peut être détaché auprès de la FRA pour une autre période, à condition qu'un délai d'au moins six ans se soit écoulé entre la fin du précédent détachement et le début du nouveau détachement. Si la période initiale a duré moins de quatre ans, le second détachement peut avoir lieu avant l'expiration du délai de six ans. Toutefois, dans de tels cas, la durée totale des deux détachements ne peut excéder une période de quatre ans.

## **d. Prestataires de services externes**



						5 ans	décision C(2015) 9560]
AD05	-	-	-	-			
AD06	2.92	-	-	6.00			2.8
AD07	3.83	-	4.15	5.43			2.8
AD08	4	5.58	-	6.00			3
AD09		-	-	5.00			4
AD10	-	-	5.5	-			4
AD11	3.50	-	-	-			4
AD12		-	-	-			
AD13		-	-	-			6.7
AD14	-	-	-	-			
AST1	-	-	-	-			
AST2	-	-	-	-			
AST3	-	-	-	-			
AST4	3.25	-	-	4.50			3
AST5	3.25	-	4.22	5.94			4
AST6	3.50	-	5.50	4.00			4
AST7	8.56	-	-	-			4
AST8	4.50	6.50	-	-			4
AST9	-	-	-	-			
AST 10 (Assistant confirmé)	-	-	-	-			
AST/SC1	-	-	-	-			
AST/SC2	-	-	-	-			
AST/SC3	-	-	-	-			
AST/SC4	-	-	-	-			
AST/SC5	-	-	-	-			

**Tableau 2 – Reclassement du personnel contractuel**

Au moment de la rédaction de ce document, l'exercice de reclassement 2020 est finalisé et il est prévu de lancer l'exercice de reclassement 2021.

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 1.1.2019	Nombre de membres du personnel reclassés en 2020	Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés	Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés selon la décision C(2015) 9561
<b>AC IV</b>	17	-	-	-	Entre 6 et 10 ans
	16	1	-	-	Entre 5 et 7 ans
	15	6	1	5.00	Entre 4 et 6 ans
	14	6	3	3.36	Entre 3 et 5 ans
	13	2	1	3.33	Entre 3 et 5 ans
<b>AC III</b>	12	1	-	-	
	11	1	-	-	Entre 6 et 10 ans
	10	6	-	-	Entre 5 et 7 ans
	9	3	-	-	Entre 4 et 6 ans
	8	1	-	-	Entre 3 et 5 ans
<b>AC II</b>	7	1	-	-	
	6	2	-	-	Entre 6 et 10 ans
	5	1	-	-	Entre 5 et 7 ans
<b>AC I</b>	4	-	-	-	Entre 3 et 5 ans
	2	-	-	-	Entre 6 et 10 ans
<b>Total</b>	1	-	-	-	Entre 3 et 5 ans

Au moment de la rédaction de ce document, l'exercice de reclassement 2020 est finalisé et il est prévu de lancer l'exercice de reclassement 2021.

**Modalités d'exécution des RH prévues pour adoption en 2022**

<b>Décision de la Commission relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement sexuel et psychologique</b> : éventuellement un modèle de décision à élaborer et à adopter
<b>Décision de la Commission relative aux absences pour cause de maladie ou d'accident</b> : adoption par analogie ou exemption et adoption d'un modèle de décision en cas d'accord ex ante
<b>Décision de la Commission relative aux enquêtes administratives et aux procédures disciplinaires</b> : éventuellement un modèle de décision à élaborer et à adopter
<b>Décision de la Commission relative au temps de travail et au télétravail</b> : adoption par analogie ou exemption et adoption d'un modèle de décision en cas d'accord ex ante
<b>Décision de la Commission sur les absences pour cause de maladie ou d'accident</b> : adoption par analogie ou exemption et adoption d'un modèle de décision en cas d'accord ex ante
<b>Remarque</b> : l'adoption d'autres modalités d'exécution dépend des décisions qui peuvent être prises par la Commission et dont la FRA n'a pas connaissance au moment de la rédaction du présent document

**C. POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ****Mobilité interne**

À la suite de l'adoption en septembre 2015 de la nouvelle politique sur l'engagement et l'utilisation d'agents temporaires 2(f), chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant AT 2f, le poste peut être pourvu par mobilité interne, par mobilité inter-agences ou par une procédure de sélection externe. La mobilité interne inclut la publication en interne ou la réaffectation de personnel en interne dans l'intérêt du service. En 2020, l'agence n'a publié aucun poste en interne.

**Mobilité entre les agences (marché du travail inter-agences)**

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique sur l'engagement d'agents temporaires 2f, le marché de travail inter-agences fait partie intégrante de la nouvelle politique. En 2020, la FRA n'a publié aucun poste sur le marché du travail inter-agences.

**Mobilité entre les agences et les institutions**

La FRA s'abstient de toute initiative concernant cette forme de mobilité, car aucun poste permanent ne figure dans son tableau des effectifs ; par conséquent, ce type de mobilité ne peut être envisagée. À l'avenir, la création de postes permanents rendra une telle forme de mobilité vraisemblable.

**Stages**

À la suite de la révision des Règles régissant les stages à la FRA entrée en vigueur le 16 novembre 2017, la FRA propose des stages une fois par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Le stage est proposé pour une période de 10 mois et peut durer entre 3 mois minimum et jusqu'à 12 mois. Les stagiaires perçoivent une indemnisation mensuelle correspondant à 25% du salaire d'un agent temporaire de grade AD5/1, ce qui est cohérent avec la politique des stagiaires de la Commission européenne. Le programme de stages s'adresse essentiellement à des universitaires récemment diplômés. Il entend fournir aux stagiaires une compréhension des objectifs et activités de l'agence, une expérience et une connaissance pratiques des activités quotidiennes de la FRA ainsi que la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances et de contribuer à la mission de l'agence. En octobre 2021, la FRA a proposé un stage à 28 candidats.

Dans le cadre du programme général de stages et du programme de stage à l'intention des Roms, en 2021, la FRA a lancé un nouveau programme à destination des personnes handicapées.

La procédure de sélection est ouverte et transparente par l'intermédiaire de la publication d'un appel à candidatures sur le site internet de la FRA. Les règles détaillées régissant les programmes de stages à la FRA peuvent être consultées en suivant les liens suivants :

- [Règles-régissant-le-programme-de-stages-à-la-fra-2017 \(europa.eu\)](#).
- [Règles-régissant-le-programme-de-stages-des-Roms-à-la-fra-2017 \(europa.eu\)](#)
- [Règles-régissant-le-programme-de-stages-des-personnes-handicapées-à-la-fra-2021 \(europa.eu\)](#)

**REPRÉSENTATION HOMMES-FEMMES****Tableau 1 – Données sur le personnel statutaire (uniquement fonctionnaires, AT et AC) au 31.12.2020**

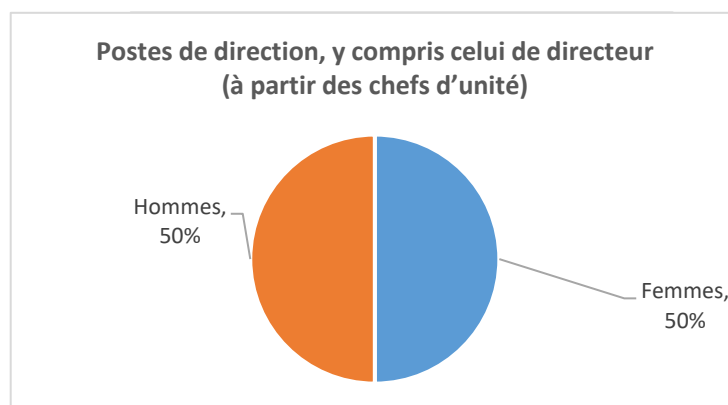
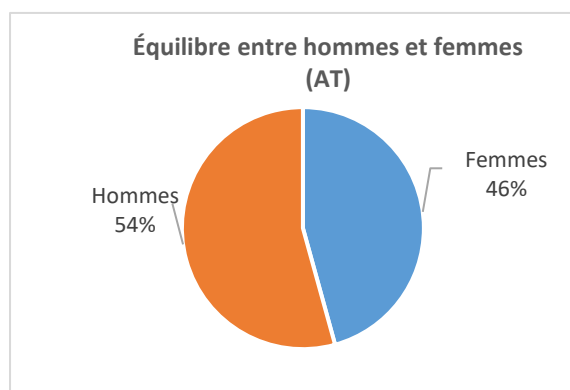
		Fonctionnaires		Agents temporaires		Agents contractuels		Total général	
		Personnel	%	Personnel	%	Personnel	%	Personnel	%
<b>Femmes</b>	Niveau administrateur	0	0%	20	29%	9	31%	<b>29</b>	29%
	Niveau assistant (AST et AST/SC)	0	0%	12	17%	10	34%	<b>22</b>	22%
	Total	0	0%	32	46%	19	66%	<b>51</b>	52%
<b>Hommes</b>	Niveau administrateur	0	0%	26	37%	6	21%	<b>32</b>	32%
	Niveau assistant (AST et AST/SC)	0	0%	12	17%	4	14%	<b>16</b>	16%
	Total	0	0%	38	54%	10	34%	<b>48</b>	48%
<b>Total général</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>70</b>	<b>100%</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>

**Tableau 2 – Données relatives à l'évolution hommes-femmes sur 5 ans dans l'encadrement intermédiaire et supérieur**

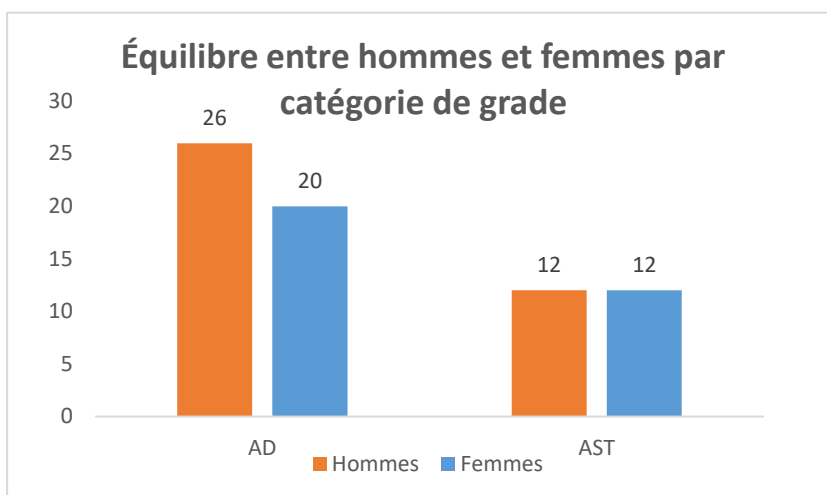
	2016		2020	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Cadres féminins</b>	1	20%	3	50%
<b>Cadres masculins</b>	4	80%	3	50%

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres du personnel par type de contrat et par groupe de fonctions, ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes en 2019 :

### 1. Agents temporaires

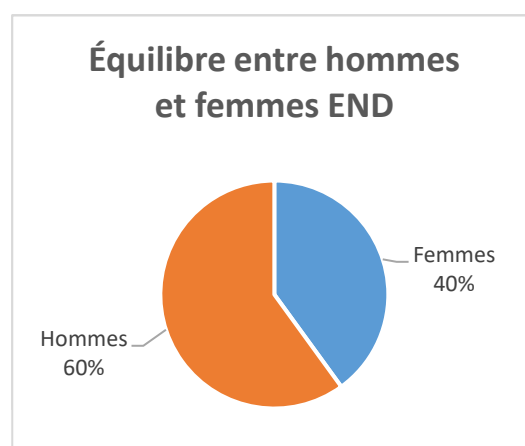
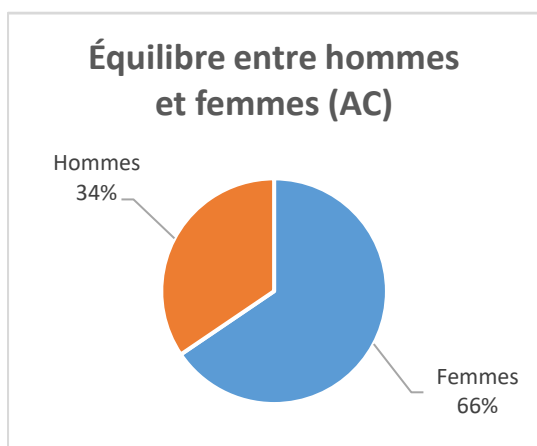






## 2. Agents contractuels

## 3. Experts nationaux détachés (END)

**D. ÉQUILIBRE GÉOGRAPHIQUE**

Chiffres explicatifs pour mettre en évidence les nationalités du personnel (répartition par Administrateur/AC GF IV et Assistant /AC GF I, II, III)

Tableau 1 - Tableau au 31/12/année 2020 - personnel statutaire uniquement (fonctionnaires, AT et AC)

Nationalité	AD + AC GF IV		AST/SC- AST + AC GF I/AC GF II/AC GF III		TOTAL	
	Nombre	% du total des membres du personnel dans les catégories AD et GF IV	Nombre	% du total des membres du personnel dans les catégories AST SC/AST et GF I, II et III	Nombre	% du personnel total
AT	10	16%	10	26%	20	20.2%

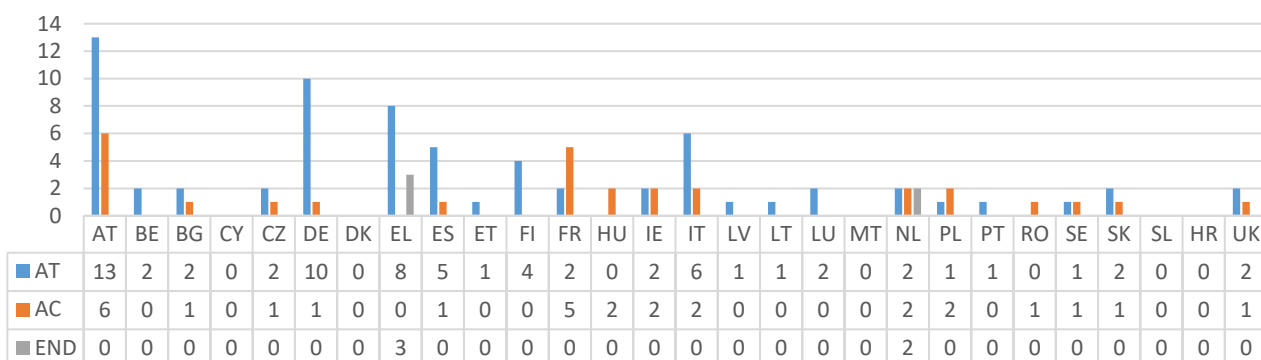
<b>BE</b>	0	0%	2	5%	<b>2</b>	<b>2.0%</b>
<b>BG</b>	2	3%	1	3%	<b>3</b>	<b>3.0%</b>
<b>CY</b>	0	0%	0	0%	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
<b>CZ</b>	3	5%	0	0%	<b>3</b>	<b>3.0%</b>
<b>DE</b>	9	15%	1	3%	<b>10</b>	<b>10.1%</b>
<b>DK</b>	0	0%	0	0%	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
<b>EL</b>	5	8%	3	8%	<b>8</b>	<b>8.1%</b>
<b>ES</b>	3	5%	3	8%	<b>6</b>	<b>6.1%</b>
<b>ET</b>	1	2%	0	0%	<b>1</b>	<b>1.0%</b>
<b>FI</b>	2	3%	2	5%	<b>4</b>	<b>4.0%</b>
<b>FR</b>	2	3%	5	13%	<b>7</b>	<b>7.1%</b>
<b>HU</b>	1	2%	1	3%	<b>2</b>	<b>2.0%</b>
<b>IE</b>	1	2%	3	8%	<b>4</b>	<b>4.0%</b>
<b>IT</b>	6	10%	2	5%	<b>8</b>	<b>8.1%</b>
<b>LV</b>	0	0%	1	3%	<b>1</b>	<b>1.0%</b>
<b>LT</b>	1	2%	0	0%	<b>1</b>	<b>1.0%</b>
<b>LU</b>	1	2%	1	3%	<b>2</b>	<b>2.0%</b>
<b>MT</b>	0	0%	0	0%	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
<b>NL</b>	3	5%	1	3%	<b>4</b>	<b>4.0%</b>
<b>PL</b>	3	5%	0	0%	<b>3</b>	<b>3.0%</b>
<b>PT</b>	0	0%	1	3%	<b>1</b>	<b>1.0%</b>
<b>RO</b>	1	2%	0	0%	<b>1</b>	<b>1.0%</b>
<b>SE</b>	1	2%	1	3%	<b>2</b>	<b>2.0%</b>
<b>SK</b>	3	5%	0	0%	<b>3</b>	<b>3.0%</b>
<b>SL</b>	0	0%	0	0%	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
<b>HR</b>	0	0%	0	0%	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
<b>UK</b>	3	5%	0	0%	<b>3</b>	<b>3.0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>98%</b>	<b>39</b>	<b>97%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>

Tableau 2 - Évolution sur cinq ans de la nationalité la plus représentée au sein de l'agence

Nationalité la plus représentée	2016		2020	
	Nombre	%	Nombre	%
AT	16	18%	20	20,2%
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>

En 2019, 23 nationalités sur un total de 28 États membres étaient représentées parmi les effectifs de la FRA. L'agence va poursuivre ses efforts dans le but de se développer et d'augmenter le nombre de nationalités représentées.

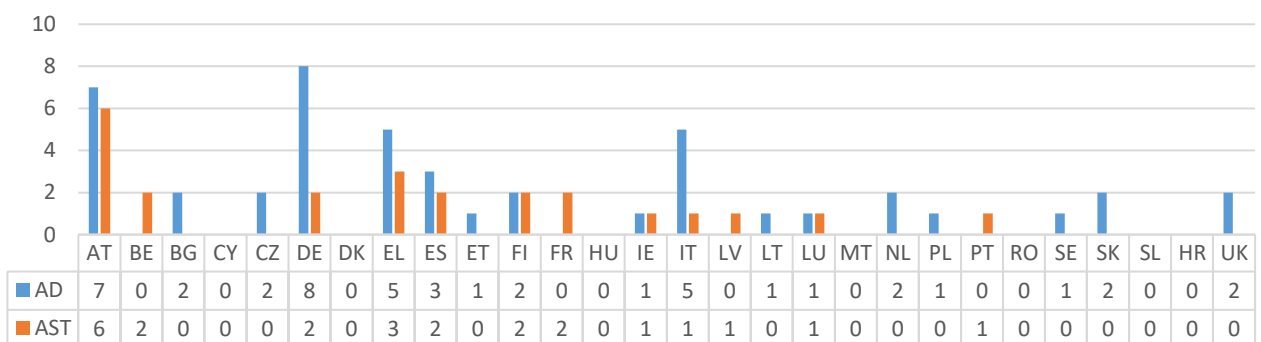
## Équilibre géographique en 2019 pour l'ensemble du personnel



Une ventilation détaillée par type de contrat (par exemple, agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés) et par groupe de fonctions est présentée ci-dessous.

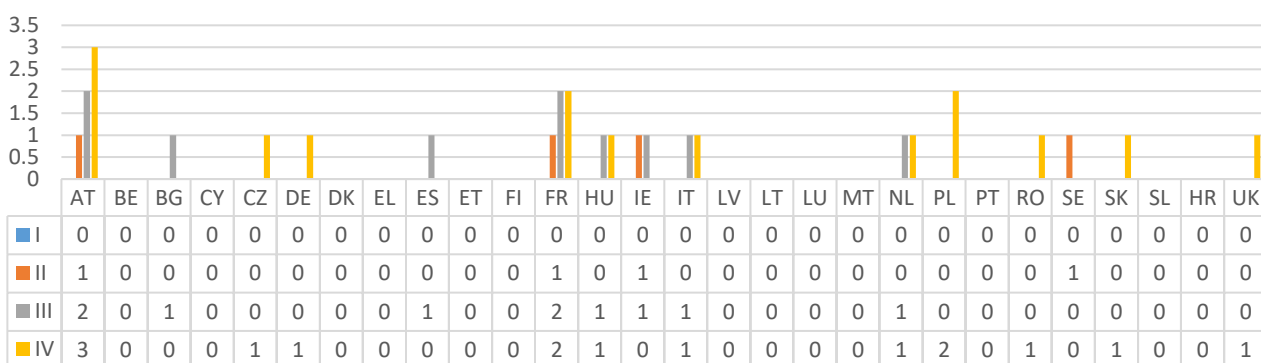
i) Agents temporaires : 21 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous

## Équilibre géographique en 2019 (AT)

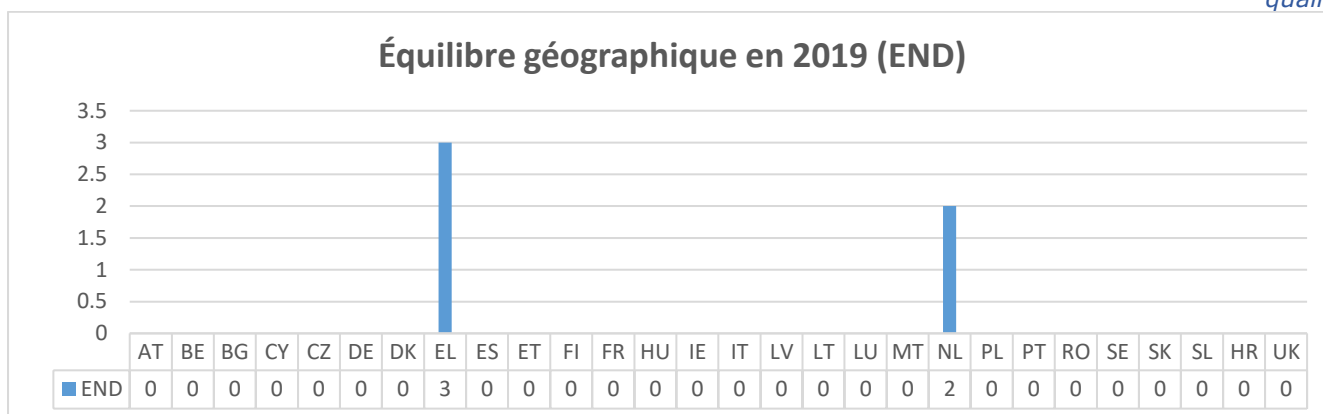


ii) Agents contractuels : 15 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous

## Équilibre géographique en 2019 (AC)



iii) Experts nationaux détachés : 2 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



## E. SCOLARITÉ

Accord en place avec l'école/les écoles européenne(s) de : <b>il n'existe pas d'école européenne en AUTRICHE</b>				
Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type I	Oui		Non	X
Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type II	Oui		Non	X
Nombre de contrats de service en place avec les écoles internationales :	<b>4</b>			
<i>Description de toute autre solution ou action en place :</i>				
Vu les lignes directrices concernant la politique du personnel des agences européennes de régulation adoptées par la Commission européenne le 16 décembre 2005 [C(2005) 5304], et notamment leur point 2.3.3, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne met en œuvre les décisions du CA [n° 2013/06] <i>concernant les coûts des structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire du personnel de la FRA</i> <a href="http://fra.europa.eu/sites/default/files/mb-decision-childcare-2013.pdf">http://fra.europa.eu/sites/default/files/mb-decision-childcare-2013.pdf</a> et [n° 2013/07] <i>concernant les frais d'éducation des enfants du personnel de la FRA</i> <a href="http://fra.europa.eu/sites/default/files/mb-decision-education-cost-2013_07_education_cost.pdf">http://fra.europa.eu/sites/default/files/mb-decision-education-cost-2013_07_education_cost.pdf</a> , en concluant un ou plusieurs accords de niveau de service avec des prestataires pour les services préscolaires et scolaires.				

La scolarité est l'un des facteurs clés qui permettent à la FRA d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié. En l'absence d'école européenne et de section européenne en Autriche, le conseil d'administration de la FRA a révisé deux décisions en 2013 : l'une concernant les frais de service de garde des crèches pour les enfants d'âge préscolaire de membres du personnel de la FRA (décision 2013/06 du conseil d'administration) ; la seconde concernant les frais de scolarité des enfants de membres du personnel de la FRA à Vienne ou à une distance telle qu'elle reste compatible avec l'exercice approprié des obligations du membre du personnel (décision 2013/07 du conseil d'administration). Conformément à ces décisions, l'agence a signé plusieurs accords de niveau de service. Les membres du personnel qui bénéficient de ces mesures ne sont pas autorisés à percevoir les allocations scolaires prévues à l'article 3 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires, les écoles étant considérées comme non payantes.

## F. APPRENTISSAGE ET DÉVELOPPEMENT

Pour la FRA, l'apprentissage et le développement constituent un processus continu et un investissement dans les ressources humaines. Afin d'encourager la croissance et le développement, la FRA a consacré en moyenne 10 jours d'apprentissage et de développement à son personnel et un budget de 2 500 EUR en moyenne par membre du personnel. En outre, la FRA organise chaque année un large éventail d'activités d'apprentissage et de développement, y compris des formations obligatoires (par exemple, sur la prévention du harcèlement moral et sexuel, sur les préjugés inconscients ainsi que sur l'éthique et l'intégrité). Ces activités sont complétées par divers ateliers et formations linguistiques pour garantir l'intégration du personnel et des partenaires/conjoints du personnel

dans la ville d'accueil et pour satisfaire aux exigences de la troisième langue. Une formation professionnelle supplémentaire est disponible dans le cadre de cours de langues en ligne, ainsi que par le biais du portail d'apprentissage UE de la Commission, etc.

## **G. BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL**

La FRA reconnaît que le bien-être au travail contribue à un environnement de travail positif, à un meilleur engagement du personnel, à une amélioration de la santé et de la productivité, à une plus grande satisfaction au travail, à une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, et à une meilleure performance organisationnelle globale. Des enquêtes périodiques sur le bien-être sont menées à la FRA, et l'édition 2020 s'est conclue en juillet 2020 par la création d'un comité d'action chargé de mettre sur pied, au cours des deux prochaines années, des actions en s'appuyant sur les préoccupations formulées dans le rapport pour examen et action par le directeur.

Le bien-être est également inclus dans le cadre de l'apprentissage et du développement, différentes formations étant dispensées en rapport avec le bien-être du personnel, par exemple la prévention du harcèlement moral et sexuel, la résilience, la vigilance, etc. Le personnel de la FRA s'implique dans des activités de bien-être qui font partie du temps de travail, telles qu'un groupe de course à pied, une chorale, une troupe de théâtre, etc.

## **H. TÉLÉTRAVAIL**

La FRA reconnaît la nécessité de fournir divers instruments et solutions de travail à ses effectifs et, dans cette perspective, a adopté par analogie, via la décision 2016/02 du CE du 19 mai 2016, la décision C(2015) 9151 de la Commission sur le télétravail. Dans ce contexte, le télétravail est défini comme un arrangement permettant d'organiser et d'accomplir un travail en dehors des locaux de la FRA. Il s'inscrit dans une tendance de modernisation des organisations, qui met l'accent sur une gestion basée sur les résultats et les performances axées sur les objectifs afin d'accroître l'efficacité des opérations.

Depuis le début de la pandémie, il est demandé au personnel de faire beaucoup de télétravail. L'agence était en mesure d'aider l'ensemble de son personnel et de ses stagiaires à accomplir leurs tâches en télétravail. Cela a été possible car l'agence avait auparavant investi dans l'infrastructure informatique sous-jacente, ce qui a permis au personnel de pouvoir travailler sans aucune interruption.

Qui plus est, l'agence a adapté ses lignes directrices en matière de télétravail et les a alignées sur celles des services de la Commission.

## ANNEXE VI : Gestion de l'environnement

### 1. Contexte de l'agence et de sa stratégie de gestion environnementale

L'agence s'intéresse activement à son approche de gestion environnementale, qui fait partie de son plan de travail annuel de gestion des installations. Sur une base annuelle, l'agence examine l'optimisation de l'utilisation des mesures environnementales existantes ainsi que les possibilités d'introduire de nouvelles mesures de gestion environnementale.

### 2. Aperçu du système de gestion environnementale de l'agence

L'agence a mis en œuvre un certain nombre d'actions pour réduire son empreinte environnementale ces dernières années, même si elle n'est pas enregistrée dans le cadre de l'EMAS. Cela est dû aux ressources limitées dont elle dispose, tant humaines que financières, ainsi qu'à l'état de l'immeuble qu'elle loue. Enfin, l'acquisition d'une certification de système de gestion environnementale n'a pas été considérée comme une priorité. Cela dit, l'agence a adopté une approche pragmatique en améliorant considérablement son empreinte environnementale de par l'introduction des mesures indiquées à la section 3. L'agence étudie les moyens qui lui permettront d'atteindre l'objectif « zéro émission » fixé par la Commission.

### 3. Aspects, indicateurs et objectifs environnementaux

La liste des mesures pratiques et des indicateurs est, autant que possible, reprise ci-dessous :

1. Consommation d'énergie et d'eau : l'agence a changé de fournisseur d'électricité pour un autre qui produit de l'énergie à partir de sources renouvelables.  
En outre, elle a changé le système de refroidissement de son centre de données, qui est passé d'un système entièrement électrique à un système respectueux de l'environnement, qui fonctionne selon le principe de l'« échange de chaleur ». Ainsi, si la température extérieure est inférieure à 25 degrés, le centre de données n'est pas refroidi à l'électricité. Cela signifie que pendant environ 7 à 8 mois par an, l'agence utilise des sources renouvelables pour faire fonctionner le système de refroidissement du centre de données.  
De plus, l'agence est en train de remplacer ses ampoules par des ampoules à technologie LED.  
L'agence surveille la mise en œuvre de ces mesures tout en maintenant sa consommation annuelle d'eau et d'énergie ou en la réduisant.
2. Gestion des déchets : l'agence prend des mesures visant à réduire les déchets produits en interne et à recycler les déchets produits. Différentes poubelles de recyclage sont installées, ce qui permet au personnel de contribuer également au tri des déchets quotidiens. En outre, lorsque le contractant doit éliminer des déchets, l'agence s'assure qu'il fournisse également des certificats attestant que cela a été fait dans le respect de l'environnement et conformément aux réglementations nationales.
3. Utilisation du papier : l'agence encourage l'utilisation de papier recyclé pour son usage interne. Toutes ses publications sur papier utilisent également des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement. Enfin, l'agence travaille à la numérisation de ses processus internes et, ce faisant, à la réduction de l'utilisation de papier d'impression.
4. Émissions atmosphériques des bâtiments : les mesures visant à réduire les émissions des bâtiments sont liées au système de chauffage. Le chauffage est assuré par un réseau de chauffage urbain (*Fernwärme*) au lieu d'un système de chauffage à l'électricité, au gaz ou à combustibles fossiles, ce qui permet de réduire les émissions.
5. Mobilité professionnelle : l'agence encourage l'utilisation du vélo chez ses employés en offrant une place de parking sécurisée à l'intérieur de son bâtiment. Elle soutient et encourage également l'utilisation des technologies de visioconférence, éliminant ainsi la nécessité de se déplacer en mission. Au cours des dernières années, l'utilisation de la visioconférence a considérablement augmenté. Cela se traduit par une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à la diminution du nombre de missions.
6. Marchés publics écologiques (MPE) : l'agence respecte les pratiques des services de la Commission lors de la publication d'appels d'offres, qui comprennent des dispositions liées aux MPE. Par exemple, dans les appels d'offres liés aux installations, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement est imposée.

### 4. Actions visant à améliorer et à communiquer les performances environnementales

Pour améliorer davantage son approche de la gestion environnementale, l'agence prévoit d'entreprendre les actions suivantes :

1. Dons : pour 2021, l'agence cherche à faire don de matériel électrique et de bureau à des organisations caritatives qui, en retour, réutilisent ce matériel dans leurs projets. Ainsi, elle contribuera à la réduction des déchets éliminés.
2. Consommation d'électricité : l'agence est en discussion avec la propriétaire du bâtiment pour améliorer la qualité des espaces de bureau, ce qui inclut également le remplacement des ampoules conventionnelles par des ampoules à technologie LED.
3. Suppression de l'utilisation des imprimantes personnelles actuellement attribuées à un grand nombre des membres de son personnel et les inciter à utiliser les imprimantes générales.

En ce qui concerne la communication des objectifs environnementaux à son personnel, l'agence continuera à sensibiliser ce dernier au moyen de sessions d'information liées à la gestion des installations, qui incluent également les aspects environnementaux. Le personnel est invité à suivre certaines pratiques comme éteindre les lumières et les écrans avant de quitter le bureau, et des affiches sont placées dans tout le bâtiment pour encourager le personnel à contribuer activement à réduire l'empreinte environnementale de l'agence en prenant les escaliers au lieu des ascenseurs, à utiliser le vélo grâce aux places de parking adéquates ou à éviter les impressions inutiles.

## ANNEXE VII : Politique immobilière

	Nom, lieu et type de bâtiment	Autres remarques
<b>Informations à fournir pour chaque immeuble :</b>	Schwarzenbergplatz 11, Vienne, AT-1040, Autriche	Aucune
<b>Superficie totale (en mètres carrés)</b>	5 546	Il convient de noter que les bureaux se trouvent dans un bâtiment ancien qui a été rénové en conservant son agencement original et n'offrant aucune commodité luxueuse ni moderne. En outre, le prix par m <sup>2</sup> pour la superficie nette des bureaux (à savoir 3 704 m <sup>2</sup> ) se trouve dans la fourchette basse de la moyenne des prix dans les quartiers du centre de Vienne.
- dont espaces de bureaux	- 3 704	
- dont autres espaces	- 1 842	
<b>Loyer annuel (en EUR)</b>	856 723,56 EUR	Aucune
<b>Type et durée du contrat de location</b>	Contrat de location pour une période initiale de 10 ans comprenant une clause de durée indéterminée.	Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé.
<b>Subvention ou aide du pays hôte</b>	Sur la base d'une lettre d'intention des autorités autrichiennes, le pays hôte subventionne le loyer à hauteur de 120 000 EUR en 2022.	Aucune
<b>Valeur actuelle de l'immeuble</b>	N/A	Aucune

	Nom et type d'immeuble	Localisation	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )			CONTRAT DE LOCATION					Subvention ou aide du pays hôte
			Espaces de bureaux	Autres espaces	Total	Loyer (EUR/an)	Durée du contrat	Type	Clause de rupture O/N	Conditions liées à la clause de rupture (le cas échéant)	
1	Schwarzenbergplatz 11, immeuble indépendant	Vienne, AT-1040	3 704	1 842	5 546	856 723,56	Indéfinie	Contrat de location	O	Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé.	Contribution de 120 000



**Projets immobiliers en phase de planification :**

Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans en 2019, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec le propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé. Ces discussions sont actuellement suspendues en raison de l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19

**Projets immobiliers soumis au Parlement européen et au Conseil**

Conformément à l'article 266 du règlement financier (UE/Euratom) 2018/1046, l'agence a notifié, au quatrième trimestre 2019, aux commissions budgétaires du Parlement européen et du Conseil son intention de renégocier le contrat de location. Après avoir examiné le dossier soumis par l'agence, les commissions n'ont pas formulé de préoccupations quant à l'éventuelle modification du contrat de location, qui vise à inclure certains travaux de modernisation des espaces de bureaux et des adaptations à certaines clauses du contrat de location. Jusqu'à présent, la modification du contrat de location n'a pas été conclue en raison de l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19, en particulier au calendrier des travaux de construction.

**ANNEXE VIII : Privilèges et immunités**

Privilèges de l'agence	Privilèges accordés aux membres du personnel	
	Protocole sur les privilèges et immunités/Statut diplomatique	Éducation/garderie
L'agence est reconnue comme une organisation internationale.	Le directeur, les chefs d'unité, les chefs de secteur et deux membres de l'encadrement supérieur désignés de grade AD 9 ou supérieur bénéficient du statut diplomatique. Ils peuvent prétendre à un remboursement de la TVA et immatriculer un véhicule hors taxes tous les deux ans.	En l'absence d'école européenne et de secteur européen en Autriche, l'agence a adopté deux mesures sociales : l'une concerne une aide financière pour les écoles maternelles et les crèches, l'autre concerne les frais relatifs à une scolarité multilingue pour les enfants du personnel de l'agence à Vienne
L'agence bénéficie d'une exonération de la TVA.	Le personnel de l'agence (les autres agents temporaires et l'ensemble des agents contractuels) peut immatriculer un véhicule hors taxes tous les quatre ans.	-
Aucun autre privilège n'est accordé à l'agence.	L'agence s'est vu accorder l'accès à l'économat des Nations unies, où son personnel peut acquérir certains articles hors taxes dans une certaine limite basée sur le salaire annuel, conformément aux conditions des Nations unies.	-

## ANNEXE IX : Évaluation de la FRA

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations :

- des évaluations ex ante ; et
- des évaluations rétrospectives.

Conformément au règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, une évaluation ex ante qui soutient l'élaboration des programmes et activités est fondée sur des données probantes relatives à la performance des programmes ou activités connexes, si de telles données sont disponibles, et détermine et analyse les problèmes à traiter, la valeur ajoutée de l'intervention de l'Union, les objectifs, les effets escomptés des différentes options et les modalités de suivi et d'évaluation.

Les précédentes modalités d'exécution du règlement financier de la FRA fournissaient des orientations sur l'approche à suivre pour l'évaluation ex ante, en particulier les propositions de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes, sont soumises à une évaluation ex ante.

Les évaluations rétrospectives portent sur la performance du programme ou de l'activité, notamment sur des aspects tels que l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée de l'Union. Elles sont fondées sur les informations issues des modalités de suivi et des indicateurs définis pour l'action concernée. Elles sont effectuées périodiquement et en temps utile afin que leurs conclusions soient prises en considération dans les évaluations ex ante ou les analyses d'impact qui soutiennent l'élaboration des programmes et activités connexes.

Les précédentes modalités d'exécution du règlement financier de la FRA fournissaient des orientations sur l'approche à suivre pour l'évaluation ex ante, en particulier les programmes, projets ou activités, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes, sont soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une évaluation ex post portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

### ÉVALUATION EX-ANTE/INTERMÉDIAIRE

B 2.4 - Garanties procédurales dans les procédures de mandat d'arrêt européen

B 1.3 - RGPD : l'expérience des autorités chargées de la protection des données

C 1.4 - Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE

# **ANNEXE X : Stratégie pour les systèmes de gestion organisationnelle et de contrôle interne, y compris leur stratégie antifraude, telle que modifiée en dernier lieu**

## **Systemes de contrôle interne**

En 2018, l'agence a révisé et adopté un nouveau cadre de contrôle interne (CCI) qui s'écarte d'un système strictement basé sur la conformité pour un système basé sur les principes, dans le cadre duquel les services bénéficient de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux caractéristiques et circonstances qui leur sont spécifiques, tout en assurant un solide contrôle interne accompagné d'une évaluation cohérente. Cette approche vise à aider l'organisation à atteindre ses objectifs et à maintenir ses performances opérationnelles et financières.

L'agence considère le contrôle interne comme un processus applicable à tous les niveaux de la chaîne de gestion et conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de cinq objectifs : 1) l'efficacité, l'efficacité et l'économie des opérations ; 2) la fiabilité des informations ; 3) la préservation des actifs et de l'information ; 4) la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ; 5) la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Le cadre précédent était basé sur des normes et des exigences contraignantes, tandis que la version révisée se fonde sur des principes et des caractéristiques.

Les caractéristiques exposées pour chaque principe sont destinées à aider le management dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du contrôle interne. Ces principes sont non contraignants et flexibles, étant donné qu'ils peuvent être adaptés aux caractéristiques et circonstances spécifiques. En conséquence, des bases de référence spécifiques sont établies pour chaque principe.

Le passage à un système basé sur les principes requiert un recours accru à l'évaluation de la direction dans chaque service.

Compte tenu de la structure de gouvernance de l'agence, les rôles et responsabilités des acteurs dans le contexte de la mise en œuvre du CCI sont les suivants :

### **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration assure la surveillance constante des systèmes de contrôle interne au moyen du rapport annuel d'activité consolidé et d'évaluations spécifiques continues.

### **Directeur**

Le directeur est responsable du fonctionnement du système de contrôle interne de l'agence. Il doit veiller à ce que les systèmes de contrôle interne soient conformes à la communication relative à la révision du CCI et procéder à une évaluation globale de la mise en place et du fonctionnement de tous les principes et composantes du contrôle interne.

Il signe une déclaration d'assurance jointe au rapport annuel d'activité.

Le directeur doit veiller à la sensibilisation et à la compréhension du CCI par l'ensemble du personnel, notamment au moyen d'activités de formation, d'information et d'appui. Par rapport au précédent CCI, le directeur dispose d'une plus grande flexibilité et autonomie dans l'établissement des indicateurs et des valeurs de référence correspondantes ainsi que dans l'exécution des évaluations. Cela lui permet de tenir dûment compte de l'environnement et des besoins spécifiques.

### **Unités**

Tous les responsables sont chargés de la réalisation des objectifs, du contrôle tant opérationnel qu'interne, et rendent compte conformément aux dispositions applicables en matière de rapports au sein de l'agence.

Les unités sont principalement responsables de la gestion du risque et des contrôles sur une base journalière. Cela signifie qu'elles exécutent les principaux contrôles et assument la responsabilité de la réalisation des objectifs opérationnels ainsi que de la bonne exécution du contrôle interne. Avec le soutien du département Services aux entreprises, elles mettent en œuvre et supervisent l'efficacité et l'efficacité des contrôles et sont chargées de rendre compte au directeur. Elles sont responsables de l'adéquation de la conception, de l'efficacité et de l'efficacité du système de contrôle dans leur environnement et sont la principale source d'assurance, pour le directeur, du fonctionnement efficace des contrôles internes.

### **Chef de l'unité Services aux entreprises chargée de la gestion des risques et du contrôle interne (GRCI)**

Le chef d'unité chargé de la GRCI soutient le directeur dans la surveillance et le suivi de la mise en œuvre du contrôle interne au sein de l'agence. Il signe une déclaration jointe en annexe au rapport annuel d'activités, dans laquelle il assume la responsabilité de l'exhaustivité et de la fiabilité des comptes rendus du management.

## Principes généraux pour l'évaluation du contrôle interne

Le règlement financier dispose que le budget doit être exécuté selon le principe d'un contrôle interne efficace et efficient.

L'agence doit être en mesure de démontrer non seulement qu'elle a mis des contrôles en place, mais aussi que ces derniers tiennent compte des risques correspondants et qu'ils fonctionnent comme prévu.

Aux termes du principe de contrôle interne 16, l'agence doit réaliser des évaluations continues et spécifiques afin de vérifier si les systèmes de contrôle interne et leurs composantes sont bien mis en place et fonctionnent.

En conséquence, avant d'évaluer le système de contrôle interne, l'agence fixe ses propres valeurs de référence pour chaque principe, qui soient les mieux adaptées à ses spécificités et à ses risques. Ces valeurs de référence sont le point de départ d'un contrôle interne efficace connu, à partir duquel un suivi régulier et des évaluations spécifiques peuvent être mis en œuvre.

Les valeurs de référence dépendent de la conception du système de contrôle interne mis en place et de la façon dont les contrôles appliquent les principes. Les valeurs de référence doivent être exprimées sous la forme d'indicateurs appropriés et pertinents. Si possible, ces indicateurs doivent être quantitatifs.

## Stratégie antifraude

La FRA a adopté sa stratégie antifraude et son plan d'action connexe en décembre 2014 en tenant compte des priorités fixées par la Commission européenne dans le cadre de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE, de la nécessité de poursuivre les objectifs principaux de la Commission européenne pour sa mise en œuvre et des directives fournies par l'Office européen de lutte antifraude.

Les objectifs généraux de la stratégie antifraude de la FRA adoptée en 2014 étaient les suivants :

- Prévention grâce à une meilleure sensibilisation à la fraude ;
- Renforcement des contrôles existants en vue de la prévention de la fraude.

La dernière révision de la stratégie antifraude de 2018 prend en considération les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie au cours des années précédentes, les dernières tendances et évolutions du cadre législatif et les directives reçues de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

La mise en œuvre des systèmes de contrôle interne crée un contexte global renforcé dans lequel la fraude est évitée grâce à l'application intégrée de différentes mesures incorporées dans les processus de l'agence. En outre, la contribution permanente des activités de l'audit interne (SAI) et les visites de la Cour des comptes permettent une évaluation indépendante du niveau d'assurance existant.

Soucieuse de limiter au maximum les risques de fraude pour assurer la bonne gestion financière de ses ressources, l'agence a renforcé, grâce à cette révision, les domaines de prévention et de détection tout en continuant à sensibiliser les membres du personnel et les contractants aux questions de fraude, afin de faciliter la détection d'éventuels comportements frauduleux.

La révision a également pris en considération le principe de proportionnalité, selon lequel la réalisation de la stratégie ne devrait ni nécessiter d'intrants disproportionnés ou excessivement coûteux, ni mettre en péril les activités opérationnelles.

Dans un souci d'amélioration continue, l'agence procédera à une nouvelle révision fin 2021.

## Objectifs

Au cours des dernières années de mise en œuvre, la FRA a atteint les objectifs stratégiques visant à consolider une culture du comportement hautement éthique et à renforcer les contrôles existants dans une perspective de prévention de la fraude.

À la suite de la mise en place réussie de ce cadre éthique, et compte tenu du principe de proportionnalité et des ressources disponibles, l'agence est désormais en mesure de se concentrer sur le suivi et l'amélioration continus des mesures prises, en accordant une attention toute particulière à la communication constante, à la sensibilisation et à l'examen régulier des politiques et procédures clés.

Sur la base des considérations qui précèdent, et compte tenu de l'évaluation des risques, l'agence a défini les objectifs stratégiques suivants :

1. renforcer continuellement une culture antifraude fondée sur la sensibilisation au sein de l'organisation ;
2. concentrer les efforts sur la gestion des risques potentiels de fraude dans des secteurs identifiés de l'organisation ;

3. maintenir un système efficace de signalement interne et de détection des activités préjudiciables aux intérêts de l'Union ;
4. exercer un suivi et un contrôle réguliers du cadre éthique existant.

Le plan d'action correspondant a été mis en œuvre, et un nouveau plan d'action sera intégré dans la prochaine révision de la stratégie prévue fin 2021.

## ANNEXE XI : Plan pour la subvention, la contribution ou les accords de niveau de service

Informations générales						Incidences financières et humaines				
	Date effective ou prévue de la signature	Montant total	Durée	Contrepartie	Description succincte		2022	2023	2024	2025
Accord de niveau de service										
1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021										
1	14/12/2017	1 500 000	2017-2024	Subventions de l'EEE et de la Norvège-FMO	Coopération au niveau des programmes : conseils aux responsables de programmes et évaluations stratégiques aux donateurs et à la FMO	Montant	214 286	214 286	214 286	107 143
						Nombre d'AC	3	3	3	
						Nombre d'END	0	0	0	
2 Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux										
2	10/06/2019	248 111	30 mois	INS Bulgarie	Coopération au niveau des projets : AT pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un module sur la discrimination, le harcèlement et la victimisation ; l'expérimentation de nouvelles méthodes de production de données ; rédaction de rapports axés sur les politiques concernant la situation des populations vulnérables aux niveaux national, régional et local	Montant	86 839	24 811	0	0
3 Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration										
3	Prévue pour 2021 (T4)	965 680	2021-2024	Médiateur grec	Coopération au niveau des projets : fourniture de conseils, formation et contribution aux activités de renforcement des capacités du médiateur grec	Montant	0	608 374,4	357 301,6	0
4 Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec										
4	Prévue pour 2021 (T4)	294 028	2021-2024	Médiateur grec	Coopération au niveau des projets : fourniture d'une	Montant	88 208,4	191 118,20	14 701,40	

					assistance au médiateur grec en matière de droits fondamentaux					
5Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique au parquet roumain près la Haute Cour de cassation et de justice (ministère public roumain) afin d'améliorer la réponse aux cas de crimes de haine et de victimes de crimes de haine et de créer un environnement favorable et sûr pour les enfants victimes										
5	T1 2022	800 000	29 mois	Parquet roumain	Coopération au niveau des projets : garantir un système de justice pénale efficace et accessible aux victimes de la criminalité, en accordant une attention particulière aux victimes de crimes de haine et aux enfants victimes	Montant	0	430 000	230 000	140 000
<b>Total de l'accord sur le niveau de service</b>						Montant	389 333,4	1 277 471,4	816 289	293 117
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						Montant	389 333,4	1 277 471,4	816 289	293 117
						Nombre d'AC	3	3	3	
						Nombre d'END	0	0	0	

## ANNEXE XII : Risques pour l'exercice 2022

Conformément aux normes de contrôle internes, l'agence a effectué l'exercice annuel d'analyse des risques.

En tenant compte des processus existants, l'agence a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes ont été identifiées :

- le risque ;
- le type de risque ;
- les conséquences éventuelles ;
- la probabilité sur une échelle à trois niveaux (faible, moyenne, élevée) ;
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave).

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

### Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants :

E	Externe
I1	Interne/planification, processus, systèmes
I2	Interne/personnes, organisation
I3	Interne/légalité, régularité
I4	Interne/information de communication

Détails du risque		Évaluation des risques			Gestion des risques				
Type de risque	Description des risques	Impact potentiel							
		Conséquences éventuelles	Probabilité de survenance	Objectifs	Finances	Réputation	Risque résiduel L*I	Titulaire de l'action	Action
E	Poursuite des perturbations dues à la pandémie de COVID-19 et risques liés à la continuité des activités	Objectifs non atteints Difficultés à entrer en relation avec les parties prenantes (au niveau de l'UE et des États membres) Sévères contraintes budgétaires. Retards dans la passation de marchés et l'exécution	Élevé 4	Majeur 4	Majeur 4	Significatif 3			Follow-up on the evolution of the COVID-19 crisis and the priorities set up by the Commission. Alignment of FRA activities to the new priorities keeping the focus on the major projects.  The activities are continuing even



		<p>des contrats existants.</p> <p>Perte de ressources clés.</p>							<p>if at a lower intensity.</p> <p>A system for project prioritisation has been conceived in order to respond to eventual budget or resources reductions.</p> <p>The communication to interested parties during the crisis should be factual and effective.</p> <p>The contracts are covered by clauses of force majeure. Adapt the service requests (e.g. FRANET) to the new reality. Implementation of an appropriate response for ensuring the continuity of the services (e.g. documents signature).</p> <p>Deputising/Back-up arrangements ensures the continuity in case of unavailability of key functions.</p> <p>Continue implementation of business continuity plan.</p>
									-

## ANNEXE XIII : Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

La coopération et l'engagement de la FRA avec les organisations internationales reposent sur les dispositions spécifiques du [règlement n° 168/2007](#)<sup>7</sup> (règlement fondateur) et sont conformes à la liste d'actions établie par la [feuille de route commune sur les agences de l'UE](#)<sup>8</sup>. L'engagement de la FRA avec les organisations internationales permet :

- a) de garantir la complémentarité et la synergie avec les organisations internationales actives dans le domaine des droits de l'homme (conformément à l'article 5 du règlement fondateur) ;
- b) de développer la coopération et de coordonner les activités à cet effet ;
- c) de partager l'expertise et les connaissances au sein du système international des droits de l'homme ; et
- d) de contribuer aux efforts généraux des institutions et organes de l'UE afin d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques externes et internes des droits fondamentaux/droits de l'homme.

Conformément aux exigences du règlement fondateur, la FRA collabore systématiquement avec :

- le Conseil de l'Europe (CdE) ;
- les Nations unies (ONU), en particulier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ;
- l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

En outre, l'agence collabore avec d'autres organisations et entités internationales ou régionales actives dans le domaine de compétence de la FRA, telles que l'Office du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), etc.

Les engagements extérieurs avec les pays tiers sont limités, l'agence répondant principalement aux demandes déclenchées et soumises à consultation par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ou la Commission européenne. Les activités internationales de la FRA sont menées en étroite collaboration avec la Commission européenne et le SEAE conformément à un accord de coopération existant, afin de garantir la coordination et la cohérence avec les priorités globales de la politique extérieure de l'UE.

### Coopération avec le Conseil de l'Europe

La coopération entre l'agence et le Conseil de l'Europe a évolué au fil des ans, dans le cadre de l'accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre les deux entités.<sup>9</sup> L'objectif permanent consiste toujours à améliorer la coordination des activités et les synergies entre la FRA et les différents éléments du Conseil de l'Europe : le Secrétariat général, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme, le Commissaire aux droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux (CEDS), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), ainsi que d'autres organes et mécanismes de contrôle.

Au cours de la période 2022-2024, la coopération institutionnelle établie se poursuivra en s'articulant autour des grands axes suivants :

- a) participation du membre indépendant désigné par le CdE au conseil d'administration et au bureau exécutif de la FRA ;
- b) participation des représentants du Secrétariat du CdE en tant qu'observateurs dans les réunions du conseil d'administration de la FRA ;
- c) échanges de vues annuels entre le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres, la personnalité indépendante désignée par le CdE et le directeur de la FRA ;
- d) consultations entre la FRA et le CdE lors de la préparation des documents de programmation de la FRA, du rapport annuel sur la coopération FRA-CdE et du rapport annuel sur les droits fondamentaux ;

---

<sup>7</sup> Le règlement fondateur de la FRA stipule à l'article 5, paragraphe 2, point c), que « par souci de complémentarité et afin de garantir une utilisation optimale des ressources, l'Agence, dans l'exercice de ses activités, tient compte, le cas échéant, des informations collectées et des activités menées en particulier par le Conseil de l'Europe (...), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et d'autres organisations internationales. Une coopération particulièrement étroite est prévue avec le Conseil de l'Europe (voir article 9). En outre, l'article 8, paragraphe 2, point b), indique que « aux fins de l'exécution de ses tâches, l'Agence coopère avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tout particulièrement le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), les Nations Unies et d'autres organisations internationales ».

<sup>8</sup> Liste d'actions établie par la feuille de route commune sur les agences de l'UE, point 44 : Garantir que les relations avec les parties prenantes (par ex. les Nations Unies et d'autres organisations internationales, les agences sœurs dans les pays tiers et les agences des États membres) soient cohérentes avec leur mandat, la répartition institutionnelle des tâches dans les rapports internationaux, les politiques et priorités de l'UE, et les actions de la Commission.

<sup>9</sup> Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (ci-après l'« accord entre l'UE et le CdE ») (JO L 186 du 15.7.2008, p. 7).

- e) participation du CdE aux comités consultatifs chargés de l'examen des projets de la FRA, tels que EFRIS ou le Forum des droits fondamentaux ;
- f) visite annuelle du directeur de la FRA au CdE, comprenant des réunions avec le secrétaire général, le Commissaire aux droits de l'homme, des présentations au Comité des Ministres et le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ;
- g) réunions biennales des équipes de direction FRA-CdE ;
- h) utilisation des données nationales pertinentes de la FRA pour les rapports et visites périodiques des organes de contrôle du CdE dans les pays ; et
- i) participation de la Conférence des OING du CdE à la plate-forme des droits fondamentaux de la FRA.

La FRA poursuivra sa coopération avec le CdE et la Cour européenne des droits de l'homme pour l'élaboration de manuels sur la législation européenne. Ces manuels traitent de sujets clés, tels que la protection des données ; l'asile, les frontières et l'immigration ; la non-discrimination ; les droits de l'enfant ; et l'accès à la justice. En 2022, la mise à jour du manuel sur les droits de l'enfant sera lancée, et la rédaction du manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux sera finalisée. La FRA, le CdE et la CEDH étudieront également la possibilité d'élaborer de nouvelles versions linguistiques des manuels existants. Ces manuels, qui sont très demandés par les praticiens du droit, permettent souvent de combler une lacune importante dans la fourniture de supports de formation dans les langues officielles des États membres de l'UE.

La FRA travaille en étroite collaboration avec le CdE pour développer le système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS). Cet outil en ligne assure l'accessibilité et la visibilité des obligations des États membres de l'UE en matière de droits de l'homme en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et des évaluations effectuées par les différents mécanismes de contrôle du Conseil de l'Europe et des Nations unies. Il donne accès à des données sur les droits de l'homme, permettant entre autres des recherches par pays, par le biais d'un point d'accès unique.

Au cours de la période 2022-2024, la coopération thématique entre la FRA et le CdE se poursuivra dans de nombreux domaines. Ces domaines incluent notamment : la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance ; l'égalité et la non-discrimination ; l'asile et la migration ; la société de l'information, la protection des données et l'intelligence artificielle ; les droits sociaux ; les droits de l'enfant ; les Roms et les gens du voyage ; les droits des personnes LGBTI ; les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) ; l'espace civique ; les droits de l'homme au niveau local ; le programme HELP ; les objectifs de développement durable (ODD) ; et la communication sur les droits de l'homme.

### Coopération avec les Nations unies

1. La FRA continuera à entretenir des liens de collaboration étroits avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres organismes, fonds et institutions spécialisés des Nations unies, ainsi qu'avec d'autres organisations au sein du système des Nations unies de façon ponctuelle. Au cours de la période 2022-2024, le développement de la coopération institutionnelle en cours passera par :
  - a) un dialogue semestriel entre l'équipe de gestion de la FRA et du HCDH ;
  - b) une assemblée annuelle entre le directeur de la FRA et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme ;
  - c) une assemblée annuelle entre l'équipe de gestion de la FRA et l'ONUDC ;
  - d) des présentations ad hoc aux organes de traités des Nations unies ;
  - e) la soumission de données nationales pertinentes pour soutenir l'examen périodique universel des Nations unies, les organes de suivi des traités et les procédures spéciales ;
  - f) la participation aux assemblées annuelles des points focaux de coopération des mécanismes régionaux des droits de l'homme, ainsi qu'aux ateliers sur les accords régionaux.

Également en coopération avec les Nations unies, la FRA poursuivra le développement du système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS).

La FRA poursuivra également sa coopération avec les Nations unies concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la participation au forum préparatoire régional et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le cas échéant.

La FRA poursuivra la coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques, notamment : la contribution et la participation à des groupes de travail pour élaborer des indicateurs ; la lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance ; l'asile et la migration ; la société de l'information, la protection des données et l'intelligence artificielle ; les droits de l'enfant ; les droits des personnes LGBTI ; la protection et la promotion des droits de la population rom ; les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme ; l'espace civique ; les droits de l'homme au niveau local ; et la communication sur les droits de l'homme.

### Coopération avec l'OSCE et le BIDDH

La FRA coopère avec l'OSCE principalement dans ses activités à « dimension humaine » puisqu'elles sont liées aux domaines thématiques de travail de la FRA. La FRA poursuivra sa coopération avec le BIDDH, avec le Secrétariat de l'OSCE (en particulier le bureau du conseiller principal sur les questions de genre et du représentant spécial et coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains), le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias de l'OSCE. La FRA contribuera le cas échéant aux travaux des présidences de l'OSCE et de leurs représentants personnels thématiques, et elle participera aux réunions et séminaires du Comité

sur la dimension humaine ainsi qu'aux réunions et séminaires sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

La FRA poursuivra également sa coopération opérationnelle au niveau national avec le BIDDH et avec les opérations de terrain de l'OSCE, y compris les activités dans les États membres de l'UE et dans les États ayant un statut d'observateur auprès de la FRA. Cette coopération s'effectuera en lien avec des domaines thématiques spécifiques d'intérêt mutuel, tels que : l'enregistrement et le signalement des crimes de haine ; le soutien aux activités des institutions nationales de défense des droits de l'homme ; la protection et la promotion des droits des Roms et des Sintés ; la protection de l'espace civique et des défenseurs des droits de l'homme ; et la communication sur les droits de l'homme.

### **Engagement avec les pays tiers**

La couverture géographique de l'agence inclut l'Union européenne mais aussi les pays ayant un statut d'observateur dans les travaux de l'agence (actuellement la Macédoine du Nord, la Serbie et l'Albanie). Au cours de la période 2022-2024, d'autres pays des Balkans occidentaux pourront obtenir le statut d'observateur au sein de l'agence. Cette possibilité favoriserait une inclusion plus complète de la région des Balkans occidentaux dans les projets et la collecte de données de la FRA, permettant ainsi à la FRA de mieux répondre à l'interconnexion des questions fondamentales au sein de la région mais également par rapport aux États membres de l'UE.

Outre sa collaboration avec les pays tiers ayant le statut d'observateur auprès de la FRA, l'agence coopère avec d'autres pays tiers à la demande de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, dont l'objectif principal consiste à échanger des connaissances et des compétences. Lorsque l'agence partage ses conclusions, ses compétences et ses méthodologies avec des pays ou des régions situés en dehors de son champ d'application territorial, la priorité est donnée aux forums multilatéraux dans lesquels l'agence peut informer simultanément un plus grand nombre de pays tiers sur ses travaux. Les exemples incluent : les Dialogues sur les droits de l'homme, le Forum annuel des ONG du SEAE sur les droits de l'homme, les délégations nationales en visite à la FRA, et la participation au groupe de travail inter-organisations (JAI) sur les Balkans occidentaux ou, pour des raisons thématiques, le Dialogue UE-Israël où la FRA partage régulièrement ses données sur l'antisémitisme.

### **Coopération avec les responsables du programme des subventions de l'EEE et de la Norvège**

L'agence continuera de coopérer, en tant que partenaire stratégique sur les questions relatives aux droits fondamentaux, avec les responsables du programme des subventions de l'EEE et de la Norvège. Cette collaboration vise à appuyer la conception et la mise en œuvre des programmes et projets financés par les subventions de l'EEE et de la Norvège dans certains États membres de l'UE. Elle vise aussi à renforcer la sensibilisation aux droits fondamentaux, la lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination, ainsi que le soutien apporté aux initiatives de la société civile dans ces domaines.

Avec le CdE et l'OCDE, l'Agence est l'une des trois organisations partenaires internationales (OPI) qui coopèrent avec les responsables du programme des subventions de l'EEE et de la Norvège au niveau stratégique.

La FRA coopère avec les responsables du programme de subventions de différentes manières :

- En tant qu'OPI, l'agence conseille deux programmes financés par les subventions et y participe, à savoir en Tchéquie sur les « droits humains, l'intégration des Roms et la violence domestique et fondée sur le sexe », et en Grèce sur l'« intégration et l'autonomisation des Roms ».
- En tant que partenaire de projets internationaux, elle fournit des conseils dans le cadre de projets spécifiques, notamment en Bulgarie, en Tchéquie, en Grèce, voire en Roumanie à partir de 2022.
- Communication stratégique et coopération dans le cadre des activités liées aux droits fondamentaux de l'UE, telles que les conférences conjointes avec la présidence du Conseil de l'UE, lorsqu'elles sont organisées par l'un des États bénéficiaires des subventions. Les subventions sont également un partenaire stratégique du Forum des droits fondamentaux de l'agence, apportant un soutien à la participation de la société civile et siégeant au conseil consultatif du forum. Enfin, la FRA et les responsables du programme de subventions créent des synergies en unissant leurs forces sur des initiatives de communication, notamment des actions visant à communiquer sur l'importance du travail de la société civile pour les droits de l'homme.

## ANNEXE XIV : Cadre de mesure des performances

Le cadre de mesure des performances est un outil qui facilite la planification, le suivi et l'évaluation des performances de l'agence. Il se compose d'un ensemble d'indicateurs pouvant être utilisés pour évaluer les réalisations et les résultats des activités de la FRA à différents niveaux. Ainsi, cet outil communique le cadre général à travers lequel la FRA recueille et mesure les informations sur les performances par rapport aux résultats escomptés de ses activités.

Afin d'utiliser le cadre de mesure des performances de la FRA, il est important de comprendre un certain nombre de définitions clés :

- **Logique d'intervention de la FRA** - sur la base du règlement fondateur de l'agence, elle se compose de contributions, d'activités et d'objectifs, organisés de manière logique pour refléter l'enchaînement de cause à effet à travers lequel la FRA produit des résultats.
- **Indicateur de performance de la FRA** - mesure quantifiable permettant d'évaluer le succès de la FRA dans la réalisation de ses objectifs de performance.
- **Réalisations/produits** - ce que la FRA produit pour les groupes cibles.
- **Utilisation des produits** - ce que les bénéficiaires font des travaux produits par la FRA.
- **Résultats** - résultats à plus long terme induits par les réalisations de la FRA.

La **logique d'intervention** illustre les relations logiques entre les contributions (c'est-à-dire les ressources humaines et financières engagées par la FRA), les activités, les réalisations, l'utilisation des produits et les résultats de l'agence. Elle a pour objectif d'évaluer les liens de causalité entre les activités mises en œuvre par la FRA et les résultats escomptés.

La logique d'intervention définit un cadre d'objectifs rattachés à l'ensemble des activités de la FRA. Un **objectif** est ce qu'une activité ou un ensemble d'activités vise à atteindre. La logique d'intervention distingue trois niveaux d'objectifs :

- **Les objectifs liés aux réalisations** : les performances de la FRA dans la production et la livraison des produits de l'agence
- **Les objectifs liés à l'utilisation des produits (réalisations à court terme)** : les performances de la FRA par rapport au fait de retenir l'attention des parties prenantes et de faire en sorte que les clients soient satisfaits des travaux de l'agence (par exemple, comment les clients utilisent-ils les travaux produits par la FRA ?, les trouvent-ils utiles/pertinents/opportuns ?, etc.).
- **Les objectifs liés aux résultats (réalisations à long terme)** : provoquer des changements durables dans les attitudes et les comportements (par exemple, contribution des travaux de la FRA à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, sensibilisation aux droits fondamentaux, instauration d'une culture des droits de l'homme, etc.).

INTRANTS	ACTIVITÉS	OBJECTIFS LIÉS À DES RÉALISATIONS	OBJECTIFS LIÉS À DES RÉSULTATS (réalisations à court terme)	OBJECTIFS LIÉS À DES RÉSULTATS (réalisations à long terme)
Capital humain, intellectuel, physique et économique	ACT1 Collecte de données, recherches et analyse	OP1 Fournir une expertise et des conseils en matière de droits fondamentaux aux institutions de l'Union européenne (UE), aux États membres et aux autres parties prenantes concernées	OT1 Consolider sa position en tant que centre d'excellence et d'expertise sur les droits fondamentaux	OC2 Les activités de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) soutiennent les développements juridiques et politiques liés aux droits fondamentaux au niveau de l'UE et au niveau national
	ACT2 Assistance sur mesure et soutien au renforcement des capacités des institutions, agences et États membres de l'UE	OP2 Renforcer les capacités en matière de droits fondamentaux des institutions, agences et États membres de l'UE	OT2 Améliorer la sensibilisation aux réalisations/droits fondamentaux de la FRA parmi les parties prenantes	OC3 Les activités de la FRA rendent les droits fondamentaux visibles et développent une culture des droits de l'homme au sein de l'Union
	ACT3 Communication des travaux de la FRA	OP4 Diffuser les activités et les résultats de la FRA et sensibiliser aux droits fondamentaux	OT3 Améliorer les synergies efficaces entre les parties prenantes de l'UE, internationales, nationales et la société civile	OC1 Les activités de la FRA favorisent une coopération plus étroite et des synergies entre les acteurs des droits fondamentaux
	ACT4 Coopération et réseautage avec les parties prenantes	OP3 Développer des réseaux efficaces avec les principales parties prenantes et les réseaux de l'agence		

## Indicateurs de réalisation

Comme cela a été mentionné, le cadre de mesure des performances (CMP) est un cadre d'indicateurs qui peuvent être utilisés en fonction des activités prévues. Le recours aux indicateurs de réalisation et d'utilisation intervient principalement à l'échelon opérationnel. La sélection de ces indicateurs et des objectifs correspondants est décrite dans les pages suivantes.

Les indicateurs de réalisation mesurent l'efficacité de la FRA dans la production et la livraison des produits et services de l'agence aux parties prenantes clés. Tous les indicateurs de réalisation sont mesurés à l'aide d'une valeur numérique et représentent les performances clés de l'agence sur une base annuelle. Le processus de mesure des performances pour les indicateurs de réalisation prévoit que :

OBJECTIFS DE RÉALISATION	INDICATEURS CLÉS	Objectifs 2022
<p><b>OP1</b> Fournir une expertise et des conseils en matière de droits fondamentaux aux institutions de l'UE, aux États membres et aux autres parties prenantes concernées</p>	<b>I1</b> Nombre de publications produites	Évalué au niveau du projet
	<b>I2</b> Nombre de travaux de recherche produits	Évalué au niveau du projet
	<b>I3</b> Nombre de contributions écrites/orales fournies	Évalué au niveau du projet
	<b>I4</b> Nombre de demandes formelles d'avis sur des propositions législatives	Évalué au niveau du projet
	<b>I5</b> Nombre de demandes de données et d'éléments de preuve	Évalué au niveau du projet
	<b>I6</b> Nombre d'activités d'assistance technique/de renforcement des capacités organisées/coorganisées par la FRA	Évalué au niveau du projet
<p><b>OP2</b> Renforcer les capacités des institutions, agences et États membres de l'UE en matière de droits fondamentaux</p>	<b>I7</b> Nombre de demandes de: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance technique</li> <li>▪ Renforcement des capacités</li> </ul>	Évalué au niveau du projet
	<b>I8</b> Nombre de visites dans les États membres	Évalué au niveau du projet
	<b>I9</b> Nombre de réunions et de manifestations organisées/coorganisées par la FRA	Évalué au niveau du projet
<p><b>OP3</b> Développer des réseaux efficaces avec les parties prenantes clés et les réseaux de l'agence</p>	<b>I10</b> Nombre de réunions et de manifestations externes au cours desquelles la FRA a fait des présentations, pris la parole ou est intervenue officiellement	Évalué au niveau du projet
	<b>I11</b> Nombre de supports de communication produits	Évalué au niveau du projet
<p><b>OP4</b> Diffuser les activités et les réalisations de la FRA et sensibiliser aux droits fondamentaux</p>	<b>I12</b> Nombre de réalisations de la FRA diffusées/consultées	Évalué au niveau du projet
	<b>I13</b> Nombre de traductions des publications de la FRA dans d'autres langues de l'UE	Évalué au niveau du projet

Comme cela a été indiqué, ces indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau du projet, pour chacun des projets prévus dans le programme de travail annuel 2022. Pour de plus amples informations, voir page 156.

### Indicateurs d'utilisation

Les indicateurs d'utilisation mesurent la satisfaction des parties prenantes de la FRA à l'égard des travaux de l'agence (par exemple, comment les parties prenantes utilisent les travaux produits par la FRA, si elles les trouvent utiles/pertinents/opportuns, etc.), ainsi que l'avis des parties prenantes sur l'agence et ses activités de sensibilisation (par exemple, événements, réseaux sociaux, etc.). Ces indicateurs sont surtout alimentés dans le contexte des enquêtes de satisfaction de la FRA, des retours d'information ciblés et des évaluations annuelles.

OBJECTIFS LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS	INDICATEURS CLÉS	Objectifs 2022
<b>OT3</b> Favoriser des synergies efficaces entre la société civile et les parties prenantes nationales, internationales et de l'UE	<b>I14</b> Taux de participation aux manifestations organisées par la FRA	Évalué au niveau du projet
	<b>I15</b> Proportion de parties prenantes participant aux manifestations de la FRA qui participeraient à des manifestations similaires futures de la FRA	Objectif moyen 70%
	<b>I16</b> Proportion de participants inscrits sur la plateforme des droits fondamentaux qui considèrent que la coopération via la plateforme est utile à leur travail	Objectif moyen 70%
<b>OT1</b> Consolider sa position de centre d'excellence et d'expertise en matière de droits fondamentaux	<b>I17</b> Nombre de <a href="#">références aux travaux de la FRA</a>	+ 10%
	<b>I18</b> Proportion de parties prenantes ayant utilisé les réalisations de la FRA	Objectif moyen 70%
	<b>I19</b> Mesure dans laquelle les parties prenantes considèrent que les réalisations de la FRA sont : ▪ utiles, pertinentes, opportunes, fiables	Objectif moyen 70%
	<b>I20</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que la FRA a fourni une expertise pertinente, fiable et en temps réel en réponse à une situation d'urgence	Objectif moyen 70%
	<b>I21</b> Nombre de mentions de la FRA dans les médias	5200
<b>OT2</b> Sensibiliser davantage les parties prenantes aux travaux de la FRA/droits fondamentaux	<b>I22</b> Ton des articles consacrés à la FRA sur les réseaux sociaux (positif, neutre ou négatif)	
	<b>I23</b> Taux d'augmentation ou de diminution de la présence de la FRA sur les réseaux sociaux	>10%
	<b>I24</b> Nombre de demandes d'information de la part des médias	120
	<b>I25</b> Taux d'augmentation ou de diminution du nombre d'abonnés à la newsletter de la FRA	2163 (>20%)

### Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats mesurent les changements d'attitudes et de comportements à plus long terme qui sont directement attribuables aux travaux de la FRA (par exemple, contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, visibilité des droits fondamentaux, développement d'une culture des droits de l'homme, etc.). Les indicateurs de résultats, qui peuvent être de nature quantitative ou qualitative, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de la FRA. Ils sont alimentés dans une perspective à moyen et long terme dans le contexte des enquêtes de satisfaction de la FRA, de l'évaluation externe de la FRA, de l'examen à mi-parcours de la stratégie de la FRA, etc.

OBJECTIFS LIÉS AUX RÉSULTATS	INDICATEURS CLÉS	OBJECTIFS 2022-2024
<b>OC1</b> Les activités de la FRA favorisent une coopération plus étroite et la création de synergies entre les acteurs des droits fondamentaux	<b>I26</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que la FRA parvient à promouvoir efficacement le dialogue avec les acteurs clés et les nouveaux acteurs des droits fondamentaux, afin de répondre aux enjeux pressants des droits de l'homme	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%
<b>OC2</b> Les activités de la FRA favorisent des évolutions juridiques et politiques en ce qui concerne les droits fondamentaux au niveau national et de l'UE	<b>I27</b> Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%



	<b>I28</b> Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de la FRA contribuent à <u>la mise en œuvre</u> de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%
	<b>I29</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que les activités de la FRA ont eu un impact positif sur les priorités et le programme politique de l'UE	Objectif moyen 70%
<b>OC3</b> Les activités de la FRA permettent de rendre visibles les droits fondamentaux et contribuent au développement d'une culture des droits de l'homme au sein de l'Union	<b>I30</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que les activités de la FRA ont contribué à rendre les droits fondamentaux plus visibles	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%
	<b>I31</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que la FRA a contribué au développement d'une culture des droits de l'homme	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%
	<b>I32</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que la présence de la FRA sur le terrain influence positivement la fourniture d'une expertise actualisée sur les droits fondamentaux	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%
	<b>I33</b> Proportion de parties prenantes qui estiment que la FRA a contribué au développement d'une infrastructure en matière de droits fondamentaux	Au niveau de l'UE 70% Au niveau national 50%

**A. PROGRAMMATION ANNUELLE 2022 : INDICATEURS ET OBJECTIFS PAR PROJET <sup>10</sup>**

Le tableau ci-après contient la liste des projets pluriannuels et des nouveaux projets décrits à la section 3 « Programme de travail 2022 ». Pour chaque projet, plusieurs indicateurs et objectifs pertinents ont été identifiés, afin d'évaluer leurs réalisations et leur impact.

PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES					
Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination					
Projets	Indicateurs et objectifs de réalisation				
	Catégorie	Type	Description	Indicateurs de réalisation	Objectif
<b>A.1.1 Enquête sur les Roms 2020</b>	Publications	Rapport	Rapport sur certains résultats de l'enquête (indicateurs clés pour le suivi du cadre stratégique de l'UE en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des Roms)	I1	1
		Rapport	Fiches par pays pour chaque pays participant	I1	10
	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Rapport technique publié en ligne	I2	1
		Enquête/Questionnaire	Questionnaire publié en ligne	I2	1
		Série d'indicateurs	La série d'indicateurs principaux et secondaires du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms couvrant les pays enquêtés, ainsi que la Slovaquie et la Bulgarie, a été publiée en ligne	I2	1
	Contributions écrites/orales	Examen des stratégies/résolutions/autres documents	Examen de la communication sur les Roms publiée par la CE à l'aide des données issues de l'enquête sur les Roms 2020	I3	1
	Demandes d'avis ou d'éléments de preuve/données	Demandes de données et d'éléments de preuve émanant des institutions de l'UE	Diverses demandes ad hoc de saisie de données de l'enquête sur les Roms 2020	I5	3
	Participation à des manifestations externes	Événement de lancement	Lancements participatifs des résultats par pays en fonction de l'intérêt des États membres	I6	2
		Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentations des résultats de l'enquête sur les Roms 2020 lors de différentes réunions au sein des institutions de l'UE	I10	2

	Résultats des communications	Ensemble de données	Visualisation des données des résultats de l'enquête sur les Roms 2020 préparés et publiés	I11	1
<b>A.1.2 Enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants</b>	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Questionnaire source de l'enquête disponible pour publication	I2	1
<b>A.1.3 Vieillesse dans les sociétés numériques : éléments favorables et obstacles à l'exercice des droits sociaux des personnes âgées</b>	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapports nationaux FRANET	I2	29
	Contributions écrites/orales	Lettres	Contributions ou évaluations apportés aux rapports	I3	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion de consultation	Consultation préalable au démarrage du projet	I9	3
		Réunion d'experts	Discussion sur les conclusions de FRANET et les prochaines étapes	I9	1
Participation à des manifestations externes	Conférence/Forum	Avant le démarrage du projet : interventions lors de conférences		1	
<b>A.1.4 A 1.4 Troisième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE</b>	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion de consultation	Consultation pour préparer la troisième enquête sur les personnes LGBTI 2023 Réunions d'experts et de parties prenantes	I15	80
<b>A.1.5 – Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Des sociétés justes et équitables »</b>	Publications	Résumé	Résumé de l'opinion de la FRA sur l'Egalité dans l'UE pour traduction dans différentes langues de l'UE	I1	1
		En bref/Fiche d'information	Sur demande – En bref/Fiche d'information	I1	1
	Résultat des recherches	Série d'indicateurs	Manuel sur la méthodologie de calcul pour les indicateurs (de contrôle)	I2	1
		Ligne directrice en matière de recherche	Lignes directrices relatives à la récolte de données	I2	1
	Contributions écrites/orales	Autres contributions apportées dans le contexte de réunions bilatérales	Contributions écrites/orales relatives aux thématiques abordées dans le cadre du programme FES	I3	5

	Analyses thématiques	Présentations écrites/orales concernant une thématique spécifique du programme FES	I3	3
Demandes d'opinions ou de preuve/données	Demandes de données et de preuves émanant des institutions de l'UE	Sur demande – Demandes de données et de preuves émanant des institutions de l'UE	I5	2
	Demandes de données et de preuves émanant Etats Membres	Sur demande – Demandes de données et de preuves émanant des Etats Membres	I5	2
Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Demandes d'activités TACB de la part des institutions de l'UE	TACB dans le cadre des différents sous-groupes de la Commission	I7	5
	Demandes d'activités TACB de la part des Etats Membres	TACB dans le cadre des différents sous-groupes de la Commission	I8	2
Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunions de consultation	Selon le besoin – réunions de consultation, réunions d'experts, conférences, tables rondes	I9	2
	Réunions d'experts	Selon le besoin – réunions de consultation, réunions d'experts, conférences, tables rondes	I10	6
Participation à des manifestations externes	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Réunions et manifestations lors desquelles la FRA a participé mais n'est pas intervenue/n'a pas participé d'une manière couverte par d'autres indicateurs	I3	3
	Réunions de groupe avec les institutions de l'UE et les Etats Membres	Réunions et manifestations lors desquelles la FRA a participé mais n'est pas intervenue/n'a pas participé d'une manière couverte par cet indicateur	I10	3
Résultats des communications	Interviews	Interviews ou autre évènement médiatique	I11	2
	Outils	Traduction du résumé de l'opinion de la FRA sur l'Egalité dans l'UE dans différentes langues de l'UE	I33	20

**Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms**

Projets	Indicateurs et objectifs de réalisation				
	Catégorie	Type	Description	Indicateurs de	Objectif
A.2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine de l'« Inclusion sociale des Roms »	Publications	En bref/Fiche d'information	Fiche pays Suède	I1	1
	Résultats des recherches	Ligne directrice en matière de recherche	Manuel relatif aux indicateurs	I2	1
		Série d'indicateurs	Inclusion numérique	I2	1
		Ensemble de données	Ensemble de microdonnées RTS	I2	1
	Norme	Lignes directrices relatives à la révision de l'outil d'établissement de rapports de la Commission	I2	1	

Contributions écrites/orales	Examen des outils d'établissement de rapports	Outil d'établissement de rapports de la Commission	I3	5
Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Formation		I6	2
	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)		I8	1
Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Groupe de travail « Roms »	I9	3
Participation à des manifestations externes	Présentation officielle aux institutions de l'UE			
	Événement de lancement	Lancement Suède		1
Résultats des communications	Vidéo	Lancement Suède	I11	1
	Actualité/Communiqué de presse	Lancement Suède	I11	1

**Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée**

Projets	Indicateurs et objectifs de réalisation				
	Catégorie	Type	Description	Indicateurs de	Objectif
<b>A.3.1 – Troisième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs</b>	Résultats des recherches	Enquête/Questionnaire	Questionnaire de l'enquête	I2	1
	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Rapport de recherche de référence	I2	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunion des parties prenantes pour discuter de la méthodologie et du questionnaire de l'enquête	I9	1
<b>A.3.2 – Antisémitisme : Mise à jour annuelle de la collecte des données et de l'assistance technique</b>	Publications	Rapport	Synthèse annuelle des incidents antisémites enregistrés	I1	1
	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Collecte de données sur les incidents antisémites, stratégies nationales de lutte contre l'antisémitisme et utilisation de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA	I2	1
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités émanant des États membres	Soutenir la création d'une stratégie nationale de lutte contre l'antisémitisme	I6	4

		Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Contribution à un atelier sur la lutte contre l'antisémitisme	I6	1
	Participation à des manifestations externes	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Présentation des données collectées au groupe de travail sur l'antisémitisme	I10	1
<b>A.3.3 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine</b>	Publications	Document	Organismes de promotion de l'égalité et crimes de haine	I1	1
	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Cartographie et analyse des données pour le document sur les organismes de promotion de l'égalité et les crimes de haine	I2	1
	Demandes d'avis ou d'éléments de preuve/données	Demandes de données et d'éléments de preuve émanant des institutions de l'UE	Les institutions de l'UE peuvent faire appel à l'expertise de la FRA	I5	1
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Ateliers sur la lutte contre les crimes de haine	I6	4
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Visite d'étude	Visites d'étude dans les pays	I6	1
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Réunions des groupes de travail de la FRA	I9	2
		Conférence/Forum	Conférences diverses	I3	6
<b>A.3.4 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans</b>	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Rapports par pays sous forme de tableaux Excel servant à mettre à jour la base de données	I2	29
	Résultats des communications	Base de données	La base de données sur la haine à l'égard des musulmans ayant été mise à jour pour la dernière fois au printemps 2021, le nombre de vues en 2022 devrait être inférieur à celui de 2021.	I12d	> 400
<b>A.3.5 – Renforcement des capacités et assistance technique pour prévenir le profilage illicite et promouvoir la lutte</b>	Publications	Rapport facile à lire	Tout d'abord une collection de données aura lieu dans les 27 Etats membres. Ensuite, un rapport thématique facile à lire sera publié. Les pratiques seront recueillies et seront intégrées dans le rapport thématique ou dans un manuel en 2023.	I1	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Collection de données dans les 27 Etats membres	I2	27 rapports pays/contexte

contre le racisme dans les activités de la police	Contributions écrites/orales	Examen des stratégies/résolutions/autres documents	Dans l'éventualité où des développements de communication/décision/résolution relatifs à la Commission européenne, au Parlement européen, au CdE et à l'OHCHR ont lieu et que la FRA peut apporter une contribution substantielle	13	2
		Examen des supports de formation, etc.	CEPOL et CdE dispensent des formations de police et Etats membres	13	2
	Demandes d'avis ou d'éléments de preuve/données	Demandes de données et d'éléments de preuve émanant des institutions de l'UE	Le Plan d'action anti-racisme de la Commission a déjà demandé à la FRA de travailler sur la police et l'anti-racisme	15	1
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Des ateliers lors de manifestations sur le renforcement des capacités auxquelles la FRA sera invitée	17	5
		Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités émanant des Etats membres	La FRA dispense des formations (webinars) via CEPOL sur des sujets liés à la police	17	5
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes		19	1 ou 2
		Événement de sensibilisation	Événements de sensibilisation auxquels la FRA sera invitée	110	5
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les Etats membres	Le nombre dépend de l'UE et des Etats membres	13	2
<b>Domaine d'activité : Droits de l'enfant</b>					
<b>Projets</b>	<b>Indicateurs et objectifs de réalisation</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Indicateurs de</b>	<b>Objectif</b>
<b>A.4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants</b>	Publications	Document	Tranches d'âges jeunes : Ventilation des données d'enquête de la FRA	11	500
		Guide/Manuel	Formation à la tutelle	11	1 000
	Résultats des recherches	Ligne directrice en matière de recherche	Lignes directrices relatives aux recherches menées auprès des enfants	12	4
		Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Données de l'enquête de la FRA sur les enfants	12	4

	Contributions écrites/orales	Examen des stratégies/résolutions/autres documents	Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant	I3	10
		Examen des outils/méthodes de recherche	Garantie européenne pour l'enfance	I3	5
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Formations, par exemple pour le CEPOL	I6	6
		Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités émanant des États membres	Formations, par exemple pour l'intergroupe du PE et la Commission	I7	2
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	via la Commission et le CdE	I10	6
		Conférence/Forum	au niveau européen	I10	6
<b>A.4.2 – Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant</b>	Publications	Rapport	Mise à jour du manuel existant de la FRA/du CdE sur les droits de l'enfant	I1	1 000
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités émanant des États membres	Formations destinées aux professionnels	I7	3
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Conférence	Conférence du Conseil de l'Europe sur la nouvelle stratégie en matière de droits de l'enfant	I10	4
		Réunion des parties prenantes	Forum européen sur les droits de l'enfant	I10	4
	Résultats des communications	Actualité/Communiqué de presse	à propos de la publication du manuel	I12e	1 000
		Actualité/Communiqué de presse	à propos de la publication du manuel	I13	8
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES</b>					
<b>Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b>					
<b>Projets</b>	<b>Indicateurs et objectifs de réalisation</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Indicateurs de</b>	<b>Objectif</b>



<b>B.1.1 – Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques</b>	Publications	Document	Document de réflexion sur la recherche	I1	1
	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Méthodologie de recherche de discours de haine en ligne et d'annotation de posts	I2	2
	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Collecte de données provenant de plateformes en ligne	I2	1
<b>B.1.2 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux</b>	Publications	Rapport	Rapport sur les biais algorithmiques	I1	1
	Participation à des manifestations externes	Présentation officielle aux institutions de l'UE	Plusieurs présentations sur l'intelligence artificielle (IA) lors des discussions sur les instruments politiques en matière d'IA	I10	2
	Participation à des manifestations	Conférence/Forum	Grandes conférences sur la numérisation et l'IA	I10	2
<b>B.1.3 – RGPD – L'expérience des autorités chargées de la protection des données</b>	Résultats des recherches	Ligne directrice en matière de recherche	Spécifications techniques FRANET	I2	1
	Demandes d'avis ou d'éléments de preuve/données	Demandes de données et d'éléments de preuve émanant des institutions de l'UE	Demande de la Commission européenne d'apporter un soutien à la deuxième évaluation du RGPD par la Commission, prévue pour 2024	I5	1
<b>B.1.4 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux</b>	Publications	Rapport	Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux	I1	1
	Résultats des recherches	Analyse des données	Analyse de l'élément livrable par le contractant	I2	1
	Contributions écrites/orales	Examen des outils/méthodes de recherche	Exercice d'évaluation par les pairs avec les experts de plusieurs institutions	I3	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion d'experts	Réunion d'experts chargés de l'évaluation par les pairs	I9	1
	Participation à des manifestations externes	Événement de lancement	Événement de lancement	I10	1
<b>Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b>					
<b>Projets</b>	<b>Indicateurs et objectifs de réalisation</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Indicateurs de</b>	<b>Objectif</b>

<b>B.2.1 – L'incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux</b>	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Contribution aux processus politiques et législatifs sur la base des conclusions de la recherche sur le terrorisme	I3	2
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion d'experts	Présentation des conclusions de la recherche sur le terrorisme	I10	2
		Conférence	Présentation des conclusions de la recherche sur le terrorisme	I10	2
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Présentation des conclusions sur le terrorisme		2
<b>B.2.2 – Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales « Coopération judiciaire, sauf en matière pénale »</b>	Publications	Rapport	Rapport comparatif	I1	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapport FRANET	I2	9
<b>B.2.3 – Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle – mise à jour</b>	Résultats des communications	Base de données	Base de données à jour sur les détentions pénales	I12b	
<b>B.2.4 - Garanties procédurales dans les procédures relatives au mandat d'arrêt européen</b>	Résultats des recherches	Ligne directrice en	Lignes directrices pour FRANET	I2	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion d'experts	Réunion avec des professionnels	I9	1
<b>Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice</b>					
<b>Projets</b>	<b>Indicateurs et objectifs de réalisation</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Indicateurs de</b>	<b>Objectif</b>
<b>B.3.1 – Deuxième enquête sur la violence à l'égard des femmes : combler le manque de données</b>	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Outils de recherche nécessaires à la réalisation du travail de terrain dans les pays participant à l'enquête	I2	1

<b>B.3.2 – Entreprises et droits de l’homme : protection des consommateurs et environnement</b>	Résultats des recherches	Lignes directrices en matière de recherche	Lignes directrices pour FRANET	I2	1
		Rapport FRANET	Éléments livrables FRANET	I2	8 à 15
<b>B.3.3 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l’ensemble de l’UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux</b>	Publications	Rapport	Publication d’un document d’orientation sur les personnes handicapées et du rapport technique de l’enquête	I1	2
	Résultats des recherches	Ensemble de données	Ensemble de microdonnées d’enquête mis à la disposition des chercheurs au moyen d’une archive de données	I2	1
	Participation à des manifestations externes	Séminaire	Présentation des résultats de l’enquête	I3	4
<b>B.3.4 – Justice pour tous : vers une égalité d’accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?</b>	Publications	Rapport	Rapport comparatif publié au second semestre de 2022	1,5	1 rapport comparatif au second semestre de 2021
		Rapport	Rapports nationaux FRANET	1,5	30 rapports par pays
<b>B.3.5 – Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Des sociétés justes, numériques et sûres et accès à la justice »</b>	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Contributions fondées sur les droits fondamentaux fournies à différentes parties prenantes dans le domaine des « Sociétés justes, numériques et sûres »	I3	10
	Demandes d’avis ou d’éléments de preuve/données	Demandes de données et d’éléments de preuve émanant des institutions de l’UE	Demandes d’éléments de preuve/contributions de la FRA dans différents domaines, notamment en fonction d’une augmentation probable de la demande d’expertise de la FRA dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité	I4	1
		Demandes d’avis ou d’éléments de preuve/données émanant des agences de l’UE	Demandes d’éléments de preuve/contributions de la FRA dans différents domaines, notamment au regard d’une augmentation probable de la demande d’expertise de la FRA dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité	I5	5
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l’UE et les États membres	Participation à des réunions au niveau de l’UE concernant les politiques dans le domaine des « Sociétés justes, numériques et sûres »	I10	5
		Atelier	Participation à des ateliers et séminaires liés aux politiques dans le domaine des « Sociétés justes, numériques et sûres » (notamment le pôle d’innovation de l’UE pour la sécurité intérieure)	I10	15

PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE					
Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants					
Projets	Indicateurs et objectifs de réalisation				
	Catégorie	Type	Description	Indicateurs de	Objectif
<b>C.1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures</b>	Publications	Rapport	Les systèmes de tutelle pour les enfants non accompagnés dans l'UE : évolution depuis 2014	I1	1
		Rapport	Manuel des formateurs en matière de tutelle	I1	1
	Résultats des recherches	Recherche/cartographie du travail sur le terrain	Parcours juridiques	I2	1
		Ligne directrice en matière de recherche			
	Contributions écrites/orales	Examen des supports de formation, etc.	Formations à Frontex, EU-Lisa et Cepol sur les systèmes informatiques à grande échelle de l'UE	I3	5
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités émanant des États membres	Soutien apporté au Comité d'orientation ETIAS sur les droits fondamentaux	I7	1
		Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités émanant des États membres	Évaluations Schengen	I8	5
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion de consultation			
<b>C.1.2 – Préoccupations en matière de droits fondamentaux concernant la collecte de données pour la préparation de l'UE et la gestion de crise</b>	Publications	Rapport	Bulletin trimestriel sur la migration	I1	4
		Document	Vue d'ensemble des indicateurs relatifs aux enfants dans les régimes d'asile	I1	1
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	Réunions de planification	I5	40

<b>C.1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels dans les domaines de l’asile, de la gestion des frontières et de la migration</b>	Résultats des recherches	Série d’indicateurs	Série d’indicateurs élaborés pour l’observation des droits fondamentaux dans les MPRIC/hotspots	12	4
	Contributions écrites/orales	Lettre	Lettres périodiques sur la situation aux frontières extérieures	13	6
	Demandes d’avis ou d’éléments de preuve/données	Demandes formelles de la Commission européenne	Contributions au groupe de travail « Lesbos » fournies sur demande	15	4
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Ateliers organisés	17	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunions avec les autorités nationales, les INDH, les organisations internationales, la société civile et les agences de l’UE, organisées lors des visites aux frontières extérieures	13	8
	Résultats des communications	Vidéo	Vidéos produites lors des visites du directeur	11	2
<b>C.1.4 – Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l’UE</b>	Demandes d’avis ou d’éléments de preuve/données		Des contributions écrites et orales seront fournies à la Commission européenne – unité « Migration légale » sur les principales conclusions du projet de RLD, afin d’alimenter le cycle politique de révision de la directive RLD.	15	2
			Des contributions écrites et orales seront fournies au Parlement européen sur les principales conclusions du projet RLD, afin d’alimenter le cycle politique de révision de la directive RLD.	15	2
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion d’experts	Organiser une réunion d’experts pour examiner et valider les résultats du projet avant de finaliser le rapport final	19	1

PROGRAMME STRATÉGIQUE D - SOUTENIR LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME					
Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel					
Projets	Indicateurs et objectifs de résultats				
	Catégorie	Type	Description	Indicateurs de	Objectif
<b>D.1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS</b>	Publications	En bref/Fiche d'information	Fiche d'information sur EFRIS	I1	
		Guide/Manuel	Guide/manuel d'utilisation et/ou tutoriel vidéo sur EFRIS	I1	
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunions du groupe consultatif d'EFRIS	I9	
		Atelier	Réunions du groupe consultatif d'EFRIS	I9	
	Résultats des communications	Outils	Versions améliorées d'EFRIS avec des sources de données et des fonctionnalités supplémentaires	I12d	
<b>D.1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national</b>	Publications	Rapport	Deux mises à jour en ligne sur la situation des INDH, sur la base du rapport 2020 de la FRA sur les INDH ;	I1	2
		Rapport	Étude préparatoire sur les composantes de l'architecture nationale des droits de l'homme (en préparation d'un projet prévu pour 2023 visant à cartographier et suivre l'évolution de la situation dans les États membres de l'UE) ;	I1	1
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Réunions avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité, les INDH et les Médiateurs sur les conclusions pertinentes de la FRA ;	I8	8
		Demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités (ATRC) émanant des États	Activité d'apprentissage entre pairs avec des villes souhaitant appliquer le cadre des villes des droits de l'homme.	I7	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées		Réunions de coordination avec l'ENNHRI, Equinet, l'IOI et l'ENOC ;	I15	3
			Deux réunions avec les ALN (à Vienne ou virtuelles), dont l'une avec un groupe d'experts thématique, comptes rendus des deux réunions avec les ALN et le groupe d'experts ;	I20	27
	Participation à des manifestations externes	Présentation officielle aux institutions de l'UE		I10	12
		Mission de pays		I7	4

	Résultats des communications	Supports promotionnels	Orientations succinctes sur le cadre des villes des droits de l'homme, traduites dans plusieurs langues de l'UE (six) ;	I12	140
<b>D.1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile</b>	Publications	Document	Document sur l'espace civique	I1	1
		En bref/Fiche d'information	Fiche d'information sur la plateforme des droits fondamentaux (FRP)	I1	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	29 rapports FRANET sur l'espace civique	I2	29
		Enquête/Questionnaire	Analyse de l'enquête sur l'espace civique	I2	1
	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Réunions avec les décideurs politiques de l'UE	I3	3
		Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Rencontres avec la société civile	I3	5
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Webinaires sur la FRP	I6	3
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Conférence	Réunion de tous les participants à la FRP en 2022	I9	1
		Réunion des parties prenantes	Réunions avec les organisations de la FRP	I9	3
	Participation à des manifestations externes	Conférence/Forum	Espace civique	I3	3
Atelier		Espace civique	I3	3	
<b>D.1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE</b>	Publications	Document	Document méthodologique sur l'analyse prospective dans le domaine des droits fondamentaux	I1	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Atelier	Atelier d'experts sur la méthodologie prospective dans le domaine des droits fondamentaux	I9	1
		Réunion des parties prenantes	Réunions relatives à la fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organisations au niveau international et de l'UE	I10	50
	Publications	Rapport	Pas un rapport complet mais un chapitre consacré à la	I1	1

<b>D.1.5 – Fourniture d’une assistance et d’une expertise concernant la Charte des droits fondamentaux de l’UE</b>	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Formations en rapport avec la Charte, présentations de l’outil de la Charte	16	8
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunions avec les réseaux pertinents	17	2
	Participation à des manifestations externes	Conférence/Forum	Conférences organisées par les parties prenantes pertinentes et conférences de recherches en rapport avec la Charte	19	2
		Réunion de groupe avec les institutions de l’UE et les États membres	Réunion avec les institutions de l’UE en rapport avec la Charte	19	2
	Résultats des communications	Vidéo	Tutoriels sur la Charte	111	2
		Outils	Versions linguistiques supplémentaires des formations en rapport avec la Charte	112d	7
<b>D.1.6 – Contribution au cadre de l’UE conformément à l’article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées</b>	Publications	Document	Document sur les indicateurs de la CDPH	11	50
	Contributions écrites/orales	Analyse thématique	Contribution à la liste des questions à traiter par le Comité	13	1
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Activité de renforcement des capacités sur les indicateurs de la CDPH	16	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunions du cadre de la CDPH	19	2
<b>D.1.7 – Fourniture d’une assistance technique aux organismes nationaux participant à l’évaluation de la</b>	Publications	Rapport	Rapport sur le rôle des INDH dans le cadre des fonds de l’UE	11	1
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Activité de renforcement des capacités sur les fonds de l’UE	16	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunion des parties prenantes sur les fonds de l’UE	19	1
<b>D.1.8 – Organes de l’agence</b>	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Organisation de réunions du Conseil d’administration	19	3
			Organisation de réunions du Conseil d’administration	19	4
			Organisation de réunions du Conseil d’administration	19	4
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS</b>					
<b>Domaine d’activité : Communiquer sur les droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel</b>					
<b>Projets</b>	<b>Indicateurs et objectifs de résultats</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Indicateurs de</b>	<b>Objectif</b>



<b>E.1.1 – Rapports annuels</b>	Publications	Rapport sur les droits fondamentaux	Rapport sur les droits fondamentaux	l1	1
		Résumé	Avis sur le rapport sur les droits fondamentaux traduits dans toutes les langues de l'UE ainsi qu'en albanais, en macédonien et en serbe	l1	27
		Rapport	Tous les domaines du cadre pluriannuel	l1	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	27 États membres de l'UE, Albanie, Serbie et Macédoine du Nord	l2	30
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Atelier	2-3 manifestations nationales	l9	2
	Participation à des manifestations externes	Réunion de groupe avec les institutions de l'UE et les États membres	2 à 3 présentations	l10	2
<b>E.1.2 – Renforcer la sensibilisation et promouvoir efficacement les droits</b>	Résultats des communications	Campagnes/campagne web	Campagnes de communication visant à encadrer les droits de l'homme à l'aide d'un message concret	l12b	Augmentation de 5%
		Manifestation publique	Manifestations organisées par la FRA pour soutenir la Présidence de l'UE	l12b	300
<b>E.1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA</b>	Résultats des communications	Site internet de la FRA	Site internet de la FRA (visites)	l12b	4 500 000
		Actualité/Communiqué de presse	Articles d'actualité et communiqués de presse de la FRA	l11	7
					150
		Vidéo	Vidéos de la FRA	l11	20
		Publication sur les médias sociaux	Divers messages sur les médias sociaux	l11	550 tweets
					400 posts LinkedIn
		Base de données	Base de données sur la détention pénale	l12d	25 000
		Newsletter de la FRA	Newsletter automatisée hebdomadaire et mensuelle (abonnés)	l12	2 000
		Supports promotionnels	Divers types de matériel promotionnel	l12a	1
Base de données	Base de données sur la haine à l'égard des musulmans	l12d	50 000		
Outils	Explorateurs de données	l12d	200 000		

<b>E.1.4 – Forum des droits fondamentaux 2021</b>	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Événement de	Dialogues sur les droits fondamentaux	I14	50
		Réunion de consultation	Réunion d'experts du Forum des droits fondamentaux	I15	80
	Résultats des communications	Supports promotionnels	Synthèse du Forum 2021 - Message du directeur	I12	500
		Vidéo	Les temps forts du Forum 2021 en vidéo - Message du directeur	12a	1 000
<b>PROGRAMME STRATÉGIQUE O - AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>					
<b>Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>					
<b>O.1.1 – Performance, suivi et évaluation</b>	-	-	-	-	-
<b>O.1.2 – Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes</b>	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses opérationnelles</b>					
<b>F.1.1 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021</b>	Contributions écrites/orales	Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales	Programmes pour les Roms en Grèce et en République tchèque : participation aux réunions avec des contributions orales/écrites	I3	6
		Examen des stratégies/résolutions/autres documents	Programme pour les Roms en Grèce : examen de la stratégie nationale et autres documents pertinents	I3	4
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier,	Programme pour les Roms en Grèce : activités de renforcement des capacités pour les acteurs locaux	I6	3
	Participation à des manifestations externes	Mission de pays	Programme pour les Roms en République tchèque (réunions de coopération, réunions de la plateforme d'experts du PDP, comité de projet et réunions de suivi des appels à propositions)	I10	8

<b>F.1.2– Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l’INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux</b>	Publications	Rapport	Rapport de synthèse « Utilisation des données dans le cadre du processus politique »	I1	1
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapport thématique sur la situation des Roms	I2	1
		Rapport FRANET	Rapport thématique sur la situation des personnes âgées	I2	1
		Rapport FRANET	Rapport thématique sur la situation des indicateurs relatifs aux ODD au niveau de 28 districts	I2	1
		Série d’indicateurs	Indicateurs de vulnérabilité municipaux	I2	1
Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Réunions avec les parties prenantes pour examiner les rapports thématiques et éclairer le processus de finalisation des rapports	I10	4	
<b>F.1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration</b>	Résultats des recherches	Méthodologie de recherche	Élaboration d’une méthodologie de recherche sur les droits fondamentaux en Grèce	I2	1
	Contributions écrites/orales	Lettre	Élaboration par la FRA de rapports de synthèse mensuels sur les droits fondamentaux ainsi que de rapports de mission comportant des recommandations/conseils ciblés en matière de droits fondamentaux	I3	12
	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Formation	Formation sur les droits fondamentaux dans les centres d’accueil et d’enregistrement (hotspots)	I6	6
<b>F.1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des</b>	Publications	Rapport	Traduction en grec des rapports de la FRA sur le signalement en grec des crimes de haine, les conditions de détention pénale et les outils de la Charte	I1	4
	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Rapports sur la situation des droits fondamentaux et l’application de la Charte et des conditions ex ante en Grèce	I2	3

	Renforcement des capacités, assistance technique, activités sur le terrain	Activité de renforcement des capacités (par exemple atelier, séminaire ou autre)	Activités de formation pour le personnel du Médiateur grec et contributions aux ateliers organisés par le Médiateur avec les pouvoirs publics dans les régions	16	14
<b>F.1.5 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique au parquet roumain près la Haute Cour de cassation et de justice (ministère public roumain) afin d’améliorer la réponse aux cas de crimes de haine et de victimes de crimes de haine et de créer un environnement favorable et sûr pour les enfants victimes</b>	Résultats des recherches	Rapport FRANET	Analyse thématique de la situation liée aux crimes de haine d’un point de vue politique	12	1
		Rapport FRANET	Cartographie des procédures actuelles et analyse des lacunes en ce qui concerne les données sur les crimes de haine	12	1
		Rapport FRANET	Étude de référence sur le cadre juridique roumain concernant les enfants victimes de la criminalité	12	1
		Rapport FRANET	Cartographie des procédures actuelles et analyse des lacunes en ce qui concerne les données sur les enfants victimes de la criminalité	12	1
	Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Création d’un groupe de travail de haut niveau sur les crimes de haine fonctionnant comme une « communauté de pratique », pour permettre la consultation et l’échange d’expériences et pour favoriser l’évolution des politiques	19	2
Réunions et manifestations organisées/coorganisées	Réunion des parties prenantes	Création d’un groupe de travail de haut niveau sur les enfants victimes de la criminalité fonctionnant comme une « communauté de pratique », pour permettre la consultation et l’échange d’expériences et pour favoriser l’évolution des politiques	19	2	

**B. INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS APPLICABLES AU DIRECTEUR**

Conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE [Commission Guidelines on key performance indicators (KPI) for directors of EU decentralised agencies], les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA :

OBJECTIF	ICP	CIBLE
<b>Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée</b>	Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne	<i>Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1</i>
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	90%
	Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation	90%
	Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	90%
<b>Utilisation rapide, complète et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires</b>	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 95%
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	< 5%
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'UE et du total des recettes résultant des taxes, le cas échéant, reçus au cours de l'année N).	> 95%
	Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis	> 80%
<b>Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne</b>	Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations « souhaitables »)	90%
	Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre)	< 5% du nombre total de postes
	Avis positif du comité d'avis de la FRA sur les publications de l'agence contenant des avis	100%
	Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'agence	100%
	Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel	80%
<b>Preuves du niveau de bien-être du personnel</b>	Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'agence	<i>Tous les deux ans</i>
	Nombre moyen annuel de jours de congé de maladie de courte durée par membre du personnel	< 8
	Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel	< 5
<b>Présentation externe des activités de l'agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'agence</b>	Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires)	> 4
	Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'agence	4
	Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias	12 au cours de l'année
	Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'agence, notamment les institutions, organes et agences de l'UE, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux)	> 200 réunions bilatérales > 15 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA 1 réunion des ALN > 6 visites aux institutions, organes et agences de l'Union

## ANNEXE XV : Marchés publics programmés pour 2022 (décisions de financement)<sup>11</sup>

### PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

#### Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination

##### A.1.1 – Enquête sur les Roms 2020

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 88 500 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : enquête

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

##### A.1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 70 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

##### A.1.3 Vieillesse dans les sociétés numériques : éléments favorables et obstacles à l'exercice des droits sociaux des personnes âgées

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 300 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

##### A.1.4 Troisième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 13 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 10 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : enquête

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

---

<sup>11</sup> Les informations relatives à la décision de financement seront incluses dans le projet de DP 2022-2024 consolidé et final

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **A.1.5 – Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Des sociétés justes et équitables**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 140 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms**

#### **A.2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine de l'« Intégration et inclusion sociale des Roms »**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 80 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3130 Intégration et inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **Domaine d'activité: Racisme, xénophobie et intolérance associée**

#### **A.3.1 – Troisième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 550 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : enquête

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **A.3.2 – Antisémitisme : Mise à jour annuelle de la collecte de données et de l'assistance technique**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 12 170 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

### **A.3.3 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 40 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 40 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée  
Objet des contrats envisagés : assistance technique  
Type de contrat : contrat direct  
Type de marché :  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année  
Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée  
Objet des contrats envisagés : recherche  
Type de contrat : contrat direct  
Type de marché :  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **A.3.4 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 90 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 10 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée  
Objet des contrats envisagés : recherche  
Type de contrat : nouveau contrat-cadre  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 29  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée  
Objet des contrats envisagés : recherche  
Type de contrat : nouveau contrat-cadre  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 29  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **A.3.5 - Renforcement des capacités et assistance technique pour prévenir le profilage illicite**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 85 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 150 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination  
Objet des contrats envisagés : enquête  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : Contrat FRANET pour mener des entretiens dans environ cinq États membres  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination  
Objet des contrats envisagés : assistance technique  
Type de contrat : contrat direct  
Type de marché : Contrat direct pour le développement de matériel de renforcement des capacités  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

## **Domaine d'activité : Droits de l'enfant**

### **A.4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 35 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 300 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant  
Objet des contrats envisagés : assistance technique  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant



Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant  
Objet des contrats envisagés : recherche  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 28  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **A.4.2 - Mise à jour du Manuel de jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 55 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 225 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant  
Objet des contrats envisagés : assistance technique  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

## **PROGRAMME STRATÉGIQUE B – DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

### **Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

#### **B.1.1 Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques**

Aucune procédure de passation de marché n'est prévue en 2022

#### **B.1.2– Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux**

Aucune procédure de passation de marché n'est prévue en 2022

#### **B.1.3 RGPD – L'expérience des autorités chargées de la protection des données**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 180 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 50 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
Objet des contrats envisagés : étude  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 22  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
Objet des contrats envisagés : étude  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 22  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **B.1.4 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 45 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : étude  
Type de contrat: contrat direct  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
Objet des contrats envisagés : étude  
Type de contrat: contrat direct  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **Domaine d'activité : Coopération judiciaire, sauf en matière pénale**

#### **B.2.1 – L'incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 5 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 20 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale  
Objet des contrats envisagés : recherche  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **B.2.2 – Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 15 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

#### **B.2.3 – Détention pénale au sein de l'UE - conditions et contrôle - mise à jour**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 15 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale  
Objet des contrats envisagés : services de communication TIC  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Nombre indicatif de contrats envisagés :  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

#### **B.2.4 - Garanties procédurales dans les procédures relatives au mandat d'arrêt européen**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 220 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale  
Objet des contrats envisagés : recherche  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 10  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice**

#### **B.3.1 Deuxième enquête sur la violence à l'égard des femmes : combler les lacunes en matière de données**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 1 151 500 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 1 000 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice  
Objet des contrats envisagés : enquête  
Type de contrat : contrat direct  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **B.3.2 Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 90 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 15 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 27

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **B.3.3 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 20 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **B.3.4– Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 17 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 45 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **B.3.5– Activités supplémentaires dans le cadre du programme « Des sociétés justes, numériques et sécurisées »**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 40 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

## **PROGRAMME STRATÉGIQUE C – MIGRATION ET ASILE**

### **Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

#### **C.1.1 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 490 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 250 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : étude  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 27  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **C.1.2 – Collecter des données pour la préparation et la gestion de crise de l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 300 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 23  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 23  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **C.1.3 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels dans le domaine de l'asile, des frontières et de la migration**

Aucune procédure de passation de marché n'est prévue en 2022

### **C.1.4 – Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 35 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : assistance technique  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

## **PROGRAMME STRATÉGIQUE D - SOUTENIR LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

### **Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

#### **D.1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 150 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 50 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).  
 Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme  
 Objet des contrats envisagés : services de communication TIC  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **D.1.2 – Coopération avec les États membres et les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 185 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 40 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).  
 Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme  
 Objet des contrats envisagés : étude  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme  
 Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

#### **D.1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 162 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 30 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **D.1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 150 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 50 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **D.1.5 - Fourniture d'une assistance et d'une expertise concernant la Charte des droits fondamentaux de l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 250 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

**D.1.6 – Contribution au cadre de l'UE conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 40 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 20 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

**D.1.7 Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE avec les droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 210 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 40 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

**D.1.8 - Organes de l'agence**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 290 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 40 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 6

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

**PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNICATION DES DROITS**

**Domaine d'activité : Communiquer sur les droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

**E.1.1 – Rapports annuels**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 460 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 4  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **E.1.2 – Renforcer la sensibilisation et promouvoir efficacement les droits**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 250 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat direct  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **E.1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 550 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 150 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : services de communication TIC  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

- Contrat de services d'hébergement du site internet dans le cadre du nouveau contrat-cadre

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

- Production de vidéos
- Réalisation des traductions de la Charte

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

- Suivi – Analyse des parties prenantes et des communications
- Maintenance du site internet

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation  
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
Type de marché : service  
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

- Veille médias

#### **E.1.4 Forum des droits fondamentaux 2021**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 150 000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité) et 50 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

## PROGRAMME STRATÉGIQUE O – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

### Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

#### **O.1.1 Performance, suivi et évaluation**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : évaluation

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché :

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### **O.1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 100 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03701 - Recherche et données

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année et 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

### Autres activités opérationnelles

#### **F.1.1 - Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021**

Aucune procédure de passation de marché n'est prévue en 2022

#### **F.1.2 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 88 854 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : POSTE 4010

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

#### **F.1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 296 800 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année



**F.1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 191 118,20 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : POSTE B4010

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : POSTE B4010

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**F.1.5 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique au parquet roumain près la Haute Cour de cassation et de justice (ministère public roumain) afin d'améliorer la réponse aux cas de crimes de haine et de victimes de crimes de haine et de créer un environnement favorable et sûr pour les enfants victimes**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 200 000 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : POSTE 4010

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : POSTE 4010

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : POSTE 4010

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : POSTE 4010

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>er</sup> trimestre de l'année

D'ici fin 2021 et début 2022, un nouvel appel d'offres ouvert visant à remplacer les contrats-cadres FRANET sera lancé. Les nouveaux contrats-cadres devraient être en place d'ici novembre 2022, date à laquelle les actuels arriveront à expiration.

Ci-dessous un résumé de l'utilisation prévue du présent CC pour la mise en œuvre du DP 2022. D'autres projets peuvent être ajoutés au cours de l'exercice.

A.1.3 — Vieillir dans les sociétés numériques: Facilitateurs et obstacles à l'exercice de leurs droits sociaux par les personnes âgées

A.3.4 — Mise à jour de la base de données en ligne de la FRA sur l'islamophobie

- B.2.4 — Mesures de sauvegarde procédurales dans les procédures relatives au mandat d'arrêt européen
- C. 1.1 — Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures
- C. 1.2 — Collecte de données pour la préparation de l'UE et la gestion des crises
- D. 1.7 — Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation du respect des droits fondamentaux par les fonds de l'UE

## ANNEXE XVI Activités de soutien

### SERVICES ADMINISTRATIFS

#### Services et installations numériques

Le département des services et installations numériques (DSF) relève des services administratifs et fournit à l'agence l'infrastructure et les services sous-jacents en la matière. Il est responsable de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure TIC, du centre de données ainsi que des applications et systèmes TIC. Il couvre également les services des équipements qui comprennent les services de maintenance, de sécurité et de réception du bâtiment.

Description de l'activité en 2022				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Assurer la bonne exécution du titre II	- Exécution en temps opportun des engagements du titre II (environ 100 opérations) et des paiements (environ 250 opérations)	- % de l'exécution budgétaire - % du budget exécuté en octobre	>95% >80%	99% 80%
Assurer la continuité maximale des systèmes TIC pendant les heures de travail	- Fonctionnement ininterrompu des systèmes TIC, sauf durant les périodes de maintenance prévues	- % de la continuité des systèmes TIC	99,99 %	99,99%
Assurer des réponses en temps utile aux demandes de TIC et d'équipements, comme le prévoient les procédures en la matière	Fourniture des services TIC et installations dans les délais prescrits	- % des demandes à exécuter conformément aux délais des procédures prévus	97%	97%
Veiller à ce que toutes les demandes de changement des TIC soient autorisées	- Exécution des demandes de changement des TIC	- % des demandes de changement autorisées	- 100%	- 100%
Réduire l'empreinte écologique de l'Agence	- Réduire la consommation d'énergie et de chauffage	- % de réduction de la consommation d'énergie et de chauffage	5 % de réduction	5 % de réduction
Ressources pour l'activité en 2022				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	3	0	8
Budget disponible				

#### Financement et passation de marchés

Les départements des finances et de la passation des marchés fournissent des services axés sur le service et assurent la bonne gestion des ressources financières de l'agence (efficacité, efficacité et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières applicables (légalité et régularité). Ils élaborent des rapports fiables concernant la gestion afin de faciliter le processus de prise de décisions. L'agence gère ses ressources en suivant l'approche de gestion par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels sous la même ligne budgétaire. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources par projet. L'agence dispose également d'un logiciel par le biais duquel le personnel indique le nombre réel d'heures consacrées à chaque projet. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs

prédéfinis de l'Agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Description de l'activité en 2022				
Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs
Maintenir des services offrant un haut niveau de gestion financière	- 700 engagements budgétaires - 3 200 paiements	- % de l'exécution budgétaire - % des résultats - % des paiements retardés - Nombre d'exceptions ex post enregistrées - Respect des recommandations formulées par l'IAS/la CCE	- >95 % - >95 % - <10 % - =< par rapport à l'année précédente - >95 %	- 100 % - 99 % - <5 % - =< par rapport à l'année précédente - 100 %
Fournir des rapports de gestion financière en temps opportun et fiables	- Rapports d'exécution mensuels	- Nombre de jours entre la fin du mois et la publication du rapport	- <15	- 7
Améliorer l'efficacité et la productivité des circuits de financement	- Flux de travail entièrement électroniques	- Délai requis pour la réalisation de chaque flux de travail financier	- Réduit de 10 %	- Initialement réduit de 5 %
Gestion de mission	- Traitement en temps utile des indemnités de mission - Gestion efficace du contrat de l'agence de voyage	- % d'exécution de la mission - gestion en temps utile de l'agence de voyage	- > 80% des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.	- 90% des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.

Description de l'activité en 2022				
Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs
Fournir des procédures de passation des marchés légaux et régulières	- 20 procédures d'appel d'offres - 660 contrats	- Nombre d'échecs de procédures - Nombre de plaintes d'opérateurs économiques non retenus - Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou des contractants - Montant des dommages-intérêts payés	- <5 % - <5 % - <1 - <5 000 EUR	- <2 % - <2 % - 0 - 0 EUR
Améliorer l'efficacité et la productivité du circuit des marchés publics	- Renforcer les systèmes locaux pour la gestion des offres et des contrats	- Délai requis pour la réalisation de chaque procédure de passation de marché	- Réduit de 10%	- Réduit de 10%

Ressources pour l'activité en 2022				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
		4.5	3	-
Budget disponible				

### Gestion de la qualité

L'équipe « Gestion de la qualité » coordonne la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de la FRA et veille à son amélioration continue. Ses principales responsabilités en la matière sont les suivantes : gestion des risques, conception des processus, liaison avec le service d'audit interne, contrôles de conformité et suivi continu de la mise en œuvre des contrôles internes ainsi que des mesures correctives et préventives nécessaires.

Description de l'activité en 2022				
Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs
Couverture complète et consolidation de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision et mise à jour continues pour des raisons d'efficacité	Description des processus dans les procédures appropriées et mise à jour continue pour des raisons d'efficacité	- Nombre de procédures révisées et délai pour l'évaluation de la qualité	- Révision de la qualité dans les deux semaines	- < 2 semaines
Révision des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche) après restructuration	Contrôles de la qualité au niveau du projet (sur demande)	- Exécution des contrôles de la qualité et émission de recommandations en matière d'amélioration.	- 100 % des interventions demandées réalisées dans les délais convenus.	- 100 %
Adoption et introduction du nouveau cadre de contrôle interne, contrôle de la conformité. Évaluation de la pleine conformité aux normes ISO 9001.	Analyse des lacunes	- Évaluation de la conformité (% estimation)	- 90% de conformité au nouveau cadre de normes de contrôle interne - 90% de conformité aux normes ISO	- 90 %  - 90%
Gestion annuelle des risques et mesures préventives efficaces	Exercice annuel d'évaluation des risques et adoption du registre des risques	- Nombre de mesures préventives convenues et suivi	Évaluation des risques et délivrance du registre réalisées pour avril et 80% des mesures préventives entreprises dans le délai convenu	- Avril 2020  - 75 %

Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction de vérifications internes de la qualité au niveau du processus	Adoption d'un plan de contrôle de la conformité pour les processus internes et mise en œuvre	- Niveau de mise en œuvre du plan	- 80 % du plan mis en œuvre	- 80 %
Liaison avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives, préparation des audits	Action rapide concernant les recommandations formulées	- Niveau de mise en œuvre du plan	90 % des mesures prises concernant les recommandations pour le délai convenu	- 90 %
<b>Ressources pour l'activité en 2022</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1		2
<b>Budget disponible</b>	0			

### Planification

L'objectif principal est de créer et de gérer la planification de l'agence par la conception et la mise en œuvre de processus et d'outils de programmation stratégiques et opérationnels ainsi que par la surveillance et l'évaluation efficaces des objectifs et activités de la FRA conformément aux normes de l'UE ainsi que sur la base des besoins des parties prenantes pour renforcer les performances, la responsabilité et l'apprentissage de l'agence.

<b>Description de l'activité en 2022</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>
Renforcer tous les processus de planification en élaborant et en fournissant les documents clés pertinents en temps opportun	- Documents de programmation 2023-2025 et 2024-2026 - Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2024	- Nombre de documents de programmation de la FRA soumis au CA	- Le DP 2023-2025 est adopté pour décembre 2019 - La note du directeur sur le programme de travail 2024 est rédigée pour mai 2020	- Les documents de programmation sont approuvés en temps utile par le CA et soumis à la CE
	- Réunions et fiches d'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE)	- Nombre de fiches rédigées et de réunions tenues	- La FRAPPE est mise en œuvre dans les délais (2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres)	- Le processus de la FRAPPE est pleinement opérationnel et incorporé dans le processus de planification (intégré) de la FRA
Améliorer le suivi des performances et l'établissement de rapports	- Cadre des IPC rempli - Rapport sur la performance	- Nombre d'indicateurs remplis	- Le cadre des indicateurs sera rempli pour février 2022 -	- La gestion basée sur les performances à la FRA est renforcée

Faire le point sur les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie de la FRA pour 2018-2022 et optimiser ses objectifs et priorités stratégiques	- Examen à mi-parcours de la stratégie de la FRA	- Nombre de rapports concernant les domaines de travail de la FRA	- Un rapport d'examen à mi-parcours	- La stratégie de la FRA pour 2018-2022 est révisée
Évaluer les résultats obtenus dans le contexte des activités et projets opérationnels de la FRA	- Rapports d'évaluation ex ante	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation 2020	- Un rapport d'évaluation	- Les résultats des évaluations alimentent le processus de planification
	- Rapports d'évaluation ex post	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation	- Un rapport d'évaluation	- Les résultats des évaluations sont résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2018
Veiller à ce que les parties prenantes de la FRA soient constamment impliquées et consultées dans le cycle du PMER	- Consultations des parties prenantes concernant les documents de planification pertinents	- Nombre de consultations entreprises - Taux de réponse des parties prenantes de la FRA	- Une consultation sur le PTA 2023 - Une consultation sur la note du directeur sur le programme de travail 2024	- Les contributions des parties prenantes sont prises en compte pendant tout le cycle du PMER
Renforcer le processus de compte rendu de l'agence et assurer sa fourniture en temps opportun	- Rapport d'activité annuel consolidé 2021	- Nombre de rapports d'activités annuels consolidés	- Un RAAC 2021	- Le RAAC est préparé en temps opportun et adopté par le CA en mai 2020
<b>Ressources pour l'activité en 2022</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	_12	-	-	-
<b>Budget disponible</b>	N/A			

### Ressources humaines

L'objectif est de fournir des ressources humaines et des services juridiques de haute qualité et modernes et de créer et maintenir un environnement de travail agréable et appréciatif.

Description de l'activité en 2022				
Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs	Objectifs

<sup>12</sup> Les deux « agents temporaires - AT » dans la planification sont inclus dans les ressources humaines allouées au PTA sous la rubrique « Activités opérationnelles ».

Fournir des services de RH de premier ordre	Tous les emplois du tableau des effectifs et tous les postes non statutaires sont pourvus.	- Taux d'occupation moyen du personnel statutaire - Taux des procédures de recrutement lancées/réalisées avec succès	- 95 % - 80 %	- >90 % - >75 %
	Mise en œuvre du plan d'apprentissage et développement 2020 et rapport d'évaluation annuel	- % de réalisation du plan d'apprentissage et développement - Résultats de l'évaluation	- >90 %	- >80 %
	Évaluations 2020 et reclassements 2020 du personnel statutaire	- Mise en œuvre et suivi de l'évaluation et des reclassements	- Deux exercices d'évaluation et de reclassement (un pour chaque catégorie de personnel statutaire)	- 100 % du lancement et clôture des exercices
	Optimisation des systèmes informatiques des RH	- Taux d'optimisation	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2020	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2020
	Suivi de l'enquête sur le bien-être de 2017	- % de mise en œuvre des activités de 2018	- >90 % du plan mis en œuvre	- 80 %
Élaboration et suivi des politiques de RH y compris le dialogue social	Nombre de politiques de RH élaborées/révisées	- % d'adoption des politiques - Temps moyen consommé	- Consultations dans les délais statutaires - Réalisation de toutes les réunions prévues	- Adoption harmonieuse et en temps utile des politiques
	Nombre de réunions garantissant le dialogue social	- Nombre de consultations - Nombre de réunions		- Communication au personnel
Gestion du titre I du budget en collaboration avec l'administration	Suivi et exécution du titre I du budget 2020	- % de l'exécution budgétaire - % de réalisation du projet de titre I du budget 2020	- >100 %	- 95 %
	Élaboration du titre I du budget 2021			
Mise en œuvre du plan d'action stratégique Égalité et diversité 2016-2020.	Hiérarchisation des activités 2020	- % de mise en œuvre du plan annuel	- >90 % du plan mis en œuvre	- 80 %
Gestion des programmes de stages et de visites d'étude	Gestion harmonieuse des programmes conformément au cadre réglementaire	- Taux moyen d'occupation	- 90 %	- 90 %
<b>Frais de contentieux</b>				
Fournir des services de RH de premier ordre	Traitement des demandes, y compris les plaintes et les litiges relatifs au personnel et au	Traitement harmonieux des réclamations et des litiges dans les délais statutaires	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les



	recrutement du personnel		les exigences statutaires	exigences statutaires
<b>Ressources pour l'activité en 2022</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	3	4	0	7 <sup>13</sup>
<b>Budget disponible</b>	N/A			

### Bureau du directeur

Vous trouverez les indicateurs de performances clés (IPC) et les objectifs du directeur dans l'annexe X.

Le bureau du directeur assiste le directeur dans l'administration quotidienne, dans la représentation de l'agence à l'extérieur et dans ses efforts visant à garantir que l'objectif global de l'agence et les tâches associées, qui sont établis dans son règlement fondateur, soient réalisés de manière efficiente et efficace et dans le respect des priorités stratégiques pluriannuelles définies par le conseil d'administration de l'agence.

Les conseillers soutiennent le directeur dans ses tâches en fournissant une expertise sur les questions relatives à la recherche – collecte et analyse des données – et la communication. Dans ce contexte, ils participent aux réunions et événements internes et externes.

<b>Description de l'activité en 2022</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la pertinence et l'incidence des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches</li> <li>- Briefings</li> <li>- Notes</li> <li>- Rapports d'évaluation</li> <li>- Informations spécifiques aux pays</li> <li>- Événements</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'informations précises et en temps opportun</li> <li>- Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques</li> <li>- Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants des administrations nationales</li> <li>- Représentants des structures des droits de l'homme</li> <li>- Société civile</li> <li>- Administrations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures</li> <li>- Accès pour l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État</li> <li>- Renforcement et élargissement des contacts de l'agence</li> <li>- Accord avec les principaux interlocuteurs en ce qui concerne les activités et les actions de suivi</li> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et</li> </ul>

<sup>13</sup> Le total inclut : 1 AT (équipe des ressources humaines), 1 AT (chef d'unité des services administratifs), 1 AT (services juridiques), 2 AC (équipe des ressources humaines) et 2 AC (unité SA)

				d'éducation
- Informer les autorités nationales et de l'UE sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Briefings</li> <li>- Notes</li> <li>- Informations spécifiques aux pays</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'informations précises et en temps opportun</li> <li>- Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques</li> <li>- Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants des administrations nationales</li> <li>- Représentants de la Commission européenne</li> <li>- Agences de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures</li> <li>- Accès pour l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État</li> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation</li> </ul>
- Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches</li> <li>- Briefings</li> <li>- Notes</li> <li>- Informations spécifiques aux pays</li> <li>- Événements</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'informations précises et en temps opportun</li> <li>- Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques</li> <li>- Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants des administrations nationales</li> <li>- Représentants de la Commission européenne</li> <li>- Représentants des structures des droits de l'homme</li> <li>- Société civile</li> <li>- Administrations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures</li> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation</li> </ul>
- Créer un espace de dialogue sûr et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Événements</li> <li>- Briefings</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions organisées avec les principaux acteurs des droits de l'homme menacés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Société civile</li> <li>- Représentants de la Commission européenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités et événements pour soutenir les acteurs des droits de l'homme menacés</li> </ul>
- Soutenir le fonctionnement efficace de l'organe exécutif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre réunions du BE</li> <li>- Décisions du bureau exécutif</li> <li>- Propositions soumises au CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de décisions du BE</li> <li>- Nombre de propositions acceptées par le CA</li> <li>- Nombre de participants à chaque réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 95% des décisions adoptées</li> <li>- 95% des propositions acceptées</li> <li>- Quorum (trois membres) pour la prise de décisions par le BE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des décisions adoptées</li> <li>- 100% des propositions acceptées</li> <li>- 95% de l'ensemble des membres</li> </ul>
<b>Ressources pour l'activité en 2022</b>				

<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	6	-	0	6
<b>Budget disponible</b>	N/A			

**Comptabilité**

<b>Description de l'activité en 2022</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Objectifs</b>
Préparer et tenir les comptes annuels de la FRA, conformément au règlement financier et aux règles comparables de la Commission. Maintenir et valider les systèmes comptables.	Réalisation du projet de comptes et des comptes définitifs en respectant les délais mentionnés dans le règlement financier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'observations de la CCE/IAS au cours de l'année.</li> <li>- Nombre de réserves dans les rapports d'audit.</li> <li>- Délais relatifs à la fourniture des comptes provisoires et définitifs mentionnés dans les règles financières, respectés pendant l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'observations de la CCE/IAS.</li> <li>- Comptes annuels certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves</li> <li>- Tous les délais respectés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'observations de la CCE/IAS.</li> <li>- Comptes annuels certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves</li> <li>- Tous les délais respectés</li> </ul>
Exécuter les instructions de paiement correctement dans les trois jours ouvrables à compter de la signature des ordonnateurs, tout en conservant suffisamment de liquidités pour payer les dettes à leur échéance.	Tous les paiements exécutés correctement dans les trois jours ouvrables à compter de leur signature par les ordonnateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de paiements retardés par des problèmes de trésorerie pendant l'année</li> <li>- Nombre de paiements exécutés après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie</li> <li>- Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie</li> <li>- Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.</li> </ul>
<b>Ressources pour l'activité en 2022</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	0.5	0	0	1
<b>Budget disponible</b>	48,500			